

8h
28 Aout 1981

2016 y



Armoiries de la paroisse
de

Ste-Anne d'Yamachiche

BLASONNEMENT

De gueules, maçonné de sable, au pairle d'azur chargé de sept étoiles d'or, accompagné en chef d'une couronne du même, chargée du sigle S A, de sable; adextré d'une clef de sol d'or, senestré d'une gerbe de blé du même.

L'écu est timbré d'une fleur de lis d'or, accostée de boucles de palmettes du même.

Sur le listel d'or soutenu par deux branches de chêne de sinople et posées en sautoir en pointe, la devise de sable :

HARMONIE ET FIERTÉ.

En termes de blason (héraldique): GUEULES veut dire ROUGE — SABLE: noir — AZUR: bleu — SINOPLÉ: vert.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3300
WWW.CHICAGO.EDU

UNIVERSITY OF CHICAGO
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3300
WWW.CHICAGO.EDU





Yamachiche
et son histoire

[1672-1978]

Bibliothèque nationale du Québec.
Dépôt légal — 3e trimestre 1980

J.-Alide Pellerin, historien

Yamachiche
et son histoire

[1672-1978]

ÉDITIONS DU BIEN PUBLIC

1980

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE HISTORY OF THE
UNION OF THE
IRON AND STEEL
INDUSTRIES

BY
1908

P R É F A C E

Le poète Virgile prétendait que « le temps emporte tout, même l'esprit », mais point tout à fait puisque le passé arrive à survivre grâce au travail de l'historien qui le reconstruit patiemment, avec cet amour des hommes et des choses qui donne un sens à l'érudition. C'est le cas de J.-Alide Pellerin dont l'histoire d'Yamachiche richement documentée et minutieusement conduite restera une oeuvre marquante, un modèle de monographie.

Nous avons naturellement le respect du temps passé. Nous aimons qu'il revive avec ses gens, ses maisons, ses façons traditionnelles. Nous parcourons avec émotion les vieux papiers qui contiennent dans leurs plis jaunis une substance vivante, la vie même des pionniers et des fondateurs. Nous sommes pètris de ce passé et c'est pour empêcher la dégradation de son souvenir qu'un historien de la trempe de J.-Alide Pellerin s'est mis à l'oeuvre et a remonté le cours du temps à l'aide des registres, des actes notariaux, des archives où s'inscrivent les faits marquants de plus de trois siècles d'histoire.

Jeune encore J.-Alide Pellerin s'éprit du passé de sa paroisse et décida qu'un jour il en signerait l'histoire complète et définitive, scrupuleusement mise à jour des origines à aujourd'hui. Alors qu'il était instituteur, pendant ses loisirs, il se mit au courant de sa vaste matière qu'il arriva par la suite à contrôler en notant et en agençant ce que lui avaient valu des années de recherches. Ce n'était encore que l'assemblage des matériaux, que la base de l'oeuvre imposante qui s'offre à nous aujourd'hui. Il restait à construire chapitre par chapitre, sujet par sujet, sans rien oublier. L'auteur affirme qu'il mit sept ans à rédiger son oeuvre. Il est de la race des historiens fiables, capables de se donner longtemps, et sans faiblir, à un idéal. On pense à Léon Gérin et à Hermann Plante qui, avant lui, ont dessiné le profil des anciens de ce coin de pays, avec le bonheur que l'on sait.

Ainsi donc cette histoire monumentale d'Yamachiche voit le jour à l'émerveillement de tous ceux que touchent le mystère et la poésie de nos origines. Ici se profile le visage des ancêtres qui ont bâti le village autour du clocher et qui ont défriché des terres avec la volonté de s'y fixer et de durer. Il ne

s'est point agi par J.-Alide Pellerin de vanter à l'excès l'oeuvre des devanciers mais de lui rendre justice en la consignant en des pages respectueuses de la vérité.

Le livre que voici est un hommage à ceux qui ont fait notre pays. Digne continuateur d'une belle tradition d'écrivains régionaux, J.-Alide Pellerin a bien oeuvré. Aujourd'hui il a droit à la reconnaissance et à l'admiration de ses concitoyens, de même qu'à la considération de tous ceux qui, chez nous, de plus en plus nombreux, se préoccupent de remonter aux sources pour rejoindre leur identité.

Avec cet ouvrage, l'auteur inscrit son nom bien haut au palmarès de la petite histoire. Dans la lignée des Tessier et des Douville, il rejoint l'effort de nombreux auteurs de monographies paroissiales qui, au coeur du Québec, de Sainte-Anne de la Pérade à Berthier, ont constitué un ensemble historique incroyablement riche sur la vie et l'oeuvre des fondateurs de race.

Clément Marchand

PRESENTATION

Le récit historique du présent livre qui a trait à tous les événements mémorables relatifs à l'évolution sociale et religieuse de cette paroisse, est présenté sous le titre de « YAMACHICHE ET SON HISTOIRE » (1672-1978).

Yamachiche entre donc dans le mouvement de la colonisation en 1672, année où l'intendant Talon concéda cette seigneurie à Sieur Pierre Boucher, illustre seigneur du fief Grosbois. D'autres concessions survenues plus tard, activent le défrichement qui était jusque-là impossible, en raison des attaques surnoises des Indiens, auxquelles le traité de Paix de Montréal mit fin en 1701. Deux années plus tard, une colonie travaillait ferme à faire pousser le blé dans nos terres merveilleuses.

Une importante leçon morale se dégage dès lors, à savoir ce qu'il a fallu à nos pionniers, de détermination généreuse, de force et de ténacité pour venir s'établir en pleine forêt, en proie à l'isolement et aux privations de toutes sortes. Le but de l'historien est de rendre hommage à ces héros imprégnés d'amour du sol et d'esprit chrétien, aux continuateurs de cette brave lignée de bâtisseurs qui ont édifié cette remarquable paroisse. Puissent-ils avoir toujours une génération vaillante et fidèle à ses devoirs. Nous tous, contemporains, sachons leur témoigner notre reconnaissance et notre fidélité par le respect et l'accomplissement intégral de notre devise : « HARMONIE et FIERTE ».

Le goût de nos études historiques s'est fait sentir d'une manière bien vive à la lecture des oeuvres écrites par des auteurs de cette paroisse. L'idée de compléter l'histoire d'Yamachiche et d'en actualiser le récit me fut suggérée par M. le chanoine Ernest Jacob, curé. Cette proposition, qui hanta vivement mon esprit, ne fut acceptée que cinq ans plus tard, en 1973. C'est alors que je confiais mon projet à M. l'abbé J.-Noël Montour, curé actuel, qui se dit très heureux d'approuver cette décision et de me seconder personnellement. A cette fin, il me conseilla de soumettre l'organisation au patronage de la Société Saint-Jean-Baptiste et en faisant appel aux bons services de M. Maurice Carbonneau, ex-président, en vue de l'intégrer à « l'équipe du livre ».

Assurée d'une telle coopération, la nouvelle équipe profita des fêtes de la Saint-Jean, 1973, pour permettre au responsable du projet de faire connaître son intention de compléter l'histoire d'Yamachiche et dans ce but, lancer une invitation à la collaboration des paroissiens. Pour sa part, la SSJB, sous la présidence de M. Julien Garceau, manifesta une grande générosité en présentant au sous-sol de l'église, un goûter d'amitié auquel étaient conviés les autorités religieuses et civiles, ainsi que tous les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste locale d'Yamachiche. A la suite des discours prononcés successivement par le curé de la paroisse,

M. l'abbé Montour et les maires des deux municipalités, MM. Chs-Denis Girardin et Gaston Houle, le maître de cérémonie, M. Gérard Champoux, invita l'auteur du projet à livrer son message d'appel à la collaboration de ses concitoyens.

Cette grandiose entreprise, qui avait débuté en 1973, a pris fin en juin 1979. Si ce n'eût été de certains travaux effectués entre-temps, je l'aurais réalisée comme prévu, en cinq ans. Dans l'intervalle, nous avons mon épouse et moi, accompli un pèlerinage en Europe et en Terre-Sainte dont j'ai jugé à propos au retour, de relater les intéressantes péripéties dans un volume de deux cents pages, intitulé « Récit d'un pèlerinage en Europe-Palestine ». Cette publication, non prévue au départ, retarda considérablement la rédaction du livre d'histoire en question. Dans la suite, je dois ajouter l'exécution des « Armoiries d'Yamachiche », ma participation active à l'occasion de la donation de la maison Nérée-Beauchemin, déclarée aujourd'hui « musée national » et ma contribution à l'appellation de la nouvelle école élémentaire d'Yamachiche, du nom de « Ecole Omer-Jules-Desaulniers » dont je fus l'un des principaux responsables. A ces travaux para-historiques, il convient d'ajouter l'inévitable correspondance d'information.

Né d'un sentiment religieux et patriotique, ce volume est un gage d'attachement à ce coin de terre profondément humain, qui conserve encore aujourd'hui la survivance d'un passé prestigieux. Ce fruit d'un dur labeur, je l'offre humblement à la population actuelle ainsi qu'à ceux qui s'y rattachent par les liens communs du sang et de l'amitié. En écrivant ces pages, j'ai aussi voulu essayer de faire revivre dans la mémoire de nos compatriotes, les nombreux épisodes inédits de la vie paroissiale d'Yamachiche et des environs. Je présume que ce livre leur plaira et qu'il contribuera à développer la fierté de leur petite patrie; il répondra, sans doute à de vifs désirs, maintes fois exprimés, de voir un jour l'histoire d'Yamachiche, toute rajeunie. Ce sont ces pensées qui ont soutenu ma persévérance et qui expliquent avec quel amour j'ai réalisé cette oeuvre historique.

Comme dernières réflexions, j'ajouterai que les multiples reproductions photographiques que contient cet ouvrage, auront pour effet d'illustrer les textes et d'intéresser vivement les citoyens à sa publication. Auprès de tous ceux que bien involontairement j'aurais omis de citer, je présente mes excuses, de même pour les erreurs d'âges et de dates. Sincères mercis aux collaborateurs qui ont contribué aux travaux de recherches et à ceux qui m'aideront à l'édition et au financement de ce livre, pour en assurer le plein succès!



J.-Alide Pellerin, auteur

J.-Alide Pellerin est né à St-Barnabé-Nord, le 15 septembre 1908, du mariage de Philius Pellerin, cultivateur, et de Sméralda Garceau. Il appartient, par son père et sa mère, à la fraternité des Acadiens et demeure fidèle au souvenir des ancêtres qui s'établirent à Yamachiche, en 1767, après leur retour d'exil. Quatrième d'une famille de dix-sept enfants, il fit ses études primaires au Collège Ste-Anne d'Yamachiche et supérieures à Berthier et à Rigaud où il obtint en 1936 son brevet d'enseignement.

Instituteur de profession, M. Pellerin s'est sans cesse adonné à l'histoire et à la généalogie. Parvenu au terme de sa carrière, en 1970, son goût du passé a été mis à contribution en rédigeant un livre sur la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche. Avec beaucoup d'intérêt, il a, en compagnie de son épouse, visité l'Europe et la Palestine dont le voyage est raconté dans une publication instructive. Recherchiste infatigable, il a réalisé plusieurs généalogies familiales, entre autres celles des GARCEAU, FERRON et PELLERIN, dont les manuscrits seront publiés en 1981. Etant professeur de français, il a composé un code grammatical sur le genre des noms à initiales vocalique, édité en 1958.

Depuis le 31 août 1960, M. Pellerin est l'époux de Mme Laurette Ferron, institutrice et collaboratrice insigne. Un garçon, Bertrand, né en 1949 du mariage de Jeanne Bellemare, est leur seul enfant.



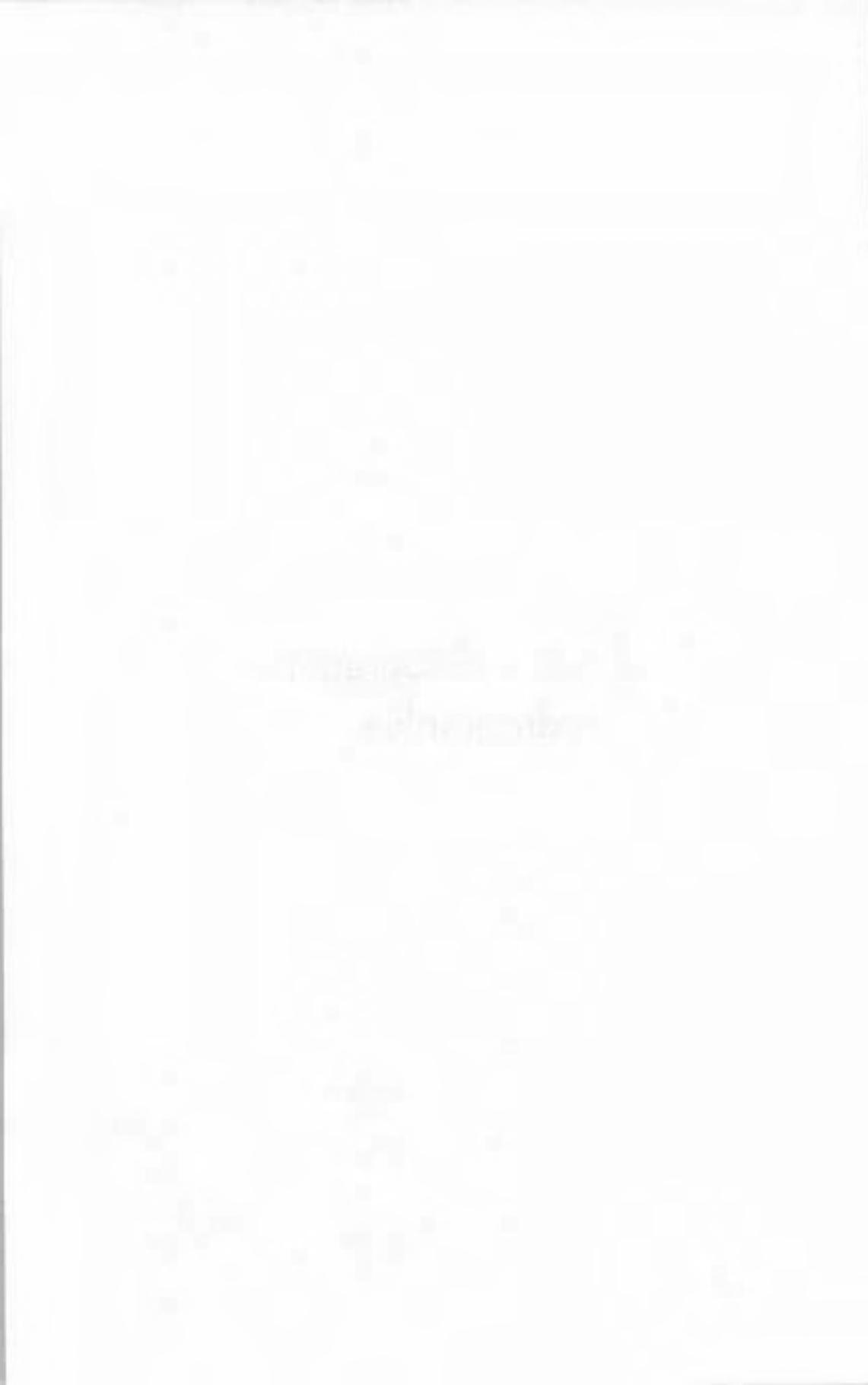
Madame Laurette Ferron-Pellerin
collaboratrice.



LANCEMENT DU PROJET

De gauche à droite: MM. Maurice Carbonneau, Chs-Denis Girardin, J.-Alide Pellerin, Gaston Houle, l'abbé Jean-Noël Montour, Julien Garceau.

Géologie - Géographie
Hydrographie



CHAPITRE I

Notions préliminaires : Histoire Géologique

« A Dieu, Créateur de tous les éléments du monde, Maître des temps et de l'histoire, tout honneur et toute gloire ».

A ce suprême hommage, il convient d'exprimer nos sentiments d'admiration et de reconnaissance à nos courageux pionniers qui ont ouvert les premiers sillons colonisateurs de notre sol, lesquels en combattant contre les géants de la forêt, nous ont légué une terre riche et fertile et surtout des principes de foi et de religion : sources du véritable bonheur. C'est aussi une importante leçon morale qui nous invite à toucher du doigt ce qu'il a fallu à nos colonisateurs, de détermination généreuse, de force et de ténacité, pour venir camper au milieu de la forêt, des souches de cette terre isolée et s'y établir, en proie aux privations de toutes sortes et en l'absence de toutes commodités dont nous jouissons présentement. Cette terre prometteuse, témoin des premiers défrichements se situe dans le cadre pittoresque et charmant de prés, de bois et de rivières, que bornent au nord la crête verte des Laurentides et plus près de nous, les flots bleus de notre majestueux St-Laurent, qui coule entre deux berges semées de villages florissants et qui semble s'endormir dans le lac St-Pierre, si peu profond.

L'auteur du présent récit se propose d'écrire l'histoire complète de Yamachiche. Où commence en réalité cette histoire ? On aurait pu se contenter de raconter les principaux développements depuis l'arrivée des premiers colons dans la région. Mais on a préféré reculer plus loin dans le passé en présentant, de prime abord, une étude au moins sommaire de son sol et du territoire couvrant cette localité, car l'histoire géologique autant que celle de ses ancêtres, présente des enseignements de grand intérêt. Toutes les deux se fusionnant, permettent le récit de la naissance et des merveilleux développements de notre paroisse. En effet, nous apprendrons à mieux connaître notre milieu, l'idéal de nos fondateurs et les principaux facteurs qui ont assuré leur acheminement réel dans la voie du progrès. Conséquemment, nous entourerons d'une plus grande estime notre petite patrie. C'est dans cette optique que nous voulons bien offrir au lecteur, en préliminaires, une étude géologique et géographique.

Comme nous l'enseignent les sciences, la géologie traite de l'histoire de la terre qui raconte les vicissitudes que notre planète a subies depuis ses origines lointaines, tandis que l'histoire des peuples est le récit des événements qui se sont déroulés dans un pays, une localité, selon une période déterminée. L'histoire humaine ne couvre qu'environ six mille ans, tandis que la géologie en compte des millions. Bref, le géologue est un historien de la grande nature, de celle qui traite du sol sur lequel nous vivons.

Ce sol meuble que nous foulons de nos pieds, provient des roches, lesquelles avec le temps se sont désagrégées et des divers éléments naturels provenant de la décomposition végétale et animale.

L'épaisseur de la couche alluvionnaire de la plaine du St-Laurent peut varier de quelques pouces à quelque cent pieds. A Yamachiche, à l'occasion de prospections diverses en vue d'y découvrir du pétrole ou du gaz naturel, on a dû creuser dans l'alluvion jusqu'à une profondeur de plus de mille pieds, pour atteindre la couche solide de l'écorce terrestre, appelée « roc ». A Trois-Rivières en 1967, les contracteurs en construction de l'imposant pont Laviolette creusèrent jusqu'à 175 pieds, avant d'atteindre le roc et y établir les gigantesques piliers de base.

Toute cette immense plaine du Saint-Laurent qui se situe de Québec aux Grands-Lacs, ne date que depuis le retrait de la mer Champlain, soit d'un millier d'années. Enumérons ici les principaux critères qui portent à conclure que ce tronçon en particulier est plutôt jeune. La preuve la plus convaincante est l'existence des coteaux de Vide-Poche, de Ste-Marguerite, Louiseville et ainsi de suite, qui longent le lac St-Pierre à quelques milles de son rivage; ce sont les anciennes rives de la mer Champlain et de notre beau lac.

Ajoutons aussi la présence de fossiles, de coquillages et de troncs d'arbres que l'on découvre de nos jours, laissés en dépôts à plusieurs pieds de profondeur dans le sol glaiseux. Des phénomènes de cette nature ont été observés sur la berge de nos deux rivières, où de très vieux troncs d'arbres, pin rouge, surgissent visiblement de l'épaisse couche souterraine en direction horizontale dans le lit de la rivière; des spécimens de ce genre sont sans cesse visibles. On les découvre enlisés par l'effet de eaux de ruissellement. Au point de vue érosion ou usure du sol, personne n'ignore les conséquences graves que peuvent entraîner les éboulis et les glissements de terrain aux abords des cours d'eau.

D'après les affirmations de l'excellent Trifluvien que fut Benjamin Sulte, le territoire de la paroisse d'Yamachiche est en majeure partie une vaste et riche plaine qui se penche d'un côté vers le lac St-Pierre et qui de l'autre se trouve appuyée au pied d'une suite de coteaux qui s'éloignent en s'étagant vers le nord, jusqu'à ce qu'ils reçoivent les assises des Laurentides. Cette grande chaîne de montagnes qui longe le St-Laurent, du Labrador aux Grands-Lacs, décrit dans sa course, de Trois-Rivières à St-Jérôme, une légère courbe dont le centre est éloigné du lac d'à peu près trois lieues. Comment prouver cela? Voici: — « Autrefois, dans les âges géologiques le Saint-Laurent était barré un peu au-dessus de Québec, aux rapides actuels appelés Richelieu, aux Grondines, par un amoncellement de pierres qui donnaient lieu à une chute puissante, peut-être aussi haute que la Shawinigan ou la Niagara, et l'eau, à partir de cet endroit jusqu'à Montréal, s'élevait dans le fleuve à un niveau proportionné. Le lac Saint-Pierre s'évasait au nord; ses vagues allaient battre les coteaux et ce récent phénomène est à l'origine même de l'existence de la majeure partie du territoire d'Yamachiche. On peut donc dire sans exagération, que le village est situé à un endroit occupé autrefois par l'ancien lit du lac Saint-Pierre. A présent que ce territoire est à découvert par les eaux et a sa place au soleil, il offre au cultivateur le sol le plus

riche qui se puisse désirer. Unie comme une table, cette plaine de trente lieues de longueur est la terre nourricière de nombreux habitants. Un chemin de fer et des routes modernes la traversent dans toute sa longueur ».

Nous venons d'étudier des événements d'ordre géologique dans le cadre de la paroisse d'Yamachiche. Ces phénomènes physiques se sont manifestés sous l'influence d'agents divers qui opèrent à la surface du globe, tels que les glaciers et l'eau. Poursuivons maintenant notre étude en regard avec les tremblements de terre, dont les violentes secousses ont de grands effets sur le relief de l'écorce terrestre. Dans notre Province il n'existe pas de volcans actifs, mais les tremblements de terre sont passablement fréquents; les observatoires munis de sismographes, en enregistrent plusieurs chaque année.

Pour faire suite à cette science, il n'est pas hors de propos d'évoquer le souvenir du fameux tremblement de terre de 1663, dont les effets sont rapportés dans les Relations des Jésuites, par Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines. « Lorsque les voyageurs revinrent à Shawinigan, ils trouvèrent les lieux très différents de ceux qu'ils avaient vus jadis. Le sol avait été bouleversé dans les environs, au point que parfois l'on ne s'y reconnaissait plus, au dire de certains annalistes. Ces changements étaient l'oeuvre du fameux tremblement de terre de 1663, lequel paraît avoir été d'une violence extraordinaire. Il fut surtout d'une durée remarquable : six mois et demi. Le premier choc, le plus rude se produisit avec la rapidité de la foudre. Il débuta par un frissonnement du sol, suivi aussitôt d'une sorte de rumeur comme celle du tonnerre. Puis la terre se mit à trembler, à se soulever et à s'abaisser, comme les eaux d'une mer agitée. Des témoins prétendent que l'amplitude des vagues terrestres atteignait un bon pied. Sur le fleuve, les lacs et les rivières, les glaces se balançaient en se bousculant comme sous l'effet d'une formidable débâcle. Aux mouvements ondulatoires, se mêlaient des secousses verticales, saccadées, qui, jointes aux balancements, provoquaient chez les hommes des haut-le-coeur semblables à ceux du mal de mer. Cette première phase du séisme dura près d'une demi-heure. On compta jusqu'à trente-deux vibrations distinctes, dont six plus considérables et cela ne prit fin qu'au vingt août. Si invraisemblable que cela paraisse, les témoins prétendent que ces mouvements du sol s'accompagnaient de phénomènes volcaniques, météores ignés, fumées épaisses, chutes de cendres. Dans la région du bas Saint-Maurice, on dit que des vagues d'une chaleur suffoquante se succédèrent pendant toute la nuit du cinq février. On attribua le manque complet des récoltes de l'été suivant, aux exhalaisons brûlantes qui sortaient de la terre et qui provoquèrent une sécheresse extrême. Il n'en fallait pas davantage pour occasionner des bouleversements considérables du sol. La région de Shawinigan fut l'une des plus affectées, prétend-on. Les Relations du temps nous disent qu'à cinq ou six lieues de Trois-Rivières, des coteaux fort escarpés furent aplanis. Ils furent pour ainsi dire, décollés de leurs bases. Deux montagnes culbutées dans la rivière, avec des massifs d'arbres, formèrent une puissante digue.

Sur le plan moral, la piété des colons a été signalée d'une façon étonnante. On ne saurait croire le grand nombre de conversions que Dieu a opérées, tant du côté des infidèles qui ont em-

brassé la Foi, que de la part des chrétiens qui ont quitté leur mauvaise vie. Au même temps que Dieu a ébranlé les montagnes et les rochers de ces contrées, on eût dû qu'Il prenait plaisir à secouer les consciences ».

b) *Histoire Géographique*

Nous venons de faire une étude succincte du sol de notre territoire et de ses transformations subséquentes, au cours des âges lointains. En poursuivant nos recherches, nous nous rapprochons de l'entrée de notre localité dans son histoire géographique par l'apparition de notre célèbre et premier seigneur que fut Pierre Boucher, Sieur de Grosbois, ci-devant gouverneur et lieutenant général des causes civiles et criminelles de Trois-Rivières. Au chapitre II, nous présenterons à nos lecteurs la biographie détaillée de cette illustre personnage anobli par le Roi de France.

Dans la description que Sieur Pierre Boucher fait de son fief Grosbois, dans son ouvrage publié en 1664, il apprécie dès lors l'étendue du territoire uni, l'excellence de son sol, ses belles prairies naturelles la beauté des grands bois, les avantages évidents des cours d'eau et la splendeur du lac St-Pierre qui en forme la base. Ce site bien propre à l'agriculture, attirait déjà l'attention des colonisateurs. En homme avisé il prévoyait qu'un traité de paix serait bientôt établi, permettant l'exploitation assurée, sans entraves, de son excellent fief.

Le fief Grosbois fut concédé à Sieur Pierre Boucher en 1653 et reconcédé en 1672, bien que ce seigneur n'ait réussi à y établir un seul colon. Après dix-neuf années, il y avait eu si peu de progrès dans le défrichement que Pierre Boucher appréhenda le retranchement de son fief. Néanmoins, en 1672, l'intendant Talon le confirma dans ses anciens titres de possession. Par ce renouvellement de contrat, il restait propriétaire d'une seigneurie encore en bois debout, de deux lieues de profondeur par une lieue et demie de front sur le lac St-Pierre. Par surcroît, il se vit accorder pour son fils aîné, Pierre, âgé de 19 ans, une concession, dite plus tard fief Gatineau, consistant en trois quarts de lieue de front sur le lac St-Pierre par une lieue de profondeur, touchant au côté Nord-Est du fief de Grosbois le 3 novembre 1672, en même temps que le fief Grosbois le fut à son père. Par ces deux actes de concession de fief, il est évident que l'histoire proprement dite de notre localité commence à cette date et que Sieur Pierre Boucher devenait le pionnier de tous nos seigneurs, propriétaires des cinq fiefs existants à l'époque des premiers défrichements. Cette confirmation de ses titres, plus la nouvelle concession en faveur de son jeune fils, prouve bien que M. Boucher jouissait d'une haute considération à la Cour de France. Au point de vue délimitation du territoire d'Yamachiche, dans le cadre des fiefs Grosbois et Gatineau, l'ensemble des mesures de front sur le lac St-Pierre, se chiffrait à six milles et trois quart ($6\frac{3}{4}$), c'est-à-dire, couvrant la distance, entre la route du Brûlé (limite entre Louiseville et Yamachiche), d'une part, et la route St-Nicolas (ligne de démarcation entre Gatineau-Est et Tonnancour-Ouest) d'autre part. Quant à la profondeur, en direction Sud-Est (Lac St-Pierre) et Nord-Ouest (St-Léon et St-Sévère), elle s'établissait à deux lieues. De nos jours, la paroisse de St-Barnabé se situe dans l'Augmentation de Gatineau, désignée aussi du nom de fief Robert. La Pointe-du-Lac,

en tant que paroisse, empiète exactement d'un mille dans le fief Gatineau, dont la ligne seigneuriale se trouve, en particulier, à l'angle des chemins L'Acadie et St-Nicolas, pour se poursuivre au lac St-Pierre, sur le lot No 130 du cadastre de cette localité. Au cours d'un prochain chapitre, nous présenterons une description détaillée des fiefs qui composaient l'ancien territoire du Vieux Machiche et l'histoire de nos premiers seigneurs, qui en furent l'inspiration.

Ainsi que le décrit Sieur Pierre Boucher, le relief de notre sol est peu accidenté. On y découvre, bien sûr, trois rivières, une par fief; elles sont donc bien réparties. A l'est, le fief Gatineau reçoit la Rivière-aux-Glaises, dite aussi Rivière-aux-Loutres, dont une eau brune coule dans son lit sablonneux, sans glaise apparente. Au centre le fief Grosbois-Est, mieux favorisé, est sillonné par la Grande-Rivière qui offre un bel aspect et dont l'eau est généralement claire et salubre; elle est la plus imposante des trois. Vient ensuite Grosbois-Ouest qui est égoutté par la Petite-Rivière, laquelle, avec ses nombreux méandres embroussaillés et son eau trouble, s'identifie réellement à son nom primitif de « Wabmachiche », dont l'étymologie indienne signifie « eau vaseuse ». Quoiqu'il en soit, ces trois cours d'eau, ramifiés de ruisseaux contribuent certainement à rompre la monotonie du site champêtre, en plus d'être des facteurs indispensables d'irrigation, de drainage ou d'assainissement.

Sur le plan hydrographique, Yamachiche se situe sur la rive nord du lac St-Pierre, nappe d'eau formée par un élargissement du St-Laurent. Il s'étend de Pointe-du-Lac à Sorel, sur une distance de 30 milles de longueur sur 9 milles de largeur. Nommé ainsi par Samuel de Champlain, qui y jeta l'ancre le 29 juillet 1603. Précédemment, Jacques Cartier y avait laissé l'Émérillon avant de continuer sur des radeaux jusqu'à Hochelaga, en raison de ses eaux peu profondes. En écrivant ces pages historiques, il convient de souligner le rôle important qu'il a toujours exercé au profit de notre population riveraine. Au cours des deux premiers siècles de fondation, il fut pour Yamachiche la principale voie de communication et un facteur important de progrès et de bien-être. Yamachiche compte parmi ses plus beaux joyaux, le lac St-Pierre, qui baigne son sol en augmentant la fertilité d'une partie de ses terres, sans oublier les bons effets qu'engendrent les eaux d'inondation ou de ruissellement, en y laissant un limon fertile. Ce lac, qui constitue le terminus de la marée, attire par sa beauté un grand nombre d'estivants et ajoute au décor naturel.

Le territoire des fiefs Grosbois et Gatineau, arrosé par trois rivières aurait jadis été en possession des Algonquins et la plus considérable (la Grande-Rivière) aurait pris le nom originaire de cette tribu indienne de « Wabmachis », de « Yabamachiche », de « Ouamachiche », etc. Telle que l'orthographe de ce nom l'indique, au dire de Mgr N. Caron, le préfixe de ce mot, seul, fut altéré, tandis que le suffixe « machiche », en est resté à sa forme primitive. Aussi, les anciens du siècle employaient couramment la prononciation abrégée de « Machiche », ainsi qu'en font foi un grand nombre d'anciens contrats. On a donc pris plusieurs années à se fixer sur l'orthographe du nom Yamachiche. Ces vieux noms sont tombés en désuétude. Eh bien! nos rivières d'Yamachiche et notre paroisse elle-même portent un nom sauvage; cependant, dans

nos registres, on ne trouve aucun mariage franco-indien contracté dans cette localité. Mais nous ne pouvons pas nier l'existence de sang indien par des alliances matrimoniales venant de l'extérieur, dont les descendants continuent à résider à Yamachiche.

A l'époque des premières concessions de fiefs, la vie des défricheurs était tragique en Nouvelle-France, où il fallait partout se retrancher dans les « réduits » et se rendre aux champs en groupes armés pour ne pas être assassiné sournoisement par des troupes d'Indiens. C'est près de la Rivière-aux-Glaïses que le Père Bressani fut fait prisonnier au printemps de 1644, alors qu'il remontait le fleuve avec un parti de Hurons. Voici en résumé, un extrait des Relations des Jésuites concernant ce sauvage attentat: « Ayant fait naufrage, ils durent aller coucher au-delà de l'entrée du lac, d'où étant partis le lendemain, le froid et les grandes neiges les retardèrent beaucoup et furent dans l'impossibilité de passer la rivière Margarie « Grande-Rivière ». Les Hurons ayant tiré quelques coups de fusil sur des outardes, se firent reconnaître par trente Iroquois qui n'étaient pas loin de là et furent pris en embuscade. A cette vue, le Père Bressani commanda qu'on ne combattit pas, la partie n'étant pas égale ni en hommes ni en armes. Les ennemis s'approchèrent et se saisirent du missionnaire et des deux Hurons qui l'accompagnent et le déclarèrent prisonniers... Ils ne firent alors aucun outrage au Père Bressani, ni aux autres prisonniers qu'ils emmenèrent dans leur pays. Mais un Huron ayant voulu résister, fut tué; les Iroquois se jettent alors sur son corps, lui arrachent le cœur de la poitrine, lui enlèvent la chevelure, lui coupent les lèvres et les parties charnues des cuisses, les font bouillir, et les mangent en présence des prisonniers ».

Dans la Relation de 1652, l'annaliste parle de nouveau de la rivière Yamachiche et la désigne cette fois-ci, du nom de « Madeleine ». « Le 6 mars de l'année 1652, les Iroquois, qui ont rôdé tout le printemps et tout l'été à l'entour des habitations, défirent une escouade de Hurons qui allaient les chercher bien loin et qui les trouvèrent bien près, sans y penser. Ils étaient en embuscade à la rivière « Madeleine » (Grande-Rivière) six lieues au-dessus de Trois-Rivières. Cette escouade commandée par un nommé Toratati, tomba entre leurs mains et fut entièrement défaite. Dans cette attaque par une cinquantaine d'Iroquois contre douze Hurons et six Algonquins, les deux chefs: Toratati et Aontarisati furent brûlés. La mort de ces deux chefs souleva plus que jamais les guerriers. Dans le Journal du 4 juillet de la même année, la Relation rapporte d'autres combats en dehors d'Yamachiche, au cours desquels M. Duplessis, gouverneur de Trois-Rivières, fut tué avec huit hommes.

Au cours de l'été 1748, les habitants de notre primitive paroisse étaient témoins d'une autre scène de cruauté de la part des Indiens. Ce triste fait historique nous est rapporté de Benjamin Sulte, par la reproduction d'une lettre du gouverneur général à son ministre des colonies: « Nous apprenons, par M. LeGardeur de Repentigny, que neuf soldats, sous les ordres d'un sergent, qui conduisaient à Québec en canot, trois Sauvages meurtriers qu'on nous avait livrés à Montréal, ont tous été massacrés et jetés dans le fleuve à l'endroit appelé « Machiche », au lac Saint-Pierre, à six lieues de Trois-Rivières; les assassins ont échappé. On ignore si d'autres Sauvages leur ont aidé à faire le coup, mais on le croit.

Quatre cadavres seulement ont été trouvés dans le canot et deux ou trois autres relevés sur la grève». Cette tragédie de Machiche est aussi mentionnée dans les registres de Trois-Rivières, où l'acte de sépulture date du 10 août 1748.

« La guerre des Iroquois, de 1650 à 1701, avait donc paralysé toute tentative de colonisation aux abords du lac St-Pierre, sur les deux rives. La terreur, écrit Mère Marie de l'Incarnation, règne dans le pays. Les colons du Canada, ne voyant pas venir de France les troupes promises, se proposaient de quitter la Nouvelle-France. Telle était la situation des défrichements projetés lors de l'acquisition du fief Grosbois, en 1653, par Sieur Pierre Boucher.

Après une longue digression, revenons à nos cours d'eau, en soulignant que la grande rivière d'Yamachiche a aussi porté des noms français, tels que « Margerie » et « Madeleine », avant de prendre définitivement le nom de « Grande-Rivière ». Autrefois, on désignait les lieux par des noms de rivières qui descendaient du nord vers le lac St-Pierre. Ainsi, la Rivière-aux-Glaïses qui prend sa source à la Baie-des-Mines, qui sillonne la XI^e Concession d'Yamachiche, la Concession de L'Acadie de Pointe-du-Lac, va se déverser dans le dit lac, à l'est de la ligne de démarcation, entre les paroisses d'Yamachiche et de Pointe-du-Lac. Cette rivière, qui présente plutôt l'aspect d'un ruisseau, est comptée depuis 1868, au nombre des cours d'eau de la paroisse de la Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, par l'annexion du lot de terre (trois arpents de front), à la demande de B. Augustin Dufresne, propriétaire, et propriété actuelle de MM. Geo. Descôteaux et Jules Milot. Ce cours d'eau, qui n'est plus situé dans les limites de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, a néanmoins laissé son nom à un rang et à une concession, sans cesse désignés du nom de « Rivière-aux-Glaïses ». Le rang de la Rivière-aux-Glaïses, dont nous apporterons de plus amples détails dans la suite, se situait, avant 1865, en bordure du lac St-Pierre, dans le prolongement du chemin des Granges, en direction de Pointe-du-Lac. La seule habitation qui ne fut pas transportée, est celle de la famille Berthiaume. Nous avisons dès maintenant le lecteur, que le territoire couvert par nos fiefs présente de nos jours une plus grande superficie que celui de la paroisse, dont les limites ont subi des modifications à la suite de cinq ordonnances canoniques subséquentes, soit par annexions et démembrements.

Dès l'origine de notre paroisse qui date de 1703 les deux groupes de défricheurs, les « Gélinas » et les « Lesieur », étaient désignés selon leur centre respectif d'habitations. Les résidents, établis sur les rives de la Petite-Rivière, s'identifiaient les « habitants du Petit-Machiche », quant à ceux de la Grande-Rivière, on les nommait les « habitants du Grand-Machiche ». Les autres habitants de la paroisse portaient des noms qui correspondaient aux « concessions ou arrondissements » de la localité. Ainsi, par exemple, les gens des « Petites-Terres », de « Vide-Poche », de la « Grande-Acadie », etc.

DESCRIPTION HISTORIQUE DES DEUX RIVIERES D'YAMACHICHE

a) La Grande-Rivière, en tant que cours d'eau, coule dans son ensemble en direction nord-sud. Divisée en deux embranchements, elle prend sa source à des lacs importants des Laurentides, au nord de St-Elle-de-Caxton et de St-Boniface. Ces dits embranchements confluent à la côte des Quatorze-Arpents, du Petit-Saint-Etienne, jonction, d'où ses eaux s'écoulent dans un lit rocailleux, appelé « dalles », entraînant dans son parcours, jusqu'à son embouchure, une mince couche de sable. Cette rivière, au débit d'eau moyen, présente des rives escarpées aux lignes fuyantes, mais arrivée à plaine, elle ralentit la course de ses eaux et dessine alors de multiples boucles, pour se déverser enfin dans le lac St-Pierre. Son eau claire et de bon goût serait potable si elle ne subissait pas la pollution, engendrée par l'égouttement des fermes qui longent ses rives. Quoi qu'il en soit, cette même eau a alimenté une bonne partie de notre population, de 1890 à 1960, sous l'administration successive de MM. Damien Bellemare - Thomas Lamy et Irénée Vaillancourt - Arthur Héroux.

L'eau, source d'énergie hydraulique, rendit des services énormes au cours du siècle dernier, par l'établissement d'une vingtaine de moulins sur la berge de ses rivières, où l'on broyait le grain, sciait la planche et cardait la laine. Tous ces moulins, actionnés par nos pouvoirs d'eau, ont été supplantés par la force motrice moderne, mais ils ne rappellent pas moins l'ère de l'industrie forestière d'une autre époque, dans les limites de notre territoire. Nous élaborerons davantage le sujet des « moulins » dans un autre chapitre.

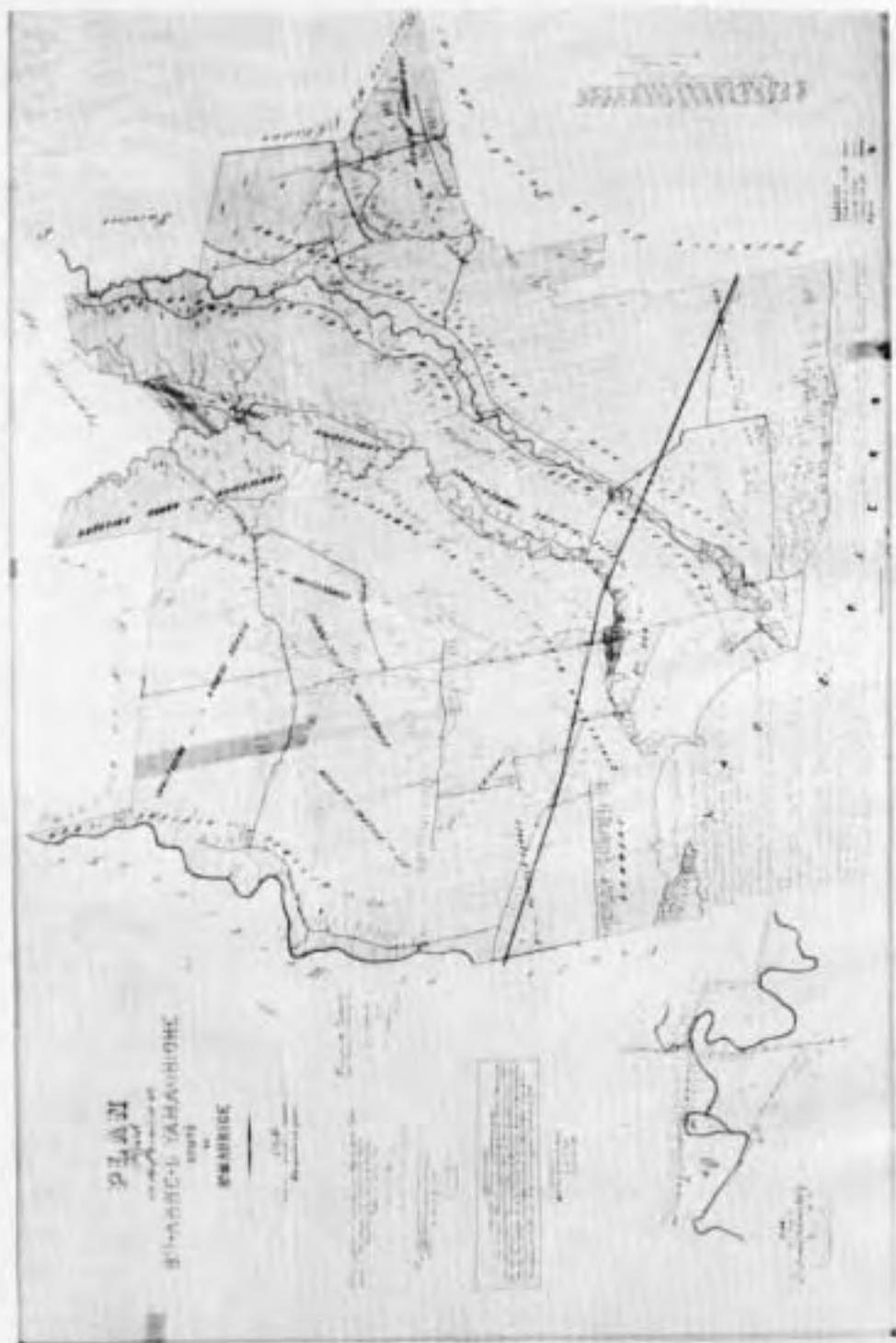
La Grande-Rivière évoque le souvenir d'une bonne partie de notre histoire locale. A l'embouchure de cette rivière, on avait construit un solide quai empierré, où les barges entraient du lac, dans la rivière, pour prendre des voyages de marchandises. Aux Archives Publiques du Canada, nous avons retracé des références relatives à la construction d'un quai à l'embouchure de la dite rivière en 1883, à son agrandissement et à son entretien pendant une période de dix années, par le ministère des Travaux publics. C'est à cette station de communication qu'accostaient goélettes et autres embarcations à fond plat. Lorsque les compagnies de navigation Richelieu et Sorel y faisaient arrêter leurs vaisseaux, c'était encore ce poste naval qui trouvait son plus grand bénéfice. De là, partaient des chalands qui faisaient la navette, allant conduire ou chercher aux « battures » les passagers et les marchandises. Que de faits historiques rapporte-t-on de ces lieux ! Ainsi, à l'époque des pèlerinages, plusieurs groupes de pèlerins venaient des paroisses du « Sud », par bateaux. Pour illustrer ce mode de communication fluviale de cette période déjà lointaine, en usage dans notre région, lisons l'extrait suivant, tiré du journal intime de Léon G.-Lajoie, fils d'Antoine : « Vers le soir en plein lac St-Pierre, un bateau plus petit venait s'accoler au grand; il s'ensuivait pour quelques instants l'agitation, le va-et-vient, le concert discordant de maints bruits; nous passions dans le petit bateau qui se détachait du grand, et tandis que celui-ci de belle allure filait vers Trois-Rivières, le nôtre s'engageait dans l'eau trouble de la « Grande-Rivière »; nous étions rendus... » Plus que les routes nos rivières étaient le principal moyen de communication. Tout le transport



— CARTE APPROXIMATIVE DES FIEFS —
 — DU —

— GOUVERNEMENT DES TROIS - RIVIÈRES EN 1760 —





Plan officiel de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche

lourd et des voyageurs s'opérait à ce grand centre. Aussi, fait-on mention dans notre localité de plusieurs navigateurs, pilotes et capitaines, entre autres, de Chs-Wilfrid Daveluy, qui fut durant de longues années capitaine de bateaux pour la Cie Richelieu.

L'activité était grande à l'ancien village du Grand-Machiche, où les affaires commerciales ne laissaient pas à désirer; les hôtels, magasins, industries, boutiques de toutes sortes y prospéraient à merveille. Il en fut ainsi jusque vers 1878, année de l'inauguration du chemin de fer.

b) La Petite-Rivière, témoin des premiers défrichements, conserve encore son quai, au service des canotiers et des pêcheurs. Il y a cent ans, on l'utilisait pour le transport des produits agricoles. Nos bonnes gens d'un certain âge se souviennent avoir vu le bateau des Rouette de Pointe-du-Lac remonter le cours de la Petite-Rivière, jusqu'au centre du village, à l'automne, pour venir livrer des barils de pommes aux marchands. Il est vrai que nos cours d'eau actuels étaient jadis de véritables rivières.

IDENTIFICATION DE NOS RUISSEAUX

Nos ancêtres ont aussi donné des noms aux cours d'eau de notre localité, dont quelques-uns sont en voie de disparition de nos jours. Nous venons de relever les différents noms que la Grande-Rivière a portés. Mais ceux de la Petite-Rivière sont non moins nombreux et surtout plus historiques. Dans les actes de concession, on la désigne du nom de Wabmachis, puis celui de Saint-Lambert et même de Lamberton, en voulant sans aucun doute rendre hommage à la mémoire de Sr Lambert Boucher, seigneur de Grosbois-Ouest, en 1693. On va même par erreur lui prêter le nom de « rivière St-Jean », en parlant des chemins publics, en 1725.

D'après le Cadastre officiel de 1875 et procès-verbaux des deux municipalités, nous relevons les noms de ruisseaux suivants : Langevin, Gabriel, Grand-Ruisseau, Des Blais et le ruisseau Devault au rang de la Rivière-du-Loup. Les trois premiers d'importance moyenne, sont en réalité les affluents de la Petite-Rivière. Suivant l'ordre de la liste, le Ruisseau Langevin commence au Rang de l'Acadie pour aller se déverser dans la Petite-Rivière à deux endroits différents. En ligne directe, il va rejoindre la rivière à l'intersection de la rue St-Jean et la route nationale. L'autre embranchement, plus ancien, se prolongeait en direction sud, en croisant les rues : St-Jean, Nérée-Beauchemin, Notre-Dame et Dorion, pour aller s'égoutter à la rivière, lot No 836, ancienne propriété de M. Zéphirin Bellemare. Le Ruisseau Langevin, qui a sa petite histoire, fut verbalisé par le Conseil Municipal du village le 2 juillet 1889. Depuis lors, on l'a presque entièrement fait disparaître par l'établissement de tuyaux d'égout et en comblant le vide avec de la terre de remplissage. Il appert que le nom de Langevin aurait été donné à ce cours d'eau en mémoire de Sir Hector Langevin, ex-ministre des Travaux publics aux Communes d'Ottawa, lors de la proclamation de la Confédération en 1867, et du tracé du Cadastre officiel de notre paroisse en 1875.

L'autre ruisseau figurant aussi au Cadastre de 1875, est désigné sous le nom de « Ruisseau-Gabriel ». Ce cours d'eau prend sa source à la Concession de « La Chicane », traverse la voie ferrée chez M. Agapit Bellemare, No 846, longe ensuite la terre de M. Elphège Bellemare, pour s'écouler dans la Petite-Rivière, près du Pont-Bezote. Comme nous le savons, un cours d'eau en général, peut être utile à une double fin, soit pour irriguer les terres hautes, soit pour égoutter les sols marécageux. Il n'y a pas de doute que le dit ruisseau exerçait un grand rôle en vue de l'égouttement de cette concession, au moyen de fossés pratiqués en sa direction. De mémoire d'homme, le Ruisseau-Gabriel tirerait son nom de Gabriel Boulanger qui aurait habité ce rang, jusque vers 1845. Sa propriété se situait, en partie, sur ce cours d'eau et il se peut fort bien que son nom soit rattaché à ce ruisseau, objet de l'historique « chicane ». Cette chicane entre voisins, fut réglée en Cour de Justice, comme arbitre et eut un grand retentissement dans toute la paroisse. Conséquemment, les vieux ne tardèrent pas à désigner ce territoire du nom de « La Chicane » et le ruisseau, du nom de « Gabriel ».

Le Grand-Ruisseau est considéré l'affluent le plus considérable de la Petite-Rivière. Il prête son nom à toute une concession, la plus jeune de notre localité, et à un petit rang; il prend sa source dans le territoire de St-Sévère, traverse le boul. Trudel à la propriété foncière de M. Albin Milot, lot No 1095, pour aller se déverser dans la Petite-Rivière, entre les lots 669 et 671, terrains de MM. Maxime Panneton et Georges Gélinas. A l'instar de tout cours d'eau, ce ruisseau contribue grandement à l'égouttement du territoire des concessions adjacentes de la Petite-Acadie et de la Petite-Rivière. Le Ruisseau-Des-Blais appartient à la Concession des Petites-Terres; il écoule ses eaux dans le lac Saint-Pierre.

COURS D'EAU ARTIFICIELS

En plus des cours d'eau naturels, il n'est pas superflu de rappeler à notre attention que nos ancêtres agriculteurs ont maintes fois exécuté en commun, des travaux d'égouttement de grande envergure dans leur milieu respectif. Non seulement certains cours d'eau furent améliorés, mais nos devanciers en ont effectué d'autres dont le sujet nous amène à parler en particulier, de six profondes « tranchées » creusées à la pelle manuelle vers 1867, par les propriétaires concernés de la concession du « Petit-Bois », aux abords de l'immense terrain de la « Canadian Marconi », pour égoutter les terres basses de ce secteur auquel le coteau du Chemin-des-Granges faisait obstruction. Pour remédier efficacement à cet inconvénient, il était donc essentiel de pratiquer des tranchées à travers cette élévation du sol et de les prolonger jusqu'au lac St-Pierre. Ces cours d'eau artificiels dont la longueur s'évaluait à près d'un mille, présentaient une profondeur et un évatement moyens d'environ 10 pieds. Est-il possible d'apprécier l'ampleur des travaux et la forte dose d'énergie qu'il a fallu déployer pour la réalisation de cette autre imposante tâche, en corvées ?

Après vingt années d'existence, soit le 4 mars 1886, le conseil municipal de la paroisse sous la présidence du maire Joseph Larcette, par verbalisation, en acceptait l'administration et procédait à la nomination d'inspecteurs agricoles, chargés de la surveillance des six tranchées :

- 1) M. Olivier Lesieur, pour la tranchée des Sables
- 2) M. Ludger Duchesne, pour la tranchée de L'Orme.
- 3) M. Désiré Desrochers pour celle d'Isaïe (Gauthier).
- 4) M. Antoine Vaillancourt, pour la tranchée Pelletier (Josué).
- 5) M. Prosper Bellemare pour la « Libertine ».
- 6) M. Joseph Duplessis pour celle de la Ligne seigneuriale.

Il est à noter que M. Le-Georges Proulx fut inspecteur de ces tranchées pendant une trentaine d'années. (Il ne fallait pas les bloquer...) Grâce à son intervention, nous avons pu les localiser ainsi: En commençant à la courbe du Chemin-des-Granges, au lot 271, ex-propriété de MM. Georges et Sévère Duchesne, d'où elles se succèdent d'environ huit arpents de distance pour aboutir à la Ligne seigneuriale (Grosbois-Gatineau), c'est-à-dire au viaduc de communication, à l'usage des estivants, lequel enjambe l'Auto-route 40 à cet endroit. La construction de cette nouvelle voie en assure encore l'usage par l'installation de tuyaux d'égout de 4 pieds de diamètre, au-dessus desquels se trouvent des garde-fous en bordure de la route.

Pour terminer la partie hydrographique de notre histoire, nous tenons à faire remarquer au lecteur qu'une bonne partie de la Rivière-du-Loup est située dans le cadre de la paroisse d'Yamachiche. En effet, sur la distance de quatre milles que mesure la concession du Village de la Rivière-du-Loup, la ligne de démarcation entre la paroisse voisine se situe ou se prolonge au centre de cette rivière jusqu'à St-Léon. C'est sur cette lisière de la Rivière-du-Loup qu'était construit le Moulin Stanton, à Yamachiche.

Géographie Politique
Erections

THE
HISTORY OF THE
CITY OF
NEW YORK

1784

1785

1786

1787

1788

1789

1790

1791

1792

1793

1794

1795

1796

1797

1798

1799

1800

1801

CHAPITRE II

« GEOGRAPHIE POLITIQUE : Erections civiles et canoniques »

1) CONCESSION DES FIEFS GROSBOIS ET GATINEAU :

Cette importante tranche de l'histoire géographique du territoire d'Yamachiche débute par l'érection des fiefs de Grosbois et de Gatineau, qui furent concédés, comme nous l'avons exprimé précédemment, au Sieur Pierre Boucher, père et à Pierre Boucher, fils, le même jour et an, 3 novembre 1672, par le contrat de l'intendant Talon. Ces deux fiefs, dans leur ensemble, consistaient en deux lieues et un quart ($6\frac{3}{4}$ milles) de front sur le lac St-Pierre, sur deux lieues de profondeur, touchant au côté Nord-Est du fief de la Rivière-du-Loup, au côté Sud-Ouest du fief de Tonnancour et au côté Nord-Ouest des terres non concédées, où s'établiront en 1708, les limites du fief Dumontier.

2) ERECTION DE LA PAROISSE STE-ANNE D'YAMACHICHE: (1722)

En préliminaires, nous citons deux extraits de procès-verbaux, antérieurs à l'érection officielle, lesquels y ont ouvert la voie. Voici le premier : — « Procès-verbal du procureur général Mathieu-Benoît Collet, sur le district des paroisses de la Nouvelle-France, annotés par M. l'abbé Ivanhoë Caron. De concert avec l'intendant de Meubles, Mgr de Laval prépara en 1683, un « Plan général des missions » où il donnait une liste d'environ quarante districts paroissiaux en bonne voie d'organisation. On comptait en 1720, au delà de quatre-vingts districts paroissiaux dans les trois gouvernements. Les limites de chacun de ces districts n'avaient pas encore été fixées d'une manière régulière et l'incertitude où l'on était de l'étendue des cures entraînait souvent des disputes oiseuses au sujet de la dime. Depuis longtemps la Cour demandait un état des paroisses et des missions qu'il était possible de créer dans la colonie. On voulait quelque chose de clair et d'exact; M. de Vaudreuil avait justement auprès de lui l'homme qu'il fallait pour remplir fidèlement cette charge : B.-M. Collet, procureur général du Conseil Supérieur. Le gouverneur le nomma commissaire pour régler les districts des paroisses. C'était une rude besogne, car il s'agissait de les visiter, à une époque et dans un temps de l'année où les communications étaient loin d'être faciles. M. Collet ne recula pas devant la tâche. Accompagné d'un greffier, N.-G. Boucault, il parcourut les deux rives du St-Laurent, du 4 février au 3 juin 1721. Dans chaque établissement les habitants convoqués d'avance, vinrent exposer leurs demandes, leurs raisons et leurs plaintes. Le commissaire consigna ces dispositions en une série de procès-verbaux qui furent remis à M. de Vaudreuil. Ces documents renferment des renseignements précieux sur les origines de nos plus anciennes paroisses et ils serviront à faire mieux saisir l'état de notre

paroisse à cette époque déjà lointaine. Le règlement des districts de paroisses, daté du 20 septembre 1721, fut confirmé et enregistré au Conseil supérieur, le 5 octobre de la même année. Plusieurs de ces districts n'avaient pas encore de curé résident, un grand nombre n'était tout simplement que des cadres dans lesquels il n'y avait encore rien; ils invitaient les colons à venir se grouper autour d'une église en construction, auprès d'un prêtre qui allait s'occuper incessamment de leur avenir. Ces cadres vont tous se remplir avec le temps; il faudra même les élargir, les étendre; la vie débordera tout autour, elle rayonnera jusqu'aux extrémités du pays».

Deuxièmement, à la paroisse de St-Antoine de la Rivière-du-Loup, on relève un autre procès-verbal, dressé par le même auteur et annoté par l'abbé Ivanhoë Caron, qui se lit comme suit : «... Le treize du mois de février 1721 sur les dix heures du matin, au lieu de la Rivière-du-Loup, sont comparus devant nous sieur Michel Trottier dit Beaubien, seigneur du dit lieu de la Rivière-du-Loup; Charles Lesieur, seigneur de la grande rivière Ouamachiche en partie; Louis Boucher, seigneur de la petite rivière du même nom et de la seigneurie de Grandpré. Les autres habitants du même lieu, désignés à l'assemblée étaient : Antoine Lesieur, Augustin Lesieur, Jean-Bte Lesieur, Pierre Héroux, Jean-Bte Gélinas dit Bellemare et Mathieu Millette, tous habitants du dit fief de Grosbois.

« A cette commission, dont le sujet était de s'enquérir sur l'étendue présente de cette paroisse, le nombre de chefs de famille qui la composent et de nous déclarer si aucun d'eux sont incommodés pour aller au service divin, actuellement desservi par le Père Chérubin Deniau, religieux récollet, en qualité de missionnaire, lequel est présentement à Trois-Rivières, que le dit missionnaire dit la messe et fait le service deux dimanches de suite en l'église de Saint-Antoine située en la présente seigneurie de la Rivière-du-Loup, que le dimanche suivant, il dit la messe et fait le service en l'église de St-Joseph de Maskinongé, et le quatrième dimanche en l'église de Ste-Anne d'Ouamachiche située dans le fief de Grosbois; qu'à l'égard des fêtes particulières, le dit missionnaire choisit l'une des trois églises, ainsi que bon lui semble; qu'à l'égard des fêtes annuelles, il fait le service et dit la messe dans l'église de St-Antoine de la Rivière-du-Loup ».

Après avoir déterminé l'étendue des fiefs de Grosbois et de Gatineau, le dit procès-verbal contient ce qui suit : «... qu'il y a dix-neuf habitants le long de la grande rivière d'Ouamachiche qui tombe dans le fleuve à trois quarts de lieue en remontant au sud-ouest depuis la ligne qui sépare le fief de Grosbois d'avec celui de sieur Gatineau, que le dit fief de Grosbois a deux lieues de profondeur qu'au bout de la dite profondeur est un fief de trois lieues de front sur autant de profondeur appartenant aux héritiers de feu sieur Dumontier sur lequel il n'y a encore point d'établissement, que les concessions faites sur le dit fief de Grosbois le long de la dite grande-rivière Ouamachiche montent jusqu'à environ trois quarts de lieue, que celles qui sont au nord-est de la dite rivière ont quarante arpents de profondeur et courent nord-est et sud-ouest que celles qui sont au sud-ouest de la dite rivière n'ont que vingt arpents de profondeur et courent au nord-ouest, que sur le bord du dit lac depuis la dite grande rivière d'Ouamachiche jusqu'à la petite rivière du même nom éloignée de la grande d'environ demi-lieue, il n'y a aucune habitation, mais que le long de la

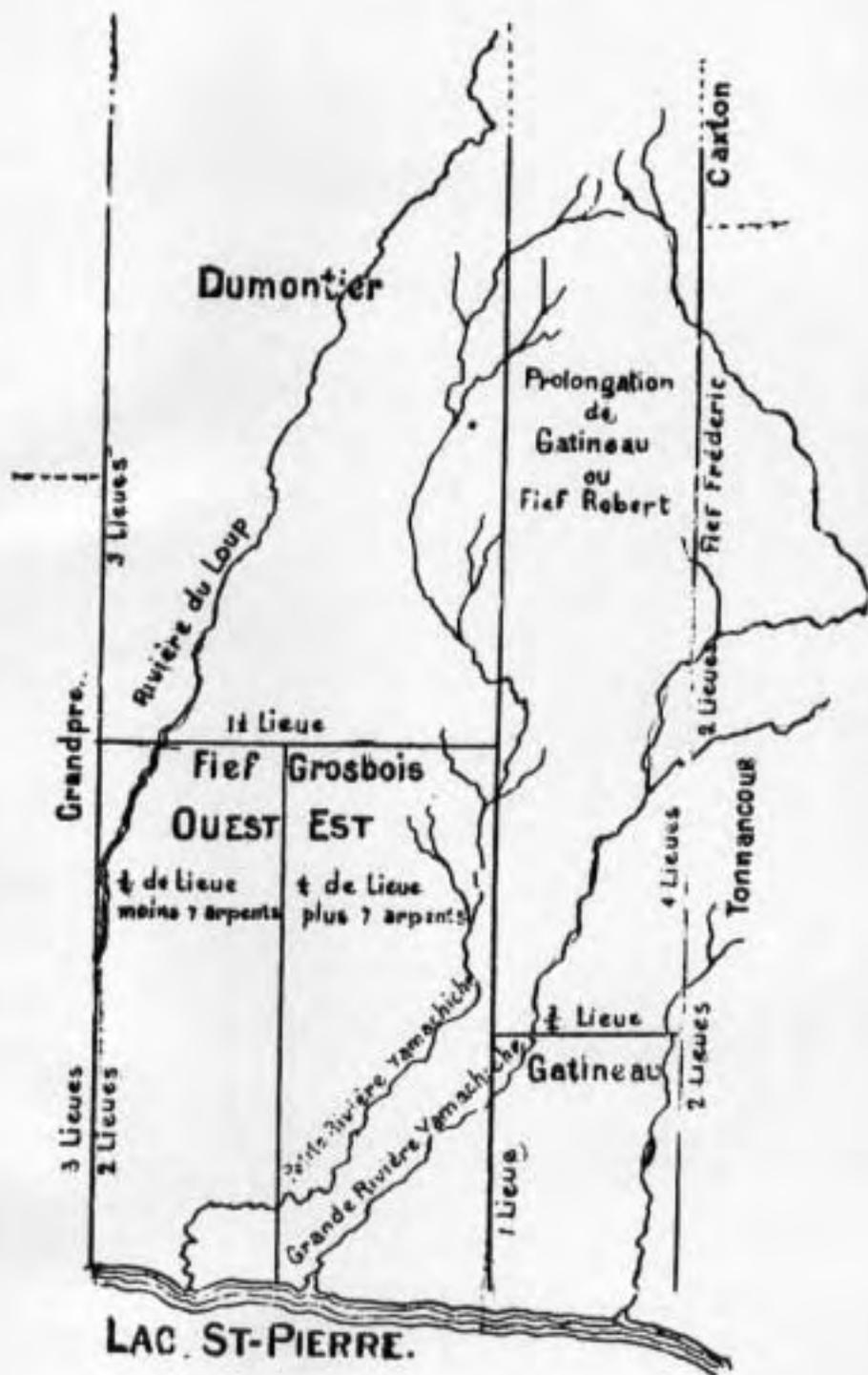


Diagramme des fiefs d'Yamachiche,
au XVIII^e siècle



petite rivière en la remontant, il y a huit concessions de faites, que celles qui sont au nord-est de la dite petite rivière n'ont que vingt arpents de profondeur, et celles qui sont au sud-ouest ont quarante arpents, que les dites concessions montent dans la dite petite rivière jusqu'à vingt arpents, que depuis la dite petite rivière en remontant au sud-ouest le long du lac jusqu'au fief de la Rivière-du-Loup, il y a une lieue sur laquelle il n'y a pas d'habitants ».

Signé : Collet et Boucault.

2a) L'ACTE D'ERECTION PROPREMENT DIT (1722)

« Extrait du règlement des districts des paroisses de la Nouvelle-France du 20 septembre 1721, approuvé et confirmé par arrêts du conseil d'état du Roi, 3 mars 1722 ».

« Gouvernement des Trois-Rivières, Grosbois, dit les grande et petite rivière Ouamachiche. L'étendue de la paroisse de Sainte-Anne, située sur le fief Grosbois sera de deux lieues et demi (2½ lieues), scavoir; demie lieue (¼ lieue) de front que contient le fief du dit Sieur de Gatineau, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief du Sieur de Tonnancour, en remontant le long du fleuve et lac St-Pierre, jusqu'au dit fief de Grosbois, et deux lieues (1½ lieue) de front que contient le dit fief de Grosbois, en remontant le long du dit lac, jusqu'au fief des héritiers du Sieur de Grandpré, ensemble des profondeurs des dits fiefs, et de celle du fief des héritiers Dumontier, étant au bout du dit fief de Grosbois, et sera la dite paroisse desservie par voie de mission jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé ».

(Signé) « Bégon ».

N.B.—Seules les dimensions, signalées entre parenthèses, sont exactes. Il va sans dire que notre paroisse couvrirait une superficie de six milles et trois quarts de front sur quinze milles de profondeur, de 1722 à 1832.

3) ERECTION CANONIQUE de la paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche : (1832)

L'érection canonique de la paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche date du 1er octobre 1832. En voici la proclamation : « Une étendue de territoire d'environ six milles de front sur telle mesure qui pourra se trouver entre le lac St-Pierre et les paroisses de St-Sévère et St-Barnabé, et qui se trouvent bornées au nord-est, par la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac; au sud-est, par le lac St-Pierre; au sud-ouest, en partie par le fief de Grandpré, et en partie par la grande Rivière-du-Loup ».

N.B. — Pour une meilleure compréhension des limites, entre Yamachiche et la Pointe-du-Lac, nous reproduisons en partie le décret du 20 septembre 1832, érigeant la municipalité de la Pointe-du-Lac, en paroisse canonique : « . . . vers le sud-ouest, partie à la terre ci-devant appartenant à Jean Berthiaume, et maintenant partagée entre Georges Dufresne, Michel Lord et autres, la dite terre sise dans les 1er et 2e rangs du dit fief de Gatineau, et partie à la terre de Louis St-Louis, sise dans la 3e concession du même fief, de sorte que la profondeur du dit fief de Gatineau au delà de la dite 3e concession appartiendra en entier à la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche ».

Disons aussi en l'occurrence, concernant les paroisses avoisnantes, que : St-Antoine de la Rivière-du-Loup, dont la fondation ecclésiastique date de 1714, a reçu son érection canonique en 1833; que Maskinongé, fondée en 1714, a reçu son érection canonique en 1833; que Yamachiche, fondée en 1718, a reçu son érection canonique en 1832; que St-Léon-le-Grand, fondée en 1802, a reçu son érection canonique en 1833; que St-Barnabé, fondée 1832, a reçu son érection canonique en 1832; que St-Sévère, fondée en 1850, a reçu son érection canonique en 1850; que La Pointe-du-Lac, fondée en 1738, a reçu son érection canonique en 1832; que Trois-Rivières, fondée en 1634, a reçu son érection canonique en 1678, et son érection en diocèse en 1852, avec Mgr Thomas Cooke, premier évêque.

Ce fut donc sous le règne de Messire Sévère Dumoulin, procureur, que la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche fut érigée canoniquement par Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Québec.

4) ERECTION MUNICIPALE : — (1845) — (1887) — 1960

C'est de 1845 que date la réorganisation des commissions scolaires sur une base paroissiale, sous la surintendance du Dr Jean-Baptiste Meilleur, et l'érection, pour la première fois au pays, d'un système municipal, dans le cadre des limites de comté.

a) La paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche fut érigée en municipalité en vertu de l'Acte 8 Victoria, chapitre 40, le 1er juillet 1845. Le premier conseil municipal de la paroisse se composait du maire, François Lajoie, et des conseillers : Joseph Lamy, Thomas Drew, Ignace Boucher, Louis Bellemare; le secrétaire-trésorier était Moïse Carbonneau.

b) L'érection du village d'Yamachiche en municipalité séparée de la paroisse date du 5 avril 1887. « Le village se voyant avec une population de 938 âmes, dit Mgr N. Caron, résolut de se constituer en municipalité séparée, afin de se procurer les améliorations nécessaires à un grand village. Plusieurs voulaient se constituer en ville, et le nom acadien d'Annapolis était déjà sur leurs lèvres; mais la crainte des taxes arrêta le plus grand nombre, et il fallut se rabattre à une municipalité de village ».

En voici la proclamation du 5 avril 1887, par L.-R. Masson, Lieutenant-Gouverneur, et Honoré Mercier, Procureur-Général : « Sous l'autorité du code municipal de la province de Québec, nous déclarons que le dit territoire du village, désormais détaché de la paroisse, comprendra tout le territoire borné comme suit, savoir : vers le sud-ouest partie par la rivière Lamberton le numéro 836, par le ruisseau Langevin et par une partie du lot 778, ainsi que le lot 836, jusqu'à deux arpents au nord-ouest du chemin de fer du Pacifique; vers le nord-ouest se bornant à deux arpents du dit chemin de fer à prendre sur les lots 835, 834, 832 et 826, vers le nord et le nord-est par les lots 819 et 721, vers l'est partie par le lot 720, et partie par un cours d'eau traversant les lots 579, 575, jusqu'à la ligne nord du numéro 573; enfin, de ce point vers le sud par le lot 573, jusqu'à la rivière Lamberton. Tous les numéros des lots ci-dessus mentionnés étant fournis par le cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, dans le comté de St-Maurice. Le dit village de Ste-Anne de Yamachiche qui comprend un territoire formant une superficie d'environ 136 arpents en superficie, sera détaché de la paroisse de Yamachiche, et formera à l'avenir une municipalité séparée sous le nom de Municipalité du Village de Yamachiche ».

Le nouveau conseil municipal, créé en vertu de ce décret, se composait des personnes suivantes, élues par le vote des électeurs de cette municipalité : Georges-Félix Héroux, maire et les conseillers : Claudemire Lajoie, Louis Dussault, L.-Archange Samson, Edouard Ledoux et Narcisse Gélinas; le secrétaire-trésorier était le notaire L.-A. Lord.

Note : L'ordonnance qui divisait la paroisse en deux municipalités séparées, conservait à la municipalité de la paroisse le titre et les droits « d'ancienne municipalité ».

ANNEXION : Soixante-dix ans plus tard, soit en 1957, on signale l'annexion d'une imposante partie de la paroisse à la Municipalité du Village de Ste-Anne d'Yamachiche, ayant comme objectif le nouveau réseau d'aqueduc. En effet, plusieurs requérants, à l'invitation de la Corporation Municipale du Village d'Yamachiche, sous la présidence de M. Emile Pellerin Maire, se prévalaient des bénéfices qu'offrait cette annexion et ils firent leur demande, et obtinrent sans difficulté gain de cause, puisqu'elle impliquait cinquante propriétaires-contribuables, preneurs d'eau du nouvel aqueduc. Voici l'Acte de Proclamation, en date du 31 décembre 1960, par l'Assistant-Procureur général adjoint, P. Frenette : « Attendu qu'une demande, Nous a été faite à l'effet de détacher le territoire ci-après décrit de la municipalité de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, dans le comté municipal de St-Maurice, et de l'annexer à la municipalité du village de Yamachiche, dans le même comté; Attendu que les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées . . A ces causes du consentement et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, exprimés dans un décret en date du 22 décembre 1960, portant le numéro 2384, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec. Nous déclarons et décrétons par les présentes, que le territoire suivant, à savoir : Un territoire faisant partie de la municipalité de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, comprenant, en référence au cadastre officiel de la dite paroisse, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, rues, ruelles, rivières, cours d'eau ou parties d'iceux, renfermés dans les limites suivantes, à savoir : Partant du point d'intersection de la ligne séparative des lots 822 et 823 avec la ligne sud du lot 1171, jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 704 et 703 jusqu'à un point de la ligne séparative des lots 702 et 703 distant de 96 pieds du côté nord-ouest de l'ancienne route No 2 mesurés le long de la dite ligne; la dite ligne séparative des lots 702 et 703 en allant vers le nord-ouest sur une longueur de 114 pieds; puis, dans le lot 702, une ligne perpendiculaire aux lignes latérales sur une longueur de 90 pieds; une ligne parallèle aux lignes latérales en allant vers le sud-est jusqu'à l'axe de l'ancienne route no 2; le dit axe de la dite route en allant vers le nord-est jusqu'à l'axe de la Rivière Lamberton ou Petite-Rivière; le dit axe de la dite rivière en descendant son cours, traversant le lot 1171 et la nouvelle route No 2 et continuant jusqu'au prolongement d'une perpendiculaire à la ligne séparative des lots 575 et 579 et coupant cette ligne à une distance de 518 pieds de son extrémité ouest; le dit prolongement et la dite perpendiculaire traversant les lots 580 et 579 et 575; la ligne séparative des 574 et 575 jusqu'au prolongement de la ligne séparant le lot 575 des lots 576, 577 et 578; puis, suivant les limites actuelles de la municipalité du village d'Yamachiche, le dit prolongement, la dite ligne séparant le lot 575 des lots

576, 577, 578 et son prolongement jusqu'à l'axe de la Rivière Lambert; le dit axe de la dite rivière en descendant son cours jusqu'au prolongement d'une ligne irrégulière séparant le lot 720 des lots 723 et 722; le dit prolongement et la dite ligne irrégulière séparant le lot 720 des lots 723 et 722; une ligne brisée séparant les lots 722 et 818 d'un côté, des lots 721 et 819 de l'autre côté; et son prolongement jusqu'à l'axe du ruisseau en descendant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 822 et 823 et enfin, ce dernier prolongement et cette dernière ligne jusqu'au point de départ; lequel territoire sera à compter du 1er janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation dans la Gazette officielle de Québec, détaché de la municipalité de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, dans le comté municipal de St-Maurice et sera annexé à la municipalité du village d'Yamachiche, dans le même comté municipal. EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec. Par ordre, Le sous-secrétaire de la province, Raymond Douville ».

Pour de plus amples informations, concernant cette annexion, le lecteur pourra prendre connaissance de la description technique de ce plan d'annexion en se référant au tracé cadastral de Roger Gélinas, arpenteur-géomètre. Cette carte géographique, insérée dans le présent manuel, est plus explicite que la longue série de numéros de lots utilisés pour la description des dits lieux.

5) ERECTION CIVILE : — (1852)

« Les trois paroisses du Nord, au dire de M. Raphaël Bellemare, sont en partie formées du démembrement de celle de Ste-Anne d'Yamachiche. St-Léon-le-Grand, St-Sévère et St-Barnabé étaient depuis des années organisées canoniquement, ayant des curés résidants percevant les dîmes et remplissant tous les devoirs de la cure, quand les commissaires civils nommés pour cette fin en prirent les délimitations pour leur érection civile, St-Barnabé en 1835, St-Léon-le-Grand en 1849, et St-Sévère, le 23 janvier 1850.

« St-Léon prenait sur l'étendue d'Yamachiche, les parties du fief Grosbois et du fief Dumontier situées du côté nord-ouest de la Rivière-du-Loup. St-Sévère prend l'autre partie du fief Dumontier au nord-est de la même rivière. St-Barnabé comprend le haut de Gatineau, partie de Caxton et du fief Frédéric, et la Visitation-de-la-Pointe-du-Lac empiète aussi sur le fief Gatineau.

« Après ces retranchements, il fallut marquer officiellement les nouvelles limites de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche; MM. Pierre Défossés, Valère Guillet et Georges Badeaux, commissaires nommés pour cette fin, dressèrent un rapport à ce sujet, et le 3 juin 1852, Son Excellence Lord James Elgin, gouverneur général du Canada, lança sa proclamation d'érection nouvelle de cette paroisse avec les délimitations suivantes :

« Une étendue de territoire d'environ six milles et un quart de front par la profondeur qu'il peut y avoir entre le lac St-Pierre et les paroisses de St-Sévère et de St-Barnabé (soit environ deux lieues), bornée du côté nord-est par la paroisse de la Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, érigée par un décret canonique en date du 20 septembre 1832; du côté sud-est par le lac St-Pierre; du côté sud-ouest, partie par la seigneurie de Grandpré, et partie par la grande Rivière-du-Loup; et du côté nord-est par les paroisses St-Sévère et St-Barnabé ».

Comme nous le verrons ci-après, les limites nord-est de notre paroisse ont subi trois modifications successives, que voici :

a) ANNEXION PREMIERE : (1875). « Toute cette partie du territoire de l'augmentation du canton de Caxton, dans la paroisse de St-Barnabé, dans le comté de St-Maurice, qui est bornée au nord-est, par le fief St-Etienne; au nord, par la ligne nord de la terre de Sévère Gagnon (No 385) et par la continuation de la dite ligne, jusqu'à la ligne sud-ouest de l'augmentation de Caxton; et au sud, par la ligne sud de l'augmentation du canton de Caxton, qui a été démembrée de la paroisse de St-Barnabé, et annexée à la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, pour les fins canoniques, par le décret de Sa Grandeur, Mgr Louis-François Laflèche, évêque des Trois-Rivières, en date du 16 juillet 1875 ».

(Signé) Pierre-Georges Roy.

b) ANNEXION DEUXIEME : (1884). « Toute cette partie de territoire de la dite augmentation du canton de Caxton, dans la dite paroisse de St-Barnabé qui d'après le plan officiel du cadastre d'enregistrement de la dite paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, pour le comté de St-Maurice, devenu en force le 25 août 1878, se trouve aujourd'hui incluse dans la dite paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche pour les fins d'enregistrement, et est désignée au dit cadastre d'enregistrement pour la dite paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, sous les numéros et les noms des propriétaires et possesseurs suivants, savoir : No 382, Grégoire Aubry; No 383, Evariste Garceau; No 384, Antoine Lamothe; No 385a, Louis-Léon Lesieur-Desaulniers; et No 385b, Louis-Augustin Gignac, qui a aussi été démembrée, pour les fins religieuses de la dite paroisse de St-Barnabé, et annexée à la dite paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, par décret canonique de Sa Grandeur Mgr L.-F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières, en date du 2 mai 1884, de manière à faire coïncider les lignes de division des dites paroisses canoniques de St-Barnabé et de Ste-Anne d'Yamachiche, avec celle établies par le plan cadastral d'enregistrement. Sont déclarées, par le présent, être détachées de la dite paroisse de St-Barnabé, et annexées à la dite paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, pour toutes les fins quelconques ».

47 Victoria, chapitre 40. Sanctionné le 10 juin, 1884.

(Signé) Pierre-Georges Roy.

c) DEMEMBREMENT : (1868). « Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, défendeur de la Foi... A tous ceux à qui ces présentes parviendront, ou qu'icelles pourront concerner, Salut : Attendu que George Badeaux, Valère Guillet, Denis Genest, Sévère Dumoulin et Désiré-Edouard Frigon, Ecuyers, sont Commissaires dûment nommés pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, dans et pour le Diocèse Catholique Romain de Trois-Rivières, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada, par les autorités Ecclésiastiques; Et attendu que les dits Commissaires comme susdit, ont, en leur qualité de Commissaires comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport de leur opinion au Lieutenant Gouverneur de Notre Province de Québec, accompagné d'un Procès Verbal de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites

et bornes de toute certaine partie de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans le comté de St-Maurice, dans le dit Diocèse Catholique Romain de Trois-Rivières, qu'ils croient le plus expédient de démembler de la dite paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche et d'annexer à la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de la Pointe-du-Lac, dans le comté susdit, dans le Diocèse susdit, comme suit, savoir : « Une certaine étendue de territoire étant actuellement la propriété de Noël Dufresne, comprenant environ quatre-vingt-six arpents en superficie, et bornée comme suit, savoir : au front par le fleuve St-Laurent, en profondeur par la ligne qui sépare la dite propriété du dit Sieur Noël Dufresne de celle de Sieur Thomas Bourassa; au nord-est par la ligne qui a séparé jusqu'à la date du présent décret, la dite paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, de la dite paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, au sud-ouest par la ligne qui sépare actuellement la dite propriété du dit Sieur Noël Dufresne, de celle du Sieur Rémi Dussault. » Sachez maintenant que nous avons confirmé, établi et reconnu, comme par les présentes. Nous confirmons établissons et reconnaissons les dites limites et bornes, comme devant être et demeurer celles de cette certaine partie de la dite paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche, et qui sera et demeurer annexée à la dite paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac; et nous avons ordonné et déclaré, comme par les présentes nous ordonnons et déclarons la dite partie de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche à être démembrée de la dite paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche et être annexée à la dite paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac; et Nous par les présentes constituons et érigeons la dite partie de la dite paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche comme devant ci-après faire partie de la dite paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac pour toutes fins civiles, en conformité des dispositions du susdit Acte. En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; Témoin, Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, et Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Québec, à Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce quatorzième jour de novembre dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit, et de Notre Règne la Trente-deuxième ».

Par Ordre, Pierre J. O. Chauveau, Secrétaire.

Note : Par ce décret, nous constatons que la ligne séparative, entre ces deux paroisses, se situait, antérieurement à l'année 1868, entre les lots 174 et 171 du cadastre officiel de la Pointe-du-Lac. les propriétaires étaient MM. Noël Dufresne et Adolphe Rivard. Il est à remarquer également que la paroisse de la Pointe-du-Lac n'a empiété, en cette circonstance, que d'environ trois arpents de front sur le territoire d'Yamachiche. Il est à souligner aussi que l'embouchure de la Rivière-aux-Ghâles, par ce déplacement de ligne, se trouve maintenant du côté de la Pointe-du-Lac, en tant que paroisse, et est comptée au nombre des cours d'eau de cette localité. En résumé, disons que les propriétés actuelles de MM. Georges Descôteaux et Jules Milot se situaient, avant 1868, dans la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche.

Enfin, nous terminons l'histoire des ERECTIONS CIVILES ET CANONIQUES, dans le cadre administratif de notre paroisse.

par une description sommaire de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, telle que vue dans son contexte historique, en 1760, par Michel Trudel (RAPQ).

« A l'ouest du fief de Tonnancour, dit Pointe-du-Lac, s'étend celui de Gatineau, qui mesure trois quarts de lieue de front par une lieue de profondeur; il est la propriété de La-Joseph Gatineau, fils de Louis, qui réside dans la seigneurie de Ste-Marie, à Ste-Anne-de-la-Pérade. Au-dessus du fief Gatineau, se trouve le fief Robert, ou prolongement de Gatineau, qui couvre trois quarts de lieue par quatre lieues de profondeur: il appartenait à cette époque à Mlle M.-Joseph, soeur de La-Joseph Gatineau. Deuxièmement, en remontant la rive nord du lac St-Pierre, nous entrons dans la seigneurie de Grosbois-Est, dite aussi Grande-Rivière-Yamachiche où les descendants Lesieur-Duchesne sont propriétaires d'un fief de trois quarts de lieue, plus sept arpents, par deux lieues de profondeur, jusqu'au fief Dumontier; La Grande-Rivière d'Yamachiche se déverse dans le lac, tout près de la frontière est du fief voisin. Grosbois-Ouest, qui vient ensuite, est en partie situé dans la seigneurie de Grandpré; il mesure trois quarts de lieue, moins sept arpents, par deux lieues de profondeur, parallèlement aux fiefs voisins. Le propriétaire de ce fief, jusqu'en 1764, fut Louis Boucher, fils de feu Lambert Boucher, qui est absent, résidant à la Nouvelle-Orléans. Il eut pour successeur, en 1764, le célèbre seigneur Conrad Gogy. Derrière les profondeurs de ces deux fiefs, Grosbois-Est et Grosbois-Ouest, se situe le fief Dumontier, couvrant une lieue et demie de front par trois lieues de profondeur; ce fief est traversé en diagonale par la Rivière-du-Loup. En 1760, les quatre filles de François Dumontier, premier concessionnaire, sont les seigneures de ce fief. Avec les cinq fiefs de cette époque, on a l'étendue de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, dont M. l'abbé Jacques-Maxime Chefdeville est le premier curé résident, tout en desservant la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac ».

La chapelle en bois-rond, construite vers 1711, et l'église de pierre construite en 1724, étaient situées au coteau du Canton, à quelque sept arpents de la rivière, près de la traverse actuelle de l'autoroute 40, dont un viaduc permet l'accès au chemin des chalets et à l'embouchure de la Grande-Rivière. Au premier recensement sous le régime anglais, la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche comptait 103 maisons et 566 habitants; population qui surpassait la paroisse de St-Antoine de la Rivière-du-Loup et qui en faisait la paroisse la plus importante du Gouvernement de Trois-Rivières. Ce même recensement de 1760, dans le cadre de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, mentionnait également 1,800 acres de terre en culture sur 9,800 acres concédés, et faisait rapport de 90 chevaux, de 250 bêtes à cornes et de 70 moutons.





Manoir des Lesieur, vers 1760, qu'a habité, entre autres, M. Georges Proulx.

Fiefs et Seigneuries

1000

CHAPITRE III

LES FIEFS D'YAMACHICHE

Trois siècles révolus marquent les premières concessions accordées aux Sieurs Pierre Boucher, père et fils. C'est en effet le 3 novembre 1672 que furent concédés les fiefs Gatineau et Grosbois qui sont à l'origine de l'histoire d'Yamachiche.

Dans le contexte de cette importante étude, nous débutons en présentant au lecteur une biographie détaillée de Pierre Boucher, notre illustre « PREMIER SEIGNEUR », dont s'honore à juste titre la noble histoire de la localité. Les notes biographiques qui suivent, concernant ce héros de la colonisation et de la famille, sont extraites du « Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec », vol. 40.

« Pierre Boucher, Sieur de Grosbois, Seigneur de Boucherville, Gouverneur de Trois-Rivières, fils de Gaspard et de Nicole Lemer, fut baptisé à Notre-Dame de Mortagne, ancienne province du Perche, le 1er août 1622. Il serait venu en Nouvelle-France la même année que ses parents, soit en 1635. Trois années plus tard, on le retrouve au pays des Hurons avec les missionnaires Jésuites, de 1638 à 1641, où il apprit les langues sauvages. Il fit partie de l'expédition du gouverneur de Montmagny à l'embouchure du Richelieu en 1643. En 1645, il est interprète en langues sauvages avec Charles LeMoyne pour la compagnie des Cent-Associés. Il participe en 1646, à la défense du fort Bécancour et reçoit une concession de terre des Jésuites le 1er juin 1649 et passe, peu de temps après, trois marchés successifs avec François Boivin, avec Jean Sauvaget, Antoine Desrosiers et Etienne Seigneuret, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France. Capitaine du bourg des Trois-Rivières en 1649, à 27 ans, où il repoussa en 1652, un assaut d'Iroquois et délivra le missionnaire Ponce. Lieutenant général civil et criminel de Trois-Rivières et gouverneur de la ville en 1653, il fut délégué en France en 1661, pour solliciter de la Cour, des troupes pour la défense de la colonie. Il en ramena 100 colons et 600 soldats, dont le tiers périt en mer. En 1659, Pierre Boucher reçut ses lettres de noblesse du Roi Louis XIV et la même année, il rendit visite au Roi Soleil qui lui demanda d'écrire un livre sur les ressources naturelles de la colonie. Ce fut son « Histoire naturelle du Canada ». De nouveau gouverneur de Trois-Rivières, de 1663 à 1667, où il continue à se dévouer sans cesse. Grand ami des Jésuites, son nom apparaît souvent dans leurs chroniques. En 1667, il reçoit la concession de Boucherville sur le Saint-Laurent, où il se retire en renonçant à son gouvernement de Trois-Rivières et il se rend à Boucherville, le temps de faire ériger son manoir et de l'enclore d'une palissade. Il avait reçu en concession plusieurs fiefs : Grosbois en 1653-72, l'île St-Joseph en 1655, Boucherville en 1664.

Sa vie se passe dans nombre de fonctions publiques et la mise en valeur de sa seigneurie de Boucherville. Il s'était marié deux

fois : premièrement à Trois-Rivières, en 1648, avec une Huronne, nommée après sa conversion au catholicisme Marie Chrétien, qui décéda en 1652, laissant un fils, nommé Jacques Boucher. Deuxièmement, il épousa à Québec, le 19 juillet 1652, Jeanne Crevier, de laquelle sont nés quinze enfants. Le 12 octobre 1707, il édicta son testament. Ce patriarche s'éteignit à Boucherville à 95 ans, le 19 avril 1717 et fut inhumé dans le cimetière paroissial. Sa veuve reçut la sépulture au même endroit, le 11 décembre 1727. « Il est à noter, également, qu'une des soeurs de Pierre Boucher, Marie Boucher, née en 1629, épousa en 1645, Etienne Lafond, lesquels eurent une fille, appelée Françoise Lafond; cette dernière épousait en 1670, Charles Lesieur, père; de cette union, sont nés entre autres: Charles Lesieur, fils, et Julien Lesieur dit Duchesne, tous deux seigneurs de la partie du fief de Grosbois-Est en 1702 et que l'on désigne comme étant les « petits-neveux » de Sieur Pierre Boucher, premier propriétaire de la seigneurie de Grosbois. D'autre part, nous notons dans l'optique du fief Gatineau, que la famille Nicolas Gatineau dit Duplessis était aussi apparentée à l'illustre et noble Sieur Boucher. En effet, Nicolas Gatineau-Duplessis et Pierre Boucher, père, Sieur de Grosbois, s'étaient mariés aux soeurs Crevier, créant ainsi une abondante parenté entre les trois belles descendance des Boucher, des LeNoblet-Duplessis et des Lesieur. Ces remarques opportunes établissent, dès lors, le lien de parenté qui existait entre notre premier seigneur et les quatre subséquents : a) Lambert Boucher propriétaire de Grosbois-Ouest en 1693, b) Sieur Nicolas Gatineau propriétaire de l'Arrière-Fief en 1699, c) Charles et Julien Lesieur, propriétaires de Grosbois-Est en 1702, d) concession de Pierre Boucher, fils, à Louis Gatineau en 1712.

En vue d'une étude plus approfondie du véritable auteur des fiefs Grosbois et Gatineau, il n'est certes pas superflu de faire connaître la généalogie familiale de Sieur Pierre Boucher, suivie de quelques notes biographiques, concernant ses fils, Lambert et Pierre Boucher, concessionnaires.

SA DESCENDANCE

Du premier lit : JACQUES, baptisé à Trois-Rivières, le 11 décembre 1649; destinée inconnue. Il portera par la suite le nom de Jacques Chrétien en souvenir de sa mère indienne, ainsi qu'on le voit dans ses voyages de traite.

Du deuxième lit : PIERRE, écuyer, baptisé à Trois-Rivières, le 18 août 1653; premier propriétaire du fief Gatineau et deuxième seigneur de Boucherville.

MARIE, baptisée en 1655, à Trois-Rivières, mariée à René Gauthier Sieur de Varennes, sépulture à Montréal dans l'église, le 14 mars 1733.

LAMBERT, écuyer, Sr de Grandpré, baptisé le 12 août 1656, à Trois-Rivières, sépulture le 13 avril 1699, à Trois-Rivières, à l'âge de 43 ans.

IGNACE, écuyer, Sr de Grosbois, baptisé le 18 janvier 1659, à Trois-Rivières; marié à M.-Anne Marganne, en 1694; sépulture en 1699.

MADELEINE, baptisée en 1661; mariée à Boucherville, le 24 novembre 1680, à Sr Pierre LeGardeur, Sgr de Maskinongé; sépulture le 3 février 1739.

MARGUERITE, baptisée à Trois-Rivières, le 26 juillet 1663; mariée le 17 mai 1687, à Nicolas Daneau de Muy; sépulture le 30 juin 1697.

PHILIPPE, baptisé à Trois-Rivières, le 20 décembre 1665; ordonné prêtre le 26 mars 1689; sépulture à Lévis le 8 avril 1721.

JEAN, baptisé le 7 février 1667, à Trois-Rivières; marié deux fois à Françoise Charest, puis à Françoise Godefroy de St-Paul; sépulture: 1729.

RENE, baptisé le 18 juin 1668; marié le 15 décembre 1705 à Françoise Mailhiot; Sieur de la Perrière; sépulture le 12 août 1742.

JEANNE, jumelle, baptisée le 5 décembre 1670; sans alliance; sépulture le 25 octobre 1756, à Boucherville.

NICOLAS, baptisé le 15 novembre 1672; ordonné prêtre le 6 juin 1696; sépulture à Québec, le 30 juillet 1733.

JEAN-BAPTISTE, jumeau, baptisé en 1673; marié en 1710, à Marguerite Hertel; Sgr de Chambly, Sieur de Niverville; sépulture en avril 1748.

JACQUES, Sr de Montizambert, jumeau, baptisé le 6 décembre 1673; tué à 15 ans dans un accident de chasse, le 10 septembre 1688.

GENEVIEVE, baptisée le 30 août 1676; soeur St-Pierre des Ursulines; sépulture à Québec, le 30 mai 1766.

a) *Sieur PIERRE BOUCHER, fils, 1er Sgr de Gatineau*

Pierre Boucher, fils, écuyer, 1er Sgr du fief Gatineau, naquit à Trois-Rivières le 18 août 1653, fils aîné de Pierre Boucher, Sr de Boucherville et de Jeanne Crevier. Il épousa à Québec le 25 octobre 1683, Charlotte Denys. En novembre 1672, par l'intermédiaire de son père, le jeune Pierre Boucher âgé de 19 ans, recevait une concession, consistant en trois quarts de lieue de front sur le lac Saint-Pierre, par une lieue de profondeur, touchant au côté nord-est du fief Grosbois. La dite concession sera désignée par la suite, du nom de fief Gatineau à compter du 28 juillet 1712, date où il fut vendu à Louis Gatineau, son cousin germain. Le 13 juin 1723, le Sr de Boucherville faisait acte de foi et hommage à titre de fils aîné et d'héritier de feu Pierre Boucher, Sr de Grosbois et de Boucherville pour les autres héritiers et propriétaires du fief de l'Île Saint-Joseph et en sa qualité, pour le fief de Boucherville. Le 14 juillet 1730, il faisait émettre une ordonnance, enjoignant aux habitants de Boucherville de présenter dans les trois mois les billets et contrats de concession des terres qu'ils possédaient dans la seigneurie. Enfin, un journal de famille note que Charlotte Denys mourut le 5 juin 1740, à l'âge de 67 ans et que son époux décéda à son tour, le 15 août suivant, à l'âge de 87 ans. Tous deux furent inhumés à Boucherville.

Note: Des onze enfants nés de cette union, nous comptons cinq filles qui embrassèrent la vie religieuse, soit à l'Hôtel-Dieu de Montréal, chez les Ursulines et à la Congrégation Notre-Dame; nous rappelons que la famille de son père comptait deux prêtres et une Ursuline, Soeur St-Pierre ». (RAPQ)

b) *Sieur LAMBERT BOUCHER, Sgr de Grandpré*

Lambert Boucher, écuyer, Sgr de Grandpré, fut baptisé à Trois-Rivières le 12 août 1656. En 1681, son père Pierre Boucher lui concède une partie de l'île Saint-Joseph et en 1693, une partie du fief Grosbois, lequel dès 1709, comptait déjà huit habitants : Etienne, Jean-Baptiste et Pierre Gélinas, Pierre Héroux dit Bourgainville, Mathieu Milet, Jacques Blais, Charles Vacher dit Lacerte et René Pinot dit Laperle, tous étant inscrits au Cadastre de J.-E. Decouagne dressé en 1709. En 1689, Frontenac postule du Roi la place de major de la ville de Trois-Rivières pour le Sgr de Grandpré, qui obtient cette charge le 7 avril 1692. Officier de mérite, M. de Frontenac le recommande souvent au Roi; ainsi en 1695, il écrivait à la Cour de France : « C'est un bon officier qui mérite les grâces que vous voudrez lui faire ». Le 13 août 1693, à Québec, Lambert Boucher de Grandpré épousait Marguerite Vanneville de Blazon. Le Sr de Grandpré mourut prématurément et fut inhumé dans l'église de Trois-Rivières, le 3 avril 1699. Sa veuve convola à l'Île-du-Pas en 1709, avec Raymond Blaise des Bergères de Gigaudville. Deux enfants survivaient à leur père : Louis, qui fut baptisé en 1696 et qui épousait en 1734 Thérèse Galard de Chambly; le 17 février 1723, ce dernier rendait foi et hommage pour le fief Grosbois-Ouest, tant pour lui que pour la dite dame sa mère et pour sa soeur, demoiselle Geneviève Boucher, laquelle épousa en 1738, Charles Hertel de Chambly. Sieur Lambert Boucher, seigneur de Grandpré, outre sa charge de major, avait commandé à Trois-Rivières, en l'absence du Gouverneur. Comme Mme de Grandpré était incapable d'administrer la seigneurie de feu son époux, il en était résulté un arrêt de tout progrès de colonisation dans Grosbois-Ouest et Grandpré. (RAPQ, vol. 40)

c) *Appréciation de l'oeuvre de Pierre Boucher*

(Extrait de l'Église Catholique du Canada, par l'abbé Hermann Plante, ptre)

« Pierre Boucher, seigneur de Boucherville et de Grosbois, a lui aussi illustré la mentalité religieuse de son siècle avec des vues aussi élevées que Jeanne LeBer, mais par des voies fort différentes des siennes et plus accessibles aux gens du monde. Il était arrivé au Canada en 1635, à l'âge de 13 ans et y resta jusqu'à sa mort en 1717. Il paraît avoir été un homme complet, non seulement parce qu'il fut un modèle de père de famille, de patriote et de chrétien, le patriarche par excellence, mais parce qu'il a réussi à faire la synthèse de ses entreprises séculières avec les aspirations de sa foi.

« Il a rédigé de sa main les raisons qui l'ont décidé à exploiter son nouveau domaine, nommé Boucherville. C'est un mélange admirable de mysticisme et de réalisme fort inusité sous la plume d'un laïque de son rang : « Pour avoir un lieu en ce pays consacré à Dieu où les gens de bien puissent vivre en repos, une habitation où les habitants fassent profession d'être à Dieu d'une manière toute particulière, ainsi toutes personnes scandaleuses ne doivent pas se présenter pour y venir habiter, à moins qu'elles ne soient dans le dessein de changer de vie ou bien elles se doivent attendre d'en être chassé ». En homme de sens pratique et droit, il veut donc « tâcher à amasser quelques biens dans les voies les plus légitimes qui se

puissent trouver ce me semble afin de faire subsister ma famille et pouvoir faire instruire mes enfants, à la vertu et à la vie civile. Et leur faire apprendre les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera, les pourvoir selon leur condition ». En bon chrétien, il se vise pas au succès envers et contre tout : si son entreprise doit tourner au salut de son âme et au bien de sa famille, il prie Dieu de lui en faciliter les moyens, « si non, poursuit-il, je le prie de ne pas permettre que j'en vienne à bout s'il lui plaît ».

« Ses nobles ambitions se réalisèrent en tous points. La seigneurie de Boucherville s'est peuplée rapidement; elle fut fortifiée contre les Iroquois, pourvue d'une chapelle et d'un curé résidant, tandis qu'à Grosbois, on attendit que la « Paix de Montréal », de 1701, fut signée en vue de protéger les premiers établissements de colons, à Yamachiche. Sr Boucher avait travaillé pour Dieu, pour ses compatriotes et pour ses enfants; il fut béni dans sa famille et sa descendance ».

Autre témoignage d'appréciation et de reconnaissance : — Son histoire étant intégrée à celle d'Yamachiche, il est heureux que le Conseil Municipal du Village, sous la présidence de M. Chs-Denis Girardin, maire, ait eu l'excellente pensée de dédier la rue « Pierre-Boucher » à la mémoire de ce grand homme.

Faisant suite à cette instructive étude biographique, à laquelle se rattachent les antécédents des fiefs Grosbois et Gatineau, nous présentons maintenant une description détaillée sur le règne de chacun des cinq fiefs qui englobèrent l'immense territoire de la primitive histoire d'Yamachiche, de ses débuts jusqu'à l'abolition de la « Tenure Seigneuriale » en 1854. En parlant de notre système féodal du gouvernement-proprétaire qui concédait des étendues de terre à des seigneurs qui sous-concédaient aux censitaires, nous devons rappeler aux lecteurs que les seigneurs « étaient tenus de faire et porter foi » aux gouverneurs. Ainsi l'on voit le 3 octobre 1668, M. Pierre Boucher, sieur de Grosbois, décliner en détail devant M. de Lauzon, les titres de ses fiefs et seigneuries relevant en plein fief de Sa Majesté et à l'instant s'étant mis en devoir de vassal, tête nue sans épée ni éperons et un genouil en terre aurait dit à haute et intelligible voix qu'il rendait et portait au Roy entre nos mains la foy et hommage lige qu'il est tenu de rendre et porter au château Saint-Louis de Québec et a fait souscrit et entre nos mains le serment de bien et fidèlement servir Sa Majesté et de nous avertir et nos successeurs s'il apprend qu'il se fasse quelque chose contre son service. . . »

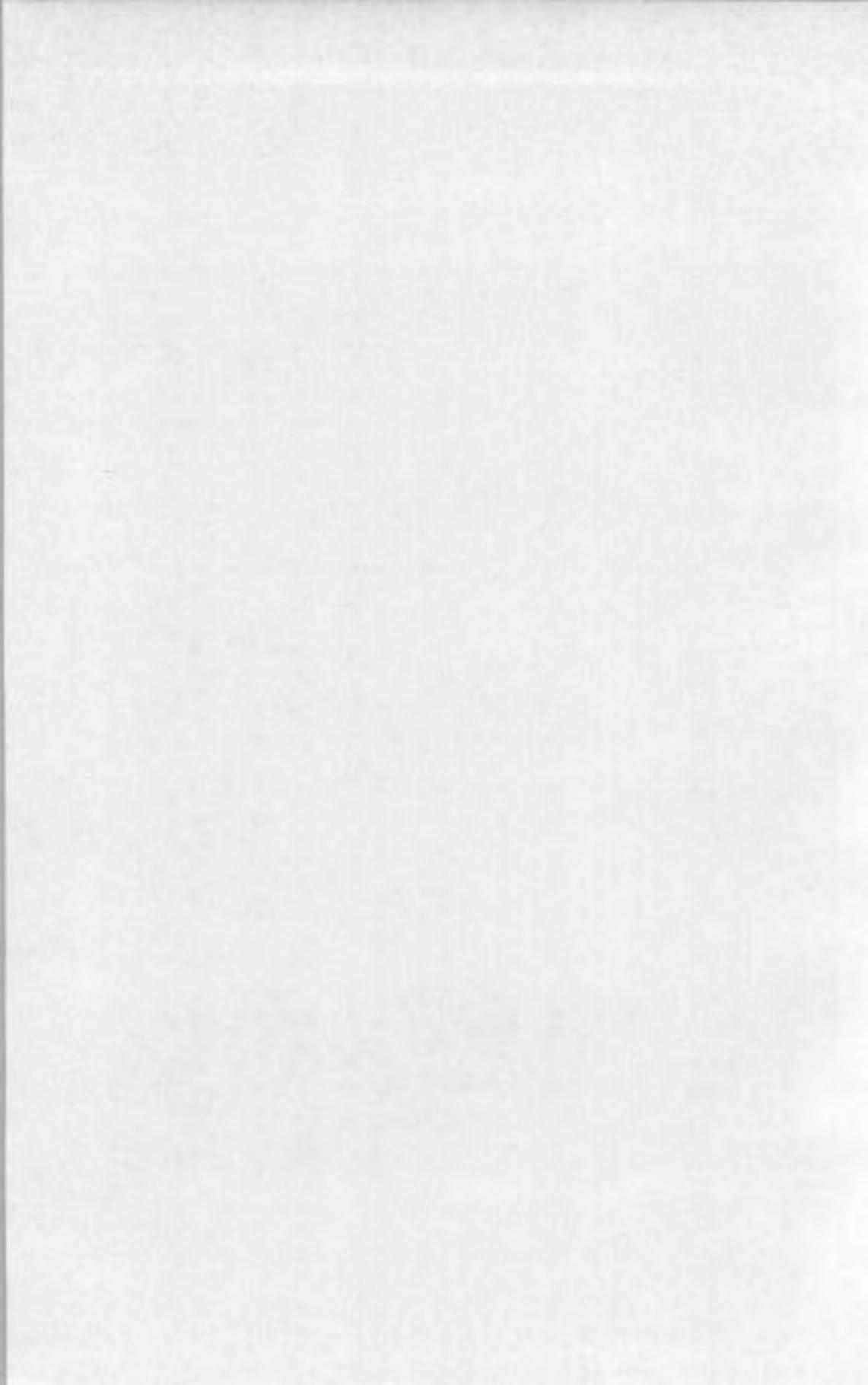
En rapport avec cette importante partie de l'histoire d'Yamachiche, nous nous référons à M. Raphaël Bellemare, écrivain, qui a déjà fait connaître au public le fruit de ses longues et patientes recherches, pour retracer l'histoire des anciens fiefs de cette localité. Il est considéré comme étant le premier à introduire la lumière dans les annales de notre paroisse. Les amateurs de ce genre d'études seront sans doute fort contents de voir se débrouiller les origines du coin de terre d'où sont sortis un grand nombre de citoyens honorables qui ont fait leur marque dans tous les domaines de la vie sociale.

A) FIEF GROSBOIS-OUEST

Ce fief, désigné sous le nom de Grosbois, dès 1653, fut concédé cette année-là à Pierre Boucher, père, ci-devant gouverneur de Trois-Rivières, par M. de Lauzon et lui fut reconcédé en 1672 par l'Intendant Talon. Le titre de M. Talon donnait à ce fief une lieue et demie de front, sur le lac St-Pierre, par deux lieues de profondeur, en direction nord-ouest. N'ayant pas entrepris d'y faire des défrichements, Sieur Boucher résolut de ne pas y résider personnellement et préféra sauvegarder ses intérêts particuliers dans sa seigneurie de Boucherville. D'autre part, les premières tentatives faites pour coloniser le Canada s'étaient avérées infructueuses, en raison des attaques sournoises et incessantes des aborigènes. Ce n'est qu'après le traité de Paix de Montréal en 1701, que nous voyons des censitaires défricher des terres et s'établir dans le Grosbois, appelé aussi Wabmachiche.

Malgré l'impossibilité d'avoir alors des défricheurs et des laboureurs, Pierre Boucher commença en 1693 à faire valoir les terres abandonnées de son beau fief Grosbois, en sous-concédant à son fils Lambert Boucher, la moitié moins sept arpents de front, de cette seigneurie. Voici en résumé, l'acte de vente, en date du 2 juillet 1693. « Par devant Anthoine Adhémard, Notaire royal de la Nouvelle-France, résidant à Ville-Marie et témoins enfin nommés, furent présents en leurs personnes Pierre Boucher, écuyer, seigneur de Boucherville et Grosbois et dame Jeanne Crevier, son épouse, qu'il a dûment autorisée pour le fait quy ensuit, et Lambert Boucher, écuyer, sieur de Grandpré, major de la ville des Trois-Rivières; lesquelles parties ont volontairement reconnu, confessé, reconnaissent et confessent avoir fait et avoir fait et accordé ensemble de bonne foy la vente, sous la clause solidaire et indivise, l'un pour l'autre, aussy bien faire garantir de tout trouble, éviction et autres empêchements généralement quelconques, au dit sieur Boucher de Grandpré, ses hoirs et ayant cause à l'advenir; trois quarts de lieue de terre de front moins sept arpents sur le lac St-Pierre, à prendre à sept arpents au-dessus de la rivière Amachis, du côté sud-ouest, et deux lieues de profondeur en direction sud-est vers nord-ouest, jusqu'aux terres non concédées, etc., etc., appartenances et dépendances jouir, faire et disposer par le dit sieur Boucher de Grandpré, ses hoirs et ayant cause à toujours, pleinement et paisiblement, à commencer de ce jour d'huy, date du présent contrat; cette vente, cession, transport faite aux charges susdites et en outre, moyennant la somme de trois cents livres, en argent, cours de ce pays. Fait et passé au dit Villemarie, l'an mil six cent quatre-vingt-treize, le deuxième jour de juillet, en présence des sieurs Jean Quesneuille et Georges Pruneau et des dits Sieur et Dlle vendeurs; signé après lecture faite suivant l'ordonnance, par Adémard, Notaire ».

La connaissance de ce contrat signifie, évidemment, que cette sous-concession du fief Grosbois-Ouest, a été conclue avant celle des seigneurs Lesieur. Enfin, d'après cet autre document, en provenance du Bureau du Protonotaire, c.s., aux Archives judiciaires du Palais de Justice de Québec, nous constatons que Sieur Lambert Boucher, seigneur de Grandpré, recevait, le 23 mai 1696, un Brevet de Ratification de Sa Majesté très chrétienne, confirmant la concession précédente. Le concessionnaire se voit dans l'obligation de commencer dans le plus bref délai la distribution et la



mise en valeur de ses domaines, « aussitôt la présente guerre finie ». Néanmoins, il jouit des droits ordinaires de justice, de rente, des chasse et pêche, mais il doit réserver à la Couronne les chênes et les mines. A cette époque, Frontenac ne néglige rien pour ramener la paix avec les Indiens et met un frein à leur ardeur belliqueuse, car, dit-il, « un nombre considérable de seigneuries depuis Trois-Rivières jusqu'à Montréal sont presque entièrement abandonnées, parce qu'elles sont si exposées qu'on ne peut entreprendre de les cultiver ».

Est-il encore possible de retracer les lignes seigneuriales de démarcation telles qu'on les connaissait autrefois ? Sûrement et nos arpenteurs-géomètres les utilisent souvent comme point de repère. Ainsi, la ligne de division entre les deux parties de Grosbois, prise à sept arpents au-dessus de l'embouchure de la Grande-Rivière, lot No 560, coupe la Petite-Rivière à quelques arpents au nord du pont des Gélinas et se prolonge en ligne directe vers le nord-ouest, en passant entre les terres de MM. Elphège Bellemare et Eugène Lamy, lots 841 et 840, pour aller aboutir au fief Dumontier, en coupant l'extrémité ouest du chemin des Acadiens. Au sud-ouest, le fief Grosbois-Ouest est borné partiellement par la Route-du-Brûlé et plus haut, en longeant le centre de la Rivière-du-Loup. Effectivement, le bas de la Petite-Rivière et les concessions des Petites-Terres, de la Chicane, du Village de la Rivière-du-Loup, se trouvent donc dans les anciennes limites de Grosbois-Ouest. Si ce seigneur Boucher portait le titre de Sieur de Grandpré, c'est en raison de son droit de propriété des deux fiefs voisins, de Grosbois-Ouest et de Grandpré, seigneurie située dans les limites sud-est de la Rivière-du-Loup, où il avait son manoir. Ce nom de municipalité prendra le nom de Louiseville en 1879, en l'honneur de la princesse Louise, fille de la Reine Victoria.

Lors du décès de Sieur Lambert Boucher, en 1699, Madame Boucher restait veuve avec deux enfants en bas âge, Louis et Geneviève. M. Raphaël Bellemare conclut ainsi, en disant : « Dans un temps où il fallait de grands efforts et beaucoup d'influence pour se recruter des défricheurs et les engager à s'établir sur des terres en bois debout, madame la seigneuresse de Grandpré ne fit rien d'autre que de signer en 1706, les actes de concession aux trois frères Gélinas, déjà établis dans le dit fief vers 1699, par billets de procuration. Ces contrats ont été rédigés, en 1706 par le notaire Etienne Veron de Grandmenil de Trois-Rivières, à la suite de l'arpentage de ces trois terres, qui ne fut fait que cette année-là ».

En 1723, les seigneurs propriétaires des fiefs Grosbois-Ouest et Grosbois-Est furent appelés à fournir des aveux et dénombrements, concernant les progrès de leurs défrichements. Voyons d'abord l'état du fief de Louis Boucher, âgé de 28 ans, fils de Lambert Boucher et de Marguerite Vauvriil de Blazon, second seigneur, par héritage du fief de Grosbois-Ouest. Son rapport prouve qu'aucun progrès n'avait été réalisé dans cette seigneurie, dans l'intervalle de 1709 à 1723. Au contraire, il ne lui restait plus que trois censitaires : la veuve d'Etienne Gélinas, Jean-Baptiste Bellemare et Pierre Héroux, possédant des terres sur la Petite-Rivière. Pierre Gélinas dit Lacourse avait abandonné, en 1707, sa concession, voisine de son frère Etienne pour s'établir dans la seigneurie des Messieurs Lesieur qui comptait dix-sept familles.

Sous l'administration de Sieur Louis Boucher, de 1723 à 1764, il s'opéra une quinzaine de concessions dans sa seigneurie, dont les nouveaux colons s'établirent au rang des Petites-Terres. Mais au cours de la guerre de Sept-Ans, M. Boucher de Grandpré se trouvait à la Louisiane, au service du gouvernement de la France, avec grade de capitaine des troupes. Il ne pouvait donc plus remplir les devoirs d'un seigneur canadien, sous le régime anglais. Comprenant bien sa situation, il nomma officiellement, par devant notaire, M. Joseph Godefroy de Tonnancour, son procureur général. Par cette procuration Sieur Boucher lui accorde le pouvoir de régler en son nom et disposer de ses biens et affaires, touchant sa seigneurie. Muni de cette procuration, M. de Tonnancour fit intervenir l'autorité publique à la vente des seigneuries de Grosbois-Ouest et de Grandpré et il résolut de les vendre à l'enchère, en la salle d'audience de la milice de Trois-Rivières. Il adressa sa supplique à ce sujet, au gouverneur de la dite ville, lui demandant la permission de faire annoncer et afficher à Yamachiche et à la Rivière-du-Loup, ainsi que le lieu de l'encan. L'enchère eut lieu le 14 mai 1764 et le contrat fut passé devant le notaire Pillard, adjudgeant à M. Conrad Guky, député, juge, avocat, les deux possessions seigneuriales de Grosbois-Ouest et de Grandpré, pour le prix de 4,850 livres, soit : \$808.32, argent canadien. (Cf : Les Bases de l'Hist. d'Yamachiche).

M. Conrad Guky, natif de Hollnade, se mit au service de l'Angleterre et obtint des grades de l'armée, en prenant part à la conquête du Canada. Après la guerre, il s'établit au pays, aux instances des autorités anglaises. Parfaitement instruit, il parlait avec facilité les deux langues en usage au pays, ce que très peu d'officiers anglais savaient faire alors. Il fut un favori du pouvoir régnant et sut profiter de ces avantages.

M. Conrad Guky, nouvel acquéreur en 1764 du fief et seigneurie de Grosbois-Ouest, fit construire aussitôt son manoir en bas de la Petite-Rivière, à l'endroit appelé encore aujourd'hui le « Domaine », en arrière de la propriété actuelle de M. Gérard Bergeron, lot No 567. Vers 1772, il érigea sur la rive ouest de la rivière, un moulin banal, mû par la force hydraulique. Il y avait alors une résidence seigneuriale et un moulin à farine dans chacune des deux divisions de Grosbois, propriétés des Lesieur, dans Grosbois-Est, à la Grande-Rivière et celles de C. Guky, dans Grosbois-Ouest. Pendant son règne administratif d'une durée de vingt-deux années, son fief connut un essor considérable. Toutes les terres des concessions : Petites-Terres, la Chicane, Village-des-Caron et Village de la Rivière-du-Loup furent concédées et mises en valeur. Mais la principale oeuvre qu'on lui attribue est l'établissement à Yamachiche, de 1778 et 1786, de 35 familles anglaises, dites Loyalistes, formant un groupe de fugitifs de 442 personnes, qui ne pouvaient accepter le changement d'allégeance, lors de l'Indépendance Américaine. Ils furent reçus par le seigneur Guky, qui les logea dans des casernes à proximité de son Domaine et qui leur prodigua les choses essentielles à leur subsistance, y compris une école anglaise, dont l'instituteur se nommait Isaac Case. Mais leur séjour à Yamachiche fut bien éphémère, par suite d'une acclimatation, non sans quelque heurt au sein des citoyens de notre localité. Après le décès de Sieur Guky, ils seront transférés au rang Crête-de-Coq, à Maskinongé.

Le Sieur Guky a laissé d'excellents souvenirs à Yamachiche, en dépit de certains démêlés qu'il eut avec quelques notables de la région; en particulier, avec François Lemaitre-Duhaime, propriétaire de deuxième moulin à farine qui ait existé au Canton, sur la Grande-Rivière. Vers 1775, le gouvernement ayant besoin de bois pour la construction de casernes, désigna le capitaine William Twiss et Zachary Macaulay, en vue d'une exploitation forestière susceptible de fournir le bois nécessaire aux fortifications. Mais, comme la digue du moulin Duhaime empêchait la drave des billots et posait un obstacle, une entente fut signée entre les parties en cause par bail à long terme, et le bois coupé et équarri fut rendu à destination sur des « cages », tirées par des goélettes. A l'échéance de l'entreprise, à défaut d'un règlement selon les clauses du contrat, cette cause fut portée devant les Juges de Notre dite Cour des Plaidoyers, le 10 janvier 1786, et cette Cour accorda justice à la Requête de François Lemaitre-Duhaime. Le Sieur Conrad Guky, instigateur et principal responsable de l'entreprise, fut condamné à payer au demandeur la somme de 7,000 livres en dommages, incluant les frais de Cour qui s'élevaient à 73 livres.

Note : Le lecteur, concernant ce triste incident, trouvera de plus amples détails dans le contexte des « Moulins hydrauliques » (Cf. Archives publiques, Canada).

Homme d'honneur, frustré dans son orgueil, Conrad Guky revint à son manoir et il s'enferma dans sa chambre, où on le trouva le lendemain, 10 avril 1786, affaissé sur son fauteuil: il était mort. Ce verdict rendu contre ce grand personnage l'avait « littéralement tué ». Son corps fut inhumé à Montréal, le 12 avril de la même année. L'année suivante, le 10 janvier 1787, son exécuteur testamentaire, John Collins, écuyer, porta la même cause en rappel à la Cour Suprême de Londres, mais la sentence fut maintenue et François Lemaitre, dédommagé. (D'après Pierre L. Panet, Grefier).

Les vieux documents nous révèlent un fait assez peu connu dans le récit de l'administration de Sieur C. Guky, à la suite de laquelle, aux dires de M. Raphaël Bellemare, on signale une espèce d'interrègne dans la succession de ce seigneur. En effet, par un acte de donation rémunératoire entre vifs, passé devant Badaeux et Maillet, notaires aux Trois-Rivières, en date du 13 janvier 1785, Conrad Guky, par testament, légua à Mlle Elizabeth Wilkinson, usufruitière, ses quatre fiefs et seigneuries, acquis jusque-là par le seigneur donateur. Mademoiselle Wilkinson demeura au manoir seigneurial de la Petite-Rivière, et y exerça les fonctions d'administratrice, même du vivant de son maître. Cet interrègne s'étendit de 1786 à 1796.

Dans ses « Biographies of illustrated Canadians », M. Henry Morgan rapporte le même événement, ajoutant que M. Guky ne s'était pas suicidé. « C'est possible, de dire M. Bellemare, mais l'acte de donation rémunératoire entre vifs, par lequel il abandonnait en janvier 1785, quelques mois avant sa mort, tout ce qu'il possédait, en faveur de Mlle Wilkinson, ne faisant aucune stipulation pour le reste de ses jours, laisse bien voir que cette mort à courte échéance, n'était pas imprévue par lui-même.

Conrad Guky qui avait été secrétaire du gouverneur puis membre du Conseil législatif en 1775, avait déjà un frère pour héritier, Barthélemy Guky, dont les biens devaient retourner par

réversion. Mais en arrivant au pays, il a dû trouver une étrangère en possession de toutes les propriétés de son frère, Conrad, et mourir avant de pouvoir réclamer l'héritage, le 19 avril 1797.

Louis Guky, fils de Bartholemy, devint fervent sujet anglais, par naturalisation, avant que l'héritage de son oncle Conrad devienne vacant, en 1796, par le décès de Mlle Wilkinson. Il vint au Canada en 1796 et s'établit à Yamachiche, au manoir érigé par son oncle.

« Sieur Louis Guky, fut député du comté de St-Maurice, de 1809 à 1810 et de 1816 à 1818 et conseiller législatif de 1818 à 1838. Shérif à Trois-Rivières de 1805 à 1813; il remplit la même charge à Montréal de 1813 à 1837. Le seigneur Louis Guky est mort à Montréal, le 17 juillet 1840. A sa mort, son fils Bartholemy-Conrad-Augustus hérita des fiefs Grosbois-Ouest et Grandpré. Ce dernier naquit le 6 novembre 1796 à Yamachiche. Il prit part à la guerre 1812, après laquelle il étudia le droit et fut reçu avocat, en 1822. En 1831, il était élu membre de la Chambre d'assemblée pour le comté de Sherbrooke, où il fut élu de nouveau, en 1848 et siégea jusqu'en 1853. B.C.A. Guky quitta Montréal et alla se fixer à Québec, dans une résidence de campagne à Beauport. C'est là qu'il céda le 11 juin 1877.

Note : Le cadastre actuel de la seigneurie de Grandpré fut terminé le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire. B.C.A. Guky légua sa seigneurie à ses filles, qui retirent les rentes seigneuriales » (D'après Charles Drisard, dans L'Echo de Saint-Justin).

B.C.A. Guky était encore seigneur de nombreux fiefs, au temps de l'abolition du régime féodal en Canada, en 1854. L'histoire a su reconnaître ses talents et ses mérites; il a certes eu son temps de gloire. Il n'a demeuré à Yamachiche que dans sa première enfance et l'on peut encore localiser l'excavation des fondations de l'ancien manoir, qui se situe sur le côté opposé de la rivière, vis-à-vis la propriété actuelle de M. Donat Pellerin. Cette maison historique fut acquise par Charles Bettez, fils de Louis Bettez, aubergiste, qui la fit transporter en 1842, au centre du village, pour servir d'hôtel. Par la suite, cette bâtisse passa aux mains des aubergistes : MM. Modeste Richer-Lafleche, Louis Duchesne, Odilon Lesieur, Arthur Boulanger, Norbert Paquin, Fernando Paquin, Jos. Lesieur, Eugène-H. Bourassa. En 1969, l'ancien manoir fut démoli et a cédé le site au Bureau de Poste actuel.

B) FIEF GROSBOS-EST

Avant d'amorcer l'historique du fief de Grosbois-Est dans lequel se situe la majeure partie de l'étendue du territoire d'Yamachiche, nous tenons à préciser la signification du nom « GROSBOS ». D'après la biographie de Sieur Pierre Boucher, premier seigneur de notre localité, ce mot trouverait son origine dans le titre honorifique qu'il s'était choisi, en s'inspirant des gros arbres de chêne dont le fruit figure dans ses armoiries, qui croissaient en abondance sur la longue île du St-Laurent, à Boucherville, qu'il désigna « Grosbois »; aimant ce nom, il l'a transmis à son fief d'Yamachiche.

Pour cette importante étude, nous avons voulu suivre sans interruption, dans l'ordre chronologique, la succession des actes

de sous-concession émis par le vieil ancêtre; nos lecteurs nous saurons gré d'en agir de la sorte, car c'est le meilleur moyen de mettre de la clarté dans notre récit.

Comme nous l'avons vu, le fief Grosbois fut partagé en deux parties: Grosbois-Ouest, consenti par Pierre Boucher à son fils Lambert en 1693 et Grosbois-Est concédé par le même à ses petits-neveux, Charles et Julien Lesieur en 1702. Mais ce dernier fief n'était pas entier, lors de sa concession en 1702, aux MM. Lesieur, puisqu'une subdivision de terrain, de 12 arpents de front sur 42 arpents en profondeur, avait été vendue, en 1699, par Sr Pierre Boucher, à son beau-frère, M. Nicolas Gatineau. Cette subdivision, enclavée dans le fief de Grosbois-Est, porte le nom de « Arrière-fief » et est reconnue comme étant la deuxième concession opérée par M. Boucher. Dans l'ordre chronologique, celle des Lesieur, se place au troisième rang, ayant été accordée en 1702.

Voici donc un extrait de l'acte de sous-concession de cet « Arrière-fief », par Sieur P. Boucher à son beau-frère, Nicolas Gatineau, père de Louis: « Le 12 septembre 1699, M. Boucher, seigneur de Boucherville et de Grosbois, par-devant son notaire Marien Taillandire, vendit et concéda à M. Nicolas Gatineau, une étendue de douze arpents de terre de front sur quarante-deux de profondeur, située au-dessous de la rivière Ouamachiche, en commençant sur le bord de la dite rivière, en descendant jusqu'au bout de douze arpents de front et de quarante-deux de profondeur, pour en jouir en pleine propriété par le dit Gatineau, lui, ses hoirs et ayants cause en « arrière-fief » en tous droits, à la réserve d'une rente nette et seigneuriale de quatre minots de bled froment, se paiera tous les ans à la Saint-Martin d'hiver, portable au moulin seigneurial, quand il y en aura un de baty, et en attendant aux Trois-Rivières, etc. ». Ce campeau de terre situé à l'embouchure de la Grande-Rivière côté nord-est et ainsi constitué en « arrière-fief noble », fait partie de Grosbois-Est.

Mais c'est ici que débute l'histoire du fief de Grosbois-Est, troisième concession, ou sous-concession, par Sieur Pierre Boucher, à ses petits-neveux, Charles et Julien Lesieur, aînés d'une famille de huit enfants dont sept garçons et une fille. En nous référant à Me François-S. L. Desaulniers, avocat et généalogiste, nous apprenons que l'ancêtre des familles Lesieur est originaire d'Osseville, de la Basse Normandie, évêché de Coutances, France. Baptisé en 1647 du nom de Charles, il épousa, le 11 octobre 1671 au Cap-de-la-Madeleine, Françoise Lafond, fille d'Etienne Lafond et de Marie Boucher, soeur de Sieur Pierre Boucher; Charles Lesieur devint donc par son mariage le neveu de l'ancien gouverneur de Trois-Rivières et le cousin de Lambert Boucher, sieur de Grand-pré. En 1681, il alla se fixer à Batiscan, avec sa famille, mais il n'a pas résidé à Yamachiche, étant décédé en 1697. Ce premier Charles Lesieur n'avait pas la renommée d'être en possession de grands biens, mais il était, néanmoins, considéré comme homme de bien; c'est probablement en raison de son alliance matrimoniale qu'il obtint la fonction de Procureur Fiscal de la seigneurie de Batiscan jusqu'à sa mort, alors qu'il n'était âgé que de 50 ans.

Cette brève notice sur Charles Lesieur, père, fait voir qu'il restait à sa jeune épouse, Françoise Lafond, âgée de 39 ans, une tâche bien difficile à remplir, celle d'élever et de diriger sept garçons, dont le plus jeune n'avait qu'un an. Sieur Boucher, (1622-1717), voyant sa nièce dans l'embarras, résolut de lui offrir sa haute

protection et de procurer des ressources futures à la famille éprouvée. Le 2 juillet 1702, il appela chez lui, à Boucherville, Charles et Julien Lesieur, ses petits-neveux, et les éleva au titre de « Seigneurs » d'Yamachiche, en leur cédant la seconde partie de son fief Grosbois, moyennant la somme de huit cents livres (\$160.00). Déchargée de toute inquiétude à leur sujet, leur mère, Françoise Lafond, se remaria l'année suivante, 1703, à Batiscan, en épousant Louis Fafard.

Nous produisons maintenant les principales clauses de l'acte de vente de la moitié plus sept arpents du fief de Grosbois par M. de Boucherville à ses petits-neveux Charles et Julien LeSieur. (12 juillet 1702)

« Par devant Marien Taillandier, notaire de la terre et seigneurie de Boucherville, soussigné et témoins enfin nommés furent présents : Pierre Boucher, écuyer, seigneur de Boucherville et de Grosbois et Jeanne Crevier sa femme de lui suffisamment autorisée pour le fait des présentes, lesquelles ont volontairement reconnu et confessé, reconnaissent et confessent avoir vendu, quitté, cédé et transporté et délaissé par les présentes, du tout, dès maintenant et à toujours, promis et promet garantir de tous troubles, hypothèques et autre empêchement généralement quelconque, aux sieurs Charles et Julien LeSieur, frères demeurant à Batiscan, présent et acceptant, preneurs et retenant au dit titre pour eux, leurs hoirs ou ayant cause, une part de seigneurie sise à la rivière Ouamachiche, de la contenance de trois quarts de lieue et sept arpents de front sur deux lieues de profondeur, à commencer à sept arpents au-dessus de la dite rivière Ouamachiche, et trois quarts de lieue au-dessous, et au même rumb de vent et même lignes que les terres des seigneurs avoisinants (c'est-à-dire, parallèlement, perpendiculairement au lac St-Pierre, en direction du sud-est au nord-ouest), aux charges, clauses et conditions qui sont portées au contrat d'acquisition que mon dit sieur Boucher, aux mêmes foy et hommage portés au dit contrat, sans rien réserver ni retenir aucune chose que de laisser le dit sieur Nicolas Gatineau jouir d'une concession que mon dit sieur Boucher a donné au dit Gatineau dans la dite terre, suivant son contrat d'acquisition passé par devant le dit notaire en date du 12 septembre 1699, qui est de 12 arpents de terre sur 42 arpents de profondeur, en arrière-fief, etc. » (Signé) Charles Sieur, Julien LeSieur, Pierre Boucher, Jeanne Crevier et Taillandier, Notaire.

Voilà bien Charles et Julien Lesieur propriétaires de la seigneurie d'Yamachiche, en 1702. Deux obstacles, aux dires de M. Raphaël Bellemare, ont donc pu les empêcher d'accorder dans la suite, des concessions de terre à des colons. Le premier obstacle se trouvait dans l'acte de vente, qui démontre bien que les arpenteurs n'avaient pas encore passé par là et que les lignes des seigneuries voisines n'étaient pas encore connues, en juillet 1702. Pour les nouveaux seigneurs, un autre obstacle compliquait le précédent; c'était l'arrière-fief concédé par M. Pierre Boucher à Nicolas Gatineau, en 1699, au nord-est de l'embouchure de la Grande-Rivière, où devaient naturellement commencer les premiers établissements. Cet arrière-fief, englobé dans la seigneurie des Lesieur, n'était pas encore délimité, lors de l'acte de vente. Malgré la volonté des co-seigneurs, il leur fallut attendre la venue des arpenteurs jurés pour faire disparaître ces deux obstacles. Ce n'est qu'en 1707 que les tireurs de lignes entrèrent dans leur seigneurie et commencèrent

par la délimitation de l'arrière-fief de Nicolas Gatineau, concédé sur le côté nord-est de la Grande-Rivière, dont les lignes de démarcation devaient être parallèles à celles du fief Grosbois.

Dans le contexte du cadastre de 1709 et du diagramme des fiefs d'Yamachiche, la ligne de division entre les deux parties de Grosbois s'établit comme suit : Prise à sept arpents au-dessus de la Grande-Rivière, cette ligne seigneuriale est celle que nous avons produite, lors de la description géographique de Grosbois-Ouest. Il en est ainsi pour la limite en profondeur, de deux lieues, aboutissant au fief Dumontier, là où commence le territoire de la paroisse de St-Sévère, fondée en 1850. Quant à la ligne de division des fiefs Gatineau et Grosbois-Est, nous la retraçons à l'aide du plan cadastral de 1878, en suivant l'ancien chemin du Petit-Bois et la tranchée Libertine, qui longent la partie nord-est de la Canadian Marconi. De là, on la retrace à l'extrémité du chemin du rang de la Petite-Rivière-Nord, pour se prolonger directement sur une distance de cinq lieues, jusqu'aux confins du territoire de N.-D. de Charette. Pour plus de précision, nous ajoutons que l'ancien chemin des Granges aboutit à la ligne seigneuriale, entre Grosbois et Gatineau, ou Rivière-aux-Glaises.

Nous avons fait connaître la filiation généalogique des seigneurs Boucher et Guky, ainsi que leurs oeuvres. Dans cette optique, nous poursuivons le sujet en apportant plus de précision concernant la famille Lesieur, dont les deux aînés, Charles et Julien, ont été les fondateurs et les principaux artisans de l'oeuvre colonisatrice de notre paroisse. De plus, identifier leurs frères et soeur, c'est faire connaître les premiers défricheurs de la concession de la Grande-Rivière. Cette famille Lesieur se présente comme suit :

- 1—CHARLES, seigneur, né en 1674, marié à Charlotte Rivard-Loranger (soeur de l'épouse de Sieur François Dumontier, est considéré comme l'authentique fondateur d'Yamachiche, en défrichant, vers 1703, l'emplacement qu'il occupera en érigeant son modeste manoir, dans un geste symbolique de prise de possession.
- 2—JULIEN, co-seigneur, né en 1679, marié à Simonne Blanchet, décéda en 1715 et son corps fut inhumé sous la chapelle Ste-Anne d'Yamachiche. Julien Lesieur dit Duchesne ne vint s'établir à Yamachiche qu'en 1707.
- 3—FRANÇOISE, née en 1680, épousa, en 1717, Ls-Jos. Riv.-Bellefeuille. Ils vinrent s'établir à Yamachiche vers 1711. L'époux fut tué par la foudre en 1740.
- 4—AUGUSTIN, né en 1682, marié en 1734, à M.-Joseph Frigon, est désigné, en 1723, propriétaire d'une terre de six arpents de front sur quarante. Il est aussi mentionné exécuteur testamentaire de la succession de son frère, Joseph, tué par des Indiens.
- 5—JEAN-BAPTISTE dit Desaulniers, né en 1686, marié en 1707, à Elisabeth Riv. Laglanderie, est l'ancêtre des familles Desaulniers.
- 6—JOSEPH dit Coulomb, né en 1688, épousa, en 1720, Catherine Ardouin, fille d'un chef indien des Illinois. Il fut assassiné, en

1723, par un Indien du même endroit. De cette union, est né J.-Bte Lesieur dit Coulomb.

- 7—ANTOINE dit Lapierre, né en 1893, épousa en 1719, Angélique Riv.-Loranger; il est compté, à l'instar de ses frères et beaux-frères, au nombre des premiers défricheurs du « Grand-Machiche ». Il mourut en 1736.
- 8—PIERRE, né en 1696, épousa, en 1746, à la Rivière-du-Loup, Geneviève Sicard-de-Rive. En plus d'occuper sa terre, il fut capitaine de milice.

A cette époque, comme l'atteste M. l'abbé N. Caron, il y avait une coutume qui est bien disparue de nos jours; le fils aîné portait le nom de famille de son père, comme nous faisons maintenant, mais les autres enfants se choisissaient un nom, ordinairement pris parmi les objets de la nature, et le portaient joint au nom de leur père. Par la suite ce nom venait à prédominer. Comme les familles étaient alors nombreuses, ceci empêchait la confusion, et chaque enfant mâle devenait ainsi la souche d'une famille distincte. Cette tradition a été nettement appliquée aux familles Lesieur, Gélinas et autres. Charles, seigneur, conserva le nom de LESIEUR; Julien, co-seigneur, prit le nom de DUCHESNE; Jean-Baptiste prit le nom de DESAULNIERS; Joseph prit le nom de COULOMB, Antoine, celui de LAPIERRE. D'autre part, Etienne Gélinas conserva le nom de Gélinas, mais Jean-Baptiste hérita du nom de BELLEMARE, et celui de Pierre Gélinas changes en celui de LACOURSE. Tous les porteurs de ces nouveaux noms de famille doivent donc aller chercher leur premier ancêtre canadien, soit dans Charles Lesieur, père procureur fiscal, arrivé au pays vers 1666, soit dans Etienne Gélinas ou Gélineseu, arrivé au pays en 1658. On pourrait poursuivre ainsi cette nomenclature indéfiniment. Par exemple: a) Le nom de famille de Robert Rivard s'est ramifié en ceux de: BELLEFEUILLE, LAGLANDERIE, DUFRESNE et LORANGER. b) Le nom Pierre Lefebvre s'est partagé en ceux de: DECOTEAUX, VILLEMURE et BOULANGER. c) François Lemaître, ce nom de famille fut divisé en: AUGER, DUHAIME et LOTTINVILLE. d) Jean-Baptiste Cadioux—ST-LOUIS. e) Michel Houde: HOULE. f) Félix Lemire, son nom fut partagé en ceux de: GAUCHER, MARSOLAIS, GONNEVILLE, etc.

Mais, concernant la généalogie seigneuriale des MM. Lesieur, elle s'avère quelque peu difficile à suivre en raison du système de la transmission des biens nobles, par lequel l'aîné possédait toujours à lui seul la première moitié de l'héritage paternel, tandis que la seconde moitié se partageait à parts égales entre les autres enfants. Pour une meilleure compréhension, nous publions une requête, datée du 28 mai 1829, signée par dix-huit co-propriétaires et seigneurs par indivis du fief de Grosbois-Est:

« Province du Bas-Canada,
District des Trois-Rivières,
Comté de St-Maurice ».

A son Excellence Sir James Kempt, chevalier
Grand-Croix du Très Honorable Ordre, Militaire du Bain et Administrateur en chef de la dite Province du Bas-Canada, Sc.

« L'humble requête des soussignés copropriétaires et Seigneurs par indivis d'une partie du fief Grosbois, dans la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, dans le district et comté susdits, exposons très respectueusement à Votre Excellence.

« Qu'ils voient avec peine et regret expirer le terme accordé par la Proclamation de Sa Majesté, en date du vingt-huit du mois de mai de l'année dernière, pour rendre à Sa Majesté, La Foi et Hommage, et lui donner et bailler leur aveu et dénombrement, vu qu'il leur a été jusqu'à présent impossible de se rendre à des devoirs si justes et si équitables et dont l'exécution leur serait si honorable.

« Que la raison pour laquelle ils n'ont pu jusqu'à présent rendre Foi et Hommage, et donner leurs aveux de dénombrement, à Sa Majesté, tel que requis par la dite Proclamation, est que leurs papiers généraux et respectifs concernant le dit fief, sont en Cour, sur un Appel et Procès, regardant la dite Seigneurie ou fief Grosbois, et qu'ils ne peuvent les avoir et retirer que sous un délai de quinze mois, et pas avant.

« En conséquence, Vos humbles Pétitionnaires, osent prier et supplier Votre Excellence, de vouloir bien leur accorder et à chacun d'eux, pour la dite Foi et Hommage, et leur aveu et dénombrement, Souffrance, Surséance et délai de quinze mois entiers.

« Et Vos humbles Pétitionnaires, ne cesseront de prier pour la prospérité et la santé de Votre Excellence.

(Signé) Machiche, 25 mai 1829.

Luc + Rivard-Bellefeuille
Françoise Gignac +
Veuve Bellefeuille
Daniel + Bettez
Jean-Bte + Gauthier
Jean-Bte Duchesne, père
Jean-Bte + St-Louis
Amable Lesieur
Jean-Bte Charland

Antoine Gadioux-St-Louis
Charles Lesieur
Paul Lesieur
Madeleine Rivard-Bellefeuille
Joseph + Rivard-Bellefeuille
Isaac + Pothier
Antoine Toutant +
Joseph Madore Lesieur
Messire Daveluy, ptre.

Témoins: Valère Guillet et P.-Benjamin Dumoulin, notaires.

Ce fief est resté en possession de la famille seigneuriale, jusqu'en 1830; mais il fut tellement subdivisé en parts d'héritage, par les descendants, qu'il passa finalement en des mains étrangères. Ainsi, Me Pierre-Benjamin Dumoulin, notaire, frère de Messire Sévère-Nicolas Dumoulin, fit l'acquisition de la principale partie, puis M. Modeste Richer-Lafleche lui succéda par contrat de vente. Enfin, en 1840, B.C.A. Gagy l'acheta du shérif, pour l'administrer jusqu'à l'abolition du Régime féodal.

Ici, se termine l'histoire du fief Grosbois-Est. Mais, direz-vous, l'auteur n'a pas encore parlé de colonisation, ni des oeuvres des responsables de ce fief. Evidemment! De cet important sujet, il groupera tous les éléments dans un chapitre spécial. En attendant, lisons l'élogieux témoignage que M. Raphaël Bellemare, dans son ouvrage, « Les Bases de l'histoire d'Yamachiche », adresse à la mémoire des seigneurs Lesieur :

« Les Lesieurs, dit-il, n'ont pas d'histoire dans la vie publique comme les Guky, et cependant leur carrière n'a pas été moins patriotique et moins utile. Pour les Guky, la seigneurie était un titre honorifique et un surcroît de revenu. Ils avaient les bonnes grâces des gouvernements qu'ils servaient avec fidélité, avec dévouement, mais aussi avec profit. Les Lesieur au contraire, suivant l'habitude canadienne, élevaient des enfants plus nombreux et servaient les intérêts de la colonie, à leur manière, sans assistance de l'Etat. Les deux frères Charles et Julien Lesieur avaient acquis une seigneurie en bois débout, bien plus petite que les quatre seigneuries des Guky. Ils commencèrent eux-mêmes à défricher leurs domaines, donnant ainsi le bon exemple à leurs censitaires, et, avec le concours de leurs frères et amis, ils formèrent autour d'eux un petit groupe de cultivateurs courageux et intelligents.

« Ils n'avaient jamais eu, comme les Guky, les hautes faveurs de l'Etat, pas plus sous le régime français que sous le régime anglais; ils dépendaient uniquement du revenu qu'ils avaient à créer eux-mêmes par leurs efforts personnels, avant d'en jouir. En attendant mieux, ils pourvoyaient à l'établissement de leurs familles par le travail. Il se passa plusieurs générations avant que toutes les terres de Grosbois-Est fussent concédées et rapportassent des rentes suffisantes à leurs seigneurs. S'ils n'ont pas acquis une grande fortune, leur rôle de colonisateurs, dans un temps où le Canada n'avait que peu de bras pour défricher le sol, doit être considéré, au point de vue du développement des ressources naturelles du pays, comme au-dessus de celui des bureaucrates au service des gouvernements du temps. Les Guky ont augmenté légitimement leurs possessions et leurs revenus personnels; les Lesieur ont contribué, non moins honorablement, à l'augmentation de la population agricole du pays, par leur sang et par leur travail. Aussi cette dernière famille a-t-elle toujours été des plus notables et des plus considérées à Yamachiche ». Ils sont rares, en Canada, ceux qui ont traité si profondément l'histoire de leur paroisse natale. La conduite de tels hommes est un sujet d'édification pour la jeunesse contemporaine.

Note : La résidence seigneuriale des seigneurs Duchesne fut construite vers 1762. Démolie, en 1974, pour permettre la construction de l'autoroute « 40 », cette ancienne maison était la propriété de la famille Proulx, lot No 535, depuis 1868, ayant été acquise par M. G.-Horace Proulx, marié à Dame Elisabeth L.-Desaulniers.

C) FIEF GATINEAU

Le fief Gatineau est le plus jeune des fiefs couvrant partiellement le territoire actuel de la paroisse d'Yamachiche, puisqu'il ne fut ouvert à la colonisation qu'en 1712, par l'acte de vente passé le 28 juillet 1712, entre Sieur Pierre Boucher, fils, et Louis Gatineau, son parent, devant le notaire Lepailleur à Montréal. Mais le défrichement de ce fief n'a pas débuté tout de suite, puisque le nouveau propriétaire déclarait en 1723, dans acte de foi et hommage et son aveu et dénombrement faits devant l'intendant Bégon, n'avoir pas encore d'habitants dans sa seigneurie. Par contre, nous retraçons dans « Inventaire de Daniel Normandin, aux Archives Nationales de Trois-Rivières » qu'en 1725, quatre terres de 240 arpent chacune sont occupées par : Joseph Toutant, Joseph Dubut, Augustin Dubut et Jean-Bte Rivard-Laglanderie.

Ce fief Gatineau, consistant en trois quarts de lieue de front sur le lac St-Pierre, par une lieue de profondeur, étant borné au sud-ouest par la seigneurie de Grosbois, dont la ligne de démarcation est clairement établie lors de la description de Grosbois. Au nord-est, la ligne seigneuriale, entre Gatineau et la seigneurie de Tonnancour, nous apparaît imprécise. D'après les cadastres (1875) des paroisses d'Yamachiche et Pointe-du-Lac, tous les deux tracés à l'échelle de cinq pouces à l'arpent, cette ligne de démarcation, étant parallèle à celles de Grosbois, se situerait à la sortie de l'autoroute « 40 », près de la traverse-à-niveau du rang de St-Nicolas. Il est étonnant de constater que les quatre sorties de la nouvelle autoroute, au moyen d'un odomètre automobile, se situent de trois quarts de lieue en trois quarts de lieue, de la route du Brûlé à celle de St-Nicolas, de Pointe-du-Lac. Nous réalisons alors que les deux façons d'évaluer la distance de ce parcours correspondent au même résultat, soit de six milles et trois quarts. Il va sans dire que les limites de la paroisse de Pointe-du-Lac n'ont aucun rapport avec celles du fief Gatineau, puisque le territoire de cette paroisse empiète d'environ un mille sur Gatineau, pour aboutir au lot No 1, ou ancienne propriété de la famille Dussault, au nord-est de la Rivière-aux-Glaises. Il est également intéressant de savoir que M. Noël Dufresne, voisin de la ferme Rémi Dussault, obtenait, le 14 novembre 1868, l'autorisation d'annexer sa propriété de trois arpents de front, sur le lac St-Pierre, par vingt-neuf de profondeur, à la paroisse de Pointe-du-Lac. Effectivement, depuis cette date, l'embouchure de la Rivière-aux-Glaises, la propriété de M. Georges Descôteaux et celle de M. Noé Milot se situent dans le territoire de la Pointe-du-Lac.

Les notes généalogiques, concernant la famille « Gatineau-Duplessis », surprendront plus d'un lecteur. Sieur Nicolas Gatineau-Duplessis, descendant de la noblesse française, arriva en Nouvelle-France en même temps que Sieur de Maisonneuve. Vers 1670, il épousait, à Québec Mlle Marie Crevier, originaire de Laroche, France. Cette dernière était la soeur de l'épouse de Sieur Pierre Boucher, née Jeanne Crevier. Deux garçons sont nés de cette union: a) Jean-Baptiste, né en 1671, marié, à Trois-Rivières, vers 1719, à M.-Charlotte LeBoulanger; b) Louis, né en 1674, marié, à Batiscan, en 1710, à Jeanne Lemoyne, Louis fut le deuxième propriétaire de la seigneurie de Gatineau, fief qui est encore désigné de ce nom.

L'ancêtre de Nicolas Gatineau-Duplessis remonte à François Duplessis, capitaine des gardes du roi Henri IV. Comme nous l'avons vu, en parlant de « l'arrière-fief », englobé dans la seigneurie des Lesieur, Nicolas Gatineau devint propriétaire de cette subdivision, en l'achetant de son beau-frère, Sieur Pierre Boucher, père, en 1699. Après sa mort, Jean-Baptiste et Louis Gatineau héritèrent du dit arrière-fief. Devenus adultes, ces derniers devinrent de grands aventuriers, qui explorèrent la région de l'Outsouais, en particulier, la rivière Gatineau, qu'ils désignèrent de leur nom. Au répertoire des engagements pour l'Ouest, conservés dans les Archives judiciaires de Montréal, nous constatons que le nom de Louis Gatineau, y fut mentionné vingt-deux fois. Il n'est pas surprenant qu'il ait porté si peu d'attention à son fief, et que nous découvrions certaines anomalies dans sa filiation généalogique.

Ainsi, Me Frs L.-Desaulniers, dans « Vieilles Familles d'Yamachiche », vol. 3, p. 154, en parlant des enfants de Louis Gatineau, dit: « Nous avons éprouvé bien des difficultés à trou-

ver le lien de parenté de Jean-Bte LeNoblet-Duplessis avec Louis Gatineau-Duplessis. De l'ensemble de toutes nos recherches il résulte, cependant, que Jean-Bte Duplessis est bien le fils de Louis Gatineau ». Dans ce contexte, M. Raymond Douville, historien, par le biais du « Le Nouvelliste », intervient et conclut ce qui suit : « Louis eut une fille, morte célibataire, et un fils, Le-Joseph qui fut, en fait, le dernier de la lignée directe, puisqu'il mourut sans autre enfant qu'une fille naturelle, algonquine, qui fut l'ancêtre de Mgr Laflèche. C'est au cours d'une de ses expéditions aux Grands-Lacs que Louis Gatineau recueillit un jeune Indien qui fut appelé Jean-Baptiste dit Duplessis, selon les registres de la paroisse de Détroit.

« Ce Jean-Baptiste Duplessis se maria en 1740, à Louiseville, avec Françoise Lacerte. Pour Jean-Baptiste, le registre mentionne : père et mère inconnus. En 1741, Jean-Baptiste fait baptiser sa fille, Marie-Joséphé et les registres l'appellent alors Jean-Baptiste Noblet dit Duplessis. Et, fait intéressant, le parrain n'est nul autre que Jean-Baptiste Gatineau-Duplessis et la marraine, Marie-Joséphé Duplessis. Les origines de ce surnom, LeNoblet sont obscures : peut-être doit-il être relié à une tribu de Mascouins.

« Ces faits démontrent, selon M. Douville, que Nicolas ne peut être l'ancêtre de Maurice Duplessis et que par contre, Jean-Baptiste dit Duplessis et son épouse Françoise Lacerte le sont certainement. A partir de ce couple, la filiation se fait facilement. L'historien termine son exposé en précisant que les origines indigènes de l'ancien premier ministre n'ont rien de péjoratif. Toutefois, dit-il, il ne faudrait pas tirer de conclusions trop hâtives et encore moins défavorables, même s'il faut admettre que cet ancêtre était d'origine autochtone. Plusieurs de nos familles sont dans le même cas. Monseigneur Laflèche, on l'a vu, s'est glorifié d'avoir dans les veines du sang indien ». Si tel est le cas, plusieurs autres familles d'Yamachiche y sont impliquées et l'ignorent probablement.

La terre paternelle de la famille Duplessis est située dans le fief Gatineau, dans la paroisse de Pointe-du-Lac, lot No 142, sur les bords du lac St-Pierre. La maison, construite sur ce lot, isolée, est le seul souvenir qui reste de l'ancien chemin de la Rivière-aux-Glaises. Vers 1875, elle était la propriété de M. Younger Hooper, pour passer ensuite aux mains de M. Israël Berthiaume. C'est Jean-Baptiste LeNoblet-Duplessis qui a construit cette ancienne maison et qui fut transmise par droit de succession en 1777, à son fils, Chs-Jean-Bte, marié à Joseph Turcotte.

Louis-Joseph Gatineau, fils de Sieur Louis Gatineau et Jeanne Lemoyne, qui avait épousé une Dame St-François, résidait encore à Ste-Anne-de-la-Pérade lorsqu'il vendit le fief Gatineau au Sieur Joseph Godefroy de Tonnancour, par contrat passé devant Me Pillard, notaire royal, le 26 mars 1786. Il vendit ce fief en paiement d'un constitut et des arrérages qui sont dus à M. de Tonnancour. Il y avait alors plusieurs concessions de faites à la Rivière-aux-Glaises. En prenant possession de ce fief, M. de Tonnancour se trouvait propriétaire de cinq fiefs. Le poids de tant de propriétés, étant devenu trop lourd à administrer, tous ses fiefs sont acquis par Nicolas Montour, en 1795.

« Nicolas Couc dit Montour, dont nous parle le Père Alexandre Dugré, s.j., avait épousé une anglaise catholique Geneviève Wills, et il vit et meurt protestant. Porté vers tout ce qui n'était pas canadien, il fit son argent, une centaine de mille piastres, avec la Compagnie du Nord-Ouest, et il veut se payer une belle vie. Il sera député à trois élections, pas brillant et pas souvent du bon côté, mais député! » Le 13 avril 1805, il donna et légua par testament, à son épouse, la jouissance et l'usufruit de tous ses biens meubles et immeubles, tant nobles que roturiers, qu'il déléguerait au jour et heure de son décès. Cette seigneurie de Gatineau fut la propriété de la famille Montour jusqu'à l'abolition du Régime féodal, en 1854.

D) PROLONGATION de GATINEAU ou FIEF ROBERT

En rompant l'ordre chronologique de la répartition historique des fiefs de la paroisse d'Yamachiche, il convient de traiter dès lors de la Prolongation de Gatineau, qui portera le nom de fief Robert, en 1810. En effet, la prolongation de ce fief présente un lien commun avec la famille Gatineau, dont la première seigneuresse, M. Joseph Gatineau, était la soeur de Louis-Joseph Gatineau-Duplessis.

En 1750, Mlle M.-Joseph Gatineau, fille de Sieur Louis Gatineau se fit octroyer par M. LaJonquière, gouverneur, une concession de quatre lieues de profondeur, en prolongation du dit fief Gatineau, sur le même front de trois quarts de lieue. C'est sur la haute partie de ce nouveau fief que fut fondée la paroisse de St-Barnabé, municipalité ouverte à la colonisation, vers 1800, par les trois frères Gélinas. En effet, MM. Joseph, Luc et Antoine Gélinas, désignés fondateurs de cette paroisse, sont nés au rang des Petites-Terres, sur la propriété désignée par le lot No 989, voisine de celle d'Antoine Gérin-Lajoie. Disons, en l'occurrence, que c'est M. Justin Gélinas, marié à Adélaïde Bellemare, qui a fondé la paroisse de St-Boniface, en 1850.

Le fief, dit Prolongation de Gatineau, demeura la propriété de la famille Gatineau-Duplessis, jusqu'en 1771. Il devint successivement, par la suite, celle de Sieur François Lemaitre-Duhaim et des seigneurs Gagy. En 1810, il fut acquis, en partie, par Sieur James Johnson, qui désigna sa part du nom de son fils, « Robert », nom qui prévalut jusqu'à l'abolition du Régime féodal. Quant à l'autre partie, elle a appartenu à M. Léger (Ludger) Boucher, notaire, à St-Barnabé. L'ancêtre de ce dernier, Jean-Bénoni Boucher, habitait, vers 1782, le bas de la Petite-Rivière d'Yamachiche, propriété occupée présentement par M. Donat Pellerin.

E) FIEF DUMONTIER

En nous référant à M. Raphaël Bellemare, historien, nous apprenons que le fief Dumontier fut concédé le 24 octobre 1703, par l'intendant Raudot à Sieur François Dumontier, secrétaire du marquis de Vaudreuil. Ce fief, qui est le plus grand du primitif territoire d'Yamachiche, mesurait une lieue et demie de front, sur trois lieues de profondeur; il commençait aux limites nord-ouest

du fief Grosbois. La Rivière-du-Loup le traverse diagonalement, direction nord-sud.

Sieur François Dumontier, seigneur, épousa à Batiscan Mile Marie-Anne Rivard-Loranger, soeur de Charlotte, mariée à Charles Lesieur; ce dernier était donc le beau-frère de M. Dumontier. Il mourut en 1714, avant d'avoir fait un seul établissement sur son fief. Le 7 mai 1723, Marie-Anne Rivard, seigneuresse, soumet son aveu et dénombrement pour le fief Dumontier. En procédant à la confection du dit papier terrier, elle nous présente ses filles, héritières chacune pour un quart dans l'autre moitié du dit fief, dont elle n'est elle-même propriétaire que de la première moitié. Ce sont : Marie-Françoise, âgée de 25 ans, mariée à sieur Grandine; Marie-Louise, âgée de 21 ans, mariée à sieur Barolet; Marie-Madeleine, âgée de 18 ans, et Marie-Anne Dumontier, âgée de 17 ans. En l'occurrence, elle déclare s'être réservée un domaine de dix arpents de front sur cinquante de profondeur, sur lequel elle a commencé à faire défricher deux arpents et a fait bâtir une petite maison de dix pieds carrés, à l'endroit, dit-on, où est construite, depuis 1850, l'église actuelle de Saint-Sévère. Il appert que Mme veuve Dumontier n'a pas réussi dans son projet d'établissement, puisqu'en 1771, le fief Dumontier passait aux mains de Sieur François Lemaitre-Duhaime, fils, par acte passé devant Me Pillard, notaire. Finalement, en 1786, il devenait la propriété des Guky, qui l'ont administré jusqu'à la fin du Régime féodal.

Nous ne pouvons préciser la date des premiers établissements dans cette seigneurie, mais nous savons qu'en 1800, il y avait des habitants dans les rangs de Pique-Dur et Bellechasse. Nous conservons également le souvenir du décret de M. le Grand Vicaire Cadieux, fixant en 1829 le site de la première église de St-Sévère, au bas du rang de Bellechasse, lot No 189, propriété actuelle de M. Jean-Louis Gélinas, dont les ancêtres portaient successivement les noms de : Origène, Onésime et Charles Gélinas. Cette famille conserve de grosses pierres, datant de ce début de construction d'église, dont les fondations s'élevaient alors jusqu'aux fenêtres, lorsque les travaux furent interrompus, pour n'être repris qu'en 1850, sur le site actuel, rang de St-François de Pique-Dur.

Le fief Dumontier fut tout entier dans les limites de la paroisse d'Yamachiche, jusqu'en 1850; son territoire est couvert par la paroisse de St-Sévère et une partie de celle de St-Léon, ainsi que Hunterstown.

LOI ABOLISSANT LES RENTES SEIGNEURIALES

((11 novembre 1936))

Cette loi adoptée à la dernière session de la Législature de Québec serait plus correctement désignée sous le nom de « Loi muant les rentes seigneuriales en taxes municipales ». Trois raisons sont invoquées dans le préambule de cette loi pour en justifier l'adoption : a) Faciliter la libération des rentes sur les immeubles qui en sont affectés; b) Effectuer cette libération sans formalité d'enregistrement; c) Eviter les déplacements aux débiteurs qui paieront chez le secrétaire-trésorier de la municipalité. A cette

fin, les municipalités de comté dans lesquelles se trouvent des terres assujetties au paiement des rentes constituées, établies par l'acte seigneurial de 1854, furent formées en corporation sous le nom de « Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales ». Ainsi, le 11 novembre 1936, le Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales, à même l'emprunt d'un million de dollars, qu'il aura contracté, paiera les seigneurs de leur capital. Sans qu'il lui en ait rien coûté, le seigneur sera intégralement payé. Il sera déchargé des dépenses que lui entraînait la collection de ses rentes annuelles et il sera soustrait aux risques de pertes, par le fait de la prescription. Pour la paroisse d'Yamachiche, M. Jos. Fleury était le principal percepteur de rentes seigneuriales. A compter de ce jour tous les censitaires furent déchargés de leurs anciennes obligations envers les héritiers de fiefs, et quittance leur fut accordée. Note : Cette loi fut adoptée sous l'administration de M. Cordée.

Note : Cette loi fut adoptée sous l'administration de M. Alcide Bellefeuille, maire, secondé par M. Léo Gauthier, secrétaire-trésorier.



Colonisation

or in a hole

CHAPITRE IV

LA COLONISATION

En présentant cet intéressant chapitre de notre histoire locale, nous avons l'impression d'assister à une intrigante altercation entre deux groupes d'auteurs, qui sont en profond désaccord sur les « commencements d'Yamachiche ». Dans ce conflit, nous prendrons d'abord connaissance de l'exposé de M. l'abbé Napoléon Caron, historien, qui deviendra en 1902, le vénérable curé de cette paroisse, jusqu'en 1925, sous le nom de Mgr N. Caron, P.D. Ce dernier, assisté de M. Frs L.-Desaulniers, prône que Charles Lesieur est le premier habitant et défricheur d'Yamachiche; donc le fondateur de cette paroisse. D'autre part, M. Raphaël Bellemare, secondé par M. Benjamin Sulte, conteste et refute énergiquement les allégations de l'équipe adverse.

a) *Version de M. l'abbé N. Caron* : Au cours de l'année 1897, M. le chanoine Napoléon Caron curé, alors de Maskinongé, écrivait dans *Le Trifluvien* : « Il n'y a pas le moindre doute que Charles Lesieur, frère de Jean-Baptiste L.-Desaulniers et fils du premier Charles Lesieur, est le principal fondateur d'Yamachiche, puisque c'est lui qui y amena, vers 1703, les trois frères Gélinas, qui comptent parmi les sept premiers défricheurs de cette vieille paroisse.

Vers la même époque, M. Raphaël Bellemare affirmait, dans *La Minerve*, que les premiers défrichements de la paroisse avaient été faits à la Petite-Rivière. Sur ce, M. l'abbé Caron intervient, à nouveau, en disant : « Nous voudrions être de l'avis du correspondant de *La Minerve*, mais il faut avouer que cela est impossible, car Charles Lesieur a été le premier habitant d'Yamachiche, et il a fait les premiers défrichements à la Grande-Rivière. Parmi les premiers habitants d'Yamachiche, Charles Lesieur paraît posséder le « titre de propriété » le plus ancien de tous. Sans accorder à cette preuve plus d'importance qu'elle n'en peut avoir, nous croyons, cependant, qu'il est sage d'en tenir compte.

« Mais, en quelle année Charles Lesieur (Nous excluons Julien, puisqu'il n'est venu rejoindre son frère aîné qu'en 1707.) est-il venu demeurer sur sa propriété d'Yamachiche ? Ici, les documents se font rares; les plus à notre portée, sont les registres des baptêmes, mariages et sépultures. Nous sommes donc allé nous-même consulter les registres de la paroisse des Trois-Rivières. Ce n'est qu'à l'année 1705 que nous avons trouvé, en marge, ces mots : Grande-Rivière d'Agmachiche. C'est bien ce que nous cherchions. L'enfant que l'on présente sur les fonts baptismaux est Marie-Françoise Lesieur, fille de Charles Lesieur (les registres disent Pierre) et de Marie-Charlotte Rivard. On est au 4 mai 1705, mais l'enfant est né le premier novembre 1704; il a été ondoyé à la maison paternelle.

« Marie-Françoise Lesieur est, selon M. l'abbé Caron, la première enfant qui soit née à Yamachiche ». Par cet acte de baptême, nous avons donc la preuve positive que, le 1er novembre 1704, Charles Lesieur était résidant à Yamachiche, avec sa famille.

« Nous continuons à parcourir les registres, et nous trouvons, bientôt, le baptême du second enfant, né à Yamachiche; cet enfant, c'est Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Gélinas dit Bellemare et de Jeanne Boissonneau. Il est né le 3 mars 1705, à la Petite Rivière. Les registres nous fournissent donc l'argument probant que Jean-Baptiste Gélinas résidait à Yamachiche, le 3 mars 1705.

« D'après ces documents, aux dires de M. l'abbé N. Caron, les Gélinas cèdent le pas à Charles Lesieur, qui y résidait déjà, au premier novembre 1704. Voici comment nous retracerions les commencements d'Yamachiche, si, cependant, les membres de la famille Gélinas pouvaient publier des documents nouveaux, prouvant d'une manière précise, la résidence de leur ancêtre à Yamachiche, avant le premier novembre 1704, nous serions heureux de nous instruire, et de vérifier les données actuelles, s'il y a lieu ». (La réponse de M. Bellemare ne se fera pas attendre !)

« Maintenant, nous demandons à ceux de nos lecteurs qui ont en main notre Histoire d'Yamachiche, de vouloir bien y faire une petite correction. On lit, à la page 19 : « Le premier enfant qui naquit sur les bords de la Rivière Yamachiche fut Etienne, fils d'Etienne Gélinas et de Marguerite Benoit ». Or, cet enfant n'est pas né à Yamachiche. A ce nom, il faut substituer le suivant : « Marie-Françoise Lesieur, fille de Charles et de Marie-Charlotte Rivard ».

« Quand nous avons travaillé à l'Histoire d'Yamachiche, notre position de vicaire ne nous permettait pas, alors, d'aller faire des recherches, nous-mêmes, dans les registres des Trois-Rivières; nous nous sommes donc servi de notes prises par une autre main, qui nous ont induit en erreur. Présentement, en parcourant ces mêmes registres, nous avons heureusement découvert ces erreurs, et les découvertes que nous avons faites alors, nous ont permis de venir revendiquer, pour Charles Lesieur, le titre de premier habitant d'Yamachiche, qu'on était en frais de lui ravir. Nous croyons avoir suffisamment prouvé, aussi, que les premiers défrichements se sont faits à la Grande-Rivière.

En parlant de la préface du tome I, des Vieilles Familles d'Yamachiche, écrite par M. Bellemare, le curé de Maskinongé conclut en disant : « Les notes historiques écrites par M. R. Bellemare, demandant d'être lues à sang reposé. Mais un premier coup d'oeil, me permet de conclure que l'auteur s'est trop avancé. Enfin, en résumant toutes mes affirmations, il y a vraiment lieu de croire que Charles Lesieur était établi, dès 1704, sur ses terres de la Grande-Rivière, et, en novembre de cette année-là, il faisait baptiser dans sa maison, le premier enfant machichoïse. Ce n'est pas une supposition, c'est une chose établie par un document officiel qu'on ne devrait pas négliger ».

Puis, M. l'abbé Caron termine sa thèse par des paroles louangeuses à l'adresse de l'auteur des Bases de l'histoire d'Yamachiche, en ces termes : « Ceci n'empêche pas que votre livre est très intéressant; il est très bien imprimé, ce qui ajoute encore à sa valeur. . .

Bien des paroisses environent le sort de la paroisse d'Yamachiche. J'espère que l'exemple que vous donnez, par la publication de votre ouvrage, sera imité. Le travail historique, fait par M. Bellemare, est bien précieux: il a dû lui donner bien du tracas, et mérite d'être étudié soigneusement». Signé: L'abbé N. Caron.

b) *Version de M. Raphaël Bellemare*: Ayant préfacé lui-même son livre, intitulé « Les Bases de l'histoire d'Yamachiche », M. Bellemare, à la page 16, avise le lecteur de ce qui suit: « Nous déclarons erroné tout ce qui, dans nos écrits antérieurs, n'est pas d'accord avec le contenu de la présente publication ». Effectivement, cet auteur est loin d'admettre les affirmations de M. le chanoine Nap. Caron, qui sont sans cesse en contradiction avec les siennes. Qui croire, maintenant? Prêtons attention aux arguments de M. Bellemare, qui militent en faveur des frères Gélinas et de leur seigneur, Sieur Lambert Boucher.

Contrairement aux allégations de M. l'abbé N. Caron, M. Raphaël Bellemare affirme que Lambert Boucher, sieur de Grandpré, ayant été seigneur dans Yamachiche neuf ans plus tôt que les Lesieur, a introduit les frères Gélinas sur sa part du fief Grosbois, afin d'y faire tout de suite un commencement de culture. Mais c'est le traité de paix de Montréal avec les Indiens, en 1701, qui permettra l'inauguration de la colonisation en notre paroisse.

« Lambert Boucher n'avait pas attendu l'arpentage officiel de son fief pour agir; il avait concédé, par billets d'occupation, aux frères Gélinas, les terres qu'il avait choisies au bas de la Petite-Rivière. Il mourut en 1699, trop tôt, hélas, pour les voir entrer dans cette « terre promise ». Mais, ce projet se réalisera dès 1702. Et notre historien ne craint pas d'avancer: « Si les frères Lesieur, en se rendant à Boucherville signer leur acte de concession, s'étaient arrêtés à la Petite-Rivière ils auraient certainement constaté des défrichements commencés, à cet endroit, par les frères Gélinas ».

« Autre fait digne de mention, comme preuve positive, ce sont les actes de sous-concession passés devant le notaire Etienne Veron, les 6, 25 et 26 mai 1706, (non pas à la demande de MM. Lesieur), à la demande de madame la seigneuresse, Veuve Boucher, pour ratifier ce qui fut accordé par billets d'occupation: « Par devant Etienne Veron de Grandmenil, notaire Royal en la juridiction des Trois-Rivières y demeurant soussigné et témoins cy après nommez, fut présente en personne dame Marie-Marguerite Vanneville de Blazon, veuve de sieur Lambert Boucher, écuyer, Sieur de Grandpré, major de la ville de Trois-Rivières et seigneur de la rivière saint Lambert dans le lac St-Pierre, laquelle dame en qualité de tutrice des enfants mineurs issus de leur mariage a reconnu et confessé à voir baillé et concédé et par ces présentes baillé et concède, à titre de cens et rentes seigneuriales... à Etienne Gélinas demeurant en la dite seigneurie, une concession de terre sise en la dite rivière saint Lambert, contenant quatre arpents de terre de front avec la profondeur jusques à la ligne qui sépare la dite dame, et les sieurs LeSieur, joignant d'un côté la terre réservée par la dite concession, savoir que le dit preneur ses hoirs et ayant cause seront tenus de payer à l'advenir par chacun an, au jour de saint Martin d'hiver, à la dite dame, au manoir seigneurial la somme de quatre livres en argent et quatre chapons ou vingt sols en ar-

gent pour la valeur de chaque chapon; car ainsy a été accordé et arrêté entre les parties, en présence des sieurs Jacques Dubois, Jacques Rondeau, Etienne Gélinas, Marie Vanneville et Veron Grandmenil, le 25 mai 1706 ».

En résumant, mentionnons par ordre de dates, les premières sous-concessions faites à Yamachiche, dans Grosbois, par a) Mde de Grandpré, b) MM. LeSieur :

- 1—A Jean-Baptiste Gélinas, par Mde de Grandpré, le 6 mai 1706.
- 2—A Etienne Gélinas, par Mde Grandpré, le 25 mai 1706.
- 3—A Pierre Gélinas, par Mde de Grandpré, le 26 mai 1706.
- 4—A Pierre Héroux, par Mde de Grandpré, contrat manquant.
- 5—A Jacques Blais, par Mde de Grandpré, contrat manquant.

Note : Dans le corps de ces actes, les souscripteurs sont dits demeurant dans la dite seigneurie de Grandpré.

- 6—A Jean St-Onge, par Charles et Julien Lesieur, le 6 novembre 1707; note : les seigneurs sont dits demeurant, en cette ville.
- 7—A Jean-Charles Lacerte, par Charles Lacerte, le 28 février 1708; à cette date, Charles Lesieur est dit demeurant sur son fief.
- 8—A Mathieu Milette, par Charles et Julien Lesieur, le 24 août 1708; à cette date, les co-seigneurs sont dits demeurant à Yamachiche.

N.B. : Au greffe du Notaire Adhémar, l'auteur du présent livre a découvert aux Archives judiciaires de Montréal, que les personnages suivants, s'étant engagés pour la traite de fourrures, dans l'Ouest Canadien, sont localisés comme suit :

- 1—Charles Lesieur, de *Batiscan*, s'est engagé pour le lac Erié, en juillet 1704.
- 2—Julien Lesieur, de *Batiscan*, s'est engagé pour le lac Erié, en 1704.
- 3—Jean-Baptiste Lesieur, de *Batiscan*, s'est engagé pour le lac Erié, 1705.
- 4—Joseph Rivard de *Batiscan*, s'est engagé pour Erié, en 1705 1706. Réflexion du même auteur : « Ces bons messieurs, résidant à *Batiscan*, n'ont certainement pas travaillé au défrichement de leur fief, au cours de l'année 1704 ».

De nouveau, par l'intermédiaire des Bases de l'histoire d'Yamachiche, l'auteur continue à contester par des raisons solides les affirmations alléguées par M. l'abbé N. Caron. Ainsi, concernant les premiers actes de baptême, M. Bellemare présente des documents officiels et incontestables. En voici trois exemples :

- 1—Le premier enfant né à Yamachiche est Etienne Gélinas, fils d'Etienne Gélinas et de Marguerite Benoît, venu au monde le 8 octobre 1704. Extrait de l'acte de baptême : « Ce jourd'hui, 19 octobre de l'an 1704, a été baptisé par moy, Etienne Gélinas fils, à la maison à Ogmachiche, sous condition, ondoyé en cas de nécessité par Pierre Gélinas et né le 8 du même mois, fils d'Etienne Gélinas et de Marguerite Benoît, ses père et mère, Pierre Rocheleau dit Monruisseau pour parain et la maraine Charlotte Rivar. En foy de quoy j'ai signé, les jour et an que dessus. (Signé) Siméon Dupont, Récollet Miss ».

2—Le second enfant né à Yamachiche fut Jean-Baptiste Gélinas (dit Bellemare), fils de Jean-Baptiste Gélinas et de Jeanne Boissonneau dit St-Onge, venu au monde cinq mois après le premier. Extrait de l'acte de baptême : « Ce jourd'hui, 3 mars de l'an 1705, a été baptisé en la paroisse d'Yamachiche, sous condition, par moi soussigné, Jean-Baptiste Gélinas, ondoyé par un séculier, à la maison, fils de Jean-Baptiste Gélinas et de Jeanne Boissonneau, ses père et mère, qui a eu pour parain Jean Gélinas, pour maraine Anne Colin, et Marie-Françoise Benoit l'a tenu par commission pour elle. En foy de quoy j'ai signé, le jour de an que dessus. (Signé) Siméon Dupont, Récollet miss ».

« Ces deux actes de baptême prouvent suffisamment l'occupation des lieux avant les premiers actes de concession octroyés par les seigneurs des deux divisions de Grosbois ».

« Dans la famille LeSieur, durant le même espace de temps, il y a deux baptêmes enregistrés aux registres paroissiaux des Trois-Rivières. Nous (M. Bellemare) publions textuellement le premier, et prions le lecteur de bien remarquer que, ni dans l'un ni dans l'autre, il n'est fait mention d'Yamachiche, si ce n'est dans le titre du seigneur Charles LeSieur ». Extrait de l'acte de baptême de Marie-Françoise LeSieur, venue au monde le 1er novembre 1704. (Alors que le père est engagé pour l'Ouest) : « Ce jourd'hui, le 4 mai (1705), moi soussigné ai supplée les cérémonies du baptême à Marie-Françoise LeSieur, née le premier jour de novembre, fille de (Pierre LeSieur) et de Marie Charlotte Rivar, le parrain a été Louis Fafard, la marraine Françoise Baudry. En foi de quoi j'ai signé les jours et an que dessus. (Signé) Louis Fafard, Françoise Baudry, fr Bertin Millet, Missionnaire Récollet, faisant fonctions curiales ».

Commentaires de M. Bellemare : « Cet acte, tel qu'il est, ne prouve qu'une chose savoir, qu'une enfant a été baptisée le 4 mai, sous le nom de Marie-Françoise LeSieur, par le Fr. Bertin Millet, faisant les fonctions curiales quelque part ! Le reste est une énigme à deviner ! a) L'année du baptême de l'enfant manque; b) L'année de la naissance de l'enfant manque; c) Le lieu de la naissance de l'enfant manque; d) Le lieu du baptême de l'enfant manque; e) Le vrai nom du père de l'enfant manque. Note : M. Frs L.-Desaulniers a omis de mentionner cette enfant de Charles Lesieur et de M.-Charlotte Rivard, dans Vieilles Familles d'Yamachiche, vol. I, à la page 2.

c) *Version de M. Benjamin Sulte* : « Lorsque la petite ville d'Yamachiche sera devenue grande, elle se trouvera surprise d'avoir sa bibliothèque personnelle, très historique et parfaitement exacte sur les hommes et les événements de ses anciens jours. Elle s'en montrera glorieuse à juste titre et regardera son historien comme un bienfaiteur. Au nom de celui-ci, elle associera celui de M. Raphaël Bellemare qui, le premier, a introduit la lumière dans les annales d'Yamachiche ». Vieilles Familles d'Yamachiche, vol. II p. XII.

« La colonisation de Machiche date de 1703. Neuf ans plus tard il y avait dans la future paroisse une chapelle et un cimetière, puisque je lis au registre des Trois-Rivières, le 26 juillet 1712, l'acte de décès d'un garçon de cinq mois, (Charles, fils de Mathieu

Millette et de Geneviève Banhiac) inhumé « dans le cimetière de la chapelle de Ste-Anne d'Ogmachiche ». Cf. Histoire de la Paroisse d'Yamachiche, p. 287.

« A l'est de Grandpré, les terres tirées, d'après la carte cadastrale de 1709, depuis le lac, en allant au nord, sont : la Commune, Bourgainville (Héroux), Gélinas, Blais et Lacerte. A l'est de la rivière Machiche, il y a un grand lot vacant au bord du lac, puis Gélinas, Gélinas et Pinot dit Laperle. Le fief Grosbois est nommé Yamachiche; pas de colons. Le fief Gatineau porte ce nom; pas de terre cultivée. Nous avons donc en 1709, seize habitants, en six familles, dans la paroisse de Machiche ». Cf. même source, p. 287. Réflexion : Après cela comment pourrait-on prouver que Charles LeSieur serait venu se fixer à Yamachiche la même année que les frères Gélinas ? (Au dire de M. Bellemare).

« La fondation de Yamachiche remonte à plus de trois siècles (1672), et les premiers sérieux défrichements datent de 1703, ce qui est encore un âge fort respectable. On peut concevoir par ce seul détail combien des nôtres se trouvent directement intéressés au mouvement d'une population qui date de si loin. C'est faire oeuvre de piété filiale de rappeler le souvenir et les faits et gestes des aïeux, et autrement dit, c'est une oeuvre considérable, car les premières concessions de cette paroisse originent de notre illustre premier seigneur, Pierre Boucher, qui vit se réaliser les premiers défrichements de sa seigneurie de Grosbois, en 1703 ».

d) *Version de M. Frs L.-Desaulniers* : Puis, notre immortel généalogiste tire les conclusions suivantes : « Charles Lesieur et son frère Julien sont, avec les trois frères Gélinas, Etienne, Jean-Baptiste et Pierre, les véritables fondateurs de la vieille paroisse d'Yamachiche ». Puis, ailleurs, nous lisons cette autre citation de M. Desaulniers : « Grâce au livre de M. Bellemare, pas un seul écrivain sérieux, à l'avenir, ne pourra écrire sur la fondation d'Yamachiche sans faire une part très large aux frères Gélinas. Mais la même histoire ne saurait être traitée d'une manière impartiale et complète sans y mêler intimement à ces trois noms illustres ceux des deux frères Charles et Julien Lesieur. Il conviendrait même d'y associer Augustin, Jean-Baptiste, Joseph et Antoine Lesieur, les autres frères de Charles, sans oublier Pierre Héroux, Mathieu Millette, Charles Lacerte et Jacques Blais. Voilà, bien certainement, les douze pionniers fondateurs de la paroisse d'Yamachiche. Tout bon patriote et tout enfant bien né d'Yamachiche, doit s'incliner devant ces douze noms, dont la mémoire mérite de rester toujours vivace dans le coeur des habitants de cette partie de pays.

« Les petites divergences signalées au cours des articles précédents, sont bien peu de chose, et plutôt d'un intérêt privé que général. S'il n'importe guère, même au public d'Yamachiche, de savoir exactement si les Gélinas sont venus là avant les Lesieur, ou ces derniers avant les premiers, il est bien important de connaître le rôle admirable joué par ces deux vieilles familles, dès les premières années d'Yamachiche. (Cf. Charles LeSieur et la Fondation d'Yamachiche).

e) *Version de M. J.-Alide Pellerin*, auteur du présent volume : A la lumière des quatre versions d'auteurs, que nous venons de produire, nous présumons que le lecteur est suffisamment renseigné pour déterminer laquelle des deux équipes vous semble le plus conforme à la vérité historique.



Cadastrage de J.-B. Decollume dressé en 1709

Explications : a) La partie droite de cette photo désigne les résidents établis, en 1706, à la Rivière-du-Loup (Louisville), au nombre de dix-sept.

b) La deuxième partie située les sept premiers défricheurs établis sur les bords de la rivière Lamberton, où nous relevons, sur la rive droite :

Charles Lacerte, Jacques Blais, J.-Bite Gélinas et Pierre Bourgainville-Hérault; sur la rive gauche : René Pilot, Pierre Gélinas et Etienne Gélinas.

c) Sur le fief Grosbois-Est, on y voit que le nom « Jamachiche », mais, au-dessous de celui-ci, on reconnaît le tracé de l'arrière-fief, où il est écrit « Sr N. Gatineau ».

L'auteur de cette carte ne mentionne aucun résident sur le fief des co-seigneurs Le-Sieur.. En présence d'un document, si probant, nous ne pouvons douter que les sept noms précités sont reconnus comme étant les premiers « Yamachichois ».



L'ancienne maison de M. Victor-Emmanuel Gélinais, qui fut démolie vers 1930, comptait près de 200 ans d'existence sur le lot 568. Son emplacement rappelle les premiers défrichements effectués par Etienne Gélinais, en 1703.



CROIX de CHEMIN

Actuellement, la « Commission du Patrimoine d'Yamachiche » projette la restauration de dix croix de chemin.

Tout en respectant l'opinion de chacun, l'auteur, s'il lui était donné de trancher cette subtile question, n'hésiterait pas à se ranger dans l'équipe Bellemare pour conserver aux frères Gélinas leur titre de premiers Yamachichois : défricheurs. Quant aux frères Lesieur, comme nous l'avons dit antérieurement, ils sont considérés, à juste titre, les « fondateurs » de leur paroisse, en raison du noble rôle qu'ils ont joué dans l'oeuvre colonisatrice du grand Machiche. D'autre part, l'auteur actuel se penche historiquement parlant du côté de M. R. Bellemare, premièrement, pour soutenir que les frères Gélinas se sont établis à la Petite-Rivière à la demande de Sieur Lambert Boucher, par billets d'occupation, en attendant l'arpentage de ce fief, pour être ensuite ratifiés par contrats, au cours de l'année 1706, de la part de Mme veuve Boucher. Deuxièmement, il est amplement prouvé que le premier acte de baptême, rédigé à Yamachiche, est celui d'Étienne Gélinas, fils, signé par le missionnaire Siméon Dupont, récollet. Troisièmement, si les frères Gélinas avaient été les censitaires des MM. Lesieur, ceux-ci ne leur auraient pas permis de s'établir dans la seigneurie voisine de Grandpré. Quatrièmement, le Cadastre de J.-B. Decouagne, dressé en 1709, qui situe les sept premiers censitaires dans la dite seigneurie, témoigne davantage en faveur des frères Gélinas. Cinquièmement, au greffe du notaire Adhémar, il est indiqué en 1704, que les frères Charles et Julien Lesieur sont engagés au poste de traite des fourrures, au lac Erié, alors qu'ils sont désignés, « résidant à Batiscan ». Sixièmement, nous ne connaissons pas de document qui précise que l'année « 1703 » est celle de la fondation de la paroisse d'Yamachiche, bien que nos historiens locaux s'accordent à fixer cet événement en l'an 1703. Septièmement, il est admissible de croire que le manoir du co-seigneur, Charles Lesieur fut construit en 1703, pour signifier la prise de possession de sa part de fief Grosbois, ainsi que le défrichement de son emplacement; mais, il n'est pas prouvé que la jeune famille tenait, en permanence, « feu et lieu ». Encore une fois : « Qui croire, maintenant ? »

f) Dénombrements de 1723

En nous référant aux « Bases de l'histoire d'Yamachiche », de M. Raphaël Bellemare, nous constatons que les seigneurs, propriétaires des fiefs Grosbois et Gatineau, furent appelés à rendre et porter foi et hommage au roi, devant l'intendant Bégon, et de présenter un Aveu et Dénombrement, fait par le notaire Pierre Petit, concernant l'état de leurs défrichements et le nombre de leurs censitaires, qui se chiffrait à cette date à pas plus d'une vingtaine de familles.

I — Dans le fief de Grosbois-Ouest, le seigneur Louis Boucher, fils héritier de Sr Lambert Boucher et de M.-Marguerite Vauveville, signale dans son dénombrement l'établissement de quatre colons, possédant des terres sur les rives est et ouest, au bas de la Petite-Rivière. Ce sont : Veuve Etienne Gélinas, Pierre Héroux, Jean-Bte Bellemare et Etienne Gélinas, fils, près du domaine. Il est à remarquer que pas une seule terre n'avait été concédée, depuis le décès de M. Boucher, à l'exception d'une dizaine de parts de Commune aux censitaires des MM. Lesieur. Il est aussi à noter que Pierre Gélinas dit Lacourse, Charles Lacerte, Mathieu Milette et Jacques Blais s'étaient annexés à la seigneurie des Lesieur. Ces faits prouvent que Mme de Grandpré n'avait pas fait progresser la dite seigneurie.

Voici l'extrait de l'Aveu et Dénombrement de Sieur Louis Boucher, seigneur de Grandpré, en 1723 : « Sur l'étendue du fief de Grosbois-Ouest, il y a un domaine consistant en une maison de vingt pieds de long, close de pieux, une étable de quinze pieds de long, aussi close de pieux, dix arpents de front sur douze de profondeur, sur lesquels il y a sept arpents de terre labourable et quatorze arpents de prairie dans les dits îlets du dit lac St-Pierre.

« Qu'il y a dans la censive les habitants qui suivent savoir, au nord-est de la Petite-Rivière Ouamachiche, la veuve et héritiers d'Etienne Gélinas qui possèdent quatre arpents de front sur environ huit de profondeur, la dite terre étant en pointe par derrière, chargés de quatre livres du pays et de quatre chapons de rente et un denier de cens, sur laquelle terre il y a maison, grange et étable, douze arpents de terre labourable et deux arpents de prairie dans les dits îlets.

« Qu'au sud-ouest de la dite Petite-Rivière est Pierre Héroux dit Bourgainville qui possède six arpents de front sur trente de profondeur chargés de cinq livres du pays et cinq chapons de rente et un denier de cens, lequel a maison, grange, étable, douze arpents de terre labourable et deux arpents de prairie dans les dits îlets.

« Qu'au-dessus, de même côté est Jean-Baptiste Bellemare qui possède six arpents de front sur trente de profondeur chargés de cinq livres du pays et cinq chapons de rente et un denier de cens, lequel a maison, grange, étable, douze arpents de terre labourable et trois arpents de prairie dans les dits îlets.

« Qu'il y a divers habitants du fief de la Rivière-du-Loup et de la portion du fief de Grosbois appartenant au Sieur Charles Lesieur et à la veuve et héritiers du feu Sieur Julien Lesieur, auxquels il a concédé à chacun deux arpents de prairie ou environ de front sur la profondeur dans les dits îlets, pour lesquels chacun d'eux paie, vingt sols du pays et un chapon de rente par an, lesquels habitants sont sçavoir : de la dite portion du fief de Grosbois, Jacques Blais, Pierre Gélinas, Charles Vacher dit Lacerte, Mathieu Millette, et la veuve et héritiers de Philip Cochon dit Laverdière, et Jean Groleau du fief de la Rivière-du-Loup, — Jean-Bte Lesage, le Sieur de Lamirande, le Sieur Auger, la Dlle Lallonger, le nommé Bergeron et Pierre Guinard ». Lequel dénombrement le dit Sieur comparant a dit contenir la vérité, et a signé. « Grandpré » et « Bégon ».

II — Dans le fief de Grosbois-Est, le dénombrement du seigneur Charles Lesieur fait meilleure figure que le fief précédent. Nous le publions textuellement :

« Le dit comparant, Charles Lesieur, a un Domaine consistant en une maison de vingt-six pieds de long, de pièces sur pièces, et un pavillon y joignant aussy de pièces sur pièces de neuf pieds carré, deux granges, l'une de trente-cinq pieds de long, l'autre de vingt close de pieux, une écurie de dix pieds en carré et une étable de vingt pieds de long, l'une et l'autre close de pieux entre deux poteaux, douze arpents de terre labourable; points de prairies, si non celles qui se trouvent naturellement, sur le bord du lac St-Pierre ».

« Que la veuve et héritiers du dit feu Julien Lesieur, ont aussy un Domaine consistant en une maison de vingt-cinq pieds de long, close de pieux sur solles, une grange et étable ensemble de

cinquante pieds de long, close de pieux, douze arpents ou environ de terre labourable; et point de prairies que celle du bord du dit Lac ».

« Que l'église paroissiale, nommé Ste-Anne, construite sur les terres du dit Domaine, est de pieux sur solles et a trente pieds de long.

« Qu'il y a un arrière-fief relevant de la dite portion de fief, consistant en douze arpents de front sur quarante de profondeur, lequel arrière-fief est situé au Nord-Est de la Grande-Rivière Ouamachiche sur le bord du Lac, et appartient à Jean-Baptiste Gatineau dit Duplessis et à Louis Gatineau son frère, chacun pour moitié, à la charge de la foy et hommage à rendre et porter au dit Domaine Lesieur, et autres droits suivant la coutume de Paris, et outre de payer quatre minots de bled par an, sur lequel arrière-fief ils ont une maison de vingt pieds de long close de pieux, une grange de cinquante pieds de long aussy close de pieux, et douze arpents de terre labourable »

« Que dans la censive de la dite portion de fief sont les habitants qui suivent, sçavoir :

« Augustin Lesieur, au-dessus du dit arrière-fief, qui possède six arpents de front sur quarante de profondeur chargés de quatre livres argent du pays et quatre chapons de rente et un denier de cens, lequel a maison, grange et étable et douze arpents de terre labourable.

« Qu'au-dessus et Julien LaGlanderie, qui possède aussy six arpents de terre de front sur la dite profondeur chargés des mêmes cens et rentes, et a maison et grange et cinq arpents de terre labourable.

« Qu'au sud-ouest de la dite grande rivière Ouamachiche est Jean-Baptiste Lesieur qui possède six arpents de front sur quinze de profondeur chargés de quatre livres argent du pays, quatre chapons et un denier de cens, lequel a maison, grange et étable, et douze arpents de terre labourable.

« Qu'au-dessus est Joseph Lesieur qui possède six arpents de front sur la dite profondeur, chargé des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange et étable et douze arpents de terre labourable.

« Qu'au-dessus est François LaGlanderie qui possède six arpents de front sur la dite profondeur, chargés de trois livres argent du pays, et trois chapons de rente et un denier de cens, lequel a maison et étable, et trois arpents de terre labourable, commençant seulement sa terre.

« Qu'au-dessus est Michel Rivard, qui possède six arpents de front sur la dite profondeur, chargé de quatre livres argent du pays, et quatre chapons de rente et un denier de cens, lequel a une maison et cinq arpents de terre labourable, commençant aussy sa terre.

« Que sur le bord du dit Lac, au nord-est de la petite rivière Ouamachiche est : Joseph Rivard qui possède six arpents de front sur la dite profondeur, chargés de trois livres du pays et trois chapons de rente et un denier de cens, lequel n'a que deux arpents de terre labourable ne faisant que commencer sa terre ».

« Que sur la petite rivière Ouamachiche au nord-est d'icelle, est Pierre Gélinas, qui possède six arpents de front sur quinze de profondeur chargés de quatre livres du pays et de quatre chapons de rente et d'un denier de cens; lequel a une maison, grange et douze arpents de terre labourable.

« Qu'au-dessus est Jacques Blais, qui possède six arpents de front sur la dite profondeur, chargés de cinq livres du pays et cinq chapons de rente et un denier de cens, lequel a une maison, grange, étable et douze arpents de terre labourable ».

« Qu'au-dessus est Jean Bourgainville qui possède six arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rente, lequel a une maison, grange et trois arpents de terre labourable ».

« Qu'au-dessus est Etienne Gélinas qui possède six arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'a encore ny maison, ny grange et seulement deux arpents de terre labourable qu'on a faits pour commencer sa terre ».

« Qu'au sud-ouest de la petite rivière Ouamachiche est Maurice Bellemare, qui possède trois arpents de front sur quarante de profondeur, chargés de quarante sols du pays et trois chapons de rente et un denier de cens, lequel n'a encore aucun bâtiment et seulement quatre arpents de terre labourable ».

« Qu'au-dessus est Joseph Colle, qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'a qu'un arpent de terre labourable, ne faisant que commencer sa terre ».

« Qu'au-dessus est Charles Lacerte, qui possède six arpents de front sur quarante de profondeur, chargés de cinq livres du pays et cinq chapons de rente et un denier de cens, lequel a une maison, grange, étable et six arpents de terre labourable ».

« Qu'au-dessus est Mathieu Millette, qui possède six arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a une maison, grange, étable et onze arpents de terre labourable ».

« Qu'au-dessus est la veuve et héritiers de feu Philippe Cochon dit Laverdière, qui possèdent six arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lesquels ont une maison et quatre arpents de terre labourable, la dite terre étant nouvellement commencée ».

« Qu'au-dessus est Pierre Bellemare, qui possède cinq arpents de front sur la dite profondeur, chargés de trois livres dix sols de France, quatre chapons de rente et un denier de cens, lequel n'a que deux arpents de terre labourable, ne faisant que commencer sa terre ».

« Qu'au-dessus est Jean Blais qui possède quatre arpents de front sur la dite profondeur, et chargés de trois livres du pays, trois chapons de rente et un denier de cens, lequel a une maison et quatre arpents de terre labourable, ne faisant que commencer sa terre ».

« Qu'au-dessus est Pierre Gélinas qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur, chargés de cinquante sols du pays,

trois chapons de rente et un denier de cens, lequel n'a qu'un arpent de terre labourable, ne faisant que commencer sa terre ».

« Que parmi les dits habitants: Jean-Baptiste, Antoine et Augustin Lesieur, Julien et Michel Rivard, ont chacun cinq arpents en superficie de prairies naturelles, sur le bord du Lac, pour lesquels ils payent vingt sols du pays et un chapon de rente par an, laquelle rente fait partie des rentes de leurs concessions, ci-dessus marquées, et que les autres habitants de la dite portion de fief ont des prairies sur l'autre portion du dit fief appartenant aux héritiers du dit feu Sieur de Grandpré dont ils lui payent rente ».

« Lequel aveu et dénombrement, le dit Sieur comparant a déclaré contenir vérité, et a signé ». « Charles Sieur » et « Bégon ».

III — Dans le fief Gatineau, le seigneur Louis Gatineau dit Duplessis est comparu, le 23 février 1723, au château St-Louis de Québec, « Par devant nous Michel Bégon, lequel nous a dit qu'il comparait pour nous rendre et porter la foy et hommage qu'il est tenu rendre et porter au Roy au château St-Louis de Québec. A cet effet, le dit seigneur nous a représenté pour titres de propriété une concession acquise de Sieur Pierre Boucher, fils, le 28 juillet 1712. Par contrat passé par devant le Pailleur, notaire à Montréal. Une concession consistant en trois quarts de lieu de front sur le lac St-Pierre, sur une lieue de profondeur, tenant du côté nord-est au fief du sieur de Tonnancour et du côté sud-ouest au fief de Grosbois appartenant au sieur Charles Lesieur et aux héritiers de feu Julien Lesieur. La dite concession fut acquise moyennant la somme de deux cents livres, monnaie de ce pays, avec droits et redevances accoutumés au désir de la Coutume de Paris et aux clauses et conditions portées aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage que le dit sieur comparant en a rendu entre nos mains, le 23 février de l'an 1723, sur lequel fief le dit sieur comparant a déterminé d'établir son domaine sur le bord du dit Lac d'environ six arpents de front sur toute la profondeur sur lesquels il a commencé à faire travailler et se propose d'y faire bâtir incessamment ».

« Que dans la censive du dit fief il y a les habitants cy-après nommés scavoir, au nord-est du côté du fief de Tonnancour, la veuve de Pierre Lemaitre qui possède trois arpents de front sur quarante de profondeur chargés de vingt sols argent de France et d'un chapon de rente par chaque arpent de front et d'un sol de cens aussy pour chaque arpent de front, laquelle n'est pas encore bâtie ne faisant que commencer sa terre ».

« Qu'au-dessus est Claude Crevier qui possède trois arpents de front sur quarante de profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'est encore bâti ne faisant aussy que commencer sa terre ».

« Et qu'au-dessus est Pierre Lemaitre fils qui possède trois arpents de front sur la dite profondeur chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'est de même point bâti ne faisant que commencer sa terre ».

« Lequel aveu et dénombrement ci-dessus le dit sieur comparant a dit contenir vérité et a signé ». « Gatineau » et « Bégon ».

IV — Dans le fief Dumontier, Dame Marie-Anne veuve Dumontier, le 19 avril 1723, procédant à la confection du dit papier

terrier, etc., est comparue par devant nous Michel Bégon, propriétaire en communauté du fief dit Dumontier, est comparue pour rendre et porter au Roy entre nos mains la foy et hommage qu'elle est tenue de rendre et porter à sa Majesté au château St-Louis de Québec à cause du dit fief obtenu en concession de Mr. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur-général et intendant en ce pays, en date du 24 octobre 1708, consistant en une lieue et demi de front sur trois lieues de profondeur, commençant aux terres non concédées derrière le fief de Grosbois, à la charge de la dite foy et hommage à rendre et porter, suivant la Coutume de Paris, et d'y tenir et faire tenir feu et lieu, etc.»

« Dans lequel aveu et dénombrement, la dite Seigneuresse a déclaré s'être réservée un domaine de dix arpents de front sur cinquante de profondeur, sur lequel elle a commencé à faire faire environ deux arpents de désert et y fait bâtir une petite maison de dix pieds en carré de pieux debout ».

« Que dans la censive il n'y a encore aucuns habitants d'établis, mais que plusieurs ont marqué des terres. Lequel aveu et dénombrement la dite seigneuresse comparante a déclaré contenir vérité et a signé ».

« Marie-Anne Rivard » et « Bégon ».

V — CONCLUSION : De ces dénombrements, M. Raphaël Bellemare en déduit les raisonnements suivants, dont voici des extraits : « Nous résumons ce recensement en donnant approximativement le nombre de propriétaires qui se chiffre à 27 propriétaires, représentant une population d'environ 120 personnes, réparties en 25 maisons. En sus des prairies naturelles sur le bord du Lac, dont chaque habitant avait une part, on constate que chacun possédait, en moyenne 12 arpents de terre labourable, dont les récoltes étaient remisées en une trentaine de bâtiments : granges et étables.

« On se pose naturellement la question à savoir comment il se fait, après vingt ans, les pionniers n'avaient mis en culture que 197 arpents de terre labourable. La réponse à cette question n'est pas exprimée dans les documents, mais l'histoire nous permet de la trouver dans les ressources que la nature mettait à la disposition des premiers colons et dans les coutumes suivies dans la suite par leurs descendants ».

« On peut imaginer, aux dires du Père Alexandre Dugré, la situation économique des pionniers, qui est relativement satisfaisante, grâce au peu de dépenses qu'ils ont à faire pour vivre. Ils vivent dans des cabanes élevées en hâte faites de troncs d'arbres fichés en terre, ou construites de pièces équarrées et en queue d'aronde. Les toitures doivent être de perches ou en planches, disposées sur un plan incliné. Les fenêtres sont petites et closes par des peaux parcheminées. Des clôtures d'embaras retiennent le rare bétail, qui pacage dans l'abatis, broutant le gros foin et les feuilles d'arbres. On garde le foin bleu pour l'hivernement des bestiaux. Les premières semences de blé, de sarrasin, de seigle et de légumes fournissent la vie des hommes et des bêtes. Avec les animaux sauvages comestibles, qui abondent, il y a les volatiles. Parmi les plus recherchés, on compte la perdrix et la caille. Quant aux poissons, ils fourmillent en des espèces illimitées. Une mention spéciale revient à l'anguille, qui a bon goût et dont la peau sert à de nombreux usages. Les arbres sont variés et précieux, entre

autres, l'érable qui, comme on le sait, produit le sirop et le sucre domestiques. Les principaux arbustes fruitiers sont les groseilliers, les framboisiers, les pruniers, qui croissent en abondance; il y pousse aussi une autre sorte de petits fruits : les bluets. Tous ces aliments naturels sont d'un précieux secours.

« A défaut d'argent, tout le monde a son fusil à baguette et sa chaloupe, dont les enfants savent se servir, dès qu'ils savent marcher. Comme les chemins sont affreux, l'on aime mieux voyager par eau, par ce chemin qui marche. Les chevaux sont rares, les boeufs servent à tirer les souches, puis la charrue de bois franc et la herse à dents d'érable. C'est tout ce qu'on a en fait d'instruments aratoires.

« Les gestes larges de la main sèment le grain, suspendu au cou, dans un sac; les gestes moins larges de la faucille coupent la récolte, poignée par poignée. La femme et les enfants sont tous dans le champ, protégés du soleil par leurs vastes « capelines », récoltant la moisson qu'on battra au fléau et qu'on moudra au moulin. La femme a soin des poules, fait le beurre, cuit son pain au four et la galette de sarrasin sur une plaque de tôle dans la cheminée, car les poêles n'arriveront qu'après 1830, quand on en fabriquera aux Forges, avec nos mines de fer, que plusieurs des nôtres ont exploitées environ trente ans. Avant la généralisation de l'étoffe, l'on use ses habits à la française, et l'on s'enveloppe de pelleterie. Pour ménager ses souliers français, l'on se fabrique des bottes sauvages et des souliers de « beu ». De temps à autre, on décroche le fusil pour repousser l'Anglais, se battre à Carillon et aux Plaines d'Abraham, mêler de sang, la sueur qui féconde la terre, parfois, mourir, plus souvent, revenir continuer la conquête à coups de hache. Et c'est ainsi que, contents de tout, contents de peu, la chanson aux lèvres, la vaillance au cœur et aux bras, nos grands-pères furent, sans trop le savoir, les admirables conquérants d'un morceau de patrie canadienne, les bâtisseurs des humbles foyers que vous continuez, les essoucheurs d'une forêt têtue dont nous avons perdu le souvenir, mais dont le sol, de glaise ou de sable, nourrit encore les vivants, et nourrira, demain, la génération qui naît, pour continuer la fidélité du souvenir et de la vie.

« Aux héros, qui se fatiguèrent pour nous laisser un héritage de beauté, lançons l'hommage profond de notre admiration, et, s'il y a lieu, la promesse de continuer aux cantons neufs de notre Nord, la transformation des forêts en fermes nouvelles, nourricières de familles ».

(Cf. La Pointe-du-Lac, par P. Alex. Dugré, s.j.)

Effectivement, le défrichement ne pouvait pas être très rapide, à cette époque, dans de telles conditions. Pourtant, on mettait à profit toutes les occasions qui s'offraient pour hâter la préparation des futurs foyers. Et d'après cet autre témoignage de Mère Marie de l'Incarnation, les causes de la lenteur à coloniser le pays se concrétisent davantage par le récit suivant : « Lorsqu'une famille commence une habitation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison; mais ces premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on peut l'être dans un pays nouveau comme est celui-ci. Au commencement ils vivent de leurs

grains, de leurs légumes et de leur chasse, qui est abondante en hiver. Ils font des planches pour couvrir les maisons et débitent des bois de charpente qu'ils vendent bien cher, pour l'achat des ustensiles de maison et la fabrication de leur vêtement.

Mais, la véritable cause du ralentissement de la colonisation, en sus de l'entrave soutenue des Indiens, nous la trouvons dans ces flots de départs saisonniers pour les Pays d'en Haut, motivés soit par l'attrait des Canadiens pour l'aventure, soit en raison du manque de ressources dans les familles toujours si fécondes. Les jeunes gens, entre autres, désertèrent le défrichement pour s'adonner au trafic des fourrures, qui les attire malgré tout. Ces coureurs de bois, qui n'avaient pas une très bonne réputation, se classaient en deux catégories : les trafiquants, proprement dits, qui faisaient ce commerce, en marge des règlements établis, appelés « hors-la-loi »; les autres, désignés du nom de « Engagés de l'Ouest », s'assuraient, dès leur départ, d'un emploi aux différents postes de traite, par l'intermédiaire d'un notaire, qui les recommandait auprès des compagnies.

Au Répertoire des « Engagements » pour l'Ouest, conservés dans les Archives judiciaires de Montréal, nous relevons une longue liste de résidants de Machis, qui s'enrôlèrent à cette fin, de 1690 à 1790, pour aller gagner des gros sous dans ces territoires lointains, alors qu'ils détenaient des lots de colonisation dans les seigneuries d'Yamachiche. Cet inventaire, en plus d'être une précieuse contribution à l'histoire généalogique des Canadiens français, est en même temps un autre témoignage probant à la lenteur dans la poursuite de la colonisation, dans notre paroisse. En voici la liste :

« Inventaire des Engagements »

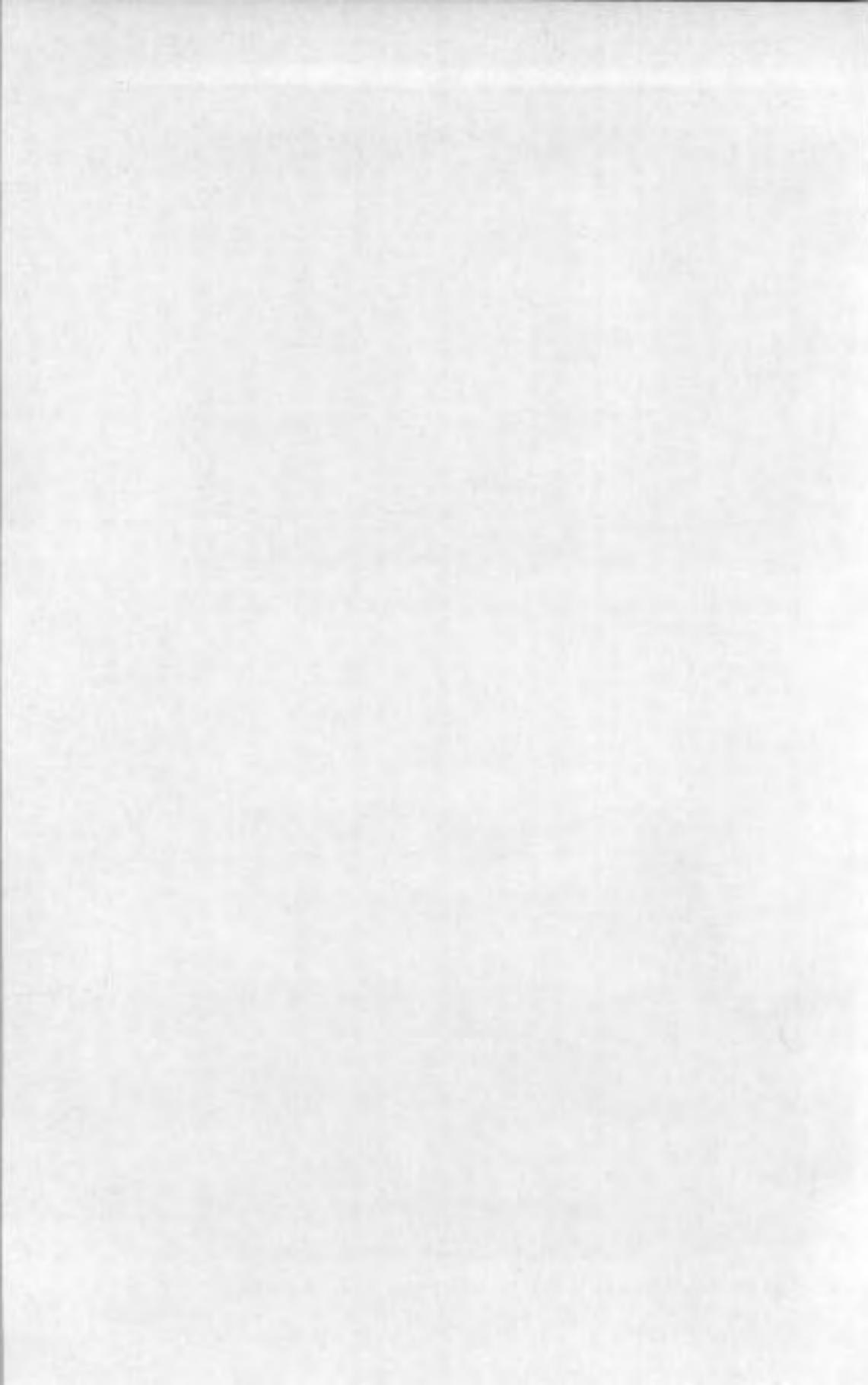
Gatineau, Nicolas, pour Illinois, de 1691, deux fois; étude Adhémar.
Gatineau, Jean-Baptiste, Michillimakinac, de 1694, trois fois : Adhémar.
Gatineau, Louis, pour Détroit, 23 fois, de 1702; étude Adhémar.
Gélinas, Pierre, pour Illinois, de 1763, cinq fois; étude Adhémar.
Gélinas, Antoine, pour Illinois, de 1738, deux fois; étude Adhémar.
Bellemare, Pierre, pour Baie des Puans, de 1727; étude Raimbault.
Bellemare, Étienne, pour lac Erié, de 1732, trois fois; Adhémar.
Lesieur, Charles, de Batiscan, pour lac Erié, en 1704; Adhémar.
Lesieur, Julien, de Batiscan, pour lac Erié, en 1704-1706; Adhémar.
Lesieur, Augustin, pour Nord-Ouest, de 1730-1732; études Adhémar.
Lesieur, Joseph, pour Michillimakinac, tué par les Indiens en 1723.
Lesieur, Jean-Baptiste, pour lac Erié, de 1705-1707; Adhémar.
Lesieur, Pierre, pour Nord-Ouest, en 1732-1733; étude Adhémar.
Desaulniers, Charles, Michillimakinac, 1737-1738; Adhémar.
Desaulniers, Joseph, Michillimakinac, 1737-1738; étude Adhémar.
Desaulniers, Pierre, Michillimakinac, en 1741; étude Simonet.
Héroux, Louis, pour Baie des Puans, en 1733; étude Chevreumont.
Héroux, Joseph, pour Baie des Puans, en 1743; étude Porlier.
Pinaud, René, pour lac Erié, en 1702-1703; étude Adhémar.
Millette, Jacques, Pays d'en Haut, 1740-1741; étude Blanzky.
Millette, Pierre, Pays d'en Haut, de 1730-1734; étude Adhémar.
Millette, François, Baie des Puans, de 1727-1735; étude Raimbault.
Lacerte, Jean-Charles, Poste des Sioux, 1731-1732; Adhémar.



Anciens instruments de ferme : fourches à foin, carcans, rateaux, jougs-à-boeufs, etc.



L'antique « four à pain » destiné à la cuisson du « pain de ménage »



Blais, Antoine, Michillimakinac, en 1738; étude Adhémar.
 Blais, Pierre, Michillimakinac, en 1736; étude Adhémar.
 Rivard, Joseph, lac Erié, en 1704-1707; étude Adhémar.
 Rivard, Julien, lac Erié, de 1712, 25 fois; Adhémar.
 Rivard, Michel, Michillimakinac, en 1716-1720; Adhémar.
 Rivard, François, Michillimakinac, en 1717-1718; Adhémar.
 Loranger, François, lac Erié, en 1713-1714; étude Adhémar.
 Loranger, Antoine, Poste des Sioux, en 1732-1735; Adhémar.
 Loranger, Joseph, Pays d'en Haut, 1732-1734; étude Adhémar.
 Loranger, Nicolas, pour lac Erié, en 1720-1723; Adhémar.
 Lamy, Pierre, pour Pays d'en Haut, en 1716-1717; Adhémar.
 Lamy, Michel, pour Illinois, en 1725-1728; étude Raimbault.
 Ferron, Jean-Baptiste, Michillimakinac, en 1732-1735; Lepailleur.
 Faucher, Jean-Baptiste, Pays d'en Haut, en 1726-1732; Adhémar.
 Faucher, Antoine, Michillimakinac, en 1737-1738; étude Adhémar.
 Gauthier, Joseph, Pays d'en Haut, en 1719-1730; étude Adhémar.
 Gauthier, Jean-Baptiste, Pays d'en Haut, en 1731-1741; Adhémar.
 Gauthier, Pierre, Baie des Puans, en 1740-1743; étude Blanzzy.
 Gauthier, François, lac Erié, en 1737-1741; étude Adhémar.
 Dufresne, Jean-Baptiste, Détroit, en 1739-1741; étude Simonet.
 Girardin, Pierre, Michillimakinac, en 1739; étude Porlier.
 Gignac, Antoine, pour lac Erié, en 1734; étude Adhémar.
 Auger, Charles, Michillimakinac, en 1732-1734; étude Raimbault.
 Auger, Jean-Baptiste, pour Détroit, en 1734; étude Porlier.
 Lemay, Joseph, Michillimakinac, en 1735-1738; étude Lepailleur.
 Lemay, Paul, pour Pays d'en Haut, en 1738-1740; étude Lepailleur.
 Lavergne, Joseph, lac des Bois, en 1737-1740; étude Lepailleur.
 Lavergne, François, lac de la Pluye, en 1743; étude Blanzzy.
 Marcotte, Jean-Baptiste, lac Erié, en 1742; étude Adhémar.
 Provencher, Jean-Baptiste, Pays d'en Haut, en 1744; Porlier.
 Tousignant, Pierre, Baie des Puans, en 1742; étude Blanzzy.
 Bellefeuille, Jean-Bpte, Pays d'en Haut, en 1748; Adhémar.
 Rivard-Lagl., Joseph, Détroit, en 1752; étude Blanzzy.
 Ferron, Charles, lac Supérieur, en 1719; étude Blanzzy.
 Lesieur, Pierre, lac Supérieur, en 1749, avec canot équipé.
 Boucher, Ignace, Grand-Portage, en 1788, étude Chaboillez.
 Cloutier, Jean-Bpte, Nord-Ouest, 10 avril 1790; étude Chaboillez.
 Lemay, Louis, au Grand-Portage, 30 décembre 1790; Chaboillez.
 Germain, Etienne, Nord-Ouest, 19 janvier 1792; "
 Hangard, Pierre, Nord-Ouest, 24 janvier 1792; "
 Lamy, Joseph, à Michillimakinac, 23 janvier 1793; "
 Lamy, Augustin, Michillimakinac, 23 janvier 1793; "
 Rivard, Joseph, Nord-Ouest, 20 décembre 1793; "
 Lamirande, Théodore, Nord-Ouest, 20 décembre 1793; "
 Boucher, Joseph, Nord-Ouest, 20 mai 1795; "
 Boucher, Nicolas, Nord-Ouest, 20 mai 1795; "
 Berthiaume, Louis, au Nipigon, 4 février 1796; "
 Fournier, Vincent, au Nipigon, 4 février 1796; "
 Godin, Louis, à Détroit, 19 avril 1796; "
 Rivard, Didace, Michillimakinac, 16 février 1796; "
 Martin, Jean-Baptiste, Témiscamingue, 16 septembre 1796; "
 Hébert, Pierre, Témiscamingue, 16 septembre 1797; "
 Duval, Simon, Michillimakinac, 22 novembre 1802; "
 Rivard, Louis, lac de la Pluye, 30 mai 1803; "
 Dumont, Louis, Niagara, 2 septembre 1799; "
 Marcotte, Joseph, Niagara, 2 septembre 1799; "
 Lesieur, Jean-Bte, Nord-Ouest, 8 janvier 1800; "

Bourassa, Pierre, Grand-Portage, 24 janvier 1800;	"
Loranger, Joseph, Rivière-au-Lièvre, 5 septembre 1800;	"
Gauthier, Antoine, Pays-Plat, 20 mars 1778;	"
Pelletier, Paul, Michillimakinac, 21 avril 1779;	"
Milette, Alexis, Pays-Plat, 24 mai 1780;	"
Pelletier, Paul, Michillimakinac, 2 avril 1783;	"
Rivard, Julien, Michillimakinac, 14 mai 1783;	"
Pelletier, Jean, Michillimakinac, 26 mai 1783;	"
Rivard, Alexis, Michillimakinac, 3 juillet 1783;	"
Gauthier, Louis, Grand-Portage, 16 janvier 1784;	"
Gauthier, Joseph, Michillimakinac, 4 mars 1784;	"
Boisvert, Joseph, Michillimakinac, 30 avril 1784;	"
St-Louis, Antoine, Michillimakinac, 20 janvier 1786;	"
Milette, Charles, Michillimakinac, 20 janvier 1786;	"
Aucoin, Pierre, au Mississipi, 3 février 1786;	"
Lemay, Jean, au Mississipi, 3 février 1786;	"
Lesieur, Toussaint, Riv.-aux-Anglais, 30 mars 1786;	"

(Cette liste est vraiment incomplète).

(Cf. La collection « Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec », qui se trouve au presbytère d'Yamachiche, était, dit-on, la propriété de M. le chanoine Ernest Jacob, ex-curé).

Recensements

Revisions

CHAPITRE V

ANCIENS RECENSEMENTS

Nous venons de faire connaître les aveux de dénombremens déclarés en 1723 par les propriétaires des fiefs : Grosbois-Ouest, Grosbois-Est, Gatineau et Dumontier, dont la population approximative s'évaluait à 125 personnes, réparties en 24 familles. Ce premier recensement révèle également le piètre état de défrichement: 197 arpents, après 20 années de colonisation, en moyenne, annuellement par famille.

Puis, en 1760 nous aboutissons à l'épilogue de l'histoire de la Domination française après une longue période de guerres ruineuses. Dès le changement d'allégeance, les Canadiens éprouvent presque le soulagement d'être dirigés par un gouverneur compréhensif et sympathique James Murray, qui tempère par ses tolérances la rigueur du Régime Militaire. Il les considère « une race forte et vigoureuse, habillée sans faste, d'une morale vertueuse et d'une vie sobre ». D'autre part, ses compatriotes de langue anglaise l'accusent auprès des autorités de Londres de malversations et de favoritisme envers les Canadiens, qu'il considère tranquilles et mieux élevés qu'une certaine classe d'Anglais qu'il lui faut subir. Murray juge qu'il est injuste d'écarter les Canadiens de l'administration du pays, alors que leur population se chiffre à plus de 69 000, contre moins de 500 de nationalité anglophone. Confians en la divine Providence, les colonisateurs de notre paroisse se redonnent avec ardeur à la culture de leurs terres en attendant des jours meilleurs. Pour l'instant, ce qui leur déplaît le plus c'est d'être privés de leurs fusils raflés par les conquérants, car cette mesure injustifiable les privait d'un moyen de subsistance que leur procurait la chasse.

En cette période qu'on pourrait désigner de « peuplement définitif », le *recensement de Murray* pour notre région, se répartit comme suit :

a)	<i>Maisons</i>	<i>Habit.</i>	<i>Culture</i>	<i>Chev.</i>	<i>Bovins</i>	<i>Mout.</i>
TROIS-RIVIERES	114	672	5830 ar.	80	210	50
POINTE-DU-LAC	46	232	2780 ar.	20	50	12
YAMACHICHE	106	567	9800 ar.	90	250	70
RIVIERE-DU-LOUP	104	500	6200 ar.	90	160	20
MASKINONGE	60	338	4250 ar.	50	150	25

b) *RECENSEMENT DES HABITANTS D'YAMACHICHE (1763)*

(Les chiffres entre parenthèses : nombre d'enfants)

Adam, Joseph (3)	Duplessis, Joseph (2)
Arcand, Jean-Bte (5)	Héroux, Etienne (4)
Alary, Joseph (1)	Héroux, Jean-Bte (4)
Arvisais, Jean (3)	Frigon, Claude (1)
Bertrand, Louis (1)	Gaucher, Louis (8)
Berthiaume, André (5)	Gélinas, Etienne (9)
Barabé, Joseph (11)	Ferron, Jean (3)
Bournival, François (3)	Gauthier, Gabriel (2)
Baril, Jacques (2)	Lesieur, François (1)
Bellenois, Charles (1)	Lesieur, Charles (4)
Bellemare, Jean-Bte (5)	Lesieur, Joseph (4)
Bellemare, Jacques (4)	Lacerte, Joseph (2)
Blais, Joseph (1)	Loranger, Joseph (1)
Gélinas, Pierre (5)	Loranger, veuve (5)
Gélinas, Antoine (9)	Lavergne, François (4)
Gélinas, Pierre-S. (3)	Lemay, Joseph (3)
Grenier, Etienne (4)	Lacombe-s, J.-Bte (3)
Grenier, Bonaventure (5)	Lacombe-j, J.-Bte (5)
Grenier, François (5)	Lapointe, Ignace (5)
Houle, Louis (1)	Lamy, Pierre (3)
Loranger, Joseph (2)	Lamy, Etienne (4)
Lesieur, Pierre (5)	Lacombe, Jean (6)
Langlois, Ignace (9)	Lacourse, Jean-Bte (7)
Lesieur, Louis (4)	Lavigne, Pierre (4)
Lesieur, Charles (3)	Lolo, Guillaume (1)
Lesieur, Antoine (3)	Levau, Jean-Bte (6)
Lamy, Jean-Bte (3)	Lamy, Jacques (3)
Lacerte, Alexis (1)	Lacaille, Jacques (1)
Marcotte, Jean-Bte (1)	Gérin-Lajoie, Jean (1)
Marcotte, Michel (3)	Doucet, Pierre (3)
Marcouiller, Pierre (2)	Pépin, Pierre (7)
Maheu-Vincent, Frs (4)	Patry, René (3)
Milette, Louis (3)	Provencher, J.-Bte (6)
Milette Pierre (6)	Pageot, Louis (4)
Milette, Jacques (1)	Rivard, Jean-Bte (4)
Massé, Joseph (5)	Rivard, Joseph (3)
Marcotte, René (5)	Rivard, Jean (4)
Nolin, Gabriel (6)	Rivard, veuve (4)
Pitard, François (6)	Rivard, Antoine (1)
Héroux, Pierre (5)	Rivard, Paul (3)
Héroux, Jacques (3)	Rivard, Vve Frs (4)
Bellemare, Charles (9)	Rivard, Robert (5)
Blais, Jacques (7)	Rivard, Julien (4)
Colard, François (3)	Rivard, Joseph (4)
Carbonneau, Joseph (3)	Rivard, Baptiste (2)
Chefdeville, Curé	Rouveau, Antoine (6)
Dufresne, Pierre (5)	Roux, Joseph (2)
Crochetière, Etienne (2)	Renière, Claude (1)
Chaloux, Jacques (1)	Subercase, Antoine (2)
Desaulniers, veuve (1)	Toutant-s, Pierre (2)
Drapeau, Jacques (2)	Toutant-j, Pierre (2)
Dupaul, Antoine (6)	St-Louis, Pierre (1)
Duvivier, Joseph (1)	

c) « RECENSEMENT DE 1790 »

Dans le recensement de 1763, le premier sous la Domination anglaise les renseignements concernant Yamachiche, présentait déjà un aspect éloquent pour cette paroisse, comparativement aux quatre localités voisines du temps. Cette avance s'accroîtra considérablement jusqu'à la fin de ce siècle, en raison d'une forte immigration signalée entre autres, par : a) L'arrivée d'un contingent de 42 familles acadiennes, qui fondèrent les concessions de la Grande-Acadie et de la Petite-Acadie; ils défrichèrent aussi une bonne partie du fief Gatineau. b) Nous devons tenir compte aussi des 442 Loyalistes qui séjournèrent à Yamachiche de 1778 à 1786, sous la protection de Sieur Conrad Gugy, et dont quelques-uns y demeurèrent définitivement. c) Pourquoi ne pas mentionner en l'occurrence, l'établissement de la famille Michel Caron, dont huit de ses garçons fondèrent cette fois la concession dite Village-des-Caron.

Le changement de Souverain en 1763 ne semble pas avoir nui au progrès rapide de notre population canadienne-française, puisque ce capital humain avait triplé en l'espace de trente années; de 567 âmes, il atteignait en 1790, 1669 personnes. Voici l'exposé de ce tableau détaillé, en 1790 :

1669	Population	2475	Minots semés
879	Hommes	177	Chevaux
790	Femmes	153	Boeufs
501	Ménages	280	Vaches
1078	Enfants	197	Moutons
7861	Arpents défrichés	480	Cochons

Ces petits tableaux contiennent des chiffres officiels, souvent cités autrefois comme preuve de la fécondité prodigieuse de notre race. Par la suite, les recensements ont été faits plus régulièrement. Néanmoins, la formation de nouvelles paroisses, ayant enlevé les deux tiers du territoire de cette localité et une grande partie de sa population, les comparaisons n'auraient plus le même résultat, le surplus d'Yamachiche continuant à s'étendre dans les paroisses limitrophes. En effet, l'un des faits marquants de son histoire fut le démembrement qui engendra la formation des paroisses de St-Barnabé (1832) et St-Sévère (1850), sous l'administration remarquable de Messire Sévère-Joseph-Nicolas Dumoulin, curé.

À la suite d'une visite de paroisse, terminée en 1832, ce dévoué pasteur révélait la statistique suivante : « En 1831, nous avons trouvé dans la Quête de l'Enfant-Jésus, à Ste-Anne d'Yamachiche, 1717 communicants, et à St-Barnabé 514, ce qui fait en total 2231 communicants, dont le tiers habite les rangs St-Joseph, Belle-chasse et Pique-dur » (Signé) S. J. N. Dumoulin, ptre.

(Note : À cette époque, l'âge requis pour la Communion eucharistique se situait entre dix et douze ans; de nos jours, cet âge et cette appellation correspondent à la cérémonie religieuse, désignée sous le nom de « Profession de Foi ».

d) RECENSEMENT DE 1867

(Extrait de "Directory" de la Cité
et du District de Trois-Rivières)

Yamachiche est une remarquable paroisse située sur la rive nord du lac St-Pierre et distante de Trois-Rivières d'environ quinze milles. Elle est arrosée par deux importantes rivières, la Grande et la Petite, qui la sillonnent en direction nord sud. En raison de son expansion essentiellement agricole, elle est désignée « chef-lieu » du comté de St-Maurice. Il s'y fait un commerce considérable de céréales et de bois de construction.

Il y a dans cette localité divers moulins à pouvoir d'eau : a) le Moulin Rouge, à farine de cinq moulanges, propriété de M. Charles Lajoie, écuyer; b) le Moulin du Canton, à scier, à fouler, à carder, à raser et à presser, propriété de MM. Euchariste et Zéphirin Gélinas; c) le Moulin Stanton, à farine et à scie, situé au rang de la Rivière-du-Loup, sur la rive gauche de la dite rivière, propriété de M. John Stanton; d) le Moulin Lemyre, à scie et à farine, qui vient d'être mis en opération, propriété de M. Amable Lemyre. Tous ces moulins en opération, tiennent un bon rang parmi les industries de ce genre.

L'étendue de cette paroisse est de six milles et trois quarts de longueur sur six milles de profondeur, comprenant les anciennes limites des seigneuries de Grosbois et de Gatineau. Elle compte 3213 âmes de population et son évaluation est de \$658,000. Le village, traversé par la Petite-Rivière contient 84 maisons, est habité par une population d'environ 1,000 âmes, et couvre une superficie de 136 arpents.

Au profit de l'utilité publique, on y trouve un quai de navigation à l'embouchure de chacune des deux rivières, où la Compagnie du Richelieu effectue le transport des passagers et des marchandises. On y signale aussi un bureau de poste et un bureau de télégraphe. La malle quotidienne y est assidûment distribuée.

Le service religieux est assuré par le Rév. J.-Hercule Dorion, curé, assisté dans son ministère par M. l'abbé Théophile S. de Carufel, ptre-vicaire. Le bedeau et sacristain est Charles Bettez.

Au point de vue scolaire, il existe un collège académique dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes et un couvent académique tenu par les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame, où les enfants peuvent recevoir une éducation supérieure. A la campagne, on compte dix écoles primaires rurales, sous la juridiction d'une commission scolaire, composée comme suit : M. Hippolyte Marcotte, président; MM. Adolphe Milot et Olivier Villemure, commissaires, et Louis-Léon Dessulniers, secrétaire-trésorier.

La corporation municipale est administrée par son honneur le maire Madore Gélinas, assisté de messieurs les conseillers : Odilon Bellemare, Thomas Bourassa, Thomas Ferron, Horace Proulx, Jean-Bte Trahan, Frs Villemure et du secrétaire, Ls-Adolphe Lord, notaire. Au conseil de comté, nous relevons les noms de MM. Madore Gélinas, préfet; Dr J.-Bte Beauchemin, de St-Etienne; Célestin Bellemare, de St-Boniface; Léon Doucet de la Banlieue; Maxime Gélinas, de St-Sévère; Antoine Gauthier, de St-Barnabé; André Martin, de la Pointe-du-Lac; et Me Ls-Adolphe Lord, notaire et greffier.

La paix et la justice font l'office des responsables suivants:

- A — JUGES DE PAIX : MM. Frs L.-Desaulniers, Ls-Léon L.-Desaulniers, J.-Madore Gélinas, Dr Elie Lacerte, Joseph Lacerte, Charles Lajoie.
- B — COUR SOMMAIRE : MM. Godefroy Allary, Joseph Bellemare, Michel Blais, Frs L.-Desaulniers, Charles Lacerte, Louis Gélinas et Me Frédéric Milot, N.P., greffier.
- C — HUISSIERS : MM. Calixte Geffrard, François Lamy.

La grande culture qui est l'industrie première de cette localité, occupe environ 400 familles qui récoltent annuellement : 25 405 minots de blé, 50 672 minots d'avoine, 4775 minots de pois, 3613 minots d'orge, 412 minots de blé d'Inde. Me Frédéric Milot a la fonction de secrétaire-trésorier de la Société d'Agriculture, tandis que MM. Joseph Bellemare et Moïse Hubert sont inspecteurs de l'agriculture et de la voirie, ainsi que le Lieut.-Colonel Frs-L. Desaulniers et Madore Gélinas.

Parmi les professionnels nous comptons :

- A — MEDECINS : Drs Hyacinthe Beauchemin, Ls-Léon L.-Desaulniers Elie Lacerte.
- B — NOTAIRES : Mtres : François Bellefeuille, Moïse Carbonneau, Frédéric Milot et Jules Milot.
- C — ARCHITECTES : MM. Joseph Héroux, Georges Héroux, Napoléon Milette, Norbert Milette, Alexis Milette, Amable Gauthier.

Les artisans les plus divers se trouvent répartis dans toute la paroisse :

- 1) CORDONNIERS : MM. Pierre Bellemare, Benjamin Desaulniers, James Heatcoat, Antoine Lesieur, Hyacinthe Pellerin, Pierre Pellerin, Jules Pothier, François Rhéaume, William Rhéaume.
- 2) FORGERONS : MM. Paul Bellemare, Pierre Bellemare, Thomas Bellemare, Edouard Ledoux, Théodore Ricard, Arthur St-Jacques, Edouard Tessier
- 3) MENUISIERS : MM. Thomas Gélinas, Joseph Généreux, Honoré Gravel, Pierre Beaubien, Maxime Gravel, Olivier Lesieur.
- 4) CHARRONS : MM. Patrice Bettez, Adolphe Desaulniers, Augustin Ferron, Thomas Ferron, Antoine St-Jacques, Joseph Gauthier.
- 5) MAÇONS-PLATRIERS : MM. Zéphirin Duchemin, Joseph Duchemin, François Robidas, Raphaël Robidas, Thomas Robidas.
- 6) TANNEURS : MM. Jean Gagnon Joseph Gélinas, Elie Héroux et Narcisse Gélinas.
- 7) FERBLANTIERS : MM. Charles Carbonneau, Joseph Garceau et Pierre Dubé.
- 8) TONNELIERS : MM. Pierre Dubé, Joseph Garceau, Joseph Pellerin.

- 9) SELLIER : MM. Amable et Louis Pichette, Narcisse Gélina.
- 10) BOULANGERS : MM. Edouard Bellemare, Benjamin Loranger.
- 11) MEUNIER : MM. Horace Proulx, Evariste Gélina, Amable Lemire.
- 12) TAILLEUR : MM. Léger Milot et Edouard Robidas.
- 13) POTIER : Jean-Baptiste Brière et Jean-Bte Joubert.
- 14) PEINTRE : MM. Thomas Ferron et Edmond St-Jacques.
- 15) MEUBLIER : MM. Charles Trahan et François St-Cyr.
- 16) MARCHAND : MM. Edouard Caron, Abraham Hart, Modeste Richer, Jean-Baptiste Charland, Adolphe Daveluy, Alexis Gélina, Alexander Grant.
- 17) HOTELIER : MM. Louis Héroux, Olivier Lesieur, Louis Duchesne.
- 18) AGENT D'ASSURANCE : MM. Dr Elie Lacerte, Abraham Hart, Louis Desaulniers.

f) NOS FAMILLES NOMBREUSES D'AUTREFOIS

De tous les recensements publiés dans le contexte de l'histoire d'Yamachiche, nous tenons à souligner, sous l'aspect démographique, la forte natalité qui s'est sans cesse maintenue jusqu'à ces temps derniers.

D'après les dénombrements effectués par nos pasteurs, lors de leurs visites de paroisse de 1830 à 1930, nous avons relevé cent soixante et onze (171) familles de douze enfants et plus. Ces chiffres démontrent bien que nos devanciers ont gardé intact un de leurs traits distinctifs, l'insigne fécondité de leur race canadienne-française. Ces généreuses familles chrétiennes, capables d'initiatives, ont grandement contribué à la croissance et au rayonnement de leur communauté paroissiale. La joie de se réunir sous le même toit mettait l'humeur en veine, ravivait tous les souvenirs du jeune âge. Tous ces foyers bénis, où fleurit, s'ordonne et s'épanouit la dignité d'un peuple, rendent un hommage de reconnaissance aux mamans, bienfaitrices ignorées, mais combien remarquables dans leur rôle d'épouses et de mères.

De ces familles renommées, sont issus une vingtaine de notables de la fonction publique, vingt-six professionnels, vingt-huit prêtres, quatre-vingt-deux religieux et religieuses, au cours des trois générations de ce siècle. Cet exposé nous rappelle que Mgr Plessis, évêque de Québec, originaire de Montréal, se glorifiait d'appartenir à une famille de vingt et un enfants, dont il était le dix-septième.

En procédant à l'énumération de ces cent soixante et onze (171) familles, nous produisons les noms des pères et mères, ainsi que les anniversaires de leurs mariages :

- BEAULIEU, Joseph/Marie Vincent (1835)
- BELLEMARE, Marcel/Emilie Mineau (1850)
- BELLEMARE, Jean/Justine Dufresne (1834)
- BELLEMARE, Paul/Hermine Gélina (1842)
- BELLEMARE, Célestin/E. Pellerin (1830)
- BELLEMARE, Isaac/Carmelle Poudrier (1872)
- BELLEMARE, Edouard/Claire Lamy (1877)

BELLEMARE, Agapit/Hermine Gélinas (1884)
 BELLEMARE, Ernest/Edou. Milot (1908)
 BELLEMARE, Maxime/Albertine Gérin (1875)
 BELLEMARE, Aug./Esther Chauvette (1832)
 BELLEMARE, Jos./Hél. Beaubien (1845)
 BELEMARE, Dr Max./Angéline Caron (1879)
 BELLEMARE, Elie/Stéphanie Meunier (1887)
 BELLEMARE, Nérée/M.-Lse Daveluy (1897)
 BELLEMARE, Phil./M.-Flore Lamy (1916)
 BERGERON, Gérald/Florence Gélinas (1927)
 BETTEZ, Edouard/Mary Drew (1862)
 BETTEZ, Adélarde/M.-Lse Gélinas (1894)
 BLAIS, Narcisse/Delphine Boisvert (1841)
 BLAIS, Donat/Aurore Bournival (1900)
 BLAIS, Joseph/Lucie G.-Lajoie (1830)
 BOISVERT, Grégoire/Odile Blais (1871)
 BOUCHER, Isaac/M.-Anne Gendron (1847)
 BOUCHER, Jérôme/Léocadie Lambert (1839)
 BOUCHER Alexis/Delp. Villemure (1856)
 BOULANGER, Arthur/Alvina Martin (1890)
 BOURASSA, Thomas/Adèle Houle (1852)
 BOURASSA, Antoine/Pél. Villemure (1843)
 BOULANGER, J.-Bte/Elise Lacerte (1832)
 BOURASSA, Joseph/Emilie Grenier (1830)
 BOURASSA, Hercule/Ida Boucher (1895)
 BOURASSA, Eugène/Bern. Gauthier (1915)
 BOURASSA, Cyrille/Joséphine Leduc (1892)
 CARBONNEAU, Jos./Julie Héroux (1850)
 CARBONNEAU, J.-Bte/Mad. Paillé (1865)
 CARBONNEAU, Joseph/Annie Milot (1895)
 CARBONNEAU, Léon/Elise Lamy (1873)
 COTE, Wilfrid/Georgiana Lesieur (1870)
 DAVELUY, Charles/L. Lassiserale (1861)
 DAVELUY, Alexandre/El. Héroux (1848)
 DESAULNIERS, Joachim/Esther Grenier (1833)
 DESAULNIERS, Jos./L. Massicotte (1843)
 DESAULNIERS, Léonard/P. Villemure (1849)
 DESAULNIERS, Léon/Marie Desaulniers (1870)
 DESAULNIERS, Jos.-B./Anna Gadbois (1906)
 DESAULNIERS, Cyprien/Anna Trahan (1891)
 DESAULNIERS, Léon/Agnès Bellemare (1905)
 DESAULNIERS, Jos.-L./Al. Bellemare (1904)
 DESAULNIERS, Emile/Marie Pellerin (1936)
 DESCOTEAUX, Olivier/Ad. Martin (1830)
 DESCOTEAUX, Hercule/D. Larivière (1863)
 DESCOTEAUX, Maxime/Emma Milot (1865)
 DESCOTEAUX, Arcadius/El. Gendron (1896)
 FERRON, Thomas/Emilie Foucher (1832)
 FERRON, Joseph/Emélie Adam (1833)
 FERRON, Isaac/Henriette Gérin (1838)
 FERRON, Claude/Alphée Lamy (1843)
 FERRON, Arthur/Pamélie Houle (1904)
 FERRON, Octave/Dor. Bellemare (1876)
 FERRON, Maxime/Agnès St-Yves (1874)
 FRECHETTE, Pierre/M.-Lse Gagnon (1908)
 GAGNON, Joseph/Bernadette Germain (1898)

GAGNON, Pierre/Elis. Rhéaume (1856)
 GAUTHIER, Amable/Henriette Lapointe (1853)
 GAUTHIER, Avila/Georgiana Ricard (1902)
 GELINAS, Antoine/Luce Rivard (1838)
 GELINAS, Luc/Marie Lambert (1833)
 GELINAS, Justin/Adél. Bellemare (1832)
 GELINAS, Joseph/Mar. Lapointe (1836)
 GELINAS, Etienne/Emilie Villemure (1836)
 GELINAS, François/Marie Hamel (1835)
 GELINAS, Louis/Monique Gignac (1834)
 GELINAS, Antoine/Agnès Beaulieu (1858)
 GELINAS, Emmanuel/Elise Lamy (1868)
 GELINAS, Alfred/Louise Villemure (1887)
 GELINAS, Théode/Lucinda Giguère (1907)
 GELINAS, Casimir/Em. Bellefeuille (1832)
 GELINAS, François/Emilie Lavergne (1832)
 GELINAS, Louis/Angèle Poudrier (1850)
 GELINAS, Carolus/Oliva Lamy (1848)
 GELINAS, Vildoric/Her. Héroux (1873)
 GELINAS, Ovila/Aldéa Paillé (1918)
 GELINAS, Ernest/Her. Boucher (1880)
 GARCEAU, Augustin/El. Boisvert (1864)
 GENDRON, Onésime/Anaph. Bellemare (1870)
 GERIN-L. Denis/Emma Rivard (1859)
 GERIN-L. Adolphe/Sévérine Lamy (1869)
 GERIN-L. Sévère/Emilie Ferron (1860)
 GRENIER, Jérôme/Marie Auger (1837)
 GRENIER, Ambroise/Alp. Villemure (1878)
 GIGNAC, Moïse/Victoria Gauthier (1872)
 GUILLEMETTE, Ernest/Cél. Mineau (1877)
 HEROUX, Louis/Angèle Milette (1837)
 HEROUX, Geo.-Félix/Els. Milette (1855)
 HEROUX, Victor/Onéda St-Louis (1881)
 HEROUX, Clovis/Berthe Bellemare (1823)
 HUBERT, Petrus/Appoline Dufresne (1837)
 HUBERT, Moïse/Eléonore Dufresne (1836)
 HEATCOAT, Hilaire/Victoria Bolduc (1897)
 HOULE, Raoul/Eugénie Bourassa (1911)
 ISABELLE, Antoine/Émérence Grenier (1838)
 ISABELLE, Barthélemi/C. Lemire (1885)
 ISABELLE, Philias/Eliane Desaulniers (1931)
 LACERTE, Dr Elie/M.-Louise Lamy (1848)
 LACERTE, Joseph/Elis. Gérin-Lajoie (1852)
 LAFONTAINE, Euchariste/Clara Lamy (1870)
 LAMIRANDE, Joseph/Laura Milette (1906)
 LAMOTHE, Charles/M.-Anne Côté (1842)
 LAMOTHE, Antoine/Adéline Lapointe (1849)
 LAMY, Charles/Marie Leblanc (1839)
 LAMY, Joseph/Sophie Beaulieu (1831)
 LAMY, Pierre/Adél. Guillemette (1833)
 LAMY, François/Adélaïde Milot (1839)
 LAMY, Thomas/Emilie Milot (1836)
 LAMY, Calixte/Hermine Beaubien (1835)
 LAMY, Antoine/Virginie Ferron (1874)
 LAMY, Alexis/Claire Gélinas (1856)
 LAMY, Thomas/Anna G.-Lajoie (1866)

LAMY, Joseph/Flora Voisard (1881)
 LAPOINTE Arthur/Diana Pellerin (1904)
 LEMIRE Amable/Azilda Dugas (1866)
 LORANGER, Benjamin/Elis. St-Louis (1847)
 LORD, Léandre/Adr. Parmentier (1834)
 MASSON, Gédéon/Carmelle Milette (1873)
 MAILLETTE, Napoléon/O. Boucher (1905)
 MELANÇON, Frédéric/Marie Gélinas (1870)
 MEUNIER, Thomas/Adèle Carbonneau (1884)
 MEUNIER, Hilarion/Aurore Gélinas (1885)
 MILETTE, Narcisse/Cath. Hubert (1838)
 MILETTE, Jean-Bte/Julie Pleau (1841)
 MILETTE, Hyacinthe/Henr. Blais (1855)
 MILETTE, Thomas/Azilda Milot (1875)
 MILETTE, Alfred/Séver. Gélinas (1912)
 MILETTE, Josaphat/Juliette Gagnon (1922)
 MILOT, Godefroy/Emilie Lamy (1831)
 MILOT, Clément/Joseph Langlois (1838)
 MILOT, Victor/Marie Boulanger (1877)
 MILOT, Paul/Elmire Bellemare (1847)
 MILOT, Godefroy/Elzire Gagnon (1852)
 MILOT, Pierre/Célanire Bellerive (1874)
 MILOT, Hercule/Eléonore Lamy (1869)
 MILOT, François/Car. Gélinas (1874)
 MILOT, Honoré/Léa Lapointe (1876)
 MILOT, Adrien/Anna Héroux (1882)
 MILOT, Denis/M.-Anne Duplessis (1875)
 MILOT, Gaspard/Emma Panneton (1881)
 MILOT, Charles/Clara Delisle (1901)
 NOEL, Thomas/Emérence Guillemette (1841)
 NOEL, Antoine/Lucille Renière (1943)
 PAILLE, Hormisdas/Emma Hélie (1905)
 PANNETON, Charles/M. Bellemare (1881)
 PANNETON, Joseph/Pél. Boulanger (1842)
 PANNETON, Onésime/Ang. Bellemare (1891)
 PELLERIN, Raphaël/Luce Hubert (1854)
 PELLERIN, Jean/Emér. Loranger (1840)
 PELLERIN, Philias/Sméralda Garceau (1904)
 PELLERIN, Joseph/Her. Vaillancourt (1891)
 RICARD, Osias/Clara Dupont (1913)
 ST-LOUIS, Augustin/Em. Cadieux (1846)
 SAMSON, Antoine/Sophie Houle (1848)
 TRAHAN, Jean-Bte/Rose Lamy (1855)
 TRAHAN, Edmond/Emma Milot (1888)
 TRAHAN, Thomas/Sara Bellemare (1886)
 VAILLANCOURT, Maurice/D. Bellemare (1869)
 VAILLANCOURT, Antoine/E. Bellemare (1859)
 VILLEMURE, François/Céleste Grenier (1837)
 VILLEMURE, Olivier/Emilie Milot (1849)
 VILLEMURE, Ephrem/Phémie Lamy (1886)
 VILLEMURE, Narcisse/C. Maillette (1871)
 VILLEMURE, Désiré/Evéline Boucher (1888)
 VILLEMURE, Adrien/Lucinda Houle (1901)



Chemins Publics

Chemical Physics

CHAPITRE VI

NOS CHEMINS PUBLICS

L'histoire des chemins publics de notre paroisse, depuis sa fondation, couvre une période de deux siècles et demi. De nos recherches patiemment poursuivies, nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs un enchaînement détaillé et progressif de notre système routier. Au cours de cet acheminement, nous avons pu découvrir, à partir des premiers sentiers battus et des rudimentaires chemins tracés par nos ancêtres, l'immense évolution réalisée dans ce domaine ainsi que dans tant d'autres. Ce retour vers le passé nous permettra éventuellement, de rappeler à notre souvenir des faits notoires de notre histoire, presque oubliés de nos jours.

Dès les premières années de notre colonisation locale, les sentiers qu'utilisaient les habitants pour leurs déplacements d'une habitation à une autre n'étaient pas clôturés de chaque côté; mais à la frontière de certaines propriétés, une ouverture était faite dans les enclos et l'on y installait des perches que les passants devaient enlever une à une, puis soigneusement replacer après la traversée. En 1725, le règlement du Grand Voyer ne changea pas le système général, mais il obligeait à munir les passages de barrières roulantes, plus rapidement maniables et stipulait que « ceux qui les laisseront ouvertes après avoir passé paieront un écu d'amende et le dommage que pourraient faire les bestiaux ».

A cette fin, transportons-nous d'abord à la Grande-Rivière et poursuivons l'étude du procès-verbal de 1725, extrait de « Les Chemins publics du vieux », dressé par Pierre Robineau de Bécancour. L'intérêt particulier de ce document ancien nous procure l'avantage de connaître les premiers résidents sur le parcours des chemins que nous avons à retracer. Quelques-uns d'entre eux ont encore des descendants dans cette paroisse. Ces chemins ont sans doute été changés à maints endroits et supprimés dans d'autres, comme celui qui longeait le Coteau près du lac. Mais, avec une connaissance familière des lieux et des contours des deux rivières, il nous est encore possible de retracer presque complètement tous les anciens chemins publics.

D'après ce document, daté du 8 août 1725, Pierre Robineau, accompagné de six témoins : Charles Lesieur, Pierre Lesieur, Augustin Lesieur, Joseph Rivard, Riv.-Laglanderie et Pierre Gailloux, s'étant transportés en la seigneurie de Grosbois, ont réglé le chemin en profondeur le long de la Grande-Rivière, côté ouest, près de trois quarts de lieue, à prendre chez le dit Charles Lesieur, jusqu'à la terre de Michel Rivard, limite nord des terres défrichées. A partir du Coteau, du côté ouest de la rivière en direction vers le nord, le chemin public passera aux devantures des habitations d'une terre de six arpents de front, propriété d'Augustin Lesieur. Et successivement, il franchira les propriétés, toutes de six arpents de front des MM. Julien Riv.-Laglanderie, Jean-Bte L.-Desaulniers, père, Joseph LeSieur, François Riv.-Laglanderie et Michel Rivard.

Quant au chemin longeant la rive est de la Grande-Rivière, il n'est pas encore tracé en 1725, en raison de la situation de l'arrière-fief Gatineau dont les deux seules habitations se situent sur la voie conduisant à Trois-Rivières. En 1732, elle se confondra avec le Chemin du Roi. Pour bien comprendre ce détail historique, il faut se rappeler que cet arrière-fief, propriété de sieur Nicolas et Jean-Bte Gatineau, avait 12 arpents de front sur 42 arpents de profondeur et qu'il était situé au-dessous, donc à l'est de la Grande-Rivière. Cette voie publique qui porte de nos jours le nom de Chemin des Granges, ne comptait alors que les deux dits résidents et aboutissait au Coteau, d'où il était séparé de la rivière qu'il fallait franchir à l'aide d'un bac à deux cordes.

A l'ouest, laissant de nouveau la Grande-Rivière et longeant dans toute sa longueur la partie nord du Coteau, l'ancien chemin traversait la propriété de Sieur Charles LeSieur, celle de la Fabrique et celle de la seigneuresse Vve Julien L.-Duchesne. De là, il traversait un ruisseau naturel (Canal Taylor), où un ponceau était établi, pour aller ensuite passer devant la résidence de Ls-Joseph Riv.-Bellefeuille, beau-frère du seigneur Charles LeSieur. La propriété du dit Bellefeuille, se bornant à la ligne seigneuriale des deux sections du fief Grosbois, le chemin devait monter de là jusqu'à la Petite-Rivière pour aller la traverser au pont des Gélinas.

Note : La route à Bezotte et celle du Canton n'étaient pas encore ouvertes au public à cette époque.

D'après le même document de 1725, au bas de la Petite-Rivière, le chemin officiel débutait au lac et constituait l'unique issue pour se rendre à Trois-Rivières et ailleurs. A partir du rivage, vers le nord-ouest de la Petite-Rivière, la voie publique passait au sud-est des bâtiments de Pierre Héroux et de ceux de Jean-Baptiste Bellemare. De là, il traversait le ruisseau Gabriel sur un ponceau que tous les résidents étaient tenus de maintenir en bon état. Poursuivant le tracé, le chemin passait devant la maison de Maurice Bellemare, celle de Joseph Colle et d'Etienne Lamy. Après avoir franchi l'embranchement secondaire du ruisseau Langevin, il continuait à monter et passait devant la demeure de Charles Lacerte ainsi que devant celle de Mathieu Milette. La voie publique traversait ensuite le ruisseau Langevin, où un troisième ponceau fut exigé du Grand Voyer, pour atteindre la propriété de Philippe Cochon dit Laverdière et la grande courbe de la rivière, ou limite nord du village actuel. Après avoir longé la dite courbe, le chemin allait passer sur les propriétés de Pierre Bellemare dit Zaza et Jean Blais. Enfin, le tracé se poursuivait en ligne directe pour aboutir au pont actuel, construit un siècle plus tard. Au cours de cette dernière trajectoire, il traversait les propriétés de Jean-Bte L.-Desaulniers et de Pierre Gélinas.

De retour au bas de la Petite-Rivière du côté est, se trouvait le grand Domaine inhabité du seigneur Louis Boucher, qui s'étendait de la rive du lac jusqu'au pont actuel d'une part, et qui longeait la ligne seigneuriale d'autre part. Il n'est pas superflu de se rappeler en l'occurrence, que les quatre lignes seigneuriales s'orientent en direction du sud-est vers le nord-ouest. En montant cette fois-ci la rive est de la rivière, un ancien chemin public, aujourd'hui fermé, s'ouvrait sur la terre de Veuve Etienne Gélinas et allait passer, en longeant la rivière, devant la maison de Pierre Gélinas dit Lacourse, père. De là, il traversait la propriété de six

arpents de front de Jacques Blais (tracé actuel de la rue Ste-Victoire), puis celle de Jean Héroux. Enfin, le tracé de la voie publique allait s'arrêter après un parcours de trente arpents, aux propriétés incluses d'Étienne Gélinas, fils, marié à M.-Joseph Bellemare. Ce « bout de chemin » verbalisé fut fermé au public en 1938.

Le document spécifie que le grand chemin en direction de la paroisse de St-Antoine de la Rivière-du-Loup, traversait la Commune (Route no 2 actuelle) vers le haut jusqu'à la ligne de division entre la seigneurie de Grosbois-Ouest et celle de Grand-pré, au Bois Brûlé de la Catinerie, où habitait Antoine Trottier dit Pombert. De là, il se poursuivait, dans la direction des terres, vers le site de la deuxième église occupé plus tard par le Moulin de Tourville. C'était ce même tracé, lequel jadis n'était qu'un sentier dans le grand « bois debout », que suivaient les premiers missionnaires Récollets chargés de desservir comme missions, Maskinongé, Rivière-du-Loup et Yamachiche.

Comme sanction en vertu de ce règlement, la construction et l'entretien de la voie publique sont imposés aux francs-tenanciers sous peine d'amende: « Chacun devra rendre son chemin praticable, abattant les buttes, essouchant, éfredochant, remplissant les trous, pavant les mouillères s'il s'en rencontre. Les chemins auront au moins dix pieds et les ponts douze de large. En sorte que les dits chemins puissent être carrossables. Enjoignons au dit Sieur Charles LeSieur, seigneur du dit lieu et notre commis à la Grand-Voirie, en vertu du même Règlement, de faire construire les dits ponts et chemins et ceux qui embarrasseront le grand chemin, soit par barrières, clôtures, semences ou autrement, seront condamnés à l'amende applicable à la Fabrique du dit lieu que le marguillier en charge, Jacques Blais, sera tenu de faire payer, sauf à lui d'en répondre en son propre nom, faute de faire le recouvrement des deniers ».

Les débuts de la colonisation furent lents et difficiles, mais avec l'ouverture de la grande route (Chemin du Roi) de Québec à Montréal en 1732, l'élan s'est produit et il n'y eut pas la suite qu'un développement rationnel. Au témoignage de l'intendant en 1735, notre localité s'était accrue de quinze nouveaux censitaires, depuis l'érection de la voie publique en 1725, entre propriétaires.

Au temps où nous reportons nos lecteurs, le chemin public tracé en profondeur dans les terres, en bordure de nos rivières, venait d'être complété par le grand-voyer, Sieur Robineau de Bécancour, mais ce n'était pas encore la voie publique intermunicipale, dite « Chemin du Roi ». La voici: Le 9 juin 1732, le grand-voyer, Sieur Eustache Lanouillier de Boisclerc, se trouvant à Yamachiche, désigna les endroits où passera le futur Chemin du Roi, qu'il a entrepris de construire entre Québec et Montréal. Les principales modifications qu'il apporta dans notre paroisse furent les suivantes: a) Après avoir contourné la « Belle-Pointe » qui longe la Rivière-du-Loup jusqu'aux Petites-Terres, le Chemin du Roi suivait la terre d'Étienne Grenier d'une part, et la route actuelle du « Pays Brûlé » d'autre part, jusqu'à la voie de raccordement de la Commune. Ce n'est que dix ans plus tard que les rangs des Petites-Terres et de la Rivière-du-Loup seront érigés et posséderont leurs chemins respectifs. b) De là, un pont fut exigé par le grand-voyer sur la Grande-Rivière, vis-à-vis du Coteau, là où est construite récemment l'Autoroute 40. c) Enfin, le Chemin du Roi

devait obliquer vers le nord-est et suivre le Chemin-des-Granges actuel. De là, en bordure du lac, il passait à l'ancien rang de la Rivière-aux-Glaises, en direction sud de Pointe-du-Lac. d) Le chemin du Roi, à cette époque, devait mesurer vingt-quatre pieds de largeur, être égoutté et muni de clôture.

CHEMIN des PETITES-TERRES

Au cours des années de 1725 à 1745, d'après le rapport de l'Intendant Hocquart, les trois seigneuries d'Yamachiche se développent considérablement grâce à l'ouverture des grands chemins : « Ils sont roulants de Québec à Montréal ». Le progrès de la colonisation est, en réalité, le plus grand avantage de la voie royale, qui accélère les communications. Toutefois, la meilleure route, l'été et même l'hiver, est encore le fleuve St-Laurent; l'on y voyage plus confortablement que sur la terre ferme où les fondrières, les souches, les bacs, secouent les voyageurs. Tandis que les Petites-Terres se peuplent presque en entier et que les concessions plus éloignées s'ouvrent à la colonisation, le grand-voyer, Lanouillier de Boisclerc, en 1747, exige le déplacement des routes du Pays-Brûlé et de la Commune, au rang des Petites-Terres, en coupant les terres des propriétaires vers le milieu pour longer ensuite celles des Bellemare et aboutir au pont existant. Les premiers résidents du rang des Petites-Terres, à l'époque de l'érection du Chemin du Roi, sont de l'ouest à l'est : François Grenier, Pierre Lamy, Etienne Héroux, Joseph Adam, Joseph Carbonneau, Jean-Baptiste Guillemette, Etienne Lamy, Etienne Grenier, Jean-Bte Gélinas, Joseph Desaulniers, Jos.-Jacques Héroux, Charles Lacourse, Alexis Lamy, Pierre Bellemare. A cette époque également, les voitures de poste circulent, tant bien que mal, à l'année longue. A Yamachiche, la livraison du courrier est effectuée par Charles LeSieur, qui détient le relais de Pointe-du-Lac à la Rivière-du-Loup.

Vers la fin de l'hiver 1753, l'annaliste nous signale le passage du voyageur Louis Franquet, ingénieur, allant de Québec à Montréal, lequel est hébergé par le seigneur Le Sieur. Voici un extrait du journal de Franquet, en date du 11 février 1753 : « Le curé d'Omachis, Rév. J.-Max. Chefdeville, est un bon prêtre, charitable et donnant jusqu'à son nécessaire aux pauvres; ce jour-là qui était un dimanche, il nous dit la messe à bonne heure. Mde Daine y quèta et fit 21 livres. A la sortie de l'église, l'on fit se chauffer et déjeuner à l'ordinaire, après quoi l'on monta en carriole... » Ce récit, pour laconique qu'il soit, nous apprend tout au moins que le Chemin du Roi est praticable même par les pires saisons.

Autour de 1758-1760, de nouveaux changements sont exécutés dans le domaine de la voirie. Les chemins aboutissant au Côteau du Canton sont fermés et remplacés, d'une part, par la route à Bezotte et celle du Canton; d'autre part, les habitations du Côteau, s'étant regroupées plus au nord pour parer aux fréquentes inondations, incitèrent les autorités à faire passer la nouvelle route royale au « Faubourg ». La construction d'un pont sur le site actuel s'imposa alors, ainsi qu'un bout de chemin de raccordement avec celui des Granges. Cette voie tracée sur une élévation du sol sablonneux, s'est prolongée jusqu'en 1865, en direction du bas du village de Pointe-du-Lac à une distance d'environ un quart de mille du rivage du lac.

Déplacement du RANG de la RIVIERE-AUX-GLAISES

En effet, c'est à la suite de la mémorable inondation de « 1865 » que quatorze résidents de l'ancien rang de la Rivière-aux-Glaises jugèrent plus prudent de transporter leurs habitations au haut de leurs terres, pour se protéger contre d'autres dangers éventuels des débordements des eaux du lac. En voici la liste : MM. Rémi Dussault, David Dussault, Joachim Desaulniers, Euchariste Rivard, Olivier Fréchette, Théodore Dufresne, Hippolyte Marcotte, Sévère Desaulniers Joseph Lemay, Joseph Gauthier, Joseph Descôteaux, Joseph Duplessis, Théodore Descôteaux et Raphaël Duchesne. La seule résidence qui ne fut pas déplacée et qui rappelle le souvenir de cet ancien chemin, est celle des Berthiaume, située dans les limites de Pointe-du-Lac, lot No 142.

Pour commémorer cet événement historique, nous incluons ici, le récit de M. le Chanoine N. Caron, qui nous livre de précieux détails relatifs à ces faits. « Mais, lorsque arriva la grande inondation de 1865, le village du Canton se vit complètement envahi par les eaux. Plusieurs paysans, voyant cette inondation soudaine, se retirèrent prudemment chez des amis, dans la partie haute de la paroisse. Des vagues hautes comme des montagnes arrivaient du lac St-Pierre avec la vitesse d'un cheval à la course et elles enlevaient les bâtisses comme de véritables châteaux de cartes. Les maisons les plus lourdes, qui pouvaient résister, étaient couvertes d'une masse énorme d'eau et ébranlées jusque dans leurs bases. Une terreur indicible s'empara de tout le monde, et on se jeta dans des embarcations malgré la tempête. Une cinquantaine de personnes se trouvèrent réunies dans un chaland et furent refoulées dans le bois de M. Sévère Desaulniers en bordure du lac St-Pierre, aujourd'hui propriété de M. J.-Bte Grenier. Elles passèrent ainsi une nuit terrible, où elles se crurent maintes fois arrivées à leur dernière heure. Il n'y eut pas de pertes de vies, mais un grand nombre d'habitants ne voulurent pas demeurer plus longtemps à cet endroit, où l'on était exposé à de pareils accidents. Aussi, dès l'été suivant on traçait un chemin au haut des terres, là où se situe actuellement le rang de la Rivière-aux-Glaises. Puis les habitants se mirent à transporter leurs bâtiments, de l'ancien chemin au rang actuel. Les maisons furent déplacées toutes rondes et tandis qu'on les acheminait, les familles continuaient à y loger. En quelques années, ce travail de déplacement se trouva complété. Pendant une dizaine d'années, on garda les deux chemins ouverts, de sorte que les voyageurs, venant de Trois-Rivières, pouvaient passer encore par le Grand Machiche et suivre la route solitaire de l'ancienne Rivière-aux-Glaises, ou bien passer par le chemin nouvellement tracé. Il va sans dire que bon nombre de résidents du rang des Acadiens, à la Pointe-du-Lac, contigu à celui d'Yamachiche, jusqu'à la route du Moulin-Garceau, conduisait au rang de Brise-culottes. Mais, en 1873, la Municipalité de la Paroisse procéda à la fermeture de l'ancien chemin et déclara ouvert, celui du nouveau rang de la Rivière-aux-Glaises dont voici l'acte du procès-verbal : « A une session spéciale du Conseil Municipal d'Yamachiche, en date du 15 mars 1873, sous la présidence de Héli-Léonard Héroux, Ecuyer, Maire, et MM. les Conseillers : Alexandre Daveluy, Sévère Desaulniers, François G.-Lajoie, Onésime Bellemare, Joseph Lesieur et Antoine Desaulniers, formant la totalité des membres du dit conseil.

« Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit : Règlement ordonnant la fermeture du chemin côté sud-est des propriétés de la Concession de la Rivière-aux-Glaises en cette municipalité, situé au sud-est de leurs terres, ou leur ancien chemin de front à partir de la ligne ouest du fief Gatineau jusqu'à la ligne de la paroisse de la Pointe-du-Lac et y ouvrant pour remplacer ce chemin par un autre, partant du chemin neuf de la Rivière-aux-Glaises, sur la terre de Raphaël Duchesne, passant sur le bout est de quelques terres de la Concession de la Grande-Rivière, le long de la ligne ouest du fief Gatineau jusqu'à l'intersection de l'ancien chemin de la Rivière-aux-Glaises, sur la terre de Luc Lacombe. Que le dit ancien chemin soit fermé et aboli, appartenir à qui de droit.

« Que le dit chemin neuf ouvert n'aura pas moins de vingt-six pieds de largeur à partir de la susdite décharge se trouvant à la ligne seigneuriale ou chemin du Petit-Bois, qui va rejoindre le rang de la Grande-Rivière, vis-à-vis le pont du Moulin-Rouge. Que les travaux d'ouverture et d'entretien du dit chemin, y compris les clôtures, les fossés et les ponts seront à la charge et aux frais des propriétaires de la dite Concession. Qu'ils devront se faire depuis le 1er août prochain jusqu'au 1er septembre 1873. Que l'ouverture et la fermeture des travaux susdits devront se faire sous la surveillance et le contrôle de l'Inspecteur de la voirie : M. Philippe-J. Desaulniers, de la Rivière-aux-Glaises ».

(Signé : Moïse Carbonneau, secrétaire)

Les habitants du Grand-Machiche, que cette mesure mettait dans un grand isolement, protestèrent fermement et intentèrent même un procès qui fit du bruit pendant un certain temps, mais ils ne purent réussir, en dépit de leurs revendications. Le village du Canton, perdant toutes ses sources de prospérité, ne fit plus que décroître. En effet, des quarante-deux résidents énumérés lors du recensement de 1800, nous n'en comptons plus présentement que quinze. Eventuellement, l'incendie de la première église en 1780 et son déplacement engendra le changement de site du village, au lieu actuel; puis, en 1878, l'inauguration du chemin de fer du C.P. Rail, nouveau centre de communication, prenant tout le trafic, les bateaux de la Compagnie Richelieu cessèrent d'arrêter au quai de la Grande-Rivière; enfin, l'acheminement de la voie publique vers la Factorie, par la Route-Panneton, jusqu'à la Petite-Rivière, porta un dur coup à l'économie du Grand-Machiche. Ce sont indéniablement, les trois plus grands changements qui se sont opérés à Yamachiche, au détriment de l'ancien centre de la paroisse.

En 1847, le Conseil de Comté, sous la présidence de Modeste Richer-Lafliche, maire, chargeait la paroisse de la Pointe-du-Lac de l'entretien de la traverse sur le lac St-Pierre en hiver, entre Pointe-du-Lac et Nicolet. Pour ce service public, ladite municipalité recevait la somme de \$40.00. Cette coutume se prolongea pendant plus d'un demi-siècle. Il va sans dire que les habitants de Machiche empruntaient ce chemin de glace, jalonné de balises, à l'occasion de leurs randonnées sur la rive du sud.

Prolongement de la Route du Canton vers le village

Laissons momentanément la description historique du Chemin du Roi pour diriger l'attention du lecteur vers un autre secteur routier, dont l'établissement fut aussi l'objet d'un vif intérêt dans le cadre de l'histoire paroissiale. En effet, le prolongement direct de la route du Canton jusqu'au centre du village actuel fut tracé à la suite du changement de site de la première église, vers 1792. Cette voie de liaison ne fut ouverte à la circulation que vers 1810, à la requête des habitants de la Grande-Rivière, mais non sans de petites anicroches. Le tracé de son parcours, qui débutait à la Route-à-Bezote, coupait à l'époque les terres de MM. Louis Gélinas et Michel Blais, sans omettre la pointe de rivière, qui a appartenu successivement par la suite, à MM. Jos.-Josué Geffrard, Charles Dupont et Charles Gérin-Lajoie, ex-député. Il va sans dire que ce chemin impliquait la construction d'un nouveau pont, emjambant la Petite-Rivière vis-à-vis la maison de pierre, qui fut construite vers 1830 par M. Charles Dupont, marchand, marié à Clotilde Geffrard, ancienne propriété de M. Ernest Lacerte.

Après la grande chicane des églises qui dura près d'une dizaine d'années, toutes les difficultés n'étaient pas entièrement aplanies, si l'on s'en tient aux écrits historiques de M. l'abbé Napoléon Caron qui rapporte des faits assez cocasses, concernant l'érection de ce bout de chemin. Voici un extrait de son récit : « Les habitants de la Grande-Rivière n'avaient pas, pour venir à l'église du Petit Machiche, les chemins de raccourci qu'ils ont maintenant, il leur fallait toujours passer par le village du Grand Machiche. Il y a plus que cela encore; il leur fallait suivre ce qu'on appelle aujourd'hui la route à Bezote, traverser la rivière vis-à-vis le chemin des Petites-Terres, puis remonter à l'église. Lorsqu'ils virent que décidément l'église ne serait pas bâtie sur la terre donnée par le seigneur Duchesne, ils demandèrent que l'on continuât la route du Canton jusqu'au-delà de la petite rivière, afin de leur épargner le grand tour qu'ils étaient obligés de faire auparavant. La chose était juste et toute naturelle, elle leur fut accordée sans la moindre hésitation. Mais voilà que les propriétaires du terrain que cette route devait couper s'avisèrent de faire opposition. M. Louis Gélinas eut l'idée originale d'aller planter un verger précisément à l'endroit où le chemin devait passer; et quand des hommes se présentèrent pour travailler, il leur fit solennellement défense de toucher à son verger. Le verger de M. Gélinas était composé de grands arbres, arrachés sans beaucoup de soins, et ne porta ni feuilles ni fruits. Il était dans le caractère de nos pères de chanter à propos de tout et à propos de rien. Le nouveau verger, avec ses branches sèches et nues, excita la veuve d'un Béranger populaire qui fit bel et bien une longue chanson, paroles et musique, à l'adresse du père L. Gélinas. Pauvre Bezote, y était-il dit :

Pauvre Bezote,
Ton verger n'a pas pris racine,
C'est là ce qui te chagrine,
Pauvre Bezote !

Mais le sous-voyer, Pierre-Jos. Héroux, donna ordre d'ouvrir la route, et M. Louis Gélinas, comme nous l'avons dit, alla faire solennellement défense de toucher à son verger. Un gaillard qui tranchait les branches sèches avec beaucoup d'ardeur, lui disait, tout en le lorgeant du coin de l'oeil : « Père Bezote, je vous con-

seille de ne pas approcher, car il pourrait vous arriver malheur. Je puis tuer un homme, moi, pour obéir à mon sous-voyer ». En 1812, lors du passage à Yamachiche du gouverneur George Provost, MM. Pierre Hubert et Joseph Pothier se sont hâtés de faire ouvrir le dit chemin, depuis la route à Bezote jusqu'au village actuel où un pont avait été érigé. Ils plantèrent un poteau avec une « main » pour indiquer la nouvelle route aux distingués personnages. Ils passèrent la nuit, tous deux, à veiller pour empêcher leurs adversaires de nuire à leurs projets ». Depuis ce prolongement direct de la Route du Canton, l'ancienne Route-à-Bezote, ainsi que le Pont des Gélins, ont continué d'être utiles aux voyageurs, allant d'une ville à l'autre sans s'arrêter au village. Mais, depuis le déplacement du Rang de la Rivière-aux-Glaïses en 1873, et le prolongement de la Route du Canton jusqu'au village, la Route-à-Bezote et le pont n'ont plus qu'une utilité locale.

Le Pont-Dupont, enjambant la Petite-Rivière, vis-à-vis la maison de pierre, dont nous venons de parler, dans le cadre du prolongement de la Route-de-Canton, fut entièrement reconstruit en 1885. En dépit de la quantité effarante de matériaux exigée pour ces travaux, il est étonnant de constater le coût minime que les contribuables eurent à défrayer en l'occurrence. Voici un extrait du procès-verbal, dont les faits justifient notoirement nos assertions : « A la session du Conseil Municipal, tenue à la salle publique, en date du 15 juillet 1885, sous la présidence de M. Joseph Lapointe, écuyer, maire, et de MM. Hercule Milot, Dominique Fréchette, Dr Elie Lacerte et Thomas Meunier, conseillers, il fut résolu que le Pont-Dupont soit reconstruit d'après les plans et devis, en conformité d'un procès-verbal dressé antérieurement, et que l'entreprise soit accordée à MM. Thomas-Jos. Lamy et Edmond Villemure, étant conjointement les plus bas soumissionnaires, pour le montant de \$255. En conséquence, le dit pont devra être reconstruit à neuf, avoir des garde-fous, avoir au moins quatorze pieds de large, être construit avec des matériaux de bonne qualité, à savoir :

- 5 lambourdes en pruche de 40 pi. de long, par 9 x 10 pouces.
- 5 lambourdes en pruche de 27 pi. de long, par 9 x 10 pouces.
- 5 lambourdes en pruche de 24 pi. de long, par 9 x 10 pouces.
- 2 semelles en épinette blanche de 42 pi. de long, par 8 x 8 pouces.
- 2 semelles en épinette blanche de 24 pi. de long, par 8 x 8 pouces.
- 2 semelles en épinette blanche de 21 pi. de long, par 8 x 8 pouces.
- 2 sommiers en pruche de 18 pieds de long, par 12 x 12 pouces.
- 4 sommiers en pruche de 18 pieds de long, par 10 x 10 pouces.
- 2 sommiers en épinette rouge de 24 pieds de long, par 8 x 9 pouces.
- 8 poteaux en pruche ronde de 26 pieds de long, de pas moins de 12" de diamètre au milieu.
- 8 poteaux en pruche ronde de 17 pieds de long, de pas moins de 9" de diamètre au milieu.
- 2 entretoises en épinette rouge de 16 pieds de long, par 8 x 7 pouces.
- 4 liens pour les arches en épinette blanche de 18 pieds de long, par 8 x 8 pouces.
- 2 liens pour les arches en épinette blanche de 12 pieds de long, par 8 x 8 pouces.
- 4 liens pour les arches en épinette blanche de 12 pieds de long, par 4 x 8 pouces.



Cette photo représente une ancienne grange couverte en « chaume » ou « herbe-à-liens » (spartine) comme il s'en trouvait sur presque toutes les fermes agricoles, de 1703 à 1925. Celle-ci était construite à la Rivière-aux-Glaises, sur la propriété actuelle de M. Onil-D. Bellemare, ci-devant occupée par M. Maxime-Ol. Descôteaux. Vu la rareté du numéraire, nos ancêtres se sont toujours appliqués à acheter le moins possible et à fabriquer tout ce dont ils avaient besoin. Ainsi les chevilles remplaçaient les clous partout où c'était possible. Dans la langue du pays, le foin de grève de nos prairies naturelles qui pousse sur les terres de communes, prend le nom de « grand foin » ou « herbe-à-liens ». L'habitant a su tirer profit des plantes fourragères qui abondent notamment sur les rives du lac St-Pierre. Il nourrit d'abord les bêtes et le surplus servait jadis à la couverture des bâtiments de ferme.



Un ancien pont en bois, construit sur la Grande-Rivière, au Canton



Cette photo, qui provient du journal « La Patrie », nous fait voir en gros plan M. Arthur Gélinas confortablement assis dans sa berceuse, tout près de l'antique poêle de fonte à trois ponts. D'après le calendrier 1943, accroché au mur, M. Gélinas, qui avait épousé en 1876, M.-Elzire Boucher, était à ce moment âgé de 87 ans. Il n'est pas surprenant que ce vieillard nous paraisse un peu frioleux, habillé chaudement et coiffé du traditionnel « casque français », que portaient en saison froide les hommes de cette époque. Dans cette attitude paisible, ce doyen du Canton doit sans doute se remémorer les souvenirs de son passé.

En présence d'un pareil sujet qui évoque les moeurs du passé, on ne peut passer outre sans écrire quelques mots sur les premiers poêles qu'utilisaient nos pères pour le chauffage de leurs demeures et la cuisson des aliments. Les poêles en fonte, à deux ou à trois ponts, qui sortaient de la fonderie St-Maurice, ne datent que de 1820; le feu et la cuisine se faisaient sous la cheminée de pierres ou de briques. Un siècle plus tard, ces masses de fonte étaient remplacées par des poêles d'acier plus élégants. Le poêle à trois étages de M. Gélinas est un des rares qu'on trouvait dans les résidences en 1943. Seules, nos douze écoles de rang en étaient encore pourvues, lors de leur fermeture, en 1959.

4 poteaux en épinette blanche, pour les arches, de 9 pi. de long par 8 x 8 pouces.

4 liens, pour les arches, de 9 pieds de long, par 6 x 6 po., en épinette blanche.

4 liens en épinette blanche de 8 pieds de long, par 8 x 8 pouces.

4 bras (garde-fous) en épinette blanche de 14 pi. de long, par 4 x 5 pouces.

4 bras (garde-fous) en épinette blanche de 13 pi. de long, par 4 x 5 pouces.

6 bras (garde-fous) en épinette blanche de 9 pieds de long, par 4 x 5 pouces.

30 poteaux (garde-fous) en épinette blanche de 3 pi. de long, par 5 x 5 pouces.

60 morceaux (croix St-André) pour garde-fous, en épinette blanche, 5½ pi. par 3 x 5 pouces.

4 piquets en cèdre de 12 pieds de long, par 8 pouces de diamètre, au milieu.

Le pontage sera fait en madriers de pruche de 4 pouces d'épaisseur et pas moins de 6 pouces large.

Il sera posé une traverse sur le milieu du pont, de 3 pi. de largeur, en madriers en pruche de 3 po. d'épaisseur, sur toute la longueur du pont, pour le passage des chevaux.

Fer : 8 boulons de fer de 13 pi. de long et de 1¼ po. de diamètre, pour raidir les arches.

" 8 plaques d'acier, en guise de rondelles de 12 po. x 4 po. x ½ pouce.

" 8 boulons de ¾ po. de diamètre par 16 pouces de long.

" 4 boulons de ¾ po. de diamètre par 3½ pi. de long, avec têtes et écrous.

" 4 boulons de 5/8 pouce de diamètre, par 9 pouces de long.

" 4 boulons de 5/8 pouce de diamètre, par 2 pieds de long.

Les garde-fous, les arches et les semelles devront être de bois scié, plané et peinturé. Tous les poteaux seront plantés d'une douzaine de pieds dans la terre. Le terrassement des deux bouts du pont sera aussi à la charge des entrepreneurs. Les travaux devront être terminés dans les deux mois qui suivent leur adjudication et être reçus et acceptés par le Conseil. Enfin, que les contracteurs devront se confirmer aux plans et devis, ci-dessus mentionnés. (Signé) L.-O.-M. Bellemare, secrétaire".

Aussi incroyable que ce fait puisse paraître, cette véritable entreprise fut concédée, en 1885, pour la modique somme de \$255. Les registres municipaux ne font pas mention des profits réalisés, qui ne devaient pas être exorbitants !

Note : Dans la suite, ce pont fut quelquefois désigné du nom de Pont-Julette, en raison de sa situation voisine de la propriété de Joseph Julette, marchand; l'emplacement se trouvait en bordure de la rivière, en partie occupé par la maison actuelle de Louis Lambert.

CHEMIN DU VILLAGE DE LA RIVIERE-DU-LOUP

Vers 1757, s'ouvrait le chemin public de la Rivière-du-Loup, dont le tracé correspond à l'époque du défrichement de cette concession. Etant donné l'absence de documents jusqu'à 1830, étant donné aussi le silence relatif des historiens concernant l'établissement des premiers colons dans la concession, désignée en 1875, sous le nom de « Village de la Rivière-du-Loup », néanmoins l'on sait qu'Yamachiche était en plein essor de défrichement lorsque Jean Ferron, marié à M.-Isabelle Bibeau, vint s'établir à cet endroit du fief Grosbois-Ouest en 1757, sous l'autorité du seigneur Louis-Lambert Boucher. L'on sait également que tout ce territoire était concédé et divisé en lots, quoique non entièrement habité lors de l'arrivée de la famille Michel Caron en 1783. De plus, nous avons le grand plaisir de trouver aux archives paroissiales le recensement de 1831, dans lequel M. l'abbé Dumoulin fait le relevé de vingt-trois cultivateurs établis sur des fermes, où l'on note entre autres, six familles Ferron, réparties sur le rang comme suit : Pierre, Claude, Jean, Martin, Joseph et Thomas Ferron.

Le premier chemin, qui paraît être plutôt une route, est le même qui figure sur le cadastre officiel de la paroisse émis en 1875; il partait du chemin des Petites-Terres en séparant les lots nos 978 et 979, propriétés, à cette époque, de Calixte Lamy et François Lajoie. Cette route d'environ un mille de longueur, prenait le nom de chemin sur toute la longueur de la dite concession, dont il coupait maintenant transversalement les lots nos 1170 à 1130, représentés alors par les propriétaires : Moïse Lefebvre et Louis Gélinas.

Dans le cadre de l'érection et de l'entretien des chemins publics, sous le contrôle des voyers et sous-voyers, il existait à cette époque une coutume bien appréciée en hiver, mais qui échappait souvent à la surveillance de ces inspecteurs de voirie. En effet, pour abrégier les distances entre rangs et municipalités, les usagers s'ouvraient des voies de raccourcis ou chemins volontaires, pas autorisés ou verbalisés, en défaisant des « pagées » de clôture à perches pour se frayer un passage et se rendre directement à destination. Ces tolérances abusives engendraient parfois des servitudes, que les victimes éprouvaient de la difficulté, dans la suite, à faire disparaître. Aussi, ces atteintes portées au droit de propriété faisaient souvent l'objet de plaintes disputées au conseil municipal et même devant les tribunaux, pour régler le litige.

En replaçant ce fait dans son contexte historique, nous constatons que le chemin de raccourci des « Ferron » dont l'usage avait été toléré depuis l'arrivée des Acadiens, en 1767, fut fermé à deux reprises à la requête des dites familles, par la Corporation municipale, avec droit de péage au bénéfice du propriétaire. C'est ce que nous retraçons par la lecture des procès-verbaux de la Municipalité, en 1865 et 1949, dont voici des extraits : « A une session spéciale du Conseil municipal d'Yamachiche, tenue le 13 novembre 1865, au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, auquel étaient présents : Madore Gélinas, Ecuyer, Maire, MM. Ths Ferron, Frs Villemure et J.-Bte Trahan, tous quatre membres du dit Conseil et formant quorum. La lecture faite de la dernière session, M. Jean Ferron, fils, cultivateur de cette paroisse, présente une requête au dit Conseil, en date du 3 novembre de la présente année, demandant l'abolition d'une route à l'usage du public, sur sa terre, lot no

1135, dans la Concession du Village de la Rivière-du-Loup et qui conduit à celle de la Grande-Acadie, le tout dans la paroisse d'Yamachiche. M. Ths Ferron fait motion, secondée par J.-B. Trahan, que la susdite requête soit et est reçue par le Conseil. Ce qui fut résolu unanimement et que par la même résolution, Moïse Carbonneau, Ecuyer, Secrétaire-Trésorier, soit et est nommé Surintendant spécial pour faire droit sur la dite requête et visiter les lieux mentionnés en icelle. (Agréé : Madore Gélinas, Maire, et attesté par Moïse Carbonneau, S.-Trésorier).

Près d'un siècle plus tard, soit en 1949, le Ministère de la Voirie par l'intermédiaire de la Corporation municipale procédait à l'abolition de ce chemin de péage, et faisait l'acquisition du terrain jugé nécessaire à l'établissement d'une route publique municipalisée, de communication intermunicipale. Voici un extrait de cet autre procès-verbal : Le 7 mars 1947, le Conseil Municipal de la Paroisse, sous la présidence de M. Clovis Héroux, maire, adresse une requête au Ministère des Travaux publics, demandant l'ouverture d'une route publique, entre le front de l'arrondissement de la Grande-Acadie, à aller au front de l'arrondissement du Village de la Rivière-du-Loup, sur la motion de M. Odilon Bellemare, secondé par M. Jos.-Omer Bellemare, conseillers. Le 3 juillet 1951, le Conseil Municipal sous la présidence de M. Clovis Héroux, maire, passe une résolution en vue de signer le contrat d'achat du terrain pour construire la nouvelle route, sur la terres de M. Forest Ferron, Adélarde Lamy et Emile Ferron, lot no 1135. Aux mêmes fins, le Conseil Municipal se réunissait en session spéciale le 4 septembre 1951, pour établir un règlement de zonage de la dite nouvelle route, qui aura 50 pi. de largeur, égouttée et clôturée. Cette route fut officiellement ouverte à la circulation, en 1952.

Faisant suite à ces importants travaux de voirie, le même Conseil Municipal adressait le 5 mai 1952, une autre requête pour le remplacement du Pont de Stanton, sur la Rivière-du-Loup, entre les paroisses Ste-Anne d'Yamachiche et celle de St-Léon, aux frais du Ministère des Travaux publics, à la faveur de la médiation de l'Hon. Marc Trudel, député du comté de St-Maurice. A cette fin, le Conseil a dû se porter acquéreur d'un terrain appartenant à M. Adélarde Masson, pour redresser la côte, au coût de \$300.

L'aménagement de cette voie publique mettait fin à deux gênantes stations de péage auxquelles les usagers étaient astreints à verser une modique contribution de « dix sous », en empruntant la dite Route Ferron et le dit Pont Masson, de 1909 à 1949. Ce dernier a aussi sa petite histoire particulière. Ayant été construit vers 1866 par M. John Stanton, il fut emporté par l'inondation de 1896. Cinq ans plus tard, il était reconstruit par l'ingénieur propriétaire du complexe, M. Gédéon Masson, et verbalisé le 8 juillet 1902, après avoir obtenu un permis de droit de péage, des deux conseils intermunicipaux. Quelques notes éparses, retrouvées dans les anciens registres municipaux, nous permettent de relater les principaux faits saillants de son existence. Rappelons d'abord au lecteur que les trois plus redoutables inondations qu'ont connues les habitants de la région sont celles : a) de 1865, dont les conséquences forcèrent les résidents du rang de la Rivière-aux-Glaïses à transporter leurs habitations vers le haut de leurs terres; b) de 1896, laquelle emporta, entre autres, le pont de la Manufacture Delisle et celui de Stanton, c) de 1924, qui démolit trois moulins et digues dans le

haut de la Grande-Rivière d'Yamachiche. Concernant le pont Stanton, connu aussi sous le nom de Masson, il ne fut reconstruit qu'en 1909 par M. Gédéon Masson qui l'entretint à ses frais, moyennant un droit de péage. En l'occurrence, nous soulignons que les poteaux furent enfoncés en terre par M. Euchariste Vaillancourt, au moyen d'un rustique appareil à pilotis : chèvre, cabestan à traction animale et d'un bélier : masse de fer d'un poids de 1400 livres, appelé communément « bélier de Chariste », propriété du Moulin Lemyre. En terminant le récit des principaux événements qui ont trait à l'histoire du chemin du Village de la Rivière-du-Loup, nous constatons que le pont, enjambant le ruisseau qui coupe le chemin, entre les résidents Forest-T. Ferron et Onésime Deveault, lot no 1151, portait le nom de Pont Deveault.

Le 6 juillet 1846, la voirie fit ouvrir et verbalisa le chemin de communication à la Grande-Acadie, à partir de la terre de Paul Bellemare, lot 1080, jusqu'à celle de François Milot, lot 1096. C'est à compter de cette date que les habitants du bas de la Petite-Acadie commencèrent à s'établir dans ce prolongement (Est) du rang de la Grande-Acadie.

« Macadamisation de la Route No 2, Montréal-Québec » : — L'introduction de l'automobile a contribué à l'élaboration du programme des routes modernes, préconisé par Sir Lomer Gouin. Ce programme, tel qu'institué par le gouvernement, a réalisé nos premiers pavages de macadam, dont les procédés de construction étaient bien différents de ceux de l'asphalte. Comme il n'y avait pas encore de camions, le transport des matériaux de construction était confié à de nombreuses paires de chevaux. Les contracteurs ne possédaient pas alors la machinerie géante que nous connaissons aujourd'hui. Ils utilisaient des machines à vapeur : le concasseur et le rouleau. A l'origine de la première guerre, la main-d'oeuvre étant rare, on a dû recruter des équipes d'ouvriers de nationalités étrangères, qui étaient affectés au déchargement de pierre à la gare du C.P.R. et aux travaux de voirie.

Consciente des énormes avantages que la nouvelle route améliorée procurera au progrès économique, la Corporation municipale de la Paroisse, lors d'une séance tenue le 29 novembre 1912, ordonnait et statuait ce qui suit : « Sur la proposition du conseiller Forest Ferron, secondé par Ernest Lapointe, il est résolu, qu'en considération des grands avantages que retirera la paroisse, à travers ses limites, par la reconstruction macadamisée du Chemin du Roi, la dite Municipalité accepte les offres gouvernementales, promises par son représentant, J.-L. Gareau, conférencier officiel, et elle s'engage par la présente résolution à payer, tel qu'exigé, la contribution de \$1000 par mille de chemin, pour ces travaux qui seront exécutés par le Ministère de la Voirie. Que copie de la présente résolution soit transmise à l'hon. Ministre de la Voirie, M. Tessier. Adopté et signé par Jean-Baptiste Fréchette, maire et A.-O. Bellemare, secrétaire-trésorier ».

Cette route « Montréal-Québec », commencée en 1913, fut terminée à l'automne 1915; elle apportait de grandes améliorations, en réduisant considérablement les pentes des côtes et les ponceaux de bois. La largeur du chemin, sur toute son étendue, entre les fossés, était de 24 pieds, pour donner 16 pieds à la partie macadamisée et 4 pieds de largeur de chaque côté, pour les accotements.

Tous les ponts et ponceaux ont été construits en béton armé. Quel qu'en fût le coût de \$9 000 du mille, la localité n'eut à payer que \$1 000, pour chaque mille de chemin.

Note : La macadamisation n'était pas un revêtement, mais plutôt un procédé d'empierrement inventé en Angleterre par John MacAdam. Il consistait à recouvrir le sol d'une seule couche de pierre concassée, fortement comprimée par un cylindrage répété; cette croûte relativement mince était généralement recouverte de goudron bitumineux.

Le 14 octobre 1915, le Bien Public annonçait, ainsi, le parachèvement de la route Montréal-Québec : « L'empierrement et la macadamisation du Chemin du Roi est une amélioration extraordinaire, qui est enfin réalisée. Les automobilistes s'en donnent à cœur joie. Le soulèvement de la poussière et les ornières, sur des chemins raboteux, sont radicalement enrayés. Mais ce genre de pavage réduit la capacité de traction animale, à la déception des cultivateurs, qui prévoient des dommages aux bandages de roues et aux fers à chevaux, au profit des forgerons ». Les chevaux, non apprivoisés au bruit vrombissant des autos, se cabraient et prenaient parfois le mors aux dents. Mais pour les enfants, l'effet n'étaient pas le même; ils arrondissaient les yeux à la vue de ces merveilles roulantes. On dit que les trois premiers propriétaires, à se procurer des automobiles, au village d'Yamachiche, vers 1904, ont été MM. Prosper Grimard, Philippe Villemure et Dionis Des-côteaux.

« Redressement de la Route No 2, entre Pointe-du-Lac et Berthier » : Motivé par trois raisons particulières, le Gouvernement de l'Union Nationale avait prévu, dès son accession au pouvoir, des sommes importantes à l'amélioration du système routier, à différents endroits de la province. Les raisons évoquées à cette fin visaient le chômage, la réalisation du prochain Congrès Eucharistique National et l'élimination des dangereuses traverses à niveau.

« Quand comprendra-t-on tout le danger, écrivait L'Echo de Saint-Justin, que constituent pour la sécurité publique les traverses à niveau, ces « trappes », où nombre d'automobilistes ont laissé leur vie ? Le récent accident, arrivé à Louiseville, à la traverse à niveau du chemin de Sainte-Ursule, le 14 août 1936, où 22 personnes perdirent la vie, indique clairement une fois de plus qu'on a trop tardé à prendre les mesures nécessaires pour éviter ces catastrophes, dont le bilan va toujours en augmentant. Sur le secteur Pointe-du-Lac-Berthier, notamment, où l'on compte dix passages de voie ferrée, lesquels sont si mal disposés qu'il est difficile de voir si la voie ferrée est libre ou non. En présence du tragique accident qui vient de se produire, à Louiseville, nous faisons pression auprès des autorités gouvernementales de faire disparaître ces funestes traverses, par un redressement de la voie publique ».

Deux années plus tard, le même journal annonçait que les travaux commencés en 1937, sous l'égide de l'hon. Ministre F.-J. Leduc, sont en voie de parachèvement, entre Pointe-du-Lac et Berthier. « Le ministre a déclaré que son ministère verra à appliquer la couche asphaltique à l'automne 1938, sur ce secteur d'environ trente milles, à raison d'un quart de mille par jour. Enfin, le 21 septembre 1939, l'ingénieur Robert Kiernan, de la voirie provin-

ciale, avisait que la nouvelle route No 2 est complètement terminée entre Pointe-du-Lac et Berthier ». Cette entreprise fut réalisée par la « Local Construction », en la période de deux années. Ces travaux, réclamés depuis de nombreuses années par l'opinion publique, apportaient des améliorations considérables à ce réseau routier. Malheureusement, au cours de sa construction, la traverse à niveau, près de la Canadian Marconi fut l'objet d'une autre triste tragédie, dans laquelle cinq membres de la famille Dussault ont trouvé la mort le 16 octobre 1938, dans une collision entre une camionnette et un train du Pacifique Canadien.

A la suite de ce mémorable redressement, l'ancienne route No 2 reprit le nom de « rang de l'Acadie », à la Pointe-du-Lac; elle reprit le nom de « route Panneton », de la Factorie à la Petite-Rivière; celui de « rang des Petites-Terres », à partir de la route de la Chicane jusqu'à celle du Brûlé. Aux anciennes limites nord du village, le chemin de raccourci, entre l'ex-habitation de M. Alide-L. Desaulniers et celle de M. Alide-Jos. Bellemare, lots P-718, ayant été ouvert en 1926, fut fermé le 7 septembre 1937. Tout près de là, l'historique maison de feu Donat-O. Desaulniers fut reculée d'une trentaine de pieds. Mais, c'est sur l'étendue de terrain, occupée présentement par la propriété de M. Émile Pellerin et le restaurant « Chez Phil », que le ministère de la Voirie réalisa la plus heureuse innovation en comblant de terre le disgracieux marais. Au nombre des centaines d'expropriations qu'occasionnèrent ces imposants travaux de voirie, nous soulignons l'élargissement au village, de la voie publique, en face de l'Hôtel Bellevue, y compris la réfection du pont Langevin; nous ajoutons un empiètement de plusieurs pieds de terrain devant l'église, au couvent et au collège, en dédommagement duquel les propriétaires concernés reçurent, chacun, un montant de \$1,500. A la sortie du village, en droite direction vers le centre de la ville de Louiseville, seuls les bâtiments de ferme de M. Philippe Allary ont été déplacés; plus loin, le tracé est orienté en longeant l'ancien chemin verbalisé, au service des usagés des « parts » de Commune. Nous terminons ce long exposé en signalant l'abolition de deux chemins de servitude verbalisés, qui n'avaient alors aucune utilité. Autrefois, le chemin du rang de la Petite-Rivière-Sud, qui communique à celui des « Terres-de-Travers », se prolongeait, en direction opposée, jusqu'à la rue Ste-Victoire, après avoir franchi la Route Panneton et les habitations de MM. Joseph Carbonneau, Philias Pellerin et Eugène Lambert; ce chemin fut fermé officiellement en 1938. La même année, on fermait la route de la Commune, qui débutait aux Petites-Terres, sur la ferme de M. Elie Bellemare, lot No 1002, pour aboutir transversalement au chemin de la Commune, qui porte actuellement le nom de Route Nationale 138.

«Asphaltage des chemins municipaux»: — Les modes de locomotion se sont successivement perfectionnés, depuis un demi-siècle, pour le confort et la commodité des voyageurs, alors que le cheval cédait le pas aux véhicules motorisés, soit pour la promenade ou le travail. De nos jours, les automobilistes ne sont plus forcés de remiser leurs voitures durant l'hiver et ont cessé de soulever la poussière des chemins de terre. La presque totalité des chemins de la municipalité sont actuellement revêtus d'une couche d'asphalte solide et construits selon les normes établies par le ministère de la Voirie. En résumé, nous produisons chronologiquement la liste de ces chemins, sans précision de date officielle :

1) En 1955, le boulevard Trudel, ou 19b, qui porte actuellement la signalisation de route 153, fut asphalté sur le parcours de Shawinigan à Yamachiche, en passant par les villages St-Boniface et St-Barnabé. Etant terminé, la Corporation municipale du Village demandait au Ministère de la Voirie des signaux lumineux, à l'intersection des rues Ste-Anne et St-Jean.

2) Le chemin du rang de la Grande-Rivière-Nord fut asphalté au cours des années 1966-67, en même temps que la route St-Sévère.

3) Le chemin du rang de la Grande-Rivière-Sud et celui de la Grande-Acadie ont été terminés en 1968.

4) La route du Canton, le chemin de la Rivière-du-Loup et celui du rang de la Petite-Rivière-Nord, en 1969.

5) Les chemins Gérin-Lajoie, Vide-Poche et de la Concession (Tit-Gas-Gélinas) ont été pavés en 1972.

6) Le chemin du rang de la Petite-Rivière-Sud, en 1977.

7) La route du Brûlé, intermunicipale, qui longe la partie EST de la « Concession du Brûlé », Louisevillienne, fut asphaltée en 1979.

Nous devons signaler, à regret, dans notre localité, l'existence de quelques bouts de chemins, très fréquentés, qui, néanmoins, ne sont pas encore pavés d'asphalte solide. A qui devons-nous attribuer ce retard ? Nous répondons en disant que le Gouvernement n'est pas le seul responsable de cette lacune.

« Entretien des chemins d'hiver » : — Le déneigement des routes fut entrepris pour la première fois à titre d'expérience, au cours de l'hiver 1928-29, sur une longueur de 85 milles dans les districts de Montréal et Québec. Depuis cette date, la longueur des réseaux routiers entretenus s'était allongée considérablement, lorsque le Ministère de la Voirie accepta en 1945, de prendre à sa charge l'entretien des chemins d'hiver dans notre région. En même temps, des octrois étaient également accordés aux municipalités pour leur permettre l'entretien de certaines routes secondaires. Ainsi que le relatait l'Echo de Saint-Justin, le 22 février 1946 : « Pour la première fois, la route Montréal-Québec est maintenue constamment ouverte à la circulation des automobiles ». Cette autre amélioration sur le plan routier, marquait le début d'une ère de progrès jamais vécue jusqu'alors. C'est à compter de cette date que le vieux Chemin du Roi reste entièrement libre et que les automobilistes peuvent y circuler à l'année longue. A cet effet, nous signalons que l'entreprise Thomas Bellemare et Fils se consacre à ces travaux depuis trente ans. M. Henri-P. Bellemare effectue aussi le déblaiement de certains secteurs du village, à l'aide de son outillage de déneigement.

« Nos anciens cantonniers » : — Les ouvriers cantonniers, qui ont dirigé l'entretien de nos chemins améliorés, pour le service de la voirie depuis l'avènement de la macadamisation, sont, par ordre d'ancienneté, les suivants : MM. Aimé (Menin) Héroux, Charles Lesieur, Odilon-M. Milot, Antoine-S. Vaillancourt, Odilon-M. Milot, Omer Pellerin, Edmond Lord, Joseph-J. Lamirande, J.-Paul Noël. Quant à M. Emile Desaulniers, on se souvient qu'il eut la

garde de la station de voirie, à Yamachiche, durant une vingtaine d'années. Deuxièmement, ont été opérateurs de la grappe motorisée, sur les chemins en gravier, MM. Alfred Buisson (1932), Joseph Boulanger (1936), Bruno Paillé (1944), Raoul Lemire (1960-1971). A cette époque, les années de service de ces ouvriers, à l'emploi de la Voirie, étaient assujetties généralement aux ternes administratifs du gouvernement au pouvoir; un changement de gouvernement impliquait automatiquement la mutation de tous ses employés. Cette coutume, qualifiée de patronage abusif, a sensiblement diminué depuis 1970, pour assurer des emplois stables aux fonctionnaires. Actuellement, le grand-cantonnier pour le comté de St-Maurice est M. Marius Trudel.

Note: Pour la construction des chemins macadamisés, M. Joseph-O. Ferron opérait le gros rouleau, actionné par la force motrice de la vapeur; cet autre détail complète nos souvenirs dans le cadre historique des anciens chemins.

« L'Autoroute 40 »: — Nous extrayons du *Le Nouvelliste* les principaux renseignements relatifs à l'établissement de la voie rapide, qui dessert notre région: « C'est maintenant officiel, les automobilistes pourront emprunter dès vendredi matin, le 21 novembre 1975, la section de l'autoroute 40, entre Berthierville et Trois-Rivières. Même si les automobilistes peuvent dès lors circuler sur cette nouvelle voie rapide, tant attendue, aucune cérémonie officielle n'a été prévue pour souligner cet événement de façon tangible, qui aura probablement lieu en avril 1976. Actuellement, l'Hydro-Québec s'affaire à installer lumières et poteaux de signalisation aux nouvelles intersections. Un rêve caressé par plusieurs, la circulation de la route 138 sera considérablement décongestionnée dès la fin de semaine prochaine. Cette affluence des véhicules sur la 138 se faisait sentir, particulièrement à Louiseville ». L'automne 1975 a donc marqué une autre étape importante dans la réalisation de ce secteur routier de notre région, qui avait débuté en 1972. L'autoroute, ouverte temporairement à deux voies, de Pointe-du-Lac à Berthier, sera complétée à quatre voies en 1979-80.

Toute la population a raison de se réjouir du complément de ce tronçon, car nos routes constituent une puissance économique d'une importance capitale; le progrès et la prospérité sont étroitement liés à la qualité du réseau routier. Nous devons reconnaître que cette voie rapide, qui traverse notre localité, en bordure du lac St-Pierre, ne cause aucun préjudice sérieux à la classe agricole. Au contraire, quantité de terres basses, adjacentes à cette route, se sont trouvées assainies et améliorées par des travaux de drainage, par l'établissement de clôtures solides; le lit des rivières et des cours d'eau présente maintenant à ces endroits, un aspect plus attrayant; les estivants profitent d'un accès facile à leurs chalets, en tout temps de l'année. En somme, la mise en valeur de ce merveilleux paysage ignoré offre un décor nouveau à contempler.

Pour celui que l'histoire intéresse, la concrétisation de plusieurs lieux historiques, sur ce parcours, met en lumière les connaissances acquises, relatives à la situation, entre autres, des églises de Maskinongé, Louiseville et Yamachiche, qui se trouvaient, vers 1712, à proximité de la nouvelle autoroute. A Maskinongé et à Louiseville, ces chapelles primitives furent construites au côté

nord de cette voie rapide, à l'est de leurs rivières respectives. A Yamachiche, la sortie de l'autoroute, au Canton, rappelle le centre de l'ancien village, au milieu duquel s'élevait notre première église paroissiale. A quatre ou cinq arpents vers l'ouest, un orme entouré de broussailles indique l'endroit de l'établissement du mémorable moulin Taylor. Les ponts de nos deux rivières nous amènent à penser aux quais qui ont existé à leur embouchure, lieu d'accostage naval, en vue du transport général; ils nous rappellent aussi les sites où s'opérèrent les premiers défrichements. La sortie de l'autoroute, au Brûlé, indique les limites territoriales des seigneuries et des paroisses d'Yamachiche et Louiseville. D'autre part, en nous dirigeant vers Pointe-du-Lac, après avoir traversé le pont de la Grande-Rivière, notre vue se porte sur la traverse surélevée, au service des estivants; ce viaduc se situe à la ligne seigneuriale de délimitation des fiefs Grosbois-Est et Gâtineau. De ce point, à trois quarts de lieue vers Pointe-du-Lac, nous atteignons une troisième sortie d'autoroute, qui communique à nouveau avec la route 138, vis-à-vis le rang St-Nicolas. Cette intersection routière rappelle à l'historien que c'est vraisemblablement à cet endroit que se trouve la ligne de démarcation entre les fiefs Gâtineau et de Tonnancour. Le fief Gâtineau comprend les rangs de la Rivière-aux-Glaïses et de l'Acadie; il rappelle la terre ancestrale du regretté premier ministre, l'hon. Maurice Duplessis, représentée actuellement par l'unique maison, sise à quelque cinq arpents, au nord de l'autoroute, entre la Rivière-aux-Glaïses et la dite intersection. Enfin, le tracé de l'autoroute qui longe le lac St-Pierre, de Pointe-du-Lac à Berthier, n'est pas sans nous faire penser au premier chemin de colonisation, dit Chemin du Roi, établi vers 1725, qui passait approximativement à cet endroit.

N'oublions pas nos braves devanciers qui se sont dépensés sans compter pour construire et améliorer le réseau routier, facteur de communication qui constitue une force économique indispensable, tout en assurant le confort et la sécurité des voyageurs.



Chemin de fer Pacifique Canadien

U. S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE

CHAPITRE VII

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Le premier chemin de fer du Canada fut inauguré le 21 juillet 1836, en transportant le très honorable A.-A. Gosford, gouverneur du Canada, de Laprairie à St-Jean. Le train de voyageurs était alors tiré par la plus petite locomotive canadienne nommée « Dorchester » qui ne pesait que six tonnes et demie; sa hauteur atteignait à peine 5 pi. et 8 po. et sa longueur, tender compris, ne dépassait pas 15 pieds.

A cette époque, on manquait de moyens de transport rapides et efficaces pour écouler les produits de la province. Dans le but d'améliorer cette situation et pour répondre aux incessantes pressions de la population, nos gouvernements consacrèrent toute leur influence et leur énergie, surtout en temps d'élection, pour mettre à exécution le projet de construction d'un réseau ferroviaire, reliant Québec et Montréal. Avant l'ère du rail, les Québécois ne pouvaient se rendre aux grandes villes que par bateau ou, récemment, par le Grand-Tronc de la rive sud. Enfin, en 1872, tous les obstacles étant aplanis, on commençait les travaux préliminaires de construction dans la rue St-Ours, à Québec. Ils débutèrent le 18 juillet, par la bénédiction de Mgr Elzéar-A. Taschereau, premier cardinal canadien, et par la traditionnelle levée de la première pelletée de terre par Mme Joseph Cauchon, épouse du ministre des Travaux publics. En l'occurrence, les représentants de l'Église et de l'État prononcèrent de mémorables discours.

Les travaux furent confiés à l'entrepreneur général, T.-B. O'Reilly. Le terrassement de la voie, sur une distance de 180 milles sur 70 pieds de largeur, fut exécuté à la pelle à cheval et à force de bras; la mécanisation étant peu connue, on utilisait néanmoins la grue et le rouleau, actionnés par la vapeur, à l'instar de la locomotive. Il va sans dire que cette période de construction fut une bonne aubaine pour les cultivateurs et un grand nombre de journaliers. De jour en jour, le chemin de fer s'allongeait de quelque cent pieds sous la puissante poussée des locomotives qui amenaient tous les matériaux sur place, à l'aide de wagons munis de plates-formes.

La veille de l'inauguration du chemin de fer de la rive nord, soit le 17 décembre 1877, le journal « Le Constitutionnel » annonçait la nouvelle en ces termes: « Réjouissons-nous! » tel est le cri que lançait à cette époque la population de la ville de Québec. Cet ouvrage monstre, commencé depuis 1872 et que tout compatriote, qui a à coeur la gloire et la prospérité de son pays, désire voir enfin se réaliser. Ce chemin de fer de la rive nord, connu sous le nom de « Québec-Montréal », est maintenant terminé de Québec à Trois-Rivières.

« Réjouissons-nous en effet, car demain sera une date mémorable dans les annales de notre ville. Demain, pour la première fois, chose merveilleuse, un convoi, partant de Québec par la rive nord, fera son entrée triomphale à toute vapeur dans Trois-Rivières.

« Il faudra encore plus d'une année avant que cette grande entreprise soit entièrement réalisée, sur une distance de 180 milles de voie ferrée. Mais quand on considère que la moitié du projet est ouverte au transport ferroviaire, il n'est pas illusoire de croire que ce chemin sera en service avant la fin de l'année 1878.

« Nous participons de grand coeur à la joie qui règne parmi le peuple. Quelque chose de nouveau fait toujours sensation, et pour les Canadiens, l'inauguration d'un chemin de fer en notre province est certainement trop extraordinaire pour ne pas y prendre part.

« Le premier train partira de Québec, mardi à 4 hres p.m. et sera par conséquent à Trois-Rivières vers 8 hres du soir, sur une distance de 90 milles. De retour le lendemain matin, il retournera à Québec, suivant le même horaire et sans incident. A compter de lundi 24 décembre 1877, les trains circuleront régulièrement chaque jour, entre Québec et Trois-Rivières, les dimanches exceptés. A partir de lundi, 31 décembre, un train de fret commencera à desservir régulièrement ces deux villes.

« Deux mois plus tard, soit le 28 février 1878, ces mêmes trains se rendront jusqu'à Louiseville avec un double service : train du matin et du soir. Le tarif des billets de voyageurs sera fixé comme suit : De Maskinongé à Trois-Rivières, aller-retour, sera de \$0.50; d'Yamachiche à Trois-Rivières, aller-retour: \$0.25 ».

A Yamachiche, une foule de résidents se rendent à l'endroit de la future gare pour acclamer l'arrivée du premier train, 28 février 1878, et saluer par une salve d'applaudissements le chef du train, William Bailly. Mais on a dû tenir à l'écart les chevaux apeurés par les cris stridents de la sirène de la locomotive. C'était l'inauguration du secteur allant jusqu'à Maskinongé.

Enfin le 8 février 1879, le même journal annonçait l'inauguration officielle de tout le réseau ferroviaire Québec-Montréal : « Le premier convoi de voyageurs, en provenance de Montréal, arrivait à la gare du Palais à Québec. Le premier ministre provincial, Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière était dans le train. A sa descente, il déclara à la foule qui était venue le rencontrer que l'entreprise coûtait maintenant \$11 000 000 ». Au cours de la même année, au printemps, on signale de nouveau la présence de ce ministre provincial, qui vient de fixer dans la région l'endroit précis où l'on devra ériger la future gare. Ce geste officiel ne signifie pas que cette bâtisse fut construite cette année-là et qu'il y eut aussitôt un agent de gare, car en dépit de nos nombreuses recherches, nous n'avons aucun renseignement positif à cet effet. Néanmoins, nous savons que le gouvernement canadien vendait le 4 mars 1882 le chemin de fer de la rive nord à la Compagnie Pacifique Canadien, par l'entreprise de son président, Sir Ls-Adélarde Sénécal, et surintendant des chemins de fer de la province de Québec.

Cet événement marque une phase importante dans notre histoire paroissiale. La présence de la gare du chemin de fer du Pacifique Canadien opéra un changement surprenant: le commerce et l'industrie agricole s'en trouvèrent améliorés; le village doubla sa population en peu d'années et trois rues nouvelles se bordèrent comme par enchantement de fort jolies maisons. Le chemin de fer prenant tout le trafic, fit subir un dur coup à la navigation d'alors; les bateaux de la Compagnie Richelieu cessèrent d'arrêter à Yamachiche.

Lors de l'établissement de cette voie ferrée, la production du foin et des céréales était florissante et elle constituait la principale source de revenus des cultivateurs. De 1850 à 1930, on cite les noms de plusieurs commerçants de foin et de grain; les plus connus des vieillards sont: Conrad-H. Venne, Edgar Vaillancourt, Wellie Gagnon, Sévère-N. Desaulniers et Chs-Edouard Girardin. Parmi les presseurs de foin ambulants, à la même période, on signale les noms de: Nérée Beauchemin, Hercule Milot, Elle Bellemare, Agapit Bellemare, Napoléon Lesieur, Zacharie Neveu, Camille Desaulniers, etc. A l'automne, il se chargeait quotidiennement, à la gare du C.P.R., environ sept wagons de foin, dont le prix moyen payé aux cultivateurs, vers 1920, s'évaluait à \$28.00 la tonne, pour du foin de première qualité.

Puis, en jetant un coup d'oeil dans le registre des recensements, on est étonné par la présence du grand nombre de charretiers qui étaient affectés au transport des marchandises ou des passagers; on en compte trente-deux, qui exerçaient cette fonction en 1891. A l'arrivée de chaque convoi de passagers, une dizaine de charretiers, soumis à une discipline sévère, coiffés identiquement, attendent à la gare près de leurs voitures à traction animale, pour accueillir les voyageurs. D'après leur convention, ils n'ont pas le droit de monter sur le débarcadère (plate-forme du « dépôt »), en vue de solliciter un client, ou en offrant leur aide à porter leurs bagages. Chacun doit se tenir à sa place assignée et tenter poliment sa chance. Il va sans dire que les charretiers n'étaient pas les seuls à se rendre à la gare à l'heure des « trains », centre d'attraction. Nombre de piétons trouvaient là une occasion de se distraire, pour assister au va-et-vient des voyageurs et souvent pour s'enquérir de nouvelles propres à satisfaire leur curiosité. Les postillons d'Yamachiche et de St-Barnabé, fidèles au rendez-vous, s'emparaient du courrier postal et retournaient à leur bureau de poste respectif.

Dans l'histoire de la paroisse de Batiscan, écrite par les abbés Adélaré Bellemare et Hervé Trudel, prêtres, nous relevons l'anecdote suivante, qui a trait aux pèlerinages à Ste-Anne d'Yamachiche et à la présence du nouveau chemin de fer: « Au mois d'août 1879, M. Matthew Kane, qui a construit 85 milles du nouveau chemin de fer (C.P.R.), aménage un train spécial composé de 15 wagons, et il conduit à peu près toute la population de Batiscan à Ste-Anne d'Yamachiche. Le prix du passage est de 25 centins! Au retour, on faillit enregistrer une catastrophe, car l'ingénieur s'était endormi et le train filait comme l'éclair. La présence d'esprit et le dévouement de M. Kane, qui sauta de wagon en wagon jusqu'à la locomotive, prévinrent tout de même un désastre ».

Le chemin de fer du Pacifique Canadien a largement contribué à la prospérité économique de la localité mais par contre,

il a aussi favorisé le goût des voyages et par conséquent l'émigration de plusieurs familles vers les Etats-Unis. Il a occasionné de nombreux déboires en accidents de toutes sortes aux traverses de cette voie publique : des animaux et des humains se font tuer par les « chars ». Dans cette optique, qu'on se rappelle les accidents mortels de : a) M. Côme Proulx, le 18 novembre 1906; b) M. Thomas-Luc Lamy et ses deux petits-enfants, Denis et Cécile, le 24 septembre 1916; c) M. Euchariste Vaillancourt, le 21 avril 1932; d) Cinq membres de la famille Louis Dussault : Mme Gustave Dussault, née Gertrude Boucher, Mlle Laurette Dussault, Mlle Yvonne Dussault, Mlle Jeannine Dussault et M. Philémon Dussault le 16 octobre 1938; e) M. Hector Villemure, le 16 février 1941.

« Biographie de M. J.-Prosper Grimard »: — M. Grimard est né en la paroisse de Ste-Anne-de-la-Pérade, en 1866, du mariage d'Aimé Grimard et d'Aurélié Vallée. Ayant terminé ses études sur le fonctionnement du télégraphe Morse, il obtint le 15 juin 1882 de la Compagnie Pacifique Canadien, la fonction de chef de gare à Mascouche. Transféré successivement à Berthier et à Lavaltrie, il se fixa définitivement à Yamachiche, le 9 mai 1889; il avait succédé à Casimir Nault, premier opérateur depuis 1879. Deux années plus tard, le 18 juillet 1891, il épousait à Yamachiche, Mlle Rebecca Ferron, fille d'Isaac Ferron et d'Emélie Bellemare. De ce mariage sont nés deux enfants : Emile et M.-Alma. Cette dernière perdra la vie le 13 août 1918, victime d'un accident d'automobile. La jeune mère de famille étant décédée en 1894, M. Prosper Grimard convolait en secondes noces, l'année suivante, en épousant Mlle Octavie Brisson, âgée de 17 ans, fille de M. et Mme Brisson, d'Yamachiche. De cette dernière union, naîtront quatre enfants : Réal, Marius, Germaine et Robert.

La population d'Yamachiche conserve un excellent souvenir de la famille Grimard et en particulier de M. Grimard, qui fut un brave citoyen d'une conduite exemplaire. Tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître intimement ont été charmés par sa parfaite droiture et son tempérament tout aussi pacifique que la compagnie pour laquelle il se dévoua durant 50 ans. L'accomplissement intégral de son devoir en toutes choses et envers son public, a maintes fois frappé l'attention de ses supérieurs.

Dans le but de rendre plus attrayant l'environnement des gares, la Compagnie du Pacifique Canadien offrait annuellement des prix spéciaux pour les parterres les mieux entretenus sur ses terrains. En juillet 1926, la station d'Yamachiche sous la responsabilité de l'agent Grimard, décrochait le premier prix de tout le réseau laurentien à titre de « mention honorable », pour son travail délicat et persévérant. A cette époque de progrès intense, la compagnie profitait d'un trafic de marchandises et de voyageurs jamais réalisé jusqu'alors.

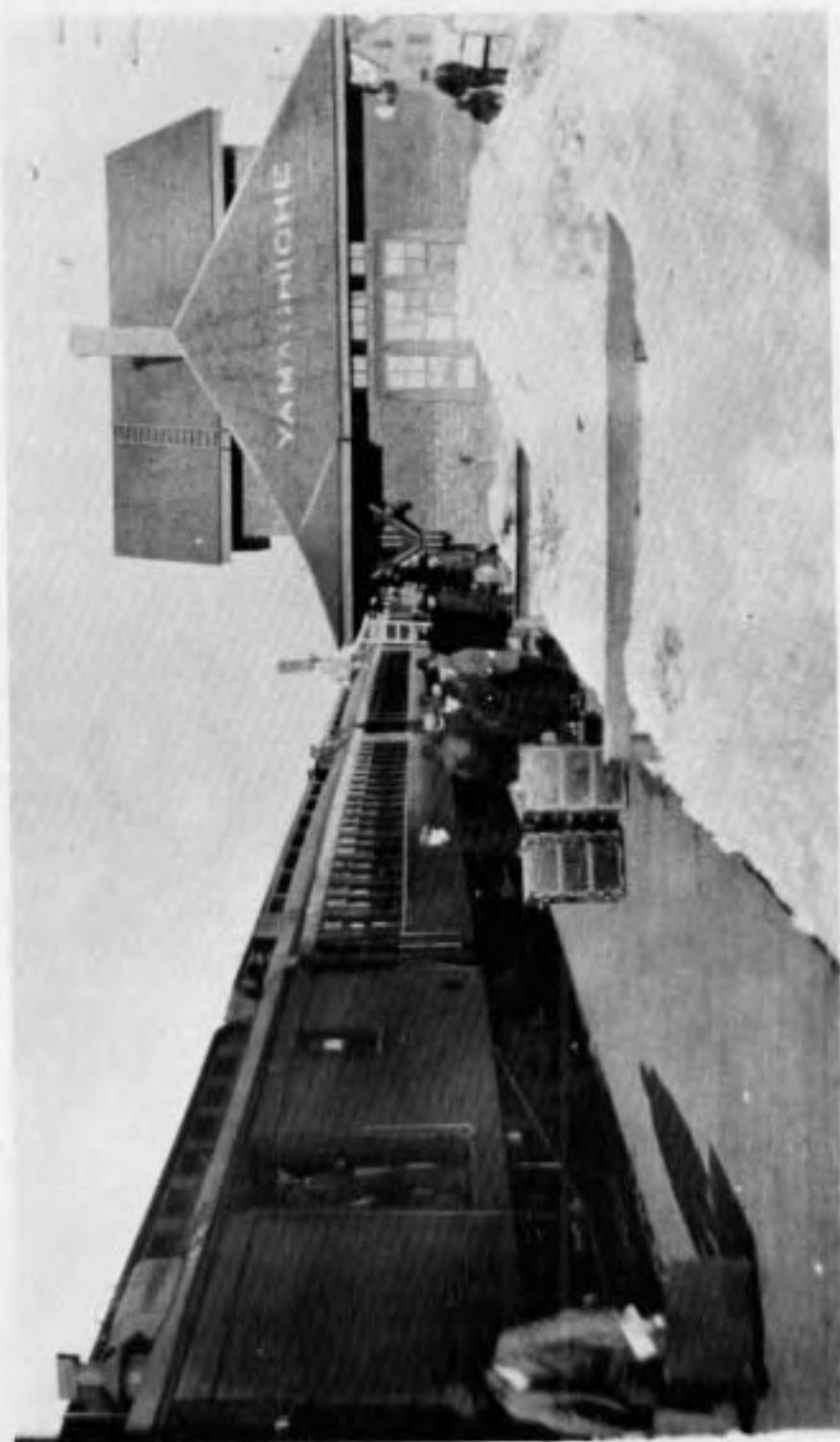
En septembre 1932, après plus de 50 ans de service, dont 43 à Yamachiche comme télégraphiste, M. J.-Prosper Grimard prenait sa retraite. Pour souligner cet événement singulier, l'Ordre des Télégraphistes du C.P.R. représenté par M. R.-M. Phaneuf, président local, organisa une magnifique fête de reconnaissance. La cérémonie débuta par un succulent goûter servi à la résidence



M. J.-Prosper Grimard et ses trois fils, tous télégraphistes et chefs de gare. *De gauche à droite* : Réal, Marius, Emile et J.-Prosper Grimard.



Gare du C.P.R. à Yamachiche en 1914



Gare du C.P.R. (1914)

du héros de la fête, auquel participèrent une quinzaine d'invités d'honneur, y compris le maire du village, M. Pierre Bellemare, Au cours de ces agapes, une adresse lui fut lue par M. P.-F. Dusablon, agent de Louiseville, pour exprimer les meilleurs souhaits de ses confrères et rendre hommage à ce fonctionnaire très méritant qui durant une si longue carrière a consciencieusement travaillé dans son propre milieu à l'épanouissement d'une compagnie, sans cesse progressive. A son tour, M. D.-A. Desroches, agent de Batiscan, présenta au nom des télégraphistes, une magnifique canne à pommeau d'or à l'heureux jubilaire. Puis à Madame Grimard, une superbe gerbe de fleurs comprenant 50 American Beauties, fut offerte par M. J.-A. Bertrand, agent général à Trois-Rivières.

C'est avec une vive émotion que M. Grimard remercia ses bienveillants confrères et amis pour cette marque de grande délicatesse à son égard et à celui de son épouse.

Vers huit heures, tous se rendirent à la salle Milot accompagnés du jubilaire, où une assemblée d'une quarantaine de télégraphistes fut tenue sous la présidence conjointe de MM. J.-P. Grimard et P.-F. Dusablon. De nombreux discours furent prononcés à l'éloge du fonctionnaire retraité. Vers onze heures cette mémorable réunion se terminait par l'allocution du président local, M. Phaneuf. Tous se séparèrent emportant le meilleur souvenir d'une si agréable soirée.

Nous nous abstenons de produire ici la longue liste de tous ces fonctionnaires qui participèrent à la manifestation. Néanmoins nous rappelons à nos lecteurs que les trois fils de M. Grimard, Emile, Réal et Marius, furent à l'instar de leur père, agents de gare du Pacifique Canadien. Enfin, c'est le 20 septembre 1949, à l'âge de 84 ans, que M. Grimard passait de cette vie à l'éternelle Cité.

En cet univers où tout est mouvement, l'histoire des chemins de fer nous donne une autre preuve de l'instabilité des êtres. Ainsi que nous l'avons dit au début du présent texte, l'avènement de la locomotive en 1878 portait un dur coup à la navigation. De nos jours, cet efficace moyen de transport est en voie de régression, étant à son tour considérablement supplanté par une flotte de véhicules automobiles dispendieuse. Suite à ce regrettable changement, les compagnies de chemins de fer furent contraintes à fermer la plupart de leurs stations de service et en conséquence, à retirer les agents de gare. Seules les grandes villes ont encore l'opportunité d'être desservies par voie ferroviaire.

En fait le 1er mai 1971, la dite compagnie révoqua définitivement le chef de gare d'Yamachiche, M. Réal Lessard, et annula le service des voyageurs. Depuis cette date, un train de fret vient encore de temps à autre, déposer quelques wagons de marchandises sur la voie d'évitement. La gare d'Yamachiche était fermée depuis deux ans lorsqu'elle faillit être démolie dans la catastrophe ferroviaire du 13 juillet 1973.

Concernant ce spectaculaire accident de chemin de fer, nous extrayons du journal *Le Nouvelliste* les principaux détails de son reportage: « La collision d'un lourd camion-remorque chargé de cylindres en métal et d'un convoi de marchandises du Pacifique

Canadien a causé la mort d'une personne, en plus d'occasionner le déraillement de 28 des 47 wagons qui se dirigeaient vers Montréal vers 18 h. 30, au passage à niveau de la route 19-B, en plein coeur du village d'Yamachiche. L'accident s'est produit au moment où le lourd camion, conduit par M. Normand Mongrain a heurté le côté de la première locomotive. La force de l'impact fit dérailler le deuxième wagon-moteur, entraînant les 28 wagons suivants hors des rails, qui ont été tordus et littéralement arrachés. M. Normand Mongrain, de Shawinigan, qui était au volant du véhicule fut tué instantanément, tandis que les trois employés qui se trouvaient dans la première locomotive n'ont pas été blessés dans l'accident. Dans ce déraillement, les wagons éventrés ont laissé leur chargement s'éparpiller un peu partout, en un amas de débris jusqu'à la gare. A ce moment, une foule de curieux s'étaient rendus sur place pendant que les ambulanciers de la Maison St-Louis transportaient les restes du conducteur à la morgue. Les trois occupants de la locomotive: l'ingénieur M. Richard Young, le chauffeur M. René St-Pierre et le serre-freins M. Alfred Lécuyer, tous de Montréal, s'estimèrent chanceux de s'en être tirés à si bon compte; ils n'oublieront jamais cette tragédie, près de la gare d'Yamachiche ».

Quelques heures plus tard un train de secours muni de grues mécaniques géantes arriva sur les lieux pour réparer les dégâts évalués à plus d'un million de dollars. Au cours de ce lent déblaiement inusité, la compagnie jugea opportun d'exproprier la vieille gare désaffectée depuis 1971. Elle fut achetée à l'encan du Pacifique Canadien par M. Jeannot Baribeau de St-Léon, qui la fit transporter le 28 septembre 1973 au 207 de la rue Ste-Anne, pour servir à d'autres fins. Cette bâtisse qui rappelle de vieux souvenirs, était la deuxième construite à cet endroit, la première ayant été détruite par le feu en 1906. Après avoir servi la localité pendant 67 ans, cette relique du passé continuera son existence dans un autre domaine.

Nos chemins de fer nationaux continuent à jouer un rôle important dans l'exploitation de nos richesses naturelles, ils ont eu un effet incalculable sur la colonisation et le commerce du pays. Créateurs d'emplois, ils ont assuré un gagne-pain honorable à de multiples familles.

Note : En 1865, le télégraphe, nouvelle invention, faisait son apparition à Yamachiche au bureau de poste tenu par le Dr Elie Larcette et opéré par Mlle Agnès Bellefeuille. Plus tard, vers 1879, la station de télégraphe fut transférée à la gare dont M. Casimir Nault, originaire de Ste-Anne-de-la-Pérade et marié à Céline Ferrault, fut le premier opérateur. Il est dit que les gens étaient ennuyés par le sifflement que faisaient entendre les fils de cette ligne sous l'action du vent.

Nous terminons cet autre sujet en produisant la liste complète des chefs de gare télégraphistes qui ont exercé cette fonction à Yamachiche, celle des télégraphistes natifs de la paroisse et celle des chefs de section qui ont travaillé sur la voie ferrée du territoire :

Natifs d'Yamachiche

Bellefeuille, Emmanuel (1841)
Duchesne, Alide (1883)
Duchesne, Raoul (1884)
Grimard, Emile (1896)
Grimard, Réal (1904)
Grimard, Marius (1907)
Milot, Henri-Paul (1919)

Opérateurs à Yamachiche

Nault, Casimir
Grimard, J.-Prosper
Laferrière, Camille
Destroismaisons, C.-M.
Simard, J.-Ernest
Grimard, Emile
Turcotte, J.-G.
Béland, Achille
Lessard, Réal

Chefs de section

Leblanc, Théophile
Gélinas, Louis
Lacombe, Adolphe
Roy, Joseph

Berthiaume, Donat
Baribeau, Alphonse
Desaulniers, Lionel
Pellerin, Rossire (1965...)



Prêtres-curés d'Yamachiche



CHAPITRE VIII

LA PAROISSE RELIGIEUSE DE STE-ANNE D'YAMACHICHE

A — La *SUCCESSION DES MISSIONNAIRES* : — Les premiers missionnaires qui résidaient à St-Antoine de la Rivière-du-Loup, desservirent successivement les paroisses St-Joseph de Maskinongé et Ste-Anne d'Yamachiche.

1) Le père SIMEON DUPONT, Récollet (1704-1714), qui baptisa en 1704, Etienne Gélinas, fils d'Etienne, premier né à Yamachiche, et qui présida à la sépulture de Charles Millette, fils de Mathieu, le 26 juillet 1712, fit ériger la première chapelle en 1711; il est aussi le premier prêtre à placer cette chapelle sous le vocable de SAINTE-ANNE. (Archives d'Ottawa).

2) Père AUGUSTIN QUINTAL, Récollet, (1714-1716), ouvre officiellement le Registre des baptêmes, mariages, sépultures, pour les dites paroisses desservies. C'est lui qui préside aux obsèques de Sieur Julien Lesieur dit Duchesne, le 17 août 1715. (Histoire de Louiseville et Benjamin Sulte).

3) Père CHERUBIN DENIAU, Récollet, (1716-1723), participe à l'érection officielle de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, le 3 mars 1722; il est témoin de la proclamation de la loi, établissant les limites de 82 districts paroissiaux.

4) Père AUGUSTIN QUINTAL, Récollet, (1723-1727), est de retour dans la région pour une période de quatre ans. Au cours de ce second stage, on lui attribue la construction des églises en pierre, en 1724, de Ste-Anne d'Yamachiche et de St-Antoine de la Rivière-du-Loup, d'après des plans quasi identiques. Il est le plus célèbre missionnaire récollet qui ait exercé le saint ministère à Yamachiche.

5) Père CHERUBIN DENIAU, Récollet, (1727-1728), est de retour dans ce centre pour une année seulement. Lors de l'incorporation de la paroisse d'Yamachiche le 3 mars 1722, le Père Chérubin Deniau jusqu'alors missionnaire, devenait le premier desservant à porter le titre de curé d'Yamachiche.

6) Père SALVIEN BOUCHER, Récollet, (1727-1733), fut missionnaire-desservant des paroisses : Ste-Anne d'Yamachiche, St-Joseph de Maskinongé et St-Antoine de la Rivière-du-Loup, avec résidence à cette dernière, où il était officiellement curé. Né en France vers 1700, il décéda à Trois-Rivières le 5 novembre 1761.

7) Père JEAN-BAPTISTE LAJUS, Récollet, (1733-1734), missionnaire-desservant dans les trois paroisses voisines, exerce son ministère jusqu'au 14 août 1734. Les Récollets quittent alors définitivement le district, pour être remplacés par des prêtres Sulpiciens. Il fut par la suite nommé supérieur des Récollets à Québec; il mou-

rut le 24 juillet 1767. Il va sans dire que nos premiers missionnaires eurent une heureuse influence sur nos ancêtres colonisateurs.

8) L'abbé MATHURIN GASNAULT, Sulpicien, (1734), a desservi simultanément les trois mêmes paroisses, du mois d'août 1734 à novembre de la même année. Nous le considérons le sixième prêtre à exercer la pastorale en notre paroisse. Né en France en 1693, il mourut à Montréal le 5 avril 1749, à l'âge de 55 ans.

9) L'abbé JEAN MATIS, Sulpicien, (1734-1735), fut missionnaire-desservant en notre paroisse, du 13 novembre 1734 jusqu'au 24 juin 1735. Il fut ensuite désigné curé à Ste-Anne de Bellevue et à Montréal. Né en France en 1701, il décéda à St-Sulpice, le 4 janvier 1769.

10) L'abbé CHARLES POCQUELEAU, prêtre séculier, (1735-1741), fut ordonné prêtre en 1734 et commença à exercer son ministère dans nos trois paroisses avoisinantes en 1735, jusqu'à octobre 1741. Il fut ensuite curé de Ste-Geneviève de Batiscan; il quitta le pays en 1748.

Huit prêtres-missionnaires se sont donc succédé à la desserte de Ste-Anne d'Yamachiche, après avoir sans cesse résidé à St-Antoine de la Rivière-du-Loup, paroisse centrale du groupe des trois églises.

B — SUCCESSION DES CURES : —

1) L'abbé JACQUES-MAXIME CHEFDEVILLE, (1741-1778). C'est le premier prêtre qui fut nommé curé résidant à Yamachiche. Il naquit à Québec le 28 mars 1714, du mariage de Jacques Chefdeville de la Garenne et de Marie-Anne Cayer. Ordonné prêtre en 1741, il débuta dans le ministère sacerdotal à titre de curé à la Rivière-du-Loup, où il demeura deux ans, tout en desservant la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche jusqu'à 1743. Au cours de ces deux années, en prévision de sa nomination définitive à la cure de notre paroisse, la fabrique lui construisit selon ses directives, un presbytère qui lui servira de résidence permanente. C'est donc en 1743 qu'il vint prendre charge officiellement de notre paroisse à titre de curé, tout en desservant pendant quatorze ans la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de la Pointe-du-Lac. Effectivement, après 40 ans d'existence, il était bien juste que notre paroisse ait son propre pasteur, alors que sa population atteignait environ 500 âmes, avec une centaine de foyers, sans oublier la grande générosité des paysans et des seigneurs. Il va sans dire que notre localité était encore en voie de formation lorsque M. Chefdeville vint en prendre charge. Durant sa longue carrière pastorale qui dura 37 ans, la dite paroisse avait pris une expansion remarquable, puisque sa population se chiffrait, à sa mort, à plus de 1 500 habitants. Si nous osons imputer à ce nouvel administrateur certaines lacunes dans sa forme un peu singulière de tenir les registres et son peu de souci de l'orthographe française, il fut néanmoins un digne et vénérable prêtre, dont nous reproduisons le portrait, retracé à la Pointe-du-Lac. Les deux principaux faits à signaler sous son règne sont : la réception d'un important contingent d'exilés acadiens, qui furent accueillis en notre paroisse au cours de l'été 1767. Deuxièmement, l'acquisition du célèbre tableau de sainte Anne vers cette époque, peint par François Beaujours.

Son acte de sépulture fut rédigé par le Père Dominique Pétrimoult, Récollet, desservant de la paroisse de Maskinongé, alors qu'il était de passage à Yamachiche. La forme de cet acte présente quelque chose de surprenant et original, dont voici un extrait: « Le second novembre mil sept cent soixante-dix-huit, a été inhumé dans le sanctuaire de cette église, du côté de l'évangile, le corps très digne et très respectable de Monsieur Chefdeville de la Garenne, curé de la paroisse de Ste-Anne de Yamachiche, âgé de 64 ans; après avoir reçu les sacrements de l'église, est décédé comme dit est plein de jours et de mérite. A l'inhumation furent présents le R. Père Dominique, Augustin Girardin, Michel Laglanderie et le Vicaire Général St-Onge ».

2) L'abbé LAURENT-JOSEPH BERTRAND (1779-1786), né à Montréal le 8 novembre 1741, du mariage de Jacques Bertrand et de M.-Louise Dumouchel, il fit ses études classiques à Québec. Devenu veuf, ayant perdu son épouse après quelques années de mariage seulement, il poursuivit ses études et fut ordonné prêtre par Mgr Briand en 1776. L'abbé Bertrand avait débuté comme vicaire à Montmorency, puis était devenu curé d'Yamachiche, où il arriva en janvier 1779. Il remplaçait l'abbé Jacques-Maxime Chefdeville de la Garenne. Son passage à Yamachiche fut marqué par l'incendie de l'église, l'année suivante de son arrivée et surtout par de pénibles affrontements au sujet du changement de site de la nouvelle église à construire. Durant son séjour à Yamachiche, il essaya mais en vain, à régler la difficulté. Sa position étant devenue intenable entre les parties adverses, il fut contraint de solliciter de son évêque sa démission et fut transféré à la Rivière-du-Loup. Il y eut alors une espèce d'échange mitigé car le curé de cette paroisse, le Père Dominique Pétrimoult, qui remplaça M. l'abbé Bertrand à l'automne de 1786, était loin d'être l'homme requis pour apaiser les esprits agités. Les paroissiens d'Yamachiche furent donc les grands perdants dans cette mutation. M. l'abbé Bertrand était bien considéré de la population et de son évêque, Mgr Denaut. Il a laissé dans la paroisse voisine un souvenir des plus estimables. Messire Laurent Bertrand est décédé à St-Antoine de la Rivière-du-Loup, le 13 octobre 1813, âgé de 69 ans, et ses restes mortels furent inhumés sous l'église de cette paroisse.

Note: C'est du temps de M. Bertrand que fut posée la première pierre, le 4 octobre 1785, de la 2e église commencée à l'angle des routes du Canton et Bezote.

2) Père DOMINIQUE PETRIMOULT, Récollet, (1786). Il fut desservant de notre paroisse durant cinq mois, de juin à novembre 1786. Au cours de ses vingt-huit années de ministère à la Rivière-du-Loup, comme vicaire ou assistant de son frère, l'abbé Médard Pétrimoult, puis à titre de curé. A cette paroisse, il avait rencontré diverses difficultés, même des oppositions. On l'avait violemment dénoncé auprès des autorités du diocèse, qui lui interdirent certaines fonctions ecclésiastiques. Ce Récollet, qu'on se plaisait à appeler le « Petit Père Pétrimoult », était un homme d'une affabilité naïve et de moeurs patriarcales. Il est décédé à l'Assomption, le 3 juin 1799. Durant son bref séjour à Yamachiche, la tradition nous le désigne disant sa basse-messe dans la maison d'Antoine Milot, et faisant réciter les réponses par son épouse, vu le manque de servants. Le dimanche, on dit qu'il se rendait au presbytère du Canton, où il allait chanter la grand-messe. Ainsi, il se tenait à l'écart des vives disputes, entre les deux clans.

4) L'abbé JEAN-BAPTISTE GRIAULT (1786-1788) : — Ce prêtre, natif de Québec, fut ordonné le 5 avril 1783 et demeura vicaire à St-Pierre de l'Île d'Orléans, jusqu'à sa nomination comme curé à Yamachiche en 1786. Il était encore tout jeune prêtre lorsqu'il reçut la mission difficile d'administrer une paroisse aux prises à de nombreuses difficultés. On comptait, sans doute, sur son heureux caractère et ses talents, mais les événements prouvèrent qu'il était trop doux pour être véritablement à la hauteur de la situation. Il va sans dire qu'il fut un peu victime du manque de fermeté de son évêque, Mgr D'Esgly, qu'il qualifiait d'indécis. Voici un extrait des Archives de l'Evêché de Trois-Rivières : « Le 16 octobre 1786, M. J.-Bte Griault, nouveau curé, veut garder une parfaite neutralité. Après la réception de la lettre de Mgr D'Esgly, M. Griault fait des observations sur la décision qu'on a prise : l'autorité devrait décider de la résidence du curé et l'emplacement de l'église. « Là ou là, et non là et là ! » Du temps de M. Griault, nous avons relevé aux mêmes archives, les réflexions suivantes : « Le curé n'en peut plus et les paroissiens sont de plus en plus opiniâtres; à tel point que ceux du Petit-Machiche préfèrent n'avoir pas de messe, plutôt que de se faire enlever le tableau de Ste-Anne, dont ils ont contribué à défrayer le coût, il y a quelque vingt ans ». Fort affecté par ces divisions intestines, M. le curé J.-Bte Griault quittait à l'automne de 1788 sa pénible mission. En 1806, il était promu à la cure de Ste-Anne de la Pocatière, où il mourut le 8 mai 1814, à l'âge de 56 ans.

5) L'abbé THOMAS KIMBER (1788-1802) : — Né à Québec le 2 septembre 1758, il fut ordonné prêtre le 22 septembre 1781, et, à l'instar de son prédécesseur, il eut à subir pendant toute la durée de son règne une période troublée. C'est sous son administration que la paix fut rétablie entre les habitants du Grand-Machiche et du Petit-Machiche, grâce à l'intervention effective de Mgr François Hubert, évêque de Québec. M. l'abbé Kimber présida à la construction de la première église au Petit-Machiche, d'après les directives de son évêque, et fut témoin de sa bénédiction, sous la présidence de M. l'abbé Laurent Bertrand, ex-curé d'Yamachiche, le 25 juillet 1794. Il fut aussi l'un des signataires, avec M. l'abbé Bertrand, à l'occasion de la consécration de la pierre angulaire et des pierres d'autel, par Mgr Hubert. C'est aussi du temps de M. Kimber qu'effectua, le 3 novembre 1795, le transfert des corps de l'ancien cimetière à celui de la nouvelle église. En un mot, ce curé a le mérite d'avoir vaincu tous les obstacles qui se sont présentés sur son chemin, et celui de la réorganisation de la paroisse, sur le plan religieux. Mais, au moment de son départ pour une autre destination, nous reproduisons ce qui est écrit aux Archives de l'Evêché : « Le 4 octobre 1802, Mgr Pierre Denaut, successeur de Mgr Hubert, attend des nouvelles de la construction du presbytère d'Yamachiche, pour y nommer un autre curé. Puis, le 10 octobre, il est dit que M. Thomas Kimber devra quitter la cure d'Yamachiche pour se rendre à Verchères, où Mgr Denaut le nomme curé. Il ne leur donnera pas de curé à Yamachiche, tant que les habitants ne lui auront pas préparé un logement convenable. C'est ainsi maintenant que l'autorité agit envers les paroissiens d'Yamachiche, dont on a toléré trop longtemps les caprices. Enfin, le 14 octobre 1802, Mgr Denaut écrivait à M. l'abbé Charles Ecuyer, curé de Repentigny, pour le charger à l'avenir de la cure d'Yama-

chiche, à la requête des habitants de cette paroisse-ci, qui sont décidés de construire un presbytère à leur vœux ».

Note : Dans le contexte du culte à sainte Anne, nous reviendrons à M. Kimber pour parler des désordres causés par les pèlerinages, à cette époque, et de l'interdiction de Mgr Denaut.

6) L'abbé CHARLES ECUYER (1802-1820) : — Ce prêtre naquit à Montréal, le 20 novembre 1758, fut ordonné le 5 avril 1783, et agréé à la Compagnie des Sulpiciens jusqu'en 1788. Après avoir passé neuf ans à la cure de Repentigny, il fut assigné à la cure d'Yamachiche. C'est dans cette paroisse qu'il mourut, le 29 mai 1820 et qu'il y fut inhumé. Aux dires de M. Frs-Sévère Desaulniers, M. l'abbé Ecuier est un des curés les plus remarquables qu'ait eus Yamachiche. « Il eut la gloire d'avoir été le protecteur de M. l'abbé Jean Holmes, dont la réputation d'orateur et de savant était universellement reconnue. Ayant vu le jeune Holmes chez un instituteur à Trois-Rivières, M. Ecuier le prit sous sa protection, l'amena à son presbytère, le convertit au catholicisme et le baptisa; il continua son éducation et l'envoya au Séminaire de Nicolet, dont il devint l'une des grandes gloires. M. l'abbé Ecuier était doué de beaucoup de talents pour la musique. Il composa plusieurs chants pieux, et se plut à exercer un chœur nombreux et puissant pour relever la pompe des cérémonies religieuses. Le chant et la musique étaient pour lui une prédication, dans une paroisse tant affligée naguère par les dissensions. En 1812, lors du passage à Yamachiche du gouverneur George Provost, qui se rendait à Sorel pour rencontrer les troupes américaines, M. Ecuier composa une pièce en vers, qu'il mit en musique. Nous ne citons ici que la première strophe :

« Provost le magnanime,	Son courage intrépide
Qui captive nos coeurs,	Nous rendra tous vaillants;
Rendra pusillanime	Toujours sous un tel guide
La troupe d'agresseurs.	Nous serons triomphants! »

Les deux jeunes gens qui chantèrent cette chanson au Gouverneur, étaient François et Augustin Carbonneau.

Note : Le presbytère en pierre, qui fut inauguré en 1803, par M. l'abbé Chs Ecuier, est celui-là même que les religieux, F.E.C., habitèrent en 1853.

Les registres paroissiaux signalent qu'à ses funérailles, célébrées le 31 mai 1820, on remarquait la présence des abbés Jacques Labourdais, Frs-Xavier Marcoux, Amable Duchesne, Thomas Caron, René-P. Joyer; qu'elles furent célébrées par Mgr Frs-Xavier Noiseux, vicaire-général, assisté des abbés Noël-Laurent Amiot et J.-P. Bélanger, agissant en tant que diacre et sous-diacre.

Note : Le nom de M. l'abbé Chs ECUYER fait pendant au titre d'écuyer que nombre d'honnêtes gens accolaient à leur nom, avec plus ou moins de raison, après avoir exercé certaines fonctions importantes, ou administratives au sein de leur paroisse. Ces humbles qualificatifs remplissent les registres des églises, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. Donc, dans vos lectures, lorsque vous rencontrerez de ces expressions : « Jean Cochon, éc., écuyer ou escuyer », ne vous troublez pas, car ceux qui s'attribuaient ce titre n'y avaient pas toujours droit. Cette définition-ci ne s'applique guère à celle du Dictionnaire français.

7) Monseigneur JOSEPH-NORBERT PROVENCHER (1820-1822) : — La paroisse d'Yamachiche se glorifie à bon droit d'avoir eu, pendant près de deux ans, pour curé un célèbre évêque. Mgr Provencher fut appelé à la cure d'Yamachiche après avoir été nommé évêque auxiliaire de Mgr J.-O. Plessis. On rapporte que lorsque Mgr Norbert Provencher fut nommé évêque de Juliopolis en 1820, pour aller fonder l'Eglise du Nord-Ouest, à la Rivière-Rouge, il était tout-à-fait sans ressources matérielles. « Il reçut ses bulles, les mit sous clefs, et avant de se faire consacrer, il eut la bonne fortune d'aller desservir pendant une couple d'années la paroisse d'Yamachiche, dont la générosité des habitants était sans mesure, pour employer les revenus de cette cure à la fondation de son diocèse ». Cette générosité est aussi rappelée, en 1818, par les Ursulines, qui s'exprimaient ainsi sur la charité reconnue des Yamachichoïses : « Lors d'une souscription lancée en faveur de leur monastère, par M. l'abbé Écuyer, le bon curé est entouré de toutes parts par ses paroissiens, qui lui disent : "Montrez-nous la route et les Ursulines auront du pain ». Le lendemain soir, à la tombée du jour, cinq voitures chargées de provisions demandent l'entrée de la cour. M. Écuyer en conduit une et les autres sont confiées aux marguilliers, qui étaient, cette année-là, MM. Joseph Lamy, Frs Belle-mare et Jean-Bte Trahan ». Disons que cette même générosité s'est transmise, de génération en génération, jusqu'à nos jours, en considérant la disparition de la dette de l'église de 1959, en une dizaine d'années, par une répartition généreusement acceptée des paroissiens. De cette digression volontaire, nous revenons à Mgr Provencher pour rappeler à nos lecteurs qu'en 1818, l'abbé Provencher partait pour la première fois, comme missionnaire, ouvrir une mission à la Rivière-Rouge, accompagné de M. l'abbé Sévère Dumoulin, tous deux futurs curés d'Yamachiche. Il est intéressant de noter aussi que deux tisserandes d'Yamachiche, Mme Laurent Lapolice et Mlle Ursule Grenier, fille d'Augustin et de Marguerite Venne, faisaient partie de la caravane et avaient été emmenées, dans le but de faire connaître leur métier aux femmes de cette contrée. Ces deux citoyennes rendirent des services réels à la colonie naissante de la Rivière-Rouge. Le bref séjour de Mgr Provencher à la cure d'Yamachiche, fut particulièrement signalé par la « Quête de l'Enfant-Jésus » et de fréquentes collectes au profit de la fondation de son diocèse dans l'Ouest-Canadien. En 1847, il prenait possession du siège épiscopal de St-Boniface de la Rivière-Rouge.

En résumant la vie de Mgr Provencher, nous signalons qu'il est né à Nicolet, le 12 février 1787, et qu'il fit ses études au collège de ce nom; il fut ordonné le 12 décembre 1811; nommé, en 1816, curé de Kamouraska en 1818, il était promu vicaire-général et assigné missionnaire à la Rivière-Rouge. Il fut nommé évêque de Juliopolis, en Galatie, en mars 1820. Le 12 mai 1822, il était sacré dans l'église paroissiale de Trois-Rivières, par Mgr J.-Octave Plessis. Il fit deux voyages à Rome, l'un en 1835 et l'autre en 1843. Mgr Provencher est décédé à St-Boniface, le 7 juin 1853, à l'âge de 66 ans, et fut inhumé dans sa cathédrale.

8) L'abbé PIERRE VIAU (1822-1825) : — Pierre Viau est né à Saint-François-Régis (St-Philippe), comté de Napierreville, le 24 juillet 1784. Il était le fils de Pierre et de M.-Joseph Barette. Il fit ses études au collège des Sulpiciens de Montréal, et ses études



J.-Max. Chefdeville



M. l'abbé Jean-Bte Griault



Laurent Bertrand



Thomas Kimber



Charles Ecuyer



Mgr Norbert Provencher
ex-curé d'Yamachiche de
1823-1825



Ce croquis au crayon représente assez bien la première église construite sur le site actuel, en 1794. Elle fut restaurée en 1831 et démolie partiellement, en 1869.



« Crypte de sainte Eutychiane »



Sévère-N. Dumoulin



J.-Hercule Dorion



Cette photo rappelle l'église qui fut construite en 1873 et, à gauche, une partie de l'église précédente, qui servait temporairement au culte religieux.



Premier collège des F.E.C.
(Construit en 1853, incendié en 1873)



Jean-Bte Comeau, V.F.



Mgr Napoléon Caron, P.A.



Elzéar S. de Carufel, V.F.



Hommages au Rév. Père Lucien Meunier, O.M.I. (auteur des biographies: Mgr N. Caron, P.D. et Chan. Elzéar S. de Carufel, V.F.)



Ernest Jacob, V.F.



Cette photographie, qui date de 1920, rappelle le souvenir de la majestueuse église incendiée, le 11 juillet 1957, après 84 années d'existence.



La splendide église actuelle, dressée au milieu du joli décor d'un parterre artistiquement aménagé par M. Maurice Pellerin, ajoute grandement à la beauté des lieux.



Le Conseil de Fabrique actuel (17 juin 1979)
 Selon l'ordre habituel: MM. Marcel-L. Milot, Louis Belle-
 mare, Maurice Pellerin, l'abbé J.-N. Montour, ptre-curé, Bruno Mo-
 rand, Jacques Pellerin et Jules Lamy.



M. l'abbé Jean-Noël Montour, curé
 d'Yamachiche, depuis 1970



MM. l'abbé J.-Noël Montour, curé, J.-Alfred
 Pellerin, auteur, et M. Maurice Carbonnes
 co-président.

La première église, de pierre, construite en 1725, ressemblait au « Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap » érigé depuis 1717. Ce dernier, représenté par la photo ci-jointe, existe encore de nos jours.



théologiques au Séminaire de Nicolet, de 1807 et 1808, où il enseigna les éléments. De là, il passa à Montréal, où il fut ordonné par Mgr J.-Octave Plessis, le 8 décembre 1809. En 1818, il était nommé directeur des ecclésiastiques au séminaire de Québec. En 1822, il passa de la cure de St-Nicolas à celle d'Yamachiche, où il remplaça Mgr Norbert Provencher. En 1825, il passait de la cure d'Yamachiche à celle de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, où il remplaçait l'abbé Sévère Dumoulin, qui venait d'être désigné à la cure d'Yamachiche. L'année suivante, étant curé de la Rivière-Ouelle, il fut nommé grand-vicaire de l'évêque de Québec, Mgr Bernard-Claude Panet. En 1844, il se retira à l'Hospice St-Joseph de Montréal, où il est décédé le 13 juin 1849; il fut inhumé dans l'ancienne cathédrale St-Jacques de Montréal. M. l'abbé Pierre Viau ne demeura que trois années à Yamachiche, où il y a laissé peu de souvenirs.

9) L'abbé SEVERE-NICOLAS DUMOULIN (1825-1853): — Messire Sévère Dumoulin, archiprêtre, est né à Ste-Anne de Bellevue, le 5 décembre 1793, fils de François Dumoulin, seigneur de St-Zéphirin de Courval, et de Louise-Charlotte Cressé. Parmi ses frères, nous devons signaler que Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat, fut seigneur d'une partie du fief Grosbois en 1828; qu'un autre, Jean-Emmanuel Dumoulin, notaire, fut administrateur des biens des Ursulines; qu'une de ses soeurs et deux nièces contractèrent mariage, à Yamachiche au cours des années 1804, 1838, 1841. D'après la version de Me Frs-Sévère Desaulniers, « M. l'abbé Dumoulin demeura à Yamachiche dès sa plus tendre enfance et sa fille y résida pendant longtemps. On peut, avec assez de raison, le considérer comme un enfant de cette paroisse ».

M. l'abbé Sévère Dumoulin fit ses études à Nicolet et fut ordonné, le 23 février 1817. Après avoir assumé la fonction de vicaire à la cathédrale de Québec, en 1817, il partait, en juillet de l'année suivante, accompagné de l'abbé Norbert Provencher, fonder une mission à la Rivière-Rouge. Là, il fut curé à Pambins, de 1818 à 1823, poste où passaient un grand nombre d'aventuriers durant la saison de chasse au bison. Il parcourut aussi de longues distances pour baptiser des Indiens, recherchant des âmes à sauver. En 1823, il revint, comme curé à St-François-du-Sud, où il rédige son révélateur « Rapport sur les Missions de la Rivière-Rouge ». Dans le même ordre d'idées, disons tout de suite qu'en 1837, étant curé à Yamachiche, il fut chargé par son évêque Mgr Signay, d'une mission indienne du St-Maurice, chez les Têtes-de-Boule, en compagnie de M. l'abbé Jacques Harper, et d'un paroissien, Jean Pellerin, à 200 milles de Trois-Rivières. Le prêtre perdit la vie, lors de son embarcation chavira aux rapides des Grandes-Pointes, près de La Tuque. Son corps fut ramené à Trois-Rivières, où un service fut chanté, le 10 juillet 1839, et ses restes mortels furent inhumés à l'église de St-Grégoire. Aussitôt après les obsèques, M. l'abbé Dumoulin quitte de nouveau son presbytère d'Yamachiche pour aller porter les consolations de la religion à ces pauvres enfants des bois. Il est cette fois accompagné d'un ecclésiastique, l'abbé Etienne Paiement. Leur apostolat est des plus fructueux. Des centaines reçoivent les sacrements de baptême et de mariage. Après leur avoir construit une chapelle, M. Dumoulin dit un adieu définitif à ses chers Têtes-de-Boule, à l'automne 1840, et il s'en sépare les larmes aux yeux. Puis, il se dirige vers sa belle paroisse d'Yamachiche, où l'attendent ardemment ses fidèles affectueux. (Cette dernière partie est extraite de « L'apostolat Missionnaire en Mauricie ».)

Entre-temps, M. l'abbé Dumoulin exerçait son ministère à St-François et devenait curé d'Yamachiche, le 31 octobre 1825. Dans son Histoire de la Paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, M. l'abbé N. Caron le dépeint ainsi : « Nous voici en face du plus populaire de tous les curés que nous avons passés en revue. C'était un homme au jugement sûr, à la parole évangélique, au caractère merveilleusement trempé. Il était gai, enjoué même, mais la sainteté se lisait sur sa figure. Homme de goût et de science, missionnaire et apôtre, il donnait un éclat inaccoutumé aux cérémonies de l'Eglise, dans sa paroisse, attaqua le vice sans ménagements, et ne recula jamais quand il s'agissait de mettre une sanction aux règles qu'il avait posées pour le bien des âmes ».

Les oeuvres accomplies par M. Dumoulin sont multiples, mais nous les résumerons à celles qui retiennent le plus notre attention :

a) Des nombreux registres qui composent les archives de cette paroisse, le premier fait à signaler, sont les visites de paroisse, à compter des années 1830 à 1840. En y pensant tant soit peu, on est étonné par l'étendue de la paroisse, qui couvrait à cette époque une superficie d'environ 6 milles sur 15 milles de profondeur, et que devait parcourir le prêtre pour visiter ses paroissiens, dont la population s'élevait à plus de 3 000 âmes. Est-il encore possible d'imaginer l'immense surcroît de travail que devait s'imposer M. Dumoulin pour s'enquérir de l'état des biens spirituels et matériels de tous ses fidèles, en visitant chacun d'eux, par des chemins peu carrossables ?

b) La paroisse étant devenue fort populeuse, M. Sévère Dumoulin songea alors à la diviser. On se mit donc à l'oeuvre, et le 2 novembre 1828, Mgr B.-C. Panet, évêque de Québec, publiait un décret, érigeant en paroisse les rangs St-Joseph, Bellechasse, St-François de Pic-Dur, sous le vocable de saint Barnabé. Quinze jours plus tard, M. le Grand-Vicaire Cadieux, lors d'une assemblée, fixa la place de la nouvelle église, dans le rang de Bellechasse, partie centrale de la paroisse projetée, sur la terre occupée, en 1960, par M. Jean-Louis Gélinas de St-Sévère (à la courbe du chemin de jonction, entre St-Sévère et St-Barnabé). Au mois d'octobre 1830, avait lieu la bénédiction de la première pierre, par M. Cadieux, G.-V. Les travaux de construction de l'édifice avançaient rapidement, depuis les fondations jusqu'aux fenêtres. Mais, l'histoire, se répétant, le site de cette église, en voie d'érection, fut contesté et suscita de nombreuses difficultés. Aussi, il s'ensuivit que l'emplacement du rang de Bellechasse, suite à une requête décisive, fut transféré au rang St-Joseph, endroit qu'occupe présentement l'église de St-Barnabé. La paroisse de St-Barnabé fut érigée canoniquement, le 25 avril 1832, tandis que celle de St-Sévère, sur le site actuel, le fut seulement dix-huit années plus tard, soit le 23 janvier 1850. Cette dernière trouve l'origine de son nom en celui de « Sévère », au prénom de M. Sévère Dumoulin, curé fondateur et premier desservant. Nous attribuons donc le démembrement de la paroissière, en deux nouvelles, aux nombreuses démarches et à l'esprit conciliant de cet infatigable curé.

c) Lorsque M. l'abbé Dumoulin arriva dans sa nouvelle paroisse, en 1825, il constata bientôt que la beauté de l'église ne convenait pas au culte divin, par rapport à la prospérité des contribuables. Il savait que ce temple avait été édifié à l'époque de la

« grande discorde », par les habitants du Petit-Machiche, seulement et qu'une restauration s'imposait. Il en résulta donc des améliorations considérables: la construction d'une sacristie et de jubés, la réfection de la couverture en fer-blanc et l'addition importante de deux tours, pour lui donner un aspect plus imposant. Une requête des marguilliers, datée du 15 mai 1831, fait l'objet d'une demande d'autorisation, auprès de Mgr Panet, de prendre au coffre de la fabrique la somme de 3 000 livres, ancien cours, (\$15 000), pour effectuer ces travaux, y compris l'installation d'une gigantesque statue, sur le faite du toit, entre les deux nouvelles tours.

d) Cette statue en bois doré, haute de neuf pieds, fut sculptée par Thomas Baillargé, à la demande de M. Dumoulin. Elle fut placée sur un piédestal qui dépassait le faite du portique de l'église, récemment restaurée. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'un des manuscrits du colonel P.-J. Héroux, marguillier: « La belle statue sur le portique de l'église de Machiche a été élevée et posée en l'honneur de la bonne sainte Anne, samedi, le 14^e jour de juillet 1832, après une grand'messe. Les litanies ont été chantées avant et après la bénédiction, pendant que les assistants allaient tour à tour lui baiser les pieds. A son élévation partant de terre, il a été chanté avec allégresse O SANCTA ANNA, trois fois répétées, et elle a été montée et posée à sa place avec facilité ». Cette statue qui trouve son origine sous le règne de M. Dumoulin, compte, en 1978, cent quarante-six années d'existence.

e) Deux précieuses reliques furent obtenues par le dit curé, celle de sainte Anne en 1843 et celle de sainte Eutychiane, en février 1845. M. l'abbé N. Caron, dans son livre d'histoire d'Yamachiche, nous rapporte les faits relatifs aux reliques des corps de ces deux saintes: « Parmi les sanctuaires préférés de sainte Anne, on peut citer avec honneur celui d'Yamachiche. Un prêtre selon le coeur de Dieu, l'abbé S.-N. Dumoulin, donna le premier, dans cette importante paroisse, un grand éclat au culte de sainte Anne. En 1843, par l'intermédiaire de son évêque, Mgr Joseph Signay, il recevait une des plus précieuses reliques qu'il y ait dans toute l'Amérique; c'est une phalange complète de l'un des doigts de sainte Anne, très bien enchâssée dans l'argent; la relique provient du diocèse de Carcassonne, France, qui est en possession du tombeau de sainte Anne. M. Dumoulin en fit la translation au milieu d'une pompe extraordinaire. La dévotion à la mère de la sainte Vierge augmenta alors singulièrement à Yamachiche, et M. Dumoulin obtint en 1846 de Mgr Signay, la permission de célébrer solennellement chaque année la fête de sainte Anne dans sa paroisse ».

Mais, avant de rappeler le souvenir de la relique de sainte Eutychiane, qui est disparue dans les cendres de la belle église brûlée en 1957, nous devons, au préalable, parler du voyage que fit M. le curé Dumoulin à Rome et en Suisse, en l'année 1844, en compagnie d'un prêtre du diocèse de Montréal. Au cours de leur long pèlerinage à St-Pierre-de-Rome, il obtint du Saint-Père des ossements de trois saints martyrs des Catacombes: sainte Eutychiane, s. Anicet et s. Victorius. À Paris, il fit exécuter une représentation en cire de sainte Eutychiane (buste et jambes détachées), dans le buste de laquelle furent incorporés des ossements des trois saints mentionnés. Le tout fut emballé avec soin dans une boîte d'environ 36 pouces de longueur et expédié à destination d'Yamachiche, au début de février 1845. Nous devons ajouter ici que les religieuses du Monastère des Ursulines reçurent, à la même occa-

sion, une importante relique de la même sainte : une représentation miniature de sainte Eutychie, semblable à celle d'Yamachiche, mais enchâssée dans un riche reliquaire en vitre d'environ 6 po. de longueur et que l'on peut actuellement vénérer à la chapelle du monastère. Aux dires du même auteur, le 27 février 1845, la translation des saintes reliques, du presbytère à l'église, fut l'objet d'une cérémonie religieuse fort solennelle à laquelle participèrent une douzaine de prêtres invités. En cette circonstance, la représentation du corps de sainte Eutychie, grandeur nature, richement parée, fut déposée dans une châsse vitrée, sous l'autel du Sacré-Coeur de l'ancienne église. Quelques jours plus tard, M. Dumoulin composait une prière qu'il fit approuver par son évêque. Qu'est devenue cette relique, si vénérée des paroissiens pendant plus de cent ans ? C'est ce que nous saurons en parlant de l'architecture de l'église construite en 1873. Dans ce même contexte, nous sommes étonnés de lire ce qui suit, dans le tome quatrième de « Les Ursulines des Trois-Rivières », à la page 161 : « Nous avons le portrait de ce prêtre dévoué, peint à Rome, par M. Hamel. Il rappelle, à la génération actuelle, un ami, un bienfaiteur. Nous avons de plus une représentation de sainte Eutychie, en cire, enrichie de reliques de la jeune martyre, souvenir du voyage de M. le curé d'Yamachiche à la ville éternelle ».

f) Ce fut Messire Dumoulin qui fit ériger, en 1847, le presbytère actuel, superbe édifice en pierre de soixante pieds de longueur, à un seul étage. Cette construction compta pour peu dans les oeuvres de ce prêtre, en comparaison des deux institutions d'enseignement qu'il fonda peu de temps avant son décès. Voici un extrait du procès-verbal, en date du 6 décembre 1846, marquant la décision de la fabrique, en vue de l'imposant presbytère qui existe encore de nos jours : « Que d'après les plans et devis montrés dans les assemblées publiques convoquées à cet effet, il a été résolu de construire une bâtisse en pierre, à un seul étage, de 60 pl. sur 40 pl., assise sur de larges fondations, etc. Passé à Yamachiche, 6 décembre 1846. Ont signé : P.-Jos. Héroux, Lt.-Col., Modeste Richer-Lafleche, seigneur, Frs. Desaulniers, I.P., et les marguilliers suivants : Chs Caron, Chs Gélinas, Frs Carbonneau, André G.-Lajoie et Petrus Hubert, N.P. »

Note : A cette époque, il existait une voie carrossable verbalisée, entre l'église et le presbytère, laquelle communiquait à la rue Ste-Victoire, par l'intermédiaire d'un pont semi-privé, où il était interdit de faire trotter les chevaux. Ce pont fut démoli en 1880 et remplacé par une passerelle suspendue, à l'aide de câbles d'acier. Dans les registres de la Municipalité du Village, en date du 1er août 1960., il fut décidé que le pont de broche (sic) qui enjambe la Petite-Rivière, à la limite de la rue Ste-Victoire, soit fermé définitivement, étant devenu dangereux. Ont signé cette résolution : MM. Jos.-Origène Bellemare, pro-maire, et Oscar Leclerc, secrétaire-trésorier.

En poursuivant nos études dans le cadre des presbytères, nous relevons, aux Archives de l'Evêché de T.-R., l'acte de vente d'un terrain, en vue de l'acquisition de l'emplacement du futur collège, appartenant à Chs Lacerte, qui se lit, en résumé, comme suit : « Une certaine portion de terre située dans la dite paroisse, de cinq arpents environ en superficie, tenant d'un bout au chemin du roi et de l'autre à la Petite-Rivière; en largeur : à partir du terrain de l'église et borné, du côté sud, au terrain des héritiers Lacerte. Cet

acte fut passé devant le notaire Antoine Gagnon, le 20 octobre 1802, et signé par Messire Ths Kimber, curé, Augustin Girardin, Frs Caron, J.-Bte Gélinas et Augustin Dufresne ». C'est sur cet emplacement, éloigné de l'église, que M. l'abbé Chs Ecuyer fit construire son presbytère, en pierre, en 1803. Cet édifice, à deux étages, mesurant 42 pi. de façade sur 36 pi., érigé par les architectes Alexis Millette et Louis Robitaille, fut bientôt affecté à l'instruction, où l'on compte neuf professeurs laïques qui y ont enseigné successivement quelques matières scolaires. C'est ce même presbytère-école que deux religieux, F.E.C., viendront occuper un mois après le décès de M. Dumoulin. Cette bâtisse, agrandie dès 1854, disparaîtra dans l'incendie de 1872.

Mais, le premier presbytère, bâti au Coteau du Canton, en 1742, et restauré en 1771, a aussi son histoire. Disons d'abord qu'il fut fermé, en tant que maison curiale, par une décision de Mgr Frs Hubert, le 25 juin 1788. Huit années plus tard, lors de la vente du terrain de l'ancienne église, le 22 février 1796, il fut vendu à l'enchère et acquis par le notaire Antoine Gagnon. Dans la suite, Me Gagnon le fit démolir, le transporta puis le rebâtit identiquement à la Rivière-du-Loup. En 1975, l'ancienne maison des notaires Gagnon était possédée par Mme Napoléon Lamirande, antérieurement du rang des Petites-Terres. On en retrouve l'histoire et la photo, aux pages 128 et 451, de l'Histoire de Louiseville.

g) Sous l'impulsion du célèbre Curé, toujours avide de beauté et d'éclat, la fabrique faisait l'acquisition d'instruments de fanfare, dont voici la copie originale de l'acte de la résolution, puisé au registre des délibérations de la paroisse : « Le 13 octobre 1850, à une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers et francs-tenanciers de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, convoquée au prône de nos messes paroissiales, ce jour même et le dimanche précédent, et annoncée au son de la cloche à l'instant, suivant l'usage ordinaire, le Saint-Nom de Dieu invoqué, il a été résolu ce qui suit :

1—Que les soussignés et marguilliers voient avec plaisir qu'un nombre de jeunes gens veulent apprendre la musique pour rendre les fêtes plus solennelles.

2—Qu'en conséquence, Monsieur le marguillier en charge, Frs Carbonneau, soit autorisé à dépenser 22 livres, ancien cours (\$110) pour acheter des instruments de musique.

Fait et passé les jours et an que dessus, en présence des soussignés et de plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer : Frs Carbonneau, Petrus Hubert, Raphaël Gélinas, Antoine G.-Lajoie, Antoine St-Louis, Barthélemy Caron, Chs Gélinas, J.-B. Charland, Alexis Gélinas, Jean Bellemare, Moyse Hubert, Chs Caron, Godefroy Alarie, Honoré Pagé, Joseph Bellemare, Charles Lacerte et J.-S.-N. Dumoulin, ptre-curé ».

Cet acte de la fondation de la fanfare constitue un événement important sous l'administration de Messire Dumoulin. Quant aux faits subséquents qui s'y rattachent, nous les rapporterons dans un chapitre spécial, intitulé « MUSIQUE et CHANT ». Néanmoins, nous tenons à présenter à nos lecteurs un épisode relié à l'arrivée des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, qui nous donne l'occasion de saisir l'effet des manifestations pittoresques, réalisées en 1852 par le nouveau corps de musiciens. Voici en substance ce

que nous relevons des annales du Couvent, touchant cet événement : « Au quai de la Grande-Rivière, le vaisseau, qui transportait les deux religieuses, ne pouvant toucher terre vu l'eau basse, un petit bateau fut amené à bord pour transporter les passagers et leurs effets. Un grand nombre de paroissiens vinrent au-devant d'elles leur offrir leurs félicitations et leur exprimer la satisfaction qu'ils ressentaient de leur arrivée dans la paroisse. Monsieur le Curé était au comble de ses joies. Il attendait la petite compagnie au bord de l'eau accompagné de son vicaire, M. Pierre Roy. Dès que la troupe fut aperçue au village, les cloches sonnèrent à toute volée et en passant devant la maison seigneuriale Richer-Lafleche (Hôtel Paquin, où se trouve le Bureau de Poste actuel), à quelques arpents de l'église, une troupe de jeunes miliciens, accompagnée de la fanfare, firent une décharge de fusils, offrirent les armes et continuèrent leur route, tambour-battant ». Suite à cette démonstration militaire, disons en l'occurrence, que M. Dumoulin, en plus de sa fonction d'AUMONIER EXTRAORDINAIRE des Ursulines, fut aussi aumônier du 3^e bataillon du comté de St-Maurice. « Le Lieutenant-Colonel Héroux (demeurant aux Petites-Terres, où se trouve la propriété actuelle de Mme Réal Ferron fera connaître à Lord Aylmer qu'il a obtenu la permission de Mgr l'Evêque de Québec pour cette nomination ». Ce sont toutes ces miettes historiques qui concrétisent la belle histoire d'Yamachiche.

h) Le véritable fondateur de l'enseignement primaire et supérieur ainsi que de nos deux maisons d'éducation, à Yamachiche, est encore M. Dumoulin, qui administra cette paroisse, de 1825 à 1853. Comme le plus cher de ses désirs était avant tout de travailler au bonheur surnaturel de ses ouailles, il voulut le réaliser par la formation religieuse de la jeunesse. Pour assurer la survivance des deux institutions religieuses, pour filles et garçons, qu'il projetait établir dans sa paroisse, il s'engagea premièrement, par testament à leur constituer une rente annuelle de \$265. Deuxièmement, le testateur légua à la fabrique, à l'usufruit des deux communautés, une terre de trente arpents en superficie, située au nord de la route à Bezote, ayant front à la route du Canton. La désignation de ce terrain, au plan cadastral de 1878, porte le numéro 571g. Le Dr Ls-Léon Desaulniers fut désigné exécuteur testamentaire. Cet acte fut passé devant le notaire Petrus Hubert et son confrère, Me Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat, frère du testateur, le 14 décembre 1843. Ce testament n'est pas le seul acte fait par M. Dumoulin pour aider à la fondation du Couvent des Soeurs et de l'Académie des Frères, puisqu'en 1850, la fabrique concédait aux commissaires d'écoles le couvent en construction et le presbytère de pierre, qui servait d'école aux laïques, laquelle devant être tenue par les Frères, en 1853.

A cette époque, il ne se trouvait pas d'écoles à Yamachiche, permettant de recevoir un enseignement supérieur; il fallait alors envoyer les garçons au Collège de Nicolet, fondé en 1803, ou chez les Ursulines de Trois-Rivières, pour les filles. Bien peu de familles étaient en état de payer le coût de la pension. Mais, la reconnaissance des « écoles de fabrique », en 1834, avait eu pour effet de secouer l'apathie des Québécois; il était temps, puisqu'un enfant sur douze seulement fréquentait l'école du village, où l'instruction était dispensée par des maîtres ambulants, venant de Trois-Rivières. De son côté, M. Dumoulin favorisait, de tout son crédit

moral et pécuniaire, l'accès aux études supérieures. Aussi, la paroisse d'Yamachiche fut celle qui a envoyé le plus grand nombre d'élèves au Collège de Nicolet, le Séminaire de Trois-Rivières n'ayant été fondé qu'en 1860.

Dans les annales du Couvent, C.N.D., nous extrayons les notes suivantes sur l'établissement de la mission de Sainte-Anne d'Yamachiche : « Monsieur Dumoulin avait fait bâtir une vaste maison de 80 pi. de longueur, 40 de largeur, sur un terrain de 250 pieds sur 100. Il avait fourni pour cet effet 700 £ de sa propre bourse. Au mois de mai 1852, il renouvela sa demande à la Communauté, ajoutant : « Donnez-moi deux soeurs malades, s'il n'y en a pas en santé, pour ma fondation et je me charge de leur guérison, par l'entremise de la bonne sainte Anne. Cette dernière sollicitation fut exaucée. La communauté agréa le sacrifice proposé dans le but d'obtenir du ciel par l'intercession de la glorieuse patronne de l'établissement, la guérison des soeurs malades. Quelques mois plus tard, nos soeurs Sainte-Justine née Eliza Casgrain et Saint-Jean-de-la-Croix étaient nommées pour la nouvelle mission Ste-Anne d'Yamachiche. Elles arrivèrent en bateau au quai de la Grande-Rivière, samedi, le 23 octobre 1852, veille de la fête de Notre-Dame de la Victoire, accompagnées des SS. Saint-Bernard et Sainte-Victoire »

Note : C'est en souvenir de cet événement qu'une des rues du village porte depuis le nom de Ste-Victoire. Le vénérable curé et toute la paroisse les accueillirent avec une joie inexprimable. Ce fut une ovation lorsque la foule, précédée de leur pasteur et des religieuses, se rendit à l'église pour présenter à Dieu les prémices de l'établissement de cette nouvelle mission. Puis, M. Dumoulin fit vénérer la relique de Sainte-Anne aux nouvelles missionnaires; après quoi, il les conduisit à leur résidence, au son des airs nationaux entonnés par les musiciens et les miliciens, sous les ordres du caporal Frs Robidas. Au cours de l'après-midi, à trois heures, on procéda à la bénédiction du couvent. Une semaine plus tard, les classes débutaient avec une présence de 54 jeunes filles, qui se groupaient autour de leurs deux religieuses enseignantes ». Le Couvent des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame venait d'être fondé, et les disciples de la Vénérable Marguerite Bourgeoys poursuivent encore (1978) leur oeuvre éducatrice.

Concernant le Pensionnat des Frères d'Yamachiche, voici quelques notes historiques, écrites par un ancien : « Avant de retourner à Dieu, le vénérable Messire Dumoulin, l'un des plus remarquables curés d'Yamachiche, assura la réalisation de deux projets chers à son coeur : la double fondation d'un couvent pour l'éducation des filles et d'une école chrétienne destinée aux garçons. En effet, l'année 1853 voyait s'ouvrir le pensionnat des Frères, un an seulement après l'installation des religieuses de la Congrégation Notre-Dame. Les religieux fondateurs, les Frères Léo (Miller), directeur, et Bromius, partirent de Montréal le 24 août. Leur arrivée à Yamachiche excita un vif enthousiasme. Toute la population était au quai de la Grande-Rivière pour leur souhaiter la bienvenue. Après une pieuse halte à l'église paroissiale, ils furent conduits processionnellement à leur demeure. Une joyeuse fanfare ouvrait la marche pendant que le corps de miliciens faisait retentir les airs de bruyantes salves de mousqueterie. Mais, la présence de leur généreux fondateur manquait à cette deuxième réception, puisque la dépouille mortelle de Messire Dumoulin reposait à l'abri du

lieu saint depuis le 29 juillet précédent. Dès septembre 1853, les deux religieux se mettaient à l'oeuvre et la clientèle scolaire afflua si nombreuse que l'année suivante on dut procéder à des agrandissements. L'école, définitivement aménagée, mesurait 80 pieds de façade sur 36 pieds de largeur, ainsi que le démontre la photo ci-jointe. Si l'on considère qu'aucune vocation, soit sacerdotale soit religieuse, n'ait germé dans la paroisse au cours du XVIIIe siècle et que l'on en compte depuis, jusqu'à nos jours 352 au total, on est en droit d'affirmer que peu de paroisses sont comparables à celle d'Yamachiche. Il était grand temps qu'on y possède des institutions religieuses pour seconder l'oeuvre apostolique de nos prêtres.

Décès de M. l'abbé Dumoulin : — Ce triste événement est rapporté comme suit, dans les annales du Monastère des Ursulines de T.-R. : « La fin de juillet (1853) fut endeuillée au monastère par la mort du Révérend Sévère Nicolas Dumoulin, curé d'Yamachiche ». A son tour, M. l'abbé N. Caron, dans son livre d'histoire, établit le récit détaillé de la maladie et de la mort de M. Dumoulin : « Cependant Mr. Dumoulin était atteint de la maladie qui le conduisit à la tombe. En 1853, il partit pour aller demeurer quelque temps chez son frère, Benjamin Dumoulin, avocat, aux Trois-Rivières, et le coeur bien gros d'émotions, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Je ne reviendrai plus ». La paroisse tout entière était attristée de ce départ. Un nombre considérable de voitures l'accompagnaient quand il alla prendre le bateau; et tout le monde fondit en larmes lorsqu'il fit ses adieux au moment d'embarquer. Dans toutes les familles on pria avec ferveur pour le rétablissement de sa santé, mais la mort fut impitoyable, et il expira au monastère des Ursulines, entouré des bonnes religieuses, le 27 juillet 1853, à l'âge de soixante ans. On ramena son corps dans ce presbytère qu'il avait bâti, au sein de cette paroisse où tout prononçait son nom pour le bénir; un cortège immense et recueilli le suivait. Son service fut le plus solennel qui eût été chanté dans l'église d'Yamachiche. La mémoire de M. Dumoulin est restée en vénération dans cette paroisse qu'il a desservie pendant vingt-huit ans. Vous trouverez son portrait dans plus d'une famille, et son souvenir est gravé dans tous les coeurs ».

10) M. l'abbé *JOSEPH-HERCULE DORION* (1853-1889) : — Il naquit à Ste-Anne de la Pêrade, le 13 avril 1820, du mariage d'Antoine Dorion et de Geneviève Bureau. Il appartenait à une famille de neuf enfants, sept garçons et deux filles. Antoine Dorion, député fut le père de l'honorable sir A.-Aimé Dorion, juge en chef de la province de Québec; de l'abbé J.-Hercule Dorion, curé d'Yamachiche; de Ls-Eugène Dorion, trésorier de la ville de Québec; d'Eric Dorion, journaliste, surnommé l'Enfant terrible; de l'honorable Wilfrid Dorion, juge de la Cour Supérieure; de Frs-Edmond Dorion, qui fut le père de Me Hercule Dorion, avocat-agriculteur, marié à M.-Albina Bellemare, en 1886, fille d'Odilon Bellemare.

Note : L'avocat H. Dorion, surnommé l'avocat sans cause, n'a pas exercé sa profession; il cultiva la terre, héritée de son beau-père, constructeur de la belle maison qu'habite présentement M. Eugène-Ida Lamy.

M. l'abbé Hercule Dorion fit ses études classiques au Séminaire de Nicolet, où l'on dit de lui qu'il fut un élève à l'âme sensible et aux goûts artistiques. Il avait un talent particulier pour le dessin et, étant séminariste, ses supérieurs l'autorisaient à en-

seigner le dessin, en 1839, à ses confrères; il est l'auteur d'une bonne lithographie du Séminaire. Sa carrière lui aurait sans doute permis de briller dans l'art de la peinture, mais il préféra la vocation sacerdotale. Aussi, fut-il ordonné prêtre, en 1844, envoyé vicaire à Kingsey. Possédant la langue anglaise, son évêque le nomma, en 1846, missionnaire à Drummondville, où il desservit en même temps les postes environnants. Sa connaissance de l'anglais contribua également à une nouvelle nomination, en 1847, soit celle d'aller au secours des Irlandais, à Grosse-Ile, où ils arrivaient en grand nombre atteints de l'épidémie du typhus. M. l'abbé Dorion accomplit auprès d'eux une oeuvre missionnaire où, au péril de sa vie, il prodigua les consolations de son ministère. Au cours de ce terrible fléau qui fit périr près de 10 000 immigrants irlandais, un plus grand nombre furent sauvés, grâce au dévouement des Canadiens et du clergé catholique, dont l'abbé Dorion fut de ceux-là. Il fit courageusement son devoir de prêtre à la Grosse-Ile; l'épidémie ayant pris fin, il retourna paisiblement à sa mission de Drummondville. Le 5 octobre 1853, il fut appelé à recueillir la succession de M. Dumoulin; c'était un grand privilège pour ce prêtre, âgé alors de 33 ans, car la paroisse d'Yamachiche, avec ses deux maisons d'éducation et sa fervente population de fidèles, était devenue l'une des plus imposantes paroisses du diocèse. Puis, lorsque les paroissiens le virent arriver, ils furent heureux de remarquer, à sa physionomie, une impression de dignité et de sérénité qui sied bien, en particulier aux pasteurs de l'Église. Messire J.-Hercule Dorion fut apprécié de toute la population, non seulement en raison de ses talents de grand administrateur et d'architecte, qui l'ont si bien caractérisé tout au long de son règne, mais aussi par sa droiture et sa gentilhommerie. Ses oeuvres architecturales disent son intelligence et ses goûts artistiques, comme son hospice proclame sa charité. Si on lui a épargné les honneurs de la prélature romaine ou toute autre dignité ecclésiastique, il n'en reste pas moins une des grandes figures du clergé canadien.

M. l'abbé Napoléon Caron, qui fut vicaire à Yamachiche de 1869-1873, sous l'administration de M. Dorion, nous présente un portrait fidèle de son curé, aussi bien que s'il eût été artiste-peintre, lui-même. En voici quelques touches de pinceau: « Il avait les cheveux noirs, le teint bronzé, le front large, le nez aquilin, les lèvres minces, les traits bien accusés. Sa démarche annonçait une âme humble, et peut-être un peu de timidité. Ce pasteur allait être le bienvenu dans la grande paroisse d'Yamachiche. Il n'avait pourtant pas le caractère jovial, les manières prévenantes de M. Dumoulin. Quand un paroissien arrivait au presbytère, il le saluait poliment, mais ne lui donnait aucune de ces marques d'affection, dont nos Canadiens se montrent si friands. Il traitait volontiers d'affaires, et avec un bon sens remarquable, il donnait avec jugement un bon conseil à celui qui en avait besoin; mais quand on avait fini de parler d'affaires, il était bon de se retirer. Il se montra toujours d'une extrême réserve avec ses paroissiens. Ce que l'on aimait chez lui, c'est qu'il se montrait toujours prêtre; c'est qu'il avait une douceur et une patience qui firent qu'après trente-six ans d'administration, aucun paroissien ne lui avait jamais entendu dire une parole de colère, ni même désobligeante. M. Dorion conserva tout ce que son prédécesseur avait créé, et il dirigea sagement la grande paroisse d'Yamachiche, au milieu d'une paix inaltérable.

« Ce digne ecclésiastique sortait peu de son presbytère. Pour se donner de l'exercice, il avait établi dans un coin de sa maison une petite boutique de menuiserie, et chaque jour, il allait y travailler le bois pendant quelques heures; c'était pour lui une occasion de se livrer à une récréation salutaire. Le travail du bois et la pratique du dessin industriel le conduisirent à la réalisation de chefs-d'oeuvre exceptionnels. L'église de 1794, construite dans les circonstances que l'on sait, n'avait pas été érigée d'une façon durable; aussi fallait-il songer à la remplacer dans un avenir prochain. La paroisse possédait alors un couvent de religieuses et une école tenue par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Il fallait donc à chacune de ces institutions, ainsi qu'aux paroissiens, une place convenable dans l'église, pour assister aux offices publics. De plus, l'emplacement qu'elle devait occuper étant très restreint, il devenait très difficile de lui donner les proportions souhaitables. C'est pour satisfaire à ces exigences que M. Dorion consulta ses paroissiens, et il vit qu'on admettait généralement la nécessité de rebâtir. Il constata de plus qu'on désirait pour la paroisse d'Yamachiche un vaste et beau temple. Il poursuivit ses études en architecture et fit lui-même tous les plans et devis de la nouvelle construction.

« Quand il eut ainsi fixé tous les détails avec soin, il commença à établir toutes les formalités requises, et voilà que la paroisse d'Yamachiche reprenait la tradition d'antan, sans y rencontrer d'opposition. Il y eut une autre chose bien agréable au curé et aux paroissiens: dans le village d'Yamachiche on trouvait à cette fin deux architectes très habiles et très honnêtes. MM. Georges et Joseph Héroux; ces deux citoyens distingués entreprirent la construction du nouveau temple, et tout marcha ainsi au milieu de la satisfaction générale. L'église d'Yamachiche est l'oeuvre du coeur de M. l'abbé Dorion; c'est le monument qu'il a voulu laisser après lui pour perpétuer sa mémoire. Il est donc à propos que nous en parlions avec plus de détail; c'est ce que nous ferons, dans un exposé distinct, en empruntant le texte de l'auteur lui-même, par lequel il décrit l'oeuvre si remarquable de sa vie ».

Néanmoins, dans le contexte de la biographie de M. Hercule Dorion et, en particulier, pour rappeler les oeuvres d'architecture de ce prêtre, nous faisons connaître tout de suite les principaux détails concernant cette église. Disons, d'abord, que le plan adopté pour la construction de cet édifice rappelle les belles églises, surmontées d'un dôme, qui se voient en grand nombre à Rome, y compris celle de Saint-Pierre. Les neuf syndics suivants avaient été chargés de conduire les travaux de l'extérieur, le 2 novembre 1868: MM. Barthélemy Carno, Elie Héroux, Frs Gérin-Lajoie, François Villemure, Joseph Bellemare et Clément Bellemare, Frédéric Bellemare, Ths Meunier, Edouard Desaulniers, Hippolyte Marcotte. Ce ne fut qu'au printemps de 1870 que débutèrent les travaux de démolition de l'ancienne église de 1793, dont la façade donnait au pignon nord de presbytère actuel; on l'amputa alors de ses deux tours, ainsi que toute la partie des nefs; la deuxième partie, comprenant les transepts, le sanctuaire et la sacristie ne fut supprimée qu'en 1874, ainsi que le démontre la photo ci-jointe. Trois mois plus tard, les fondations étaient jetées sur un lit flottant. A la fin de l'année 1871, les murs étaient complétés et s'élevaient à une hauteur de 36 pi., tandis que les pignons en comptaient 63 pieds. Dans ses grandes lignes de surface, elle mesurait 86 pi. de côté, sur 156 pieds de longueur. Les gros travaux de construction étant termi-

nés, le nouveau temple fut béni et livré au culte, le 19 janvier 1873, pouvant contenir environ mille fidèles. Le coût des travaux, faits jusque-là, y compris les dépenses pour s'installer dans l'église neuve s'élevèrent approximativement à \$36 000.

Mais, cinq années s'écoulèrent avant de poursuivre les travaux de parachèvement. Dans l'intervalle, plusieurs événements sont à retenir, tels que la fondation de l'Hospice de la Providence, en 1871; l'incendie du Collège des Frères, en 1872, et sa reconstruction l'année suivante; la bénédiction des cloches, en octobre 1876, et le voyage à Rome de M. l'abbé Dorion; la construction de la salle publique, en 1878, qui fut expropriée en 1977, etc. En interrompant l'ordre chronologique des faits, pour demeurer sur le plan de la construction de l'église, déjà amorcée, nous rappellerons en premier lieu, la cérémonie de la bénédiction des cloches dont le récit est raconté par Me Frs-Sévère Desaulniers, dans un opuscule de 48 pages, intitulé « Réunion des Paroissiens d'Yamachiche ».

Avant d'entamer ce sujet, nous aurions aimé dire un mot de la grosse cloche de l'église précédente, qui fut l'objet d'un enlèvement par une personne du Grand-Machiche, lors de la « grande discorde », mais dont l'annaliste ne parle pas à l'acquisition des nouvelles cloches, en 1876. En tout cas, nous savons par les registres, que la fabrique fit venir d'Angleterre trois cloches et qu'elles furent bénites solennellement le 18 octobre. Cette bénédiction a fourni l'occasion d'organiser à Yamachiche une fête à laquelle nombre d'anciens, disséminés à l'étranger, furent invités. La plupart répondirent à l'appel et vinrent prouver un réel attachement à leur village natal. Il serait ici intéressant de publier la longue liste de prêtres, de professionnels et de notables de tous les secteurs de la société, que mentionne le dit opuscule; nous nous en abstenons pour ne pas prolonger ce sujet. Néanmoins, cette grandiose réunion fut une splendide démonstration d'amour et de respect envers les personnes et les choses qui les ont vus naître. Ce bel exemple de nos devanciers est bien de nature à faire grandir dans le cœur de la génération présente le germe précieux du souvenir. Et que dire de la qualité du style littéraire de la magistrale adresse présentée par le futur poète Nérée Beauchemin, où il est facile de saisir la finesse poétique! Quelle profonde impression d'admiration nous ressentons à la lecture du savant discours prononcé par l'honorable juge Thomas-J. Loranger, en réponse à cette adresse! Deux textes modèles riches en mots choisis et en expressions bien françaises.

Aux dires de M. Desaulniers, écrivain, les préparatifs étaient à la splendeur de la fête, en ce 18 octobre 1876, où tout le village était pavaisé de drapeaux aux couleurs religieuses et nationales. Cette fête religieuse fut hautement signalée par la célébration de l'office divin, sous la présidence du Rév. M.-C. Loranger assisté de MM. les abbés A.-D. Gélinas et Antoine Lamy, comme diacre et sous-diacre. Il y eut du très beau chant à l'harmonium, sous la direction de M. Jules Carbonneau et à l'accompagnement de Mlle Léda Héroux; la fanfare exécuta plusieurs morceaux de son répertoire. Le très révérend Chs-Olivier Caron, vicaire-général, béni solennellement les trois cloches, assisté de MM. les abbés Narcisse Bellemare et Isaac Guillemette. Le curé de St-Justin, M. Narcisse Bellemare, prononça le sermon de circonstance. Trente-six parrains et marraines eurent l'insigne honneur d'être choisis pour donner

leurs noms à ces cloches. La collecte, faite à cette fin, rapporta la magnifique somme de \$600.

Note : En installant les cloches, on a omis de mentionner une mésaventure dont furent coupables les préposés à leur mise en place dans le clocher. Ces derniers, en s'appropriant à déposer la grosse cloche sur son chevalet, l'auraient échappée en causant des dommages, de l'ordre de \$35.25, à la plate-forme de base du clocher; c'est pourtant ce que déclare le registre des comptes de la fabrique, en cette année-là. Lourde de 947 livres, elle n'était certainement pas comparable au gros bourdon de l'église Notre-Dame de Montréal, qui pèse 13½ tonnes!

Pour clore cette grandiose réunion, M. le Curé prit la parole et remercia les visiteurs de l'insigne honneur qu'ils venaient de rendre à leur paroisse natale. « Cette fête, dit-il, témoignera toujours de votre profond attachement à Yamachiche; elle redira aux générations futures votre générosité, votre esprit d'union, de fraternité, et sera un puissant exemple d'émulation pour les jeunes enfants d'Yamachiche de marcher sur vos traces et d'imiter votre piété filiale. Merci bien des fois, au nom de cette paroisse et au mien, à vous qui avez si puissamment contribué à rehausser l'éclat de la bénédiction de nos cloches. Le don superbe que vous offrez à sainte Anne attestera de votre reconnaissance à Yamachiche qui se glorifie à bon droit, de vous avoir donné le jour ».

M. Dorion se dévouait tout entier, pour sa paroisse, depuis déjà vingt-deux ans; il était bien raisonnable qu'il prit un peu de détente. Il conçut donc l'idée de faire un long voyage en Europe, en compagnie de M. l'abbé Irénée Douville, professeur au Séminaire de Nicolet. Il quitta donc son presbytère, en fin de décembre 1876, où il s'était fait remplacer par M. l'abbé Z. Chandonnet. Puis, en voiture à traction animale, il fit un détour vers Nicolet pour prendre son compagnon, après y avoir passé la nuit. Le lendemain matin, les deux voyageurs furent conduits jusqu'à Richmond pour se diriger ensuite, par le convoi du chemin de fer « Grand-Tronc », jusqu'au port d'Halifax; de là, faire la traversée outre-mer.

Ce voyage fut des plus enrichissants pour M. le curé Dorion. Ses nombreuses visites faites aux principales églises de France et d'Italie, lui permirent de se renseigner et de noter toutes les particularités artistiques qui ont attiré le plus son attention, sources d'inspiration en vue des travaux de finition de son église d'Yamachiche, qu'il projetait réaliser dans un avenir prochain. Elles se sont avérées des plus profitables au brave M. Dorion, qui a su apprécier et mettre en valeur les notions de l'architecture de la sculpture et de la peinture. Au point de vue santé, M. Dorion semblait, dit-on, avoir recouvrer une vigueur toute rajeunie. Et, lorsqu'il revint au bout de quelques mois d'absence, la paroisse tout entière le reçut avec grande joie, manifestée par de touchantes démonstrations.

Il se remit aussitôt à la tâche en compilant ses notes de voyage, dressa de nouveaux plans dans l'optique de la réalisation des prochains travaux de parachèvement de l'intérieur de l'église, comme il le dit lui-même dans son opuscule traitant de la description de ce temple, publié en 1880. À cette fin, neuf autres syndics furent choisis, le 10 avril 1878, dont voici les noms : les Sieurs Edouard Desaulniers, Joseph Panneton, Odilon Bellemare, Moïse

Lamy, John Stanton, Michel Blais, Olivier Villemure, Maxime Bellemare et Augustin Garceau.

Puis, le 3 juin 1878, on signait un acte de cotisation de la paroisse, pour subvenir aux dépenses nécessaires au parachèvement de l'église et de la sacristie, suivant les devis et estimation, dont le montant s'élevait à \$15 014.30, pour être prélevé sur les propriétés des immeubles de la dite paroisse. Un mois plus tard, on proposait ce qui suit : « Premièrement, qu'un emprunt additionnel de \$10 000 soit souscrit pour rendre l'église plus chaude, ainsi que pour couvrir le coût de la construction d'une nouvelle salle publique, estimé à \$2 000. Deuxièmement, que le Rév. J.-Hercule Dorion, archiprêtre et curé de la susdite paroisse, soit autorisé à contracter le dit emprunt et à transporter au prêteur une des deux polices d'assurance contre le feu. Troisièmement, que les résolutions ci-dessus adoptées n'aient leur effet que lorsqu'elles auront été approuvées par l'Ordinaire du diocèse. Le dit acte fut passé devant le notaire P.-O. Guillet, secrétaire ».

L'année suivante, les entrepreneurs Héroux s'engageaient à poursuivre les travaux de l'intérieur, qui furent poussés habilement et terminés plusieurs mois avant l'échéance du contrat. L'exécution des peintures de la coupole et des pendentifs avait été confiée au peintre italien, Louis Cappello. Encore là, l'entreprise des décorations fut réalisée à la grande satisfaction de M. Dorion, premier responsable, d'autant plus que le coût des travaux de l'intérieur ne s'éleva qu'à environ \$22 000. Dans un autre sujet, traité à part, nous présenterons une plus ample description, accompagnée de photos, de ce temple qui fut l'un des plus beaux monuments de l'Église canadienne. Néanmoins, nous tenons à faire connaître immédiatement l'appréciation de Mgr Ls-Frs Lafleche, Ev. de T.-R. qu'il écrivait à l'issue de sa visite pastorale, en date du 24 juillet 1874 : « Nous profitons de la circonstance pour féliciter la paroisse du succès qui a couronné son zèle et ses sacrifices dans la construction de cette église. C'est véritablement un édifice splendide et fort remarquable par ses dimensions, la justesse de ses proportions, l'élégance de son dôme et la solidité de sa construction. Nous en félicitons aussi M. le curé Dorion, qui en a conçu et dressé les plans, et les MM. Héroux, architectes, qui les ont si habilement exécutés ». Puis, en 1881, Mgr l'Evêque laissait cette autre remarque : « Nous voyons avec plaisir l'achèvement de la décoration de l'église et nous félicitons M. le Curé qui en a dressé les plans et surveillé toute l'exécution, et les paroissiens qui l'ont secondé si généreusement dans les dépenses à faire pour cet édifice, qui est un véritable monument élevé à la gloire de Dieu et pour le salut des âmes ».

Suite à cet exposé, nous terminerons en faisant connaître quelques détails intéressants sur l'état financier de la paroisse, relevé des registres de la fabrique, en 1881 : 1) La population totale est de 2 662 âmes; 2) Les revenus de la fabrique, par les bancs et autres, sont de \$2 006.97; 3) La dette passive est de \$17 700; 4) Le montant en caisse \$4 000; 5) Revenu du curé par la dime, \$1 700; 6) Les familles de la paroisse se chiffrent à 471, dont 213 d'entre elles cultivent la terre et paient la dime; 7) 27 cultivateurs ne paient pas la dime; 8) Nous soulignons que 231 familles ne cultivent pas la terre et, par ce fait, ne contribuent pas au soutien du curé.

« Que justice soit faite ». La répartition de 1880, établie d'après un rôle d'évaluation basée sur la valeur immobilière (bâtisses et terrains), en vue de la construction de l'église, fut en grande partie payée par les cultivateurs. Quant à la dime, elle provenait d'une ordonnance de 1713, sous l'intendant Bégon, permettant aux curés de percevoir une certaine partie des récoltes de grain, afin de pourvoir à leur subsistance; cette obligation ne s'adressait donc, à cette époque qu'à la classe agricole. Aussi, cette pratique coutumière paraissait injuste à M. Dorion, depuis sa nomination à titre de curé à Yamachiche. Il résolut donc, en 1866, d'écrire à son évêque pour tenter d'apporter un amendement à cet écart. Voici un extrait de sa lettre, relevée aux Archives de l'Evêché : « En 1866, M. l'abbé Hercule Dorion, curé, demande à Mgr Louis-François Laflèche, évêque de Trois-Rivières, d'imposer la capitation aux rentiers et aux gens de métiers. Il s'est construit, dit-il, au moins 25 maisons depuis le printemps 1863. La population de la paroisse s'est accrue. Le recensement que je viens de faire donne 2 229 communiant. J'ai cédé aux Soeurs et aux Frères l'usage d'un terrain qui aurait pu contribuer à augmenter les revenus du curé. Ce terrain aurait pu être partagé en 4 ou 5 lots évalués de \$500 à \$600, dans le village ».

« L'Hospice Ste-Anne » : — Lorsque M. Dorion entreprit la construction de son église, il avait d'autres projets en tête, et le temps était venu de les mettre à exécution. A son invitation, les Soeurs de la Providence étaient venues fonder à Yamachiche, en 1871, un hospice où elles recevraient les orphelins, les vieillards et les infirmes. Aux dires de M. Raphaël Bellemare, l'érection de cette institution avait été permise grâce à la générosité conjuguée de mesdames J.-Bte Charland, seigneuresse, et Pierre Pellerin. L'oeuvre de bienfaisance avait débuté d'une manière bien humble, en s'installant dans la résidence de Mme Charland, sise au coin des rues Ste-Anne et Notre-Dame, dont l'emplacement couvrait les lots 796 et 795 du cadastre et occupés, vers 1930, par Dr Ls.-O.-Maxime Bellemare et Jos.-Edgar Bellemare, marchand. De son côté, Mme Pellerin, veuve, qui habitait l'ancienne maison, aujourd'hui démolie, de M. Georges Lesieur, située sur la rue St-Jacques, dont la propriété se situait au lot 724 du cadastre, vendit sa propriété \$ 800 et fit don du produit de la vente aux religieuses de la nouvelle institution. La modeste maison de Dame Charland, alors en bois, bien que n'ayant pas les proportions d'un hospice, fut bénite à cette fin, le 10 juin 1871, par Mgr Laflèche. La première supérieure fut soeur Marie-Anne, qui était accompagnée de soeur M.-Amable, soeur cadette de M. le curé Dorion. Les deux premières pauvres étaient une personne âgée de 72 ans et une jeune fille de 15 ans, percluse des jambes. Mais, l'histoire de la fondation de l'asile des pauvres commence par la citation suivante, qu'on relève des annales de l'institut des Religieuses de la Providence : « En 1871, M. le curé Dorion et ses paroissiens, étant en frais de bâtir une nouvelle église, se demandaient ce qu'ils pourraient bien faire des matériaux du vieil édifice, qui marquait le nouveau temple... Un jour que le digne Curé communiquait cette pensée à sa soeur, Mère Amable, celle-ci lui répondit que tous ces bons matériaux (pierre, bois, châssis, tôle) feraient bien un beau couvent. Eh bien ! répliqua M. le Curé, ce sera pour votre communauté. Dès ce moment, fut conçu le plan de la maison de charité, que nous avons connue jusqu'en janvier 1922 ».

« Pointe de rivière comblée » : — En empruntant à l'histoire d'Yamachiche, par M. l'abbé Caron, nous avons le récit suivant : « Pour le terrain, voici ce que méditait M. l'abbé Dorion : Il possédait de l'autre côté de la rivière une pointe de terre, acquise de M. Charles Lajoie, qui s'avancait en bordure de la route nationale. Il voulut la relier au terrain de la fabrique, en détournant la rivière de son ancien lit, et en coupant la pointe de terre. Cette oeuvre fut exécutée, mais on y trouva des difficultés qu'on ne soupçonnait pas ». On le remplira complètement au cours des cent années qui suivront, ainsi qu'il est constaté de 1871 à 1971, alors que les quatre curés successifs du temps, y ont prêté tour à tour leur concours administratif. Pour donner au lecteur une plus juste idée de l'importance de ces travaux, nous rapportons à ce sujet un bref article du journal « Le Constitutionnel », qui se lit comme suit : « Il se fait actuellement (14 oct. 1874) des travaux gigantesques au village de Yamachiche. M. le curé Dorion est parvenu à détourner le cours des eaux de la petite rivière, à l'endroit où elle passait près de l'église. Il est à faire remplir l'ancien lit de cette rivière avec les débris de l'église précédente, et il est secondé par tous ses paroissiens, qui ont à coeur l'embellissement de leur village. Il faudra au moins 2 000 charges de fascines pour faire disparaître les inégalités du sol. Si ces travaux étaient faits à prix d'argent, il en coûterait la somme de \$5 000 ». A son tour, l'annaliste de l'Hospice des pauvres décrit en ces termes l'emplacement du nouvel édifice : « En 1874, une nouvelle construction s'imposait. Tous les arrangements conclus, il fut décidé de bâtir le couvent sur la petite île sise du côté droit de l'église, en face du couvent des Soeurs de la Congrégation. Mais, afin d'agrandir ce terrain et de le rendre abordable, M. le curé Dorion voulut bien s'imposer la rude tâche de faire remplir la petite rivière qui le contournaient. Il fit alors appel à ses paroissiens qui s'y portèrent généreusement par corvées et par toutes sortes d'autres moyens. Ce travail fut de longue durée. Aussi, à la succession de M. le Ch. J.-B. Comeau, qui sut continuer admirablement les oeuvres de son prédécesseur, un de ses premiers soins fut de continuer à faire charroyer des fascines dans le lit de la rivière, afin de prévenir les dangers d'inondations. Vers 1890, un pont fut construit dans le but de rendre l'accès à l'Hospice plus facile ».

« Une première construction » : — Aux dires de l'auteur de l'histoire d'Yamachiche, M. l'abbé N. Caron, alors vicaire à la dite paroisse, la construction de l'Asile de la Providence occupa pendant quatre années l'ingénieux prêtre-architecte. En effet, M. Dorion fit lui-même tous les plans extérieurs et intérieurs, qui furent exécutés par les frères Héroux. Il fit utiliser pour les murs un nouveau mode de construction, implanté au pays, soit en planches et béton. Lorsque les murs de la vieille église furent démolis, une partie de la pierre aux fondations de l'hospice, tout le bois, sans réserve, furent réaffectés à la charpente et à la finition. Comme la couverture de cette église était en fer-blanc de qualité, on la fit enlever par travées, pour couvrir l'hospice. Les entrepreneurs Héroux manifestèrent une habileté et un goût particuliers, entre autres, dans la construction de la chapelle. Enfin, en 1875, le nouvel hospice était inauguré sous la direction de Mère Amable (Dorion) et la bénédiction en était faite solennellement au milieu d'un grand concours de concitoyens, par Mgr Lafleche.

« Matériaux de construction cédés à l'hospice » : — Lors d'une assemblée des marguilliers tenue dans la chapelle St-Joseph, le 29 novembre 1874, sous la présidence de Messire J.-Hercule Dorion, archiprêtre, il fut proposé et résolu à l'unanimité ce qui suit : « Que les matériaux de l'ancienne église tels que bois, brique, fer-blanc, pierre et autres soient mis à la disposition des Soeurs de la Providence pour construire la dite nouvelle maison à la condition qu'elles enlèvent tout le bois de sciage de charpente, ainsi que le bois sculpté et de menuiserie, qui fait actuellement partie ou a fait partie de l'ancienne église et sacristie de cette paroisse. Elles pourront utiliser tous ces matériaux, comme elles le jugeront convenable, en faisant toutefois disparaître de la place tous les résidus de mortier et de pierre qui auraient fait partie des murs démolis. (Signé) Barthélemi Caron, Michel Blais, Thomas Gélinas, Paul Gélinas, J.-H. Dorion, Ptre Curé, président de l'assemblée ».

« Générosité de M. l'abbé Dorion » : — Monsieur le Curé J.-Hercule Dorion, curé fondateur et bienfaiteur insigne de l'Hospice, donna le terrain qu'il avait acheté de M. Charles Lajoie, député; il fit don d'un montant de \$1 200, en plus des matériaux de démolition précités. A sa mort, il légua \$2 000 à la Communauté pour le soutien de cette oeuvre.

« Incendie du vieux collège » : — Le 24 décembre 1872, par un grand froid, le feu, dû à une fournaise surchauffée, prit au Collège des Frères, qui fut entièrement ravagé par les flammes. Mais grâce à la générosité des paroissiens et au dévouement inlassable du curé, l'école sortit bientôt de ses cendres. Car dès l'année suivante, une construction beaucoup plus spacieuse s'élevait à la place de l'ancienne. Et de ce fait, l'on a remarqué que ce fut comme un signal de progrès pour le collège d'Yamachiche, qui se trouvait alors en mesure de recevoir un nombre croissant d'élèves. Dans l'intervalle le presbytère hospitalier de M. Dorion s'ouvrait aux religieux sans logis et les classes se continuèrent dans l'ancienne église récemment désaffectée au culte public. Là encore, M. le Curé fit dresser une cloison dans ce qui restait de la vieille église, et transforma le sanctuaire et les transepts en école temporaire. Bien qu'on eût installé plusieurs poêles dans cette école improvisée, les élèves et le personnel souffrirent beaucoup du froid, dit-on, au cours de cet hiver rigoureux. Pour venir en aide aux contribuables, qui avaient à payer une onéreuse répartition d'église, le Dr La-Léon Desaulniers, député, et les honorables juges Thomas et Onésime Loranger apportèrent un appui financier important, pour le progrès de leur « Alma Mater ». Néanmoins, la reconstruction du collège est aussi considérée, en bonne partie, au nombre des oeuvres de ce dévoué pasteur.

Note: nous approfondirons la question des écoles dans un chapitre spécial.

« La Salle publique » : — Tandis qu'on procédait à l'érection des trois édifices précités, la Fabrique, sous la présidence de M. l'abbé Dorion fit construire, en 1878, la Salle publique, dite aussi des « Habitants ». Cet édifice, quasi centenaire, fut exproprié et acquis par M. Henri Bellemare qui le transporta tout rond, le 31 mars 1977, sur un emplacement de sa ferme. Concernant l'établissement de cette salle publique, nous citons un extrait du procès-verbal, daté du 14 juillet 1878, autorisant sa construction : « Que les syndics élus pour présider aux travaux nécessaires au parachè-

vement de l'église de cette paroisse, soient aussi chargés de présider aux travaux de construction d'une nouvelle salle publique sur les plans approuvés par Sa Grandeur Monseigneur L.-F. Laflèche, Evêque de Trois-Rivières, et qu'une somme de deux mille piastres soit mise à leur disposition, à prendre sur les fonds de la fabrique...» Signé: « Michel Blais, Odilon-T. Bellemare, J.-H. Dorion, Ptre, Président de l'assemblée ».

« Fin de la carrière apostolique de Messire Dorion »: — Il nous resterait beaucoup de bien à dire des oeuvres spirituelles accomplies au cours de la longue carrière de ce vénérable pasteur. Les touchants témoignages rapportés aux derniers moments de sa vie sont bien propres à démontrer la véritable estime dont il jouissait auprès de ses paroissiens. On l'a souvent entendu parler de l'amour de Dieu, inciter ses fidèles à la pratique de la vertu et à condamner le vice sous tous ses aspects. A l'instar de tous ses confrères, curés d'Yamachiche, il a lutté contre les débits de boissons clandestins, cause d'ivrognerie et de perversité.

M. l'abbé N. Caron, écrivain, qui a connu intimement M. Dorion, ayant été son vicaire de 1869 à 1873, nous relate dans son livre d'histoire locale les derniers souvenirs qu'il a conservés de son ancien curé: « Les années s'écoulaient, et la santé de M. l'abbé Dorion s'affaiblissait rapidement. Il s'en apercevait lui-même, et cela jetait un voile de mélancolie sur ses jours, car la maladie qui le minait avait emporté subitement dans le tombeau trois de ses frères cadets: Edmond, Eric et Wilfrid. Il lutta assez longtemps encore contre la maladie, avec une énergie qui surprenait tout le monde. Etant d'une maigreur extrême, il paraissait comme une ombre, quand il passait à petits pas sous les arcades de son église. Quelques jours avant sa mort, sentant sa fin prochaine, il invite ses parents, entre autres, son frère, Sir Antoine-Aimé Dorion, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine ».

Puis, l'annaliste du Couvent de la Congrégation, qui résume la vie de M. Dorion, écrit sommairement ce qui suit: « A l'automne de 1853, la Providence donnait un nouveau pasteur à notre paroisse dans la personne du prêtre distingué que fut Monsieur l'abbé J.-Hercule Dorion. Pendant de longues années, ce prêtre intelligent et dévoué présida aux destinées spirituelles d'Yamachiche. Homme apostolique avant tout, Monsieur le Curé Dorion voulut continuer l'oeuvre de son prédécesseur et conduire ses ouailles dans le chemin du devoir, du bien. Sa haute culture lui fit apprécier avec justesse l'influence salutaire qu'exerce une éducation profondément chrétienne; aussi donna-t-il au pensionnat naissant toute son attention de pasteur. Ce fut la portion choisie de son troupeau, et malgré les travaux que lui occasionnait la construction du temple magnifique longtemps réputé le plus beau entre Québec et Montréal, malgré les sollicitudes que lui apporta la fondation d'un hospice de Charité, Monsieur le Curé restait le promoteur du bien parmi ses enfants. Vous en souvenez-vous, élèves de ces années bénies? Vous avez vieilli sous le poids du jour depuis, mais combien le souvenir vous en reste plein d'attendrissement et de jouissance!

« Après trente-six années d'un ministère fructueux et plein de l'esprit du bon Dieu, Monsieur le Curé Dorion, était le 8 décembre 1889, convoqué au séjour de la récompense: C'était une belle page d'histoire qui se scellait au sceau de l'éternité. Avant de mou-

rir, ce bon pasteur avait mandé à son chevet les religieuses de son couvent et d'une voix éteinte : « Mes chères filles, avait-il dit, soyez bénies du bien que vous accomplissez dans cette paroisse, et gardez bien l'âme de nos enfants ».

« A ses funérailles, une foule impressionnante encomrait la vaste nef de l'église; 80 prêtres avec l'évêque en tête remplissait le chœur; trois juges et plusieurs notables faisaient partie de l'assistance. Mgr Lafèche prononça l'oraison funèbre en rappelant les principaux traits de sa remarquable carrière. A l'Offertoire, on chanta trois couplets, composés par le Dr Nérée Beauchemin :

Le doux pasteur a fermé sa paupière
Et son esprit au ciel s'est envolé,
Nous précédant au pays de lumière,
Le bon ami de tous s'en est allé.

Aux sons plaintifs de la cloche sonore
Mêlons un chant d'espoir et de bonheur;
Le doux martyr qu'un mal cruel dévore
Repose enfin dans le sein du Seigneur

Oh! dors en paix sous la nef de ton temple,
Sous les parvis de ce brillant autel;
Ton souvenir nous servira d'exemple,
Le souvenir du juste est immortel.

« Le jour même des funérailles, Mgr Lafèche, nommé curé d'Yamachiche M. l'abbé Jean-Baptiste Comeau, directeur du Grand Séminaire et théologal du Chapitre ».

11) M. l'abbé JEAN-BAPTISTE COMEAU (1889-1902) : — « M. Comeau est né à la Pointe-du-Lac le 31 mars 1841, du mariage de Joseph-Antoine Comeau, cultivateur, et d'Adélaïde Desaulniers. (Cette dernière, était la soeur de Joachim Desaulniers du rang de la Rivière-aux-Grasses, et de Dame Georges Bourassa, née Angèle, qui fut la mère du Chanoine Philippe Bourassa, ancien curé de St-David d'Yamaska). Les ancêtres de M. l'abbé J.-B. Comeau, sont d'origine acadienne. L'arrière-grand-père, Joseph Comeau marié à Elisabeth Lord, fut reçu à Yamachiche, vers 1760, par M. le curé Chefdeville, et il alla s'établir dans le fief Gatineau, au No 792 du rang de l'Acadie de la Pointe-du-Lac. C'est là qu'est né l'ex-curé d'Yamachiche, ainsi que son neveu, l'abbé Napoléon Comeau, qui fut son vicaire. Il va sans dire que les père et mère de M. le curé Comeau sont nés sur des biens distants d'environ un demi-mille, et que ce dernier comptait une grande parenté à Yamachiche.

« Après ses études au Séminaire de Nicolet, il fut ordonné par Mgr Ths Cooke, le 24 septembre 1865. Il passa un an comme vicaire à St-David d'Yamachiche, auprès de M. l'abbé Chartré, curé. Il fut ensuite nommé curé de la nouvelle paroisse de St-Léonard d'Aston, avec la charge de donner des missions à St-Wenceslas et à Ste-Clothilde, où tout était à faire, église, presbytère, ouverture des routes, défrichement du sol, mais le jeune curé ne faillit pas à la tâche, et au bout de quelques mois la nouvelle cure était sur un pied tout à fait enviable. En travaillant au développement matériel de la paroisse, il n'oubliait pas de travailler avec une énergie persévérante au développement de la piété dans les âmes. Nous pouvons dire qu'il était véritablement le MODELE DES CURES.

Ses paroissiens lui portaient tous une affection singulière, et lui-même se trouvait heureux au milieu de son petit peuple. Cependant, en 1874, Mgr Lafliche, de Trois-Rivières, ayant besoin d'un prêtre d'expérience pour son Grand Séminaire, jeta les yeux sur lui, et M. Comeau, malgré ses répugnances, malgré les larmes de ses paroissiens, ne voulut pas refuser à son évêque. Il demeura au Séminaire de Trois-Rivières jusqu'au printemps 1890, époque où il fut choisi comme curé d'Yamachiche. Après sa nomination, le 8 décembre 1889, M. Comeau continua à diriger le Grand-Séminaire pendant plusieurs mois. Les deux vicaires, MM. les abbés A. Gouin et Nap. Comeau, avaient soin de la paroisse. Il se rendait à Yamachiche le samedi après-midi, faisait toutes les fonctions de curé le dimanche, puis il s'en retournait à Trois-Rivières le dimanche soir. Cet état de choses cessa au mois de mai 1890. Quand il fut définitivement fixé à Yamachiche, le Chanoine Comeau s'occupa du salut de ses ouailles avec une ardeur et un dévouement admirables. Les âmes de leur côté, répondirent très fidèlement à toutes ses avances; c'est ainsi que des merveilles de grâces s'opèrent au milieu d'un peuple ». (Cf. extrait en partie de l'histoire de M. l'abbé N. Caron).

Le complément biographique de Mgr J.-B. Comeau est extrait de L'Echo de St-Justin et est dû à la plume de Jacques Hertel. « Quel beau modèle de prêtre, de curé ! Admirable directeur d'âmes, il fut de bonne heure recherché de tout le monde. Encore au Séminaire de Trois-Rivières, il était au parloir presque du matin au soir. Combien d'âmes ont trouvé lumière et consolation auprès de ce saint prêtre. Dieu sait avec quelle dignité simple, quelle pureté d'intention, quelle charité il se rendait au parloir. On allait à lui, même pour avoir des miracles. Un jour, un prêtre, qui passait dans la rue, entendit une mère de famille qui disait à sa voisine : « Mon petit garçon est malade, et je lui recommande de prier M. Comeau ». Bon, patient, il avait de ces mots qui valent mieux qu'une longue démonstration.

« En chaire, il parlait à peu près comme le curé d'Ars. Son langage était simple, clair, sans vulgarités, et ses instructions toujours substantielles avaient été soigneusement préparées. Il ambitionnait par-dessus tout d'instruire ses ouailles en les aidant à se sanctifier, et l'on sentait dans son verbe la chaleur apostolique. Prodiges de ses consolations, de ses conseils, il l'était encore plus de son argent, à tel point qu'il n'avait rien à lui. Laisse à lui-même, il se fût dépouillé de ses vêtements.

« Mgr Comeau fut durant toute sa carrière sacerdotale un homme de prière. C'est dans la prière et la méditation qu'il puisait son amour des âmes, son dévouement sans bornes. Il fallait l'entendre réciter le rosaire pour comprendre combien ce prêtre aimait le bon Dieu et la sainte Vierge; il paraissait déguster chacun des mots de l'AVE MARIA. Ah ! la sainte Vierge, il l'a aimée et il l'a fait aimer. Les anciens élèves du Séminaire de Trois-Rivières se souviennent de sa manière de dire : « Vous êtes toute belle, ô mon amie, vous êtes toute belle et il n'y a pas de tache en vous ». Ils se souviennent aussi avec quelle piété tendre il récitait le rosaire avec les écoliers.

« Avant ses longues séances de confessionnal, il priait. C'est dans la prière qu'il trouvait la force de confesser des heures et des heures sans relâche. « On peut dire qu'il a passé au confessionnal la

plus grande partie de sa vie sacerdotale, sans jamais se reposer, sans jamais prendre de vacances. Mgr Comeau est resté à son poste, jusqu'au bout de ses forces. Un prêtre le voyant malade gravement à la suite d'un véritable surmenage, s'était permis de le mettre en garde contre ses excès de dévouement. Le bon curé lui répondit en souriant : « Je vous promets que si je puis me rétablir ... à l'avenir je ferai ce que j'ai toujours fait ». On le voit, sa grande préoccupation était de travailler au salut des âmes, sans se soucier de sa santé, sans se demander s'il vivrait quelques années de plus ou de moins. Ceux qui n'ont pas connu le Curé, en Mgr Comeau, particulièrement le curé d'Yamachiche, ne l'ont pas connu complètement, il me semble. C'est là à Yamachiche, je crois, qu'il fut parfaitement lui-même.

« Son presbytère était ouvert à tout le monde, d'abord à ses paroissiens, puis aux prêtres ses confrères, aux religieux et aux séminaristes. À l'époque des vacances d'été, la maison curiale était littéralement remplie. Le curé disait alors aux jeunes séminaristes : « Venez, venez : vous êtes chez vous ici, c'est votre maison ». Et les séminaristes sentaient bien qu'ils étaient chez eux, qu'ils fussent du nord ou du sud, de l'est ou de l'ouest. Quant à ses confrères dans le sacerdoce, M. Comeau leur abandonnait sa maison sans plus de cérémonies. Un jour, un curé du voisinage, de passage au presbytère, prévint M. Comeau qu'il devait prendre le train avant midi et qu'il aimerait à dîner avant de partir, et celui-ci de répondre que le dîner serait prêt à temps. Quand l'heure du train approcha, le visiteur craignant d'avoir été oublié, renouvela sa supplique, et M. Comeau lui dit avec étonnement : « Mais tu n'as pas demandé à dîner ? ». Quelle galeté dans ce presbytère ! Le maître du logis, toujours de bonne humeur, à l'heure des récréations contait des histoires amusantes, chantait parfois des rustiques, taquinait celui-ci, celui-là. Les heures passaient vite en sa compagnie. Du reste, il savait mettre de la variété dans ses conversations. Les choses sérieuses l'intéressaient, et il en parlait pertinemment. Les questions théologiques, patriotiques, éducatives étaient loin de le laisser indifférent. Toutes nos traditions nationales et religieuses trouvaient en lui un gardien et un défenseur. Il était traditionaliste en tout et partout. « A moins, disait-il, de raisons bien graves, on doit respecter la tradition qui a pour elle l'expérience des années ».

« Avec ses paroissiens, il se faisait tout à tous. Quand les hommes entraient au presbytère, après les saluts d'usage, le premier mot du curé était : « Prends une chaise et allume ta pipe ». Le pot à tabac toujours rempli, posé sur le milieu de la table, invitait les gens à allumer leur pipe. Et alors le curé parlait de bien des choses, de ces choses qui font partie intégrante de la vie chez nos gens. Qui saura jamais le bien que fit ce curé en causant tranquillement avec ses paroissiens ? L'homme de Dieu avait des lumières dont bénéficièrent ses paroissiens, voire même ses supérieurs : « Mgr Lafleche et son digne successeur eurent en lui, au témoignage de S. G. Mgr Cloutier, un appui sérieux, un conseiller prudent, et l'on pourrait ajouter : un ami précieux et fidèle.

« Les saints ont beaucoup aimé l'obéissance et ils l'ont pratiquée toujours. Mgr Comeau a pratiqué cette vertu jusqu'à l'héroïsme. Curé d'Yamachiche durant treize ans, pour répondre aux désirs de son Evêque, il quitta la cure qu'il aimait, où il était aimé, et il accepta le poste de curé de la Cathédrale de Trois-Rivières.

Qui nous dira la grandeur du sacrifice que s'imposa ce prêtre le jour où il fit ses adieux à ses paroissiens d'Yamachiche ? L'obéissance, il la pratiqua jusqu'à la fin de sa vie. Quelques jours avant sa mort, malade à l'Hôpital Saint-Joseph, il était sorti de sa chambre, sous l'influence de la fièvre, et s'en allait au jardin. La religieuse garde-malade accourut et lui dit : « Mgr l'Evêque désire que vous gardiez votre chambre ». Sans la moindre hésitation, le malade revint à sa chambre.

« Quel saint prêtre ! Son souvenir est une prédication. Celui qui est mort depuis 1913 parle encore ». (Par Jacques Hertel) Mgr Jean-Bte Comeau V.G. chanoine, étant curé de la Cathédrale de Trois-Rivières, est décédé le 27 juillet 1913, à l'âge de 73 ans.

« Notes supplémentaires » : — En glanant les principaux faits, d'ordre administratif, tirés des registres paroissiaux, nous apprenons, 1°, que Mgr J.-B. Comeau, curé, fit reculer le somptueux baldaquin d'environ 8 pieds pour donner plus d'espace devant l'autel, et permettre aux cérémonies de se dérouler à l'aise. 2°, Sous la direction sage et éclairée de M. Comeau, les études, au Couvent et au Collège, prirent un nouvel essor. 3°, En juillet 1894 et en septembre 1898, M. Comeau demande deux voyages de terre, par habitant, pour remplir la rivière.

12) M. l'abbé NAPOLEON CARON (1902-1925) : — « Né à Louiseville le 16 août 1846 du légitime mariage de Nazaire Caron et de Françoise Michaud, le jeune Napoléon, après ses études classiques et théologiques aux Trois-Rivières et à Québec, était ordonné prêtre par Mgr Laflèche, le 14 mars 1869.

« Sa fructueuse carrière sacerdotale se déroula, successivement, aux endroits suivants : Vicaire à Ste-Anne de la Péraie (1869) — vicaire à Yamachiche (1869-1873) — curé de St-Wenceslas (1873-1877) — professeur au Séminaire (1877-1885) — desservant de l'église de la paroisse de l'Immaculée-Conception aux Trois-Rivières (1885-1892) — curé de Maskinongé (1892-1902) — curé d'Yamachiche (1902-1926). Il est bien conforme à la vérité, je crois, de dire que c'est surtout durant ses 23 ans de cure, dans la paroisse d'Yamachiche, que Mgr Caron fit le plus valoir ses dons, déploya le plus ses énergies et prodigua le plus son zèle sacerdotal. En 1926 cependant, la tête légèrement tremblottante et la vie chargée de mérites, Mgr Caron décidait, à 80 ans, d'abandonner le ministère actif et se retirer au presbytère de sa paroisse pour y prendre, en compagnie de son successeur et ami, M. l'abbé Elzéar S. De Carufel, un légitime et nécessaire repos.

« Quoique maintenant décédé depuis plusieurs années (le 27 décembre 1932), tous les paroissiens d'un certain âge gardent toujours, de celui qui fut leur curé pendant 23 ans, le souvenir d'un homme qui fut, à leurs yeux, un saint prêtre, un digne chanoine et un respectable Protonotaire apostolique. Pour ses compatriotes, Mgr Caron fut, en plus, un écrivain de talent, un musicien de qualité, et un patriote d'une visible sincérité.

« Comme écrivain, Mgr Caron démarra d'abord, non en prose, mais en vers. C'était au temps où le collège de Trois-Rivières était sur le Platon, vers 1863. Le jeune Napoléon Caron, après ses vacances de Belles-Lettres, dut repartir pour faire sa Rhétorique au Séminaire, mais « ce départ, de l'aveu même du jeune étudiant,

lui fut extrêmement pénible ». Rendu au dortoir du Séminaire, ne dormant pas, il se leva furtivement, ouvrit sans bruit la fenêtre la plus rapprochée et s'assit sur son rebord. Le ciel était beau et la nuit calme. Mais un oiseau, qu'un voisin venait de mettre en cage, faisait alors entendre des gémissements si douloureux que, reprend notre étudiant, « je me sentis porté à exprimer, moi aussi, les émotions de ma pauvre âme :

« Cher petit oiseau, de ta cage,
J'entends ta plainte avec émoi;
Des bois, tu regrettes l'ombrage,
Ecoute, je pleure avec toi :

« Lorsque j'habitais ma chaumière,
N'étais-je pas libre aussi moi ?
Et dans ma prison solitaire,
Aujourd'hui, je pleure avec toi ».

« Chers lecteurs, les vers que vous venez de lire sont du jeune et talentueux Napoléon Caron, alors rhétoricien aux Trois-Rivières. A partir de ces premiers vers, la plume alerte et féconde de notre poète aborda de multiples sujets. A titre d'exemples, mentionnons « Le petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-Français » — Deux voyages sur le St-Maurice » (1889) — enfin, une longue série d'articles, disséminés dans les journaux et revues de l'époque, où furent racontées ce qu'il intitula plus tard : « Légendes des Forges du St-Maurice ».

« Poète et écrivain, Mgr Caron fut aussi, à ses heures, un musicien de qualité. Mais c'est surtout comme patriote ardent, mais pacifique, qu'il se fit remarquer; on ne saurait en effet oublier ce patriotisme de Mgr Caron, tellement il reflétait une spiritualité visiblement toute empreinte de la vie de St-Jean-Baptiste, dont il avait écrit la vie, et dont Yamachiche célébrait, chaque année la fête, le 24 juin. C'est à cette occasion, que les paroissiens entendaient leur curé chanter, quelquefois en compagnie du poète Nérée Beauchemin, son chant préféré : « le Canada », dont je cite ici de mémorables versets :

« Il est sous le soleil un sol unique au monde,
Où le ciel a versé ses dons les plus brillants;
Où répandent ses biens, la nature réconde,
A ces vastes forêts, mêle ses lacs géants ».

« Comme écrivain, musicien, patriote, comme professeur, prêtre et curé, Napoléon Caron, au témoignage et à l'édification de tous ceux qui l'ont connu, a beaucoup prié et travaillé. Sans doute, la nature l'avait doué d'aptitudes exceptionnelles et variées, sans doute Dieu l'avait aussi gratifié d'une bonne santé et d'une facilité de travail qui lui permettait d'expédier plusieurs besognes à la fois, avec une rapidité étonnante. Mais à tous ces dons de la nature et de la grâce, ajoutons les deux mots de cette devise qui furent autant incrustés dans la vie de Mgr Caron, qu'il le furent plus tard dans le granit du frontispice du Séminaire de Trois-Rivières « Ora et labora »... « Prie et travaille ».

« La prière et le travail, voilà en effet, en deux mots, le secret de la fécondité intellectuelle et spirituelle de la vie de ce prêtre remarquable et remarqué que fut, de son temps, Mgr Caron. C'est sans doute parce qu'il fut de la trempe des travailleurs et des priants, que le diocèse s'en fit, dès 1885, un Chanoine, pour sa cathédrale. C'est aussi d'ailleurs, à ce que nous savons, pour pouvoir encore mieux prier et mieux travailler, que le Chanoine Caron entreprit, en 1889-90, un pieux pèlerinage qui devait le conduire à Rome, coeur de la chrétienté — et en Terre-Sainte, berceau du Christianisme. Du travail, des fatigues et des prières de ce long périple, les paroissiens d'Yamachiche n'ont-ils pas, en effet, spirituellement bénéficié tout le reste de la vie de leur curé ?

« C'est enfin parce qu'il fut toujours saint prêtre et digne Chanoine qu'en 1919, Rome jetait les yeux sur lui pour l'élever à la dignité de Protonotaire apostolique. C'est alors que commencèrent à s'organiser, dans Yamachiche, les mémorables et grandioses célébrations qui marquèrent, en 1929, les noces de diamant sacerdotales de Mgr Napoléon Caron, P.A.

« Son Excellence Mgr A. O. Comtois, alors auxiliaire des Trois-Rivières, un grand nombre de prêtres, de religieux, de visiteurs, venus des quatre coins du diocèse, s'unirent alors aux paroissiens d'Yamachiche pour cette fête mémorable comportant : messe d'action de grâce par le Jubilaire, sermon par le Chanoine L. A. Dusablon, réception au couvent de la Congrégation Notre-Dame et à l'Académie Ste-Anne, présentation d'hommages par les paroissiens, banquet à la salle du Couvent, bénédiction de Mgr Cloutier, évêque du diocèse, et du St-Père, chef de la chrétienté. Inutile de vous dire le bonheur ressenti par l'âme si pieuse et si délicate de Mgr Caron, en pareille circonstance. Aussi, à Mgr Comtois qui lui posait la question suivante : « Quand vous étiez curé, c'était le beau temps ? » Mgr Caron ne tarda pas à répondre : « Ah ! je vis encore de beaux jours, des jours heureux ». (Echo de St-Justin, 15 avril 1929).

« Par ailleurs, à ses paroissiens qui lui rappelaient que 60 ans faisaient, pour un prêtre, 21 900 messes — et que 21 900 messes dans la vie d'un prêtre, c'était comme un ciel parsemé d'étoiles et de diamants divins... Et aux élèves du Couvent de la Congrégation Notre-Dame qui lui disaient à leur tour : « Personne mieux que nous, Mgr, ne peut savoir combien vous êtes bon », — Mgr Caron, en réponse à ces avancés, ne faisait que rappeler, en les faisant humblement siennes, les paroles suivantes de ce si beau cantique chanté durant sa messe du 60ième anniversaire de sacerdoce : « Il n'est pour moi qu'un seul bien sur la terre et c'est Dieu seul, Dieu seul est mon trésor ».

« Voici d'ailleurs quelques-unes des mémorables paroles prononcées par le Jubilaire, à l'occasion de son Jubilé de diamant sacerdotal : « Il est dit, dans l'Écriture Sainte, que, pour les hommes au-delà de 80 ans, c'est peine et douleur : « labor et dolor ». La circonstance présente me fait presque une obligation de dire que, par la miséricorde de Dieu, il n'en est pas ainsi pour votre vieux serviteur. La messe de ce matin embaume ma journée. Et puis les égards, le respect et la charité que l'on a pour moi dans le presbytère d'Yamachiche (où Monsieur Elzéar S. de Carufel, alors devenu curé, fut toujours, pour Mgr Caron, un délicat, empressé et charitable compagnon) font que mes années d'au-delà de 80 ans sont réellement heureuses ».

« Dans ces précieuses paroles, ne reconnaissons-nous pas, en effet, le portrait et le style de vie d'un homme humble et peu loquace qui fut d'abord, comme on l'a vu, un poète méditatif mais talentueux, ensuite un professeur et un prêtre-curé qui, sans être orateur fougueux, avait, quand il parlait, l'âme dans la voix. Rappelons ici, les inoubliables fêtes de la bonne sainte Anne, le 26 juillet, à Yamachiche; c'est alors, qu'avec une pénétrante onction dans la voix, il invoquait la bonne sainte Anne, en faveur de ses paroissiens, de leurs familles, de leurs malades, de leurs champs, de leurs récoltes.

« Le 27 décembre 1932, celui dont nous venons de rappeler le pieux souvenir, s'éteignait paisiblement au presbytère d'Yamachiche. Inhumé au cimetière paroissial à l'ombre du monument de Sainte-Anne qu'il aimait tant et qu'il a tant fait aimer par ses paroles et ses écrits, Mgr Caron, après avoir été le pasteur d'Yamachiche pendant 23 ans, et est devenu, au ciel, j'en ai la ferme assurance, le dévoué protecteur et intercesseur.

« Que sa vie nous serve de modèle et que son exemple nous entraîne toujours davantage dans le sillon de l'amour de Dieu et du prochain !

« Puisse ce modeste écrit susciter, dans Yamachiche, de belles vocations religieuses et sacerdotales dont l'Église a tant besoin et dont elle sera, comme celle de Mgr Caron, de regrettée mémoire, toujours satisfaite, heureuse et fière ». (Signé) Lucien Meunier, O.M.I., Ville-Marie, Qué.

Note: Les renseignements supplémentaires proviennent de l'auteur, Alide Pellerin: a) Il n'y a aucun lien de parenté, que l'on connaisse, entre la lignée familiale de Mgr Napoléon Caron, qui est désignée du nom de « Vital », et celle de Michel Caron, dont la famille arriva à Yamachiche en 1783, pour former la concession et le village des Caron. Ne vous a-t-on jamais dit que ce prêtre, admirable gentilhomme-né, est issu de la noblesse française, ayant eu pour grand-mère Charlotte Jolliet, petite-fille de Louis Jolliet, célèbre découvreur du Mississippi, en 1672 ? Cette grand-mère, qui épousa Jos.-Vital Caron, fut inhumée, en 1791, dans le cimetière de la paroisse de la Rivière-du-Loup (Louiseville). La maison natale, ancestrale, de Mgr Caron quoique restaurée, existe encore et se situe au No civique 304, rang du Petit-Bois, et est la propriété actuelle de M. Raymond Benoit, dont nous avons la photo. « Après la mort de leurs parents, Mgr Caron se constitue le tuteur de ses deux nièces orphelines. Germaine et Marie-Louise Caron sont accueillies sous le toit du presbytère où elles retrouvent la chaleur du foyer. Devenues jeunes filles, la courtoisie de « mon oncle le Curé » met à leur disposition le salon où les amoureux retrouvent dans la cordialité de l'hôte, l'occasion de contracter mariage. Ainsi, M.-Anne devint Madame Honorat Lamy, et Germaine, Madame Arthur Panneton. Le repas de noces se prit au presbytère, dit le chroniqueur ».

b) Saviez-vous que l'Histoire de la paroisse d'Yamachiche a été écrite par M. l'abbé Napoléon Caron, de 1869 à 1873, alors qu'il était tout jeune prêtre et vicaire, sous le règne de M. le curé Dorion. En 1872, il publiait dans la revue le « Foyer Domestique » des articles intitulés « Notes sur Yamachiche ». Ce n'est que vingt années plus tard, en collaboration de M. François-S. Desaulniers et

de M. Benjamin Sulte, que cet intéressant volume de 300 pages sera édité par la Librairie P.-V. Ayotte, de Trois-Rivières. M. l'abbé Caron a écrit la moitié du livre, et l'autre partie, par MM. Sulte et Desaulniers. Il n'est pas hors de propos de mentionner que, dans la première partie du livre, la description de l'église du temps fut écrite par M. l'abbé Dorion, lui-même, et le récit de la bénédiction des cloches, soit pour un total de 27 pages, par M. Desaulniers.

c) C'est sous l'impulsion de M. l'abbé Caron que bon nombre de ses compatriotes se mirent à écrire en prose ou en vers; c'est lui, dit-on, qui aurait donné le goût des écritures à Raphaël Bellemare, auteur des « Bases de la paroisse d'Yamachiche », à Frs-Sévère Desaulniers, auteur de six volumes généalogiques, à Antoine Gérin-Lajoie, auteur de « Jean Rivard » (1875), à l'abbé Eizéar Bellemare, auteur de l'Histoire de la Baie-du-Febvre (1911), au Dr Nérée Beauchemin, auteur de « Floraisons matutinales » (1897) et de « Patrie intime » (1928), à Benjamin Sulte, historien, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, à Omer Héroux, journaliste, etc. Aux dires de M. Desaulniers, « M. l'abbé Caron, nous encourageait de ses conseils, pendant qu'il écrivait lui-même dans le temps, les premiers chapitres de son intéressante histoire d'Yamachiche. Il s'est tellement identifié avec la vieille paroisse dont il est devenu curé, et dont il a écrit l'histoire, qu'il doit être regardé comme faisant partie de la grande famille; il a droit de cité, à Yamachiche ».

d) Ceux qui auront l'opportunité de lire la Vie abrégée de Mgr de Saint-Vallier, se rendront compte que la préface de ce livre est écrite en vers, par M. le Chanoine Caron, en 1913. De cette remarquable poésie de 72 vers, nous détachons deux strophes, pour permettre aux lecteurs d'en apprécier la qualité :

« Captif et malheureux aux bords de la Tamise,
Cinq ans loin de son peuple il se vit garrotté;
Par la constance enfin, la fureur est soumise :
Il revit ton soleil, ô douce liberté !

« O père bien-aimé, sur notre coin de terre,
Nos mains cultiveront votre doux souvenir;
Et les murs rajeunis de notre monastère
Rediront votre nom aux races à venir ».

e) Le 24 janvier 1880, M. l'abbé Napoléon Caron, professeur en Belles-Lettres au Séminaire de Trois-Rivières, lançait l'idée d'un hymne national, en suggérant d'établir un concours pour choisir un chant national. Lui-même met la main à la plume : il écrit au comité général de la Société Saint-Jean-Baptiste, à cette fin. L'idée fit le tour de la presse du temps et soulevait l'enthousiasme du peuple; beaucoup de temps fut perdu en vaines discussions et le concours n'eut jamais lieu. Néanmoins, le 24 juin suivant, jour de la Saint-Jean-Baptiste, l'O CANADA ! était composé et chanté pour la première fois en public; M. l'abbé Caron avait gagné son point : notre hymne national était réalisé. La poésie est du juge A.-Basilie Routhier, et la composition musicale de Calixa Lavallée.

f) En plus de l'histoire de la paroisse d'Yamachiche, dite de Mgr Caron, les archives de cette paroisse conservent précieusement deux autres souvenirs d'oeuvres écrites de ce mémorable pasteur, qui témoignent de ses nombreux talents et de son âme

apostolique. Parmi ces ouvrages, nous tenons à souligner, premièrement, un petit livre, format livre de messe, intitulé *Mois de Sainte Anne*, qu'il a composé lui-même et publié en 1913, afin de permettre aux familles dévotes à sainte Anne de faire, dans l'intérieur de leur maison, les mêmes exercices que l'on fait à l'église. Mgr Caron y rattache des épisodes savoureux de la grande Thaumaturge et, en l'occurrence, raconte l'historique de la découverte du tombeau de sainte Anne, dont le corps glorieux fut transporté en des circonstances miraculeuses, sur la noble terre de France, dans la ville d'Apt, et fut reçu par saint Auspice, alors évêque de l'église de cette ville.

En outre, que penser de la brochure intitulée « Chants Religieux et Prières », particuliers à l'église de Sainte-Anne d'Yamachiche, publié en 1923, par le même auteur ? Ce cahier d'hymnes, de cantiques et de chants d'Offertoire, a été composé, paroles et musique, par Mgr Caron. Tous ces souvenirs tangibles attestent de sa science en musique et de son zèle exemplaire pour le salut des âmes et la gloire de Dieu.

g) Dans ses récits historiques, quelque peu romancés, M. l'abbé Caron ne manque pas l'occasion d'amuser le lecteur par des anecdotes savoureuses qui ajoutent à son art habile de narrer les événements. Tous ceux qui ont lu son livre sur l'histoire d'Yamachiche se souviennent du récit piquant de la cloche volée, lors de la « grande discorde », et qui se résume à ceci : « Quant à la cloche, un particulier accepta le soin de la rapporter dans sa charrette à la chapelle de la Petite-Rivière. Il choisit une nuit noire, afin de n'être pas aperçu; mais sa malheureuse charrette se mit à crier de manière à éveiller les habitants dans leurs lits. Il arrêta chez un ami, graissa ses essieux du mieux qu'il put, et alla ensuite accomplir sans bruit son oeuvre de restitution ». Ils se rappellent aussi l'histoire cocasse du verger du père Bezote, au sujet duquel un témoin humoriste fit une chanson : « Pauvre Bezote, — Ton verger n'a pas pris racine — C'est là ce qui te chagrine, — Pauvre Bezote ! » Dans le contexte de la biographie de Mgr Caron, qu'on nous permette de lui rendre la pareille en racontant l'anecdote suivante, que peu de paroissiens connaissent : « Un jour d'hiver 1905, le Chanoine Caron voulait donner de l'exercice à son cheval fringant. Seul, il s'en va, lorsque le coursier prend le mors aux dents et le précipite hors de la carriole, sur une neige glacée et le laisse évanoui, dans le rang de la Rivière-aux-Glaises. Les habitants reconnaissent le cheval fringant de réputation, — Mais le Curé, où est-il ? Personne dans la voiture. À rebours, on refait le chemin parcouru et l'on trouve sur la glace le pauvre Curé étendu sans connaissance et souffrant de contusions assez graves. On le conduit à la maison la plus rapprochée de l'endroit, on lui prodigue les premiers soins. A cette époque, dans les campagnes, le téléphone n'était pas en usage; impossible d'appeler l'ambulance; la plus rapide des solutions était de ramener M. le Curé dans le corbillard jusqu'au presbytère — équipage plutôt lugubre. A la sortie de la voiture, M. le Curé lance un oeil sur sa carriole nouveau style et s'écrie : « Mais quoi ? Est-ce que je suis mort ? » Non, il n'était pas mort. Son coeur devait battre encore quelques années dans sa poitrine pour le bien de ses ouailles ». (Extrait de la *Chronique conventuelle*).

h) En construction, les registres rapportent peu de faits importants sous l'administration de Mgr Caron, si ce n'est ce que nous avons signalé au chapitre du « Chant et Musique ». Nonobstant, c'est à ce curé que revient le mérite d'avoir donné un nouvel essor aux cérémonies religieuses. A cette fin, le traditionnel harmonium fut remplacé, en 1903, par un orgue puissant; mais, pour l'y installer, il avait fait construire au préalable un jubé approprié, appelé « jubé des chantres, ou de l'orgue ».

Les tristes événements du deuxième incendie du Collège des Frères en 1914, et de celui de l'Hospice de la Providence, en 1922, affectèrent péniblement le terme curial de Mgr Caron, à Yamachiche. Dans le premier cas, voici ce que l'annaliste du Collège relate lorsqu'il fut question de rebâtir cet édifice : « Cet excellent pasteur travailla fortement à garder les Frères dans sa paroisse, malgré un petit groupe de paroissiens qui auraient souhaité les évincer, vu les dépenses nécessitées par la reconstruction du collège incendié. Le vénéré pasteur, du haut de la chaire et les larmes aux yeux, supplia ses chers paroissiens de ne pas laisser partir les religieux, qui se dévouent tellement à l'éducation de leurs enfants. Sa voix attendrie fut écoutée et la population d'Yamachiche se montra généreuse à l'égard des Frères et de leur collège ».

Quant à l'Hospice dont on venait de fêter le 50e anniversaire de fondation, il fut aussi l'objet d'un regrettable incendie, qui le réduisit à néant, le 14 janvier 1922. Cette fois encore, Mgr Caron tenta éperdument par tous les moyens à le faire relever de ses cendres. A la suite d'une assemblée houleuse, vivement contestée, Mgr Caron, offensé, profondément peiné, fut transitif à laisser tomber une oeuvre de bienfaisance, qu'il avait beaucoup à coeur. Mais, la divine Providence, arbitre du temps et des hommes, la fera renaître, 23 ans plus tard, sous le règne de cet autre vénéré pasteur que fut le Chanoine Elzéar S. de Carufel, digne successeur de Mgr Caron.

i) Une autre oeuvre, qui s'identifie au zèle apostolique de notre éminent pasteur, est la fondation de la desserte du Village-de-la-Rivière-du-Loup, qui prendra dans la suite le nom de Chapelle de la Mission. M. le Chanoine Ernest Jacob, ex-curé, à sa retraite, nous racontait, en ces termes, les antécédents relatifs à cette fondation : « C'était en mars 1924, alors que MM. les abbés Hervé Matteau et Ernest Jacob, vicaires, en compagnie de M. Clodomir Lajoie, commissaire, visitaient l'école du rang de la Rivière-du-Loup. Pour plaisanter, M. Matteau dit à M. Lajoie : « Vous devriez avoir votre église ici et me demander comme curé, parmi vous ». Le commissaire prit cette idée au sérieux et se rendit bientôt après rencontrer le curé, Mgr Caron, pour lui demander une chapelle et un prêtre-desservant, « lorsseque » (tel était sa façon de prononcer ce mot) ce sera possible. Le bon prêtre, en toute discrétion, alla rencontrer, à son tour son Evêque et lui fit part du désir censé de son paroissien. A son retour, M. l'abbé Jacob se rendit à la gare du C.P.R., à la rencontre du vieux curé, qui descendait du train, en portant précieusement un colis. C'était une pierre d'autel, pour permettre aux paroissiens de l'arrondissement d'avoir leur messe dominicale à l'école ». C'est grâce au dévouement de Mgr Caron et des prêtres qui se sont succédé depuis

le 27 décembre 1924 (date de l'inauguration), que les résidents de la Mission ont pu être considérés comme des paroissiens à part entière et être reliés au reste du diocèse.

Après la mort de Mgr Caron, les paroissiens réclamaient des parcelles de sa soutane pour en faire des reliques. Cette confiance était motivée par des guérisons de malades déclarés incurables et autres. La mort, qui détruit tout laissera vivante la mémoire de ses talents et de ses vertus.

13) M. l'abbé ELZÉAR S. de CARUFEL (1925-1956) : — « Né à Maskinongé le 18 novembre 1870 de Louis de Carufel, forgeron, et de Codrine Lemire, Elzéar fit ses études classiques et théologiques au petit et au grand séminaire de Trois-Rivières. (La maison natale, qui se trouvait sur l'emplacement du Salon funéraire Lucien Gagnon, fut déplacée et se situe présentement sur la rue St-Charles, No 122). Bachelier ès sciences de l'Université Laval en 1892, il a été ordonné prêtre par Mgr Lafleche, le 29 juin 1896. Successivement vicaire à Ste-Flore de 1896 à 1897, à Ste-Ursule de 1897 à 1902; vicaire à Maskinongé de 1902 à 1907. Puis successivement curé de St-Mathieu de 1907 à 1912, de St-Sévère de 1912 à 1925, enfin d'Yamachiche de 1925 à 1956, où il finit ses jours et donna le meilleur de lui-même, jusqu'à sa mort survenue le 21 octobre 1956.

C'est à juste titre que la petite histoire décernera à ce mémorable pasteur d'âmes, divers qualificatifs, tous plus vrais les uns que les autres : prêtre SYMPATHIQUE, ACTIF, et OMNIPRESENT à sa paroisse.

Avant d'arriver à Yamachiche, M. de Carufel avait restauré, en 1915, l'église de St-Sévère et lui avait construit une sacristie. C'est lui également qui érigea, en face de l'église, le beau monument du Sacré-Coeur que les touristes remarquaient. Nommé curé d'Yamachiche, M. de Carufel reconstruisit, en 1946, l'hospice Ste-Anne devenu depuis « Foyer Ernest-Jacob » pour personnes âgées.

En homme actif et sympathique qu'il était, M. le Curé de Carufel a créé des oeuvres, en a continué d'autres, les animant toutes de son infatigable zèle et de son encourageante présence. Il eut surtout un dévouement sans bornes et une sollicitude particulière pour les oeuvres de jeunesse. Dans son amour pour les jeunes, deux ans avant de tomber malade pour mourir, en plein hiver, ce dévoué pasteur ne craignait pas de se rendre encore dans les rangs, pour assister et participer aux soirées d'étude et d'agrément de sa J.A.C. paroissiale.

Un PRETRE DE CONFIANCE : — Vicaire forain en 1930, Chanoine honoraire de la cathédrale de Trois-Rivières en 1940, directeur vicarial des ligues du Sacré-Coeur pour le vicariat forain no 5 en 1951, membre du conseil de vigilance en 1950, M. de Carufel, dans l'exercice de ses fonctions, s'est toujours avéré un prêtre de confiance et de probité proverbiale. Et parce qu'il était reconnu homme de confiance, il fut un conseiller de premier ordre pour les divers mouvements coopératifs de sa paroisse : U.C.C., Caisse populaire, Coopérative agricole.

Un HOMME DE DIEU : — Mais avant tout, M. le curé de Carufel fut un homme de Dieu. Pour le clergé trifluvien, il était aussi le prototype d'un vrai curé de campagne, à l'âme fièrement

rurale. «Le curé de Carufel, disait un jour de lui son évêque Mgr G.-L. Pelletier, est un homme de Dieu... il n'a jamais oublié pourquoi, il y a 60 ans, il se penchait... pour recevoir l'onction qui l'a fait prêtre pour l'éternité. Relevé de cette prostration, il n'a cessé de travailler pour l'Eglise, pour l'ascension du règne de Dieu, pour faire aimer la sainte Vierge et répandre, par surcroît, son attachement à la mère de Marie. Sa vie, sa carrière fut un perpétuel don de soi ».

Une JOURNÉE MEMORABLE dans l'histoire d'Yamachiche : — Le 11 octobre 1928, la paroisse d'Yamachiche avait, en effet, l'insigne privilège de bénéficier de la visite officielle du Délégué apostolique au Canada : Son Excellence Mgr Andrea Cassulo.

En homme de foi qu'il était, le Curé avait, pour la circonstance fait décorer les maisons; il avait aussi mobilisé toute la paroisse pour venir s'agenouiller respectueusement sur le passage de l'illustre visiteur. Tandis que les cloches sonnaient à toute volée, pour annoncer l'arrivée du représentant du Saint-Père, la philharmonie d'Yamachiche était à l'entrée du village, pour précéder le cortège jusqu'à l'église où elle exécuta, avec brio, « la marche romaine ». Rendu dans l'église, magnifiquement ornée pour la circonstance, devant une foule considérable et recueillie, le curé de Carufel présenta à Son Excellence le Délégué apostolique, les hommages de sa paroisse. « La paroisse d'Yamachiche, dit alors le Curé, a l'insigne honneur de recevoir aujourd'hui le Représentant officiel du Souverain Pontife. C'est la deuxième fois que la divine Providence lui accorde cette faveur, Mgr Di Maria a bien voulu lui aussi nous faire une courte visite. Il n'est pas donné à tous, de poursuivre le Curé d'Yamachiche, de voir le chef de l'Eglise, mais c'est une grande consolation de le contempler dans votre auguste personne ». Après avoir tracé l'histoire d'Yamachiche à partir de 1702, M. le Curé concluait en ces termes : « Mes paroissiens et moi, nous nous inclinons avec bonheur sous votre main bénissante et les faveurs du ciel se répandront sur nous ».

Dans sa réponse toute empreinte de paternelle bonté, Mgr Cassulo remercia la population et son curé de la belle réception qu'on lui faisait à Yamachiche. Il donna sa bénédiction apostolique et signa les registres de la paroisse, le 11 septembre 1928, après y avoir inscrit ces paroles que les paroissiens lisent encore avec fierté : « Le cœur plein de reconnaissance pour la belle et filiale réception reçue, je prie le Divin Maître qu'Il daigne bénir toujours le curé, le clergé, la paroisse d'Yamachiche ». Quant à M. de Carufel qui alla reconduire le Délégué jusqu'à Louiseville, il s'entendit dire, de la bouche même de Mgr Cassulo, cette flatteuse et révélatrice parole : « Je n'oublierai jamais les amabilités du Curé d'Yamachiche ».

Une FOI A TRANSPORTER LES MONTAGNES : — A l'été de 1926, une jeune enfant de la paroisse était frappée de cécité. Tous les paroissiens s'affligeaient du sort de la petite Simonne Bergeron, âgé de 8 ans; mais en même temps, les prières augmentaient et chacun se disait : « Dieu permet cette épreuve pour nous donner de nouveau un témoignage de la puissance de la bonne sainte Anne ». En effet, le 26 juillet 1926, alors que la prière des paroissiens, unie à celle de leur curé, faisait violence au ciel, l'on enregistrait à Yamachiche, en fin de soirée, un fait merveilleux dont le souvenir se répercute encore dans toutes les mémoires :

« La jeune aveugle avait, le soir même de la fête de la bonne Sainte-Anne, recouvré la vue ». Oui, grâce aux prières des paroissiens, stimulés par « une foi à transporter les montagnes » de la part de leur curé, Dieu, dans ses décrets divins, choisit la paroisse d'Yamachiche, enchâssée comme un écrin splendide entre la crête bleue des Laurentides et les flots azurés du grand lac St-Pierre, pour être le théâtre d'un prodige opéré grâce à l'intercession de cette grande thaumaturge qu'est la bonne Sainte Anne, patronne de la paroisse d'Yamachiche.

ENCOURAGES PAR LEUR CURE : — « Personnellement, je n'aime pas le bruit, si vous voulez me faire plaisir, ne mentionnez pas mon nom ». C'est à l'agronome Henri Lacoursière, rédacteur du service de l'enseignement agricole de la prov. de Québec, que M. le curé de Carufel adressait un jour les paroles précitées.

M. de Carufel pardonnera sans doute à l'agronome en question de ne pas avoir été fidèle à cette consigne, le jour où il écrivit, dans l'*Echo de Louiseville* du 21 juin 1956, un article intitulé : « Encouragés par leur Curé, les jeunes vont de l'avant à Yamachiche ». Cet article montre comment ce Curé à l'âme rurale épaulait tous les mouvements agricoles de sa paroisse; comment il était heureux de voir l'U.C.C. de sa paroisse s'occuper à la fois du spirituel, du social et du matériel de la classe agricole; comment il était fier de souligner les résultats obtenus dans la paroisse par les concours d'embellissement de fermes susceptibles d'inculquer, aux artisans du sol, la fierté de leur profession; comment enfin ce clairvoyant curé reconnaissait l'utilité des cercles des jeunes agriculteurs pour préparer ces derniers à exercer avec profit leur métier, à parfaire leur instruction et leur éducation dans le but de mieux remplir leur rôle de bons paroissiens et de bons chrétiens. Pour toutes ces raisons, M. le curé de Carufel, dès que l'occasion s'en est présentée, n'a pas tardé à approuver spontanément le projet d'organiser un cercle de jeunes agriculteurs dont le bureau de direction fut alors composé de René Ferron comme président, de Chaire Gélinas comme vice-présidente, de Thérèse Lambert comme secrétaire et du vicaire de la paroisse, l'abbé L. Dubois, comme aumônier.

Mais, me direz-vous, comme ce curé, élevé dans un village, a-t-il pu en venir à aimer ainsi l'agriculture et les agriculteurs ? Lui-même va vous en donner la réponse : « Dans ma jeunesse, il n'y avait pas de laitier dans mon village, et ma mère qui, à 90 ans, travaillait encore au métier, m'envoyait chercher le lait chez les cultivateurs; c'est donc en venant en contact avec eux que j'ai pris le goût de l'agriculture ».

UNE AME DE SILENCE et une AME DE PRIERE : — « Le monde est sauvé par les âmes à genoux » se plaisait à dire le Père Plus, S.J. M. le Carufel fut de la catégorie de ces âmes souvent à genoux et capables de silence et de prière. C'est dans le silence et la prière qu'il prenait la force d'accepter les sacrifices journaliers d'un accaparant ministère; c'est dans le silence et la prière qu'il puisait le courage d'être joyeusement enchaîné à sa besogne sacerdotale quotidienne; c'est dans le silence et la prière qu'il se résigna un jour à accepter, à la grande édification de ses paroissiens, un administrateur autre que lui, de 1937 à 1945, désigné par l'évêque, pour s'occuper des affaires temporelles de la paroisse, alors que lui, en raison de son âge, n'aurait plus à s'occuper que des affaires spirituelles.

Son INOUBLIABLE CHARITE: — René Bazin disait, et il avait raison, que les « chrétiens (a fortiori les prêtres) devraient être les plus charmants des hommes ». Mais, pour être charmant, il faut cumuler un ensemble de vertus qui rendent aimable: la politesse, la prévoyance, la courtoisie et le respect mutuel. Or, qui plus que M. le curé Elzéar de Carufel a été orné de ces vertus sociales, toutes tissées de bonté, d'esprit de sacrifice, d'oubli de soi. Oui, toutes ces vertus se trouvaient bien à l'aise dans ce coeur vraiment sacerdotal et dans cette âme si profondément religieuse.

Sa charité universelle était cependant plus visible et plus remplie de prévenance, quand il s'agissait des vieillards, des infirmes et des malades.

Aux vieillards, à commencer par Mgr N. Caron qui finit ses jours au presbytère d'Yamachiche, le curé de Carufel ne voulut jamais donner l'impression qu'ils ne comptaient plus, qu'ils n'étaient plus de leur temps. En conséquence, s'il était convenable pour un vieillard, de donner le centre de la route à un plus jeune porté à faire un peu de vitesse, il était également convenable que les jeunes laissent les personnes âgées cheminer plus lentement sur des routes connues et plus ombragées. Les vieillards, dit-on, ce sont des voyageurs qui s'en vont, et il faut les reconduire avec toute la gentillesse possible. Telle fut la charitable ligne de conduite du curé de Carufel pour les vieillards.

Quant aux infirmes, aux malades, surtout aux grands malades, M. le curé de Carufel avait pour eux une charité compréhensive et discrète qui s'exprimait par des visites plutôt répétées ou longues, par des paroles où l'espérance et la cordiale amitié étaient plus visibles que la pitié, enfin par des entretiens adaptés qui jetaient dans le coeur une joie sereine: celle de faire, en acceptant, avec foi leur état de vie souffrante, la sainte Volonté de Dieu.

« Dieu a été si bon pour moi! » Après 60 ans d'une vie sacerdotale chargée de travail, de prière et de mérites, ce fut, à Yamachiche, le jubilé de diamant sacerdotal de leur vieux pasteur qui avait été pour tous, un collaborateur, un père et un ami. A cette inoubliable fête du coeur, les chefs de l'Eglise diocésaine et de l'Etat du Québec unirent leur voix pour rendre au distingué jubilaire un vibrant hommage.

Un extrait de l'adresse des paroissiens, lue par le Maire Omer St-Louis accompagné du Maire Alide Desaulniers, nous dira en quelle haute estime les paroissiens tenaient leur Curé: « Tous les mouvements, toutes les oeuvres de la paroisse ont trouvé en vous un prêtre ardent et un collaborateur désintéressé. Depuis 30 ans, la paroisse a bénéficié de votre labeur constant, de votre générosité inlassable, de votre charité proverbiale. Notre filiale reconnaissance pour tout ce que vous avez réalisé de besu et bien dans notre paroisse! »

Mgr Georges-Léon Pelletier prenant la parole souligna, avec éloquence comment le curé de Carufel était un homme de Dieu.

Au banquet, prenant à son tour la parole, l'honorable Maurice Duplessis, alors premier ministre de la province de Québec, fit, en ces termes, l'apothéose du vénéré jubilaire: « Je me demande si nous réalisons l'importance vitale de notre clergé et de nos prêtres dont le Chanoine de Carufel est un exemple frappant. Un

curé comme lui, c'est un héros dont la vie est faite de charité, de dévouement, de piété, de philanthropie et d'oeuvres à caractère éternel ».

C'est alors qu'après avoir reçu une bourse de \$2 000 de ses paroissiens, une bourse de \$300 de ses parents, le vénéré jubilaire se voyait remettre personnellement, des mains mêmes du Premier Ministre un « très substantiel cadeau de fête ! » Dans son dernier message de remerciement, notre admirable jubilaire et vieillard souligna comment il sentait que l'estime qu'on avait pour lui était bien sincère et voua à chacun une profonde reconnaissance. « J'ai été heureux partout dans ma vie de prêtre et si j'ai pu faire quelque bien, ici comme ailleurs, je le dois à Dieu. C'est pourquoi je ne cesse de répéter : Dieu a été si bon pour moi, toute ma vie ! Ah, que Dieu est bon ! Il a fait pour moi bien des choses ».

Chers amis d'Yamachiche, l'homme dont vous venez d'entendre vibrer l'âme, ce Chanoine de 86 ans qui venait de triompher d'une sérieuse maladie, avait dit un jour : « Dans mon temps, l'on ne s'occupait pas de fêter le 25ième anniversaire de prêtrise; à mon 60ième cependant, je voudrais seulement rencontrer mon peuple et le bénir ». Ce voeu du curé de Carufel s'est réalisé. C'est donc dans sa chère paroisse d'Yamachiche fondée en 1703; c'est dans une église qui lui rappelait, avec son dôme majestueux, Saint-Pierre de Rome et les basiliques du XVIIIième siècle; c'est près du cimetière qu'il avait doté d'un magnifique chemin de croix, (22 juin 1932); c'est enfin, non loin de la statue de Ste-Anne érigée sur le fronton de la vieille église en 1832 que le Chanoine et Curé de Carufel prononça, lors de son jubilé de diamant sacerdotal, présidé par Mgr P.-E. Doyon et rehaussé par la présence de l'Evêque de Trois-Rivières et du Premier Ministre du Québec, cette mémorable parole : « Dieu a été si bon pour moi toute ma vie ! Ah, que Dieu est bon ! Il a fait pour moi bien des choses ! »

Chers amis d'Yamachiche, ce saint Curé dont j'ai essayé d'évoquer, pour vous, l'édifiant et reconfortant souvenir, qu'il continue à l'instar de son prédécesseur Mgr N. Caron, d'être, du haut du ciel, ce qu'il a toujours été pour vous sur la terre : un homme de Dieu, doublé d'un puissant intercesseur pour tous ceux qui, comme moi, l'ont connu, apprécié, vénéré et même prié ! (Le Rév. Père Lucien Meunier, o.m.i. est l'auteur de cette édifiante biographie).

14) M. l'abbé ERNEST JACOB (1956-1971) : — En puisant dans « Biographies sacerdotales du Diocèse de Trois-Rivières, nous obtenons les renseignements suivants, concernant celle de M. l'abbé Ernest Jacob : « Joseph-Wilbrod-Ernest, né à Ste-Geneviève-de-Batiscan, comté de Champlain, le 15 mars 1895, d'Ernest Jacob, cultivateur et industriel, et de Victoria Massicotte. Fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières, Bachelier ès-arts de l'Université Laval (1916). Fit une année de Théologie au Grand Séminaire de Trois-Rivières, et deux ans et demi au Grand Séminaire de Québec. Fut ordonné prêtre, par Mgr F.-X. Cloutier, le 18 janvier 1920, en la chapelle du Séminaire de Trois-Rivières. Vicaire : à St-Paulin (de janvier 1920 à juillet 1923), à St-Pierre de Shawinigan (de juillet 1923 au 15 décembre de la même année), à Yamachiche (du 15 décembre 1923 au 2 mars 1932), à St-Prosper (du 2 mars au 29 septembre 1932), Curé de St-Gérard-des-Laurentides (du 29 septembre 1932 au 23 juin 1938), de La-Bale-Shawinigan (du 23 juin 1938 au 7 mai 1947). Curé de St-Maurice, (du 7 mai

1947 au 31 octobre 1956). Vicaire forain du Vicariat no III, (du 25 juin 1952 au 31 octobre 1956). Curé d'Yamachiche (du 31 octobre 1956 jusqu'au 3 août 1971), époque où le Chanoine prenait sa retraite dans le foyer qu'il venait de faire construire. Il fut Vicaire forain du Vicariat no V, depuis le 3 novembre 1956. Membre du Conseil de Vigilance en juin 1952. Aumônier diocésain de l'Union Catholique des Cultivateurs, de 1931 à 1933, puis de 1948 au mois d'août 1959. Nommé directeur vicarial des Liges du Sacré-Coeur, en 1951. Tels furent, en résumé, les principaux épisodes de la vie de ce dignitaire du Chapitre des Chanoines de la Cathédrale du diocèse de Trois-Rivières, de ce prêtre qui a oeuvré pendant vingt-quatre années à Yamachiche, en tant que vicaire et curé.

La maison natale de l'ex-curé, existe encore et se situe à une douzaine d'arpents de l'église, en bordure de la rivière Ste-Geneviève, à un endroit appelé « Village-Jacob ». Il était l'avant-dernier d'une famille de 13 enfants, parmi lesquels nous comptons un docteur en médecine, Dr Benoît Jacob, une religieuse des Soeurs Clarisses de Valleyfield, et Messieurs les chanoines Arthur et Ernest Jacob. De nos jours, ne lui survivent qu'une soeur, qui habite la maison paternelle et M. le Chanoine Arthur Jacob, âgé de 85 ans, qui demeure dans une institution de retraités, au Cap-de-la-Madeleine. M. Ernest Jacob, père, cultivateur-industriel, a exploité, sa vie durant, des terres en culture et en forêt, un moulin à scie et à farine, ainsi qu'une fromagerie-beurrerie. M. le Chanoine Ernest Jacob tenait donc de son père ses talents d'habile administrateur.

Lorsque M. l'abbé Jacob arriva à Yamachiche, en fin d'année 1923 pour exercer la fonction de vicaire auprès de Mgr Caron, il était à la fleur de sa jeunesse. Du consentement des marguilliers et de son vieux curé dont il avait su gagner aussitôt la confiance, il résolut d'apporter d'urgentes, de grandes améliorations au terrain de la devanture de l'église. En effet, c'est principalement au cours de l'été 1924, que grâce à l'initiative intelligente du jeune abbé Jacob, la fière population d'Yamachiche vit enfin disparaître le bruyant et dangereux trottoir en madriers, soulevé de terre d'une couple de pieds, pour être remplacé par le trottoir en mâchefer bitumeux. La suppression des deux rangées d'attaches-à-chevaux, en fer forgé, date de cette même année. Mais avant d'arriver à ce stage, nos pères, comme par le passé, furent invités à s'organiser en corvées pour charroyer, à l'aide de chevaux un nombre considérable de voyages de terre. Les enfants de cette époque, devenus vieux, se souviennent encore de M. le vicaire Jacob, en soutane retroussée aux genoux, dirigeant activement les travaux, tout en travaillant, à la petite pelle, à étendre les tas de terre. Les registres de la fabrique révèlent certains détails intéressants concernant cette entreprise, au cours des étés 1924 et 1925 : Salaires payés à Alfred Bergeron, Georges Lesieur, Joseph Bellemare, Olivier Gadbois, (à \$15 par semaine de six jours, de dix heures); matériaux : payé, le 15 juillet 1924, \$170.23 à Gustave Milot, pour du ciment; payé \$185. Pour 8 chars de mâchefer, et \$66 de goudron, à Avila Lesieur, pour la construction du trottoir en bordure de la rue St-Anne, et le long du cimetière; payé \$6.75 de graine à gazon.

Note : En juillet 1928, le bedeau, Joseph Pailé, mourut subitement en faisant le gazon, à l'aide d'une tondeuse non motorisée.

C'est aussi M. l'abbé Ernest Jacob qui a présidé, à titre d'aumônier, à l'inauguration de l'Union Catholique des Cultivateurs, en 1924. En l'occurrence, M. Omer-E. Milot était élu président, fondateur, de la section locale d'Yamachiche; dans ce même contexte, M. Jacob fut aussi aumônier des cercles agricoles dans les différents rangs de la localité. Pendant toute sa carrière apostolique, il était profondément attaché à cette paroisse et a constamment porté un vif intérêt à tout ce qui avait trait à l'agriculture, à l'enseignement et aux arts culturels, tout en donnant l'exemple d'un prêtre fervent dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales. S'étant toujours dévoué avec compétence à la cause agricole, son évêque le désigna aumônier de l'Union Catholique des Cultivateurs pendant dix-huit ans, et aumônier diocésain de l'Union Catholique des Fermières, de 1948 à 1959. Il va sans dire qu'ayant été vicaire sous l'administration de M. le Chanoine de Carufel, de 1925 à 1932, les activités syndicales de M. Jacob exercèrent une heureuse influence chez son curé, qui prit goût à sortir de son presbytère pour prendre un contact enrichissant au sein de la brave population rurale. Sept années plus tard, soit le 18 décembre 1939, nous revoyons MM. les abbés de Carufel et Jacob, aumônier diocésain de l'U.C.C., participer à la formation de la Société Coopérative des Producteurs de Lin de St-Maurice, à Yamachiche, sous la présidence de M. Omer-E. Milot, qui assumait aussi la présidence diocésaine de l'U.C.C.

Curé de St-Maurice, de 1947 à 1956, M. l'abbé Jacob a laissé dans cette paroisse un excellent souvenir. Sous son administration, il a, entre autre, fait construire une importante salle paroissiale, pour répondre principalement aux activités d'ordre culturel. Mais, le 31 octobre 1956, Le Nouvelliste annonçait, en ces termes, sa nomination à la paroisse d'Yamachiche : « Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier vient de désigner M. l'abbé Ernest Jacob à la cure de Ste-Anne d'Yamachiche. Le curé Jacob, qui dirigeait les destinées spirituelles de la paroisse St-Maurice depuis le 7 mai 1947, succède au regretté chanoine Elzéar S. de Carufel, décédé depuis le 21 octobre 1956. Il est d'ailleurs bien connu des citoyens de cette paroisse, puisqu'il y fut vicaire pendant neuf ans, de 1923 à 1932 ». A son tour, l'annaliste du Couvent de la Congrégation raconte ainsi l'arrivée du nouveau curé, le 17 novembre : « Depuis le décès de M. le Chanoine Elzéar de Carufel, la paroisse est sans pasteur. Nous apprenions, cette semaine, la nomination de M. le Curé Ernest Jacob, curé de St-Maurice, à la cure d'Yamachiche; les paroissiens s'en réjouissent. M. le Curé Jacob s'est déjà dévoué pendant neuf ans comme vicaire de cette paroisse.

« Vers trois heures, cet après-midi, faisant la haie devant le Couvent, les élèves étaient heureux d'accueillir notre nouveau pasteur. Et le soir, à 8 heures, eut lieu la symbolique cérémonie de l'intronisation (installation) de M. le Curé Jacob, présidée par Mgr Donat Baril, P.B., curé de Louiseville. Les religieuses et les élèves du Couvent ont voulu rendre un premier hommage à M. le Curé, en assistant à cette cérémonie. Très ému, M. le Curé a fait un bel éloge de feu regretté M. le Chanoine de Carufel. Il a exprimé le désir de marcher sur ses traces, bien que la chose ne soit pas facile. Chacune se fera un devoir de prier pour M. Jacob, qui vient encore donner à Yamachiche le meilleur de son âme de prêtre, d'ami, de père. Le 27 novembre, M. le Curé nous fait l'honneur et la joie de s'asseoir à notre table pour prendre le déjeûner. Le repas

est gai, et toute la journée garde ce cachet. M. le Curé revient dans l'après-midi pour assister à la séance de la Ste-Catherine, préparée par l'équipe de la J.E.C. Le 30 novembre, les élèves reçoivent dans les classes leurs bulletins de la main de M. le Curé. Il reviendra chaque mois encourager et prodiguer ses bons conseils ». Le 26 novembre 1956, la réception d'honneur fut faite par le personnel et les élèves du Collège, qui manifestèrent une grande joie de souhaiter une filiale bienvenue à un Père qu'ils aimaient déjà. D'autre part, la Société St-Jean-Baptiste, par le biais de son Bulletin, imitait le beau geste de nos institutions religieuses, par ces mots : « La SSJB d'Yamachiche est heureuse de présenter, au nom de ses 330 membres, ainsi que des paroissiens, ses hommages les plus respectueux à leur nouveau pasteur, que Mgr Pelletier vient de désigner à la cure de notre paroisse. Cette nomination fut accordée, dit-on pour répondre au désir exprimé par M. le Chanoine de Carufel, qui le voulait comme remplaçant ».

DEUX GRANDES OEUVRES MARQUENT LE REGNE DE M. L'ABBE JACOB A LA CURE D'YAMACHICHE : — La reconstruction de l'église et l'agrandissement de l'Hospice Sainte-Anne.

a) Pour mieux apprécier l'effort louable du curé et des paroissiens, on pourra nous permettre de rappeler que peu de temps après son installation à la cure d'Yamachiche, M. l'abbé Ernest Jacob entreprit la rénovation de l'église, qui avait été ouverte au culte le 18 janvier 1873. En effet, d'importants travaux de restauration, de l'ordre d'environ \$40 000, avaient débuté en mai 1957. Il s'agissait alors d'appliquer un revêtement d'isolation en laine minérale sur toute l'étendue du toit et de la voûte de cet édifice; de refaire le système d'éclairage électrique, en ajoutant de puissantes lumières aux voûtes des transepts; des travaux de réfection de la toiture étaient en cours au moment de l'incendie. On était même consentant à consacrer près de \$100 000 à la réfection entière de l'église, lorsqu'en un rien de temps un terrible incendie vint anéantir la majestueuse église Ste-Anne d'Yamachiche. Maintenant, il ne s'agissait plus de réparer, mais de tout recommencer, de remplacer cet imposant édifice, évalué, avec ses trésors artistiques, à plusieurs millions de dollars.

Note : Nous raconterons ce sinistre incendie, du 11 juillet 1957, dans un chapitre spécial, incluant la description détaillée de cette superbe église disparue, dont quantité de photos rappellent le souvenir.

L'inconsolable curé et les paroissiens consternés, témoins impuissants de l'élément destructeur, ne se découragèrent pas. Notre brave Curé, plein de confiance en la divine Providence, prononça en ces moments de détresse : « Il n'y a plus que des cendres. Le bon Dieu l'a permis. Il a mis à l'épreuve la foi de nos bonnes gens. Avec du courage, nous allons tout recommencer, pour Dieu. Nous édifierons d'autres oeuvres qui feront sa gloire ». Une quinzaine de jours plus tard, Son Excellence Mgr G.-L. Pelletier assistait à la célébration de la fête de Sainte Anne, par une messe célébrée à l'ombre des murs calcinés de l'église, et apportait un message d'encouragement aux paroissiens éprouvés par la perte de leur église, les incitant à accepter toujours la volonté de Dieu.

Avec un courage admirable et une ténacité de tous les instants, M. le Curé Jacob s'orienta vers une nouvelle voie, en organisant trois salles susceptibles d'asseoir chacune 200 personnes et où

temporairement, il pourra y avoir des offices : la salle des Chevaliers de Colomb, celle du Collège et celle du Couvent, les ornements liturgiques, les vases sacrés, ayant été sauvés. Du 24 au 28 juillet, M. l'abbé Lionel Dubois, vicaire, organisait une tombola au profit de la reconstruction de l'église; les revenus nets se chiffèrent à \$5 373.85. Ce merveilleux résultat indique bien la ferme détermination des fidèles à rebâtir. (Il est à noter que les Enfants de Marie ont réussi une collecte, au montant de \$1 033.) Le 15 décembre 1957, les francs-tenanciers de la paroisse se réunissaient après la grand-messe, à la salle des Chevaliers de Colomb, sous la présidence de Mgr Paul Gaudet, P.A., visiteur diocésain des Fabriques, assisté de M. le Curé Jacob, pour l'élection de trois syndics, pour administrer ou gérer à l'érection de la future église; furent choisis: MM. Emile Pellerin, maire, Gérard Champoux et Ozanie Meunier. On venait de franchir la première étape des procédures légales.

Le 20 août 1958, les travaux de démolition étant parachevés ainsi que ceux du déblaiement des anciennes fondations, tout était prêt pour la reconstruction. Déjà les plans et devis étaient entre les mains des syndics. Ils avaient été préparés par l'architecte Arthur Lacoursière de Shawinigan, tandis qu'une maquette avait été exécutée par Jean-Paul Monette de cette ville. La nouvelle église aura donc une longueur de 179 pieds sur 77 pieds de largeur dans la partie la plus étroite, et 91 pieds dans la partie la plus large. La hauteur de la nef à l'intérieur sera de 50 pieds. Elle pourra contenir 967 personnes assises, en comptant le jubé. La façade de l'église laissera apparaître deux clochers dont le plus gros s'élèvera exactement à 130 pieds du niveau du sol, et le plus petit à 82 pieds. Le plan prévoit la construction d'une vaste salle paroissiale, qui sera affectée à toutes les organisations à caractère social. On projette même d'y installer une cuisine qui servirait, au besoin, à des réceptions. Cette construction, tout à fait moderne, sera pratiquement à l'épreuve du feu. L'extérieur sera lambrissé de marbre gris, tandis que l'intérieur recevra un revêtement de plâtre. Les plafonds seront finis en plâtre acoustique. Les planchers et les perrons seront pavés en granit. Le système de chauffage à air chaud sera muni d'appareils de ventilation forcée, pour la saison estivale. Les travaux devraient débiter très bientôt. Tels étaient les objectifs essentiels à réaliser, d'après les dits plans et devis.

Les travaux de parachèvement commencèrent en mars 1959, et la décoration fut confiée à l'artiste Albert Gilles. A cet effet, les syndics accordèrent deux contrats, dont l'un pour l'ameublement en bois et le second pour la décoration intérieure. Celui de l'ameublement fut cédé à la firme Cossette et Jacob de St-Narcisse, qui se spécialise dans la construction de mobilier d'église. Le montant du premier contrat se chiffrait à \$26 275. Le second contrat, pour la finition, fut donné à M. Albert Gilles, de Château-Richer, artiste en décoration d'église, de réputation internationale. Le prix de ce contrat fut fixé à \$25 000; il comprenait trois autels en marbre avec tabernacle en cuivre repoussé, un tableau de 27 pieds sur 12 pieds en cuivre émaillé, le chemin de la croix en cuivre émaillé, la sainte-table en marbre et cuivre repoussé, ainsi que tout ce qui comprend la décoration intérieure: 22 luminaires intérieurs et 2 extérieurs en bronze. Le coût total de construction de la nouvelle église s'évalue approximativement à \$600 000; il est

beaucoup plus élevé que l'ancienne, qui avait coûté dix fois moins cher, soit \$60 000. De nos jours, vingt années plus tard, le coût de construction de cette église aurait certainement décuplé de nouveau.

MGR G.-L. PELLETIER BENIT LES CLOCHES (20 décembre 1959) : — Son Exc. Mgr Georges-Léon Pelletier, assisté du chanoine Arthur Jacob, V.F., et du chanoine Chs-Henri Lapointe, a béni les cloches de la nouvelle église. Un nombreux clergé était présent. On remarquait Mgr Donat Baril, P.D., curé de Louiseville, Mgr Maurice Patry, P.D., le chanoine Hervé Matteau, V.F., le chanoine Donat Grimard. L'église était remplie à pleine capacité. Au premier rang, figuraient les syndics, les marguilliers, anciens et actuels, plusieurs notables de la paroisse et des paroisses voisines. Les cloches de notre église, distribuées au Canada par Willis, proviennent de la Cie Packard et ont été fondues en Haute-Savoie, France. Elles portent les noms de Anna, sonnant le fa dièse (dédicace : Vive sainte Anne), Marie, sonnant le sol dièse (dédicace : Je vous salue Marie) et Joseph, sonnant le la dièse (dédicace : Allez à Joseph), Isidore, sonnant le do dièse (Pater meus, agricola est). Mgr Pelletier a remercié les paroissiens de leur générosité et de leur courage pour se donner un nouveau temple. Il a souligné le beau travail de Monsieur le Curé Ernest Jacob, qui a su se relever d'un si grand malheur et qui a présidé à l'érection de la nouvelle église. Il a rappelé que de nouveau les cloches sonneront chez nous dans la joie comme dans le malheur, après plus de deux ans de silence. Mgr Pelletier a, le premier, selon la coutume, fait sonner les cloches et a invité les paroissiens et l'assistance à en faire autant pour louer Dieu de tous ses bienfaits.

BENEDICTION DE LA NOUVELLE EGLISE (26 juillet 1960) : — Bien que inauguré non officiellement le 25 décembre 1959, pour la Messe de Minuit, le nouveau temple avait servi aux offices religieux depuis quelques mois avant de recevoir sa consécration solennelle au culte divin. Pour cette cérémonie, les autorités religieuses firent coïncider la fête de Ste-Anne, qui servit de cadre à la bénédiction de la nouvelle église. Elle eut lieu à 9 heures et demie, en présence de la grande majorité des paroissiens et de plusieurs invités d'honneur. Une messe solennelle suivit à 10 heures. Elle fut célébrée par M. l'abbé Antonio Milot, curé de St-Odilon, un fils de la paroisse. Ce dernier était assisté des abbés Henri Lemire, diacre et Roger Isabelle, sous-diacre, tous trois natifs d'Yamachiche. Un bon nombre de personnalités religieuses prirent place au sanctuaire. Son Excellence Mgr Pelletier prononça le sermon de circonstance et rappela les tristes événements de l'année 1957. « Aujourd'hui, dit-il aux paroissiens, vous avez démontré que vous saviez répondre à la demande de Dieu. Cette septième église est sûrement la plus belle. Naturellement, celle qui vient de disparaître avait une valeur artistique inestimable puisqu'elle était la réplique de Saint-Pierre de Rome ». A l'issue de la messe solennelle, M. l'abbé Ernest Jacob, curé de la paroisse, reçut les invités d'honneur à un banquet au sous-sol de la nouvelle église. Pour le pasteur de Ste-Anne d'Yamachiche, qui avait eu la douleur de voir détruire l'église paroissiale à peine quelques mois après sa nomination, cette journée mémorable fut le couronnement d'un travail acharné de trois années, afin de redonner à la populatio-

d'Yamachiche un temple digne de sa foi et de ses convictions religieuses.

Disons en terminant que la dette de la construction de cette église fut vite annulée par une répartition basée sur tous les biens immobiliers, d'après le rôle d'évaluation homologué en 1967. Effectivement, MM. le curé Jacob et Marcel Duchesne conçurent une formule déterminante qui permit aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations en un seul et entier paiement, dont l'échéance était fixée au 1er novembre 1968. Une fois de plus, la classe agricole eut à payer la large part des cotisations.

INVESTITURE DE MONSIEUR LE CURE ERNEST JACOB (13 février 1966) : — Le 13 février 1966, à la Basilique de Notre-Dame du Cap, avait lieu l'investiture de M. le Chanoine Ernest Jacob, curé de la paroisse d'Yamachiche. La cérémonie débuta par la récitation d'oraisons, puis M. le Chanoine Denis Clément, chancelier du diocèse, procéda à la déclaration des promotions. Quatre prêtres furent élevés au rang de prélats domestiques, cinq autres furent nommés chanoines honoraires; au nombre de ces derniers figurait le nom de M. Jacob. De plus, à la requête de Mgr Pelletier, Sa Sainteté le Pape Paul VI a voulu honorer 49 laïcs du diocèse, parmi lesquels M. Philias Isabelle fut nommé Commandeur de l'Ordre Equestre de St-Sylvestre, et Madame Maurice Lambert, également de cette paroisse, fut décorée de la Croix Pro Ecclesia et Pontifice. Un mois plus tard, le 12 mars 1966, tout Yamachiche rendait hommage à M. le Chanoine Ernest Jacob, devenu chanoine honoraire, et aux deux autres dignitaires honorés, eux aussi, par le premier Pasteur du diocèse, Mgr Pelletier. En l'occurrence, un somptueux banquet fut organisé et plus de 350 invités participèrent aux festivités, pour féliciter les heureux récipiendaires et leur souhaiter longue vie.

b) AGRANDISSEMENT DE L'HOSPICE STE-ANNE (31 octobre 1971) : — En rappelant l'histoire de l'Hospice Sainte-Anne, nous savons que cette institution religieuse, fondée en 1871, était l'oeuvre de M. le curé J.-Hercule Dorion. Relevé de ses cendres en 1945, après une absence physique de 23 ans, l'hospice était devenu la grande réalisation de M. le chanoine Elzéar S. de Carufel. Agrandi et restauré en 1971, l'Hospice Sainte-Anne a changé de nom, sous le vocable de « Foyer Ernest-Jacob, Inc. » en l'honneur du pasteur qui en a donné la première impulsion. Néanmoins, M. Chs-Denis Girardin, maire, est considéré comme étant le premier responsable de cette oeuvre, bien qu'elle fut réalisée par l'intervention effective de M. Marcel Dufresne.

M. le Chanoine Jacob, prêtre de haute culture et ouvert aux heureuses initiatives, avait le don de susciter des activités et de mettre en valeur des talents aptes à produire des oeuvres, au bénéfice de la collectivité. Lors de la fondation du cercle de l'U.C.C., en 1924, on reconnaît que MM. Omer-E. Milot et l'abbé Ernest Jacob, vicaire, en sont les deux premiers responsables. On va même à dire que c'est ce dernier qui en aurait conçu l'idée et choisi l'homme susceptible de la réaliser. En ce qui concerne M. Chs-Denis Girardin, c'est encore M. Jacob qui, conscient des problèmes financiers de l'hospice existant, l'aurait invité à faire pression auprès du Gouvernement provincial du temps, pour bénéficier des avantages garantis par le Ministère de la Famille et du Bien-Être Social. Comme assertion, nous alléguons le témoignage même de M. le maire Girardin, qui se lit comme suit, dans le journal de l'Hos-

pice: M. Charles-Denis Girardin, maire du village, rendit ensuite hommage aux autorités civiles et religieuses, aux membres de la Corporation du Foyer. Il rappela le rôle joué par M. le chanoine Ernest Jacob dans les démarches faites en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir le foyer. Néanmoins, le rôle prépondérant, exercé dans cette affaire, est attribuable à M. Girardin, qui eut à affronter d'épineux problèmes. Quant à M. Marcel Duchesne, célèbre industriel, grâce à son effective influence, on lui attribue la réalisation puisqu'il réussit à faire débloquer certains obstacles, qui menaçaient d'entraver la progression des travaux. (Note: Dans un autre chapitre, intitulé «Hospice Sainte-Anne», de plus amples détails seront portés à la connaissance de nos lecteurs).

c) SES ACTIVITES SE MANIFESTENT DANS PLUSIEURS DOMAINES: — M. le Chanoine Ernest Jacob, étant de retour à Yamachiche, s'applique à la relève de la classe agricole. Dans ses prônes, nous relevons nombre d'annonces et de directives, telles que: 1) « Cette semaine, les Directeurs de votre Syndicat de l'U.C.C. passeront chez tous les cultivateurs pour recueillir la cotisation qui, cette année, est de \$8 au lieu de \$5, afin de combler le déficit... Organiser l'application de la loi de la mise sur le marché des produits agricoles... C'est l'U.C.C. qui, naturellement, va guider les cultivateurs; il va lui falloir engager des experts pour diriger la production, la mise sur le marché, et fixer les prix d'après le coût de production; le \$8, c'est pour ça, l'U.C.C. est établie pour donner des services. De plus, l'Eglise vous le demande, parce que les cultivateurs sont catholiques et leur union est une force au service du bien... »

2) M. le Chanoine Jacob s'est toujours occupé des affaires scolaires. Le 18 août 1963, nous relevons les recommandations suivantes: « Une question importante retient actuellement l'attention de la Province. La création d'un ministère de l'Instruction publique, remplaçant le Conseil de l'Instruction publique, va apporter de nombreux changements, qui risquent de bouleverser l'enseignement traditionnel. Nous vous demandons de prier l'Esprit Saint d'éclairer les intelligences. Selon une autorité religieuse, la loi projetée ferme la porte de l'éducation aux parents et à l'Eglise, et ce sont les parents qui ont le premier mot à dire dans l'éducation de leurs enfants. C'est bien beau de former des savants, encore faut-il que ces savants craignent Dieu, aiment la justice et pratiquent la charité. Pour un chrétien authentique, l'homme est sur la terre pour sauver son âme, et il la sauvera en autant qu'il sera fidèle à Dieu et à son Eglise, à qui le Seigneur a donné plein pouvoir pour éduquer et diriger les hommes à leur fin. Prions donc avec ferveur pour que cette loi respecte totalement les droits des parents et de l'église, et permette à l'Etat de bien remplir son rôle dans l'éducation et l'Instruction de la jeunesse de notre Province ».

3) « Changements dans la vie liturgique »: — Après Vatican II, on a assisté un peu partout dans le monde à une révolution liturgique, appliquée en notre paroisse, à partir du 7 mars 1965, sous le nom de « renouveau liturgique ». C'est depuis cette date que les prêtres et les fidèles s'initient à cette réforme introduite dans la célébration de la messe, qui se célèbre face au peuple, en langue propre à chaque pays. C'est de cette époque qu'on vit disparaître le chant grégorien, que l'orgue traditionnel fut remplacé à maints endroits, par des guitares, dont les airs bruyants incite...

plus à la danse qu'au recueillement intérieur. C'est de là que l'allure funèbre des obsèques et du deuil est changée en air de fête, sous prétexte d'attirer, dit-on, plutôt l'attention vers l'espérance chrétienne. Depuis vingt-cinq ans, nos anciennes coutumes ont bien changé; les mœurs en ont-elles bénéficié? Les sermons prononcés du haut de la chaire ont été raccourcis aux brèves homélies, afin de ne pas trop ennuyer l'auditoire. De la langue latine, seul le mot « amen » en rappelle le souvenir. C'est vraiment une période de transition que nous traversons! Pourtant, ceux qui sont en faveur de tous ces changements radicaux se plaisent à dire que toute la chrétienté vit une époque vraiment enrichissante. Mais rien n'empêche que depuis la « révolution tranquille » de 1960, depuis la réorganisation scolaire, depuis Vatican II, M. le Chanoine Jacob et nombre de traditionalistes ont ressenti un certain regret de rompre si brusquement avec le passé pour accepter d'emboîter le pas, vers un avenir à expérimenter.

4) « Un artisan du beau et du bien » : — Les oeuvres de M. l'abbé Jacob perpétueront sa mémoire : Parterre attrayant, cimetière remarquable, magnifique église moderne, un des plus jolis foyers et des mieux conçus du genre au Québec, arts culturels stimulés et soutenus. Tels sont en cinq mots les principaux éléments qui forment le riche patrimoine de la paroisse d'Yamachiche, et qui témoignent de la compétence de cet intelligent pasteur.

Nous reproduisons, en l'occurrence, le contenu d'un document trouvé dans les souvenirs personnels de ce prêtre : « Un cercle d'amateurs formé parmi les jeunes du village, sous l'inspiration de M. l'abbé Ernest Jacob, vicaire, inaugure ce soir (dimanche, 4 janvier 1925) dans une grande séance dramatique et musicale, la série des représentations qu'il offrira au public en faveur d'oeuvres diverses, par la mise en scène du drame si émouvant de patriotisme « Le petit-fils de Pierre Gagnon » extrait du roman d'Antoine Guérin-Lajoie, par Soeur J. du S.-C. de Marie, Ursuline, née M.-Alice Ferron, fille d'Edouard Ferron et d'Angèle G.-Lajoie (1879-1977). On ne peut plus agréablement attirer la population d'Yamachiche qu'en lui offrant ce régal littéraire tout plein de traditions ancestrales de la « Petite Patrie ». Les acteurs : Fernando Paquin, Oscar Leclerc, Sylvio Villemure, Philippe Boucher, Jos.-Emile Villemure, Marcel Milot, et Miles Hélène Descôteaux, Lucienne Lesieur, Bella Abran et Emilia Villemure, méritent des félicitations; ils se sont élevés à la hauteur de leur rôle et ont provoqué les larmes de bien des mères dont les fils parfois ont suivi la route malheureuse du petit-fils du drame. La comédie, vive et spirituelle, sème la gaieté et les rires francs et joyeux répondent à l'intrigue finement jouée. La partie musicale a été exécutée par la fanfare locale, qui s'est reformée en ces derniers mois. Ses débuts sont encourageants et promettent des fêtes musicales attrayantes pour la belle saison. La chorale a aussi exécuté de très beaux chœurs avec brio, qui a soulevé l'enthousiasme de la salle. La séance a donc été un succès de toute pièce. On la répétera demain pour ceux qui n'ont pu avoir place dans la salle ce soir. A Monsieur l'abbé Ernest Jacob, à Messieurs les membres du cercle dramatique, de la fanfare et de la chorale, nos sincères félicitations et nos bons souhaits pour l'avenir ».

Nous terminons la biographie de M. le chanoine Ernest Jacob en exprimant le voeu que son souvenir se perpétue à jamais

dans la mémoire de ses paroissiens, pour lesquels il s'est si intelligemment dévoué.

15) M. l'abbé JEAN-NOËL MONTOUR (curé depuis 1970)
— M. l'abbé Jean-Noël Montour, curé actuel de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, mérite de figurer parmi les prêtres remarquables qui l'ont dirigée. Tous, sans exception, ont été de dignes et saints prêtres.

Né à la Banlieue de Trois-Rivières, le 23 décembre 1921, du mariage d'Henri Montour et de Florida Beaudry, Jean-Noël est l'aîné d'une famille de huit enfants. La maison paternelle se situe à l'avant-dernière du rang, avant d'arriver au Pont-Laviolette. A l'époque de sa naissance, la curiosité des voyageurs était attirée par la présence de l'imposant calvaire, qui marque encore le centre de ce territoire depuis 1820. Il fut érigé, dit-on par Frédéric Dufresne, originaire d'Yamachiche. Les habitants de la Banlieue avaient la renommée d'être tous riches, étant donné la proximité de la ville et la qualité du sol qu'ils exploitaient.

M. l'abbé Montour appartient à une brave famille de cultivateurs instruits et progressifs. Son père, M. Henri Montour, qui est décédé en octobre 1975, à l'âge de 83 ans, a pratiqué avec beaucoup de compétence et succès le beau métier d'agriculteur. En industrie laitière, il laisse le souvenir d'un grand éleveur de bovins de race Holstein, bien connu de tous les exposants de la région. Ses fils tiennent de leur père un goût marqué pour la culture du sol. Dès l'âge de 12 ans, le jeune Jean-Noël aidait son papa à préparer et à dresser des sujets, en vue de participer à l'exposition agricole de la Banlieue et à celles de la région. Jusqu'à présent il n'a pas manqué souvent l'occasion de se rendre en ces lieux pour encourager la classe agricole à améliorer leurs troupeaux, en assistant aux jugements et, souvent même, en y prenant part. M. Henri Montour, en raison de ses succès en agriculture, était décoré, en 1958, de la Médaille d'argent par l'Ordre du Mérite Agricole.

Mais la famille Henri Montour est particulièrement remarquable par le nombre imposant de vocations sacerdotales et religieuses, qui s'y rattachent. Elle compte d'abord un fils, M. l'abbé J.-N. Montour, curé d'Yamachiche; le Rév. Père Raoul Montour, O.C.R., frère de M. Henri Montour; Soeur Imelda Montour, S.S. N.J.M.; Soeur Juliette Montour, S.S.N.J.M., toutes les deux soeurs de M. Montour; M. l'abbé Antonio Beaudry, frère de Mme Henri Montour; M. l'abbé Louis Montour, grand-oncle; Rév. Père Emile Montour, O.C.R., grand-oncle; Rév. Père Darius Montour, O.C.R., grand-oncle; les RR. PP. Adélarde et Alexandre Dugré, S.J., ses oncles. A Yamachiche, M. le curé Montour compte une soeur, Mme Gerald Ricard, née Yolande Montour; un petit-cousin, M. Claude Montour; un oncle, M. Lorenzo Beaudry. Nous tenons à souligner les noms de deux autres des frères de M. Henri Montour, MM. Joseph Montour, agronome, et Jules Montour, cultivateur à la Banlieue et ex-maire de Trois-Rivières-Ouest, qui épousait, en 1938, à Yamachiche, Mlle Hélène (Lucien) Milot. En l'occurrence, nous citons aussi le nom de M. André Montour, frère de notre curé, qui déploie une grande activité au service de ses concitoyens de Trois-Rivières et qui fut, entre autre, président de la Société St-Jean-Baptiste Régionale.

Tous les membres de cette famille eurent l'avantage inappréciable de grandir dans une atmosphère essentiellement chrétienne. C'est là qu'a pris germe et s'est développée la vocation sacerdotale du futur prêtre, à l'exemple de ses sept oncles, imprégnés d'un profond esprit de foi et de sacrifice, M. et Mme Montour n'hésitèrent pas à renoncer à l'aide précieuse sur la ferme du plus âgé de leurs garçons.

Ayant fait ses études primaires à l'école du rang, Jean-Noël entreprit ses études classiques au Séminaire St-Joseph. Choisi par le divin Maître, il répondit généreusement à cet appel en embrassant la vocation sublime du sacerdoce. Aussi, le vit-on commencer aussitôt son cours de théologie, au Grand-Séminaire, où il se fit remarquer par ses succès et une conduite irréprochable. En 1942, il était diplômé bachelier ès-arts de l'Université Laval. Enfin, le 4 mai 1947, le jeune lévite était ordonné prêtre, par Mgr Maurice Roy, en l'église Ste-Catherine-de-Sienne, pour devenir désormais M. l'abbé Jean-Noël Montour. Ce lendemain du passage de la Vierge pèlerine, vers le Congrès Marial d'Ottawa, fut aussi un jour mémorable pour la nouvelle paroisse qui fêta et s'agenouillait respectueusement devant son premier prêtre, pour recevoir sa bénédiction.

Après un mois de vacances, bien méritées, dans sa famille, Mgr l'Evêque le désigna, à titre de vicaire, à la cure de Ste-Anne-de-la-Pérade, où il y demeura jusqu'en mai 1950. Puis, poursuivant sans cesse son ministère sacerdotal en milieu rural, M. l'abbé Jean-Noël Montour continuera à exercer la fonction de vicaire, à Maskinongé et à St-Narcisse. Depuis le 28 juin 1954, il a occupé l'emploi d'aumônier, avec résidence, de la Maison provinciale des Frères de St-Gabriel, à Champlain et en même temps aumônier diocésain de la Jeunesse Rurale Catholique (J.R.C.); de l'Association des Instituteurs catholiques du comté de Champlain; aumônier-professeur à l'École des Métiers de Trois-Rivières, durant douze années, soit de 1954 à 1967. Au cours de cette dernière année, M. l'abbé Montour fut promu à la cure de St-Thomas de Caxton, tout en continuant à donner des cours de sociologie et de religion, à Trois-Rivières.

Suite à la démission de M. le chanoine Ernest Jacob, l'Autorité épiscopale remettait entre les mains de M. l'abbé Jean-Noël Montour les destinées spirituelles de l'importante paroisse d'Yamachiche. Quatre jours plus tard, soit le 5 juillet 1970, les paroissiens accueillaient avec joie leur nouveau pasteur. En l'occurrence, la cérémonie d'installation se déroula avec solennité. Après la lecture de la lettre de nomination, M. le chanoine Bernard Ferland, animateur de la zone numéro 4, procéda à la transmission des fonctions au cours d'une célébration de la parole. A cette occasion, nous remarquons, entre autres au sanctuaire, la présence de M. le chanoine Paul Guay, représentant de l'évêque de Trois-Rivières, et M. le chanoine Ernest Jacob, ex-curé d'Yamachiche. Cette cérémonie religieuse fut suivie d'une fête intime, au sous-sol de l'église, au cours de laquelle les paroissiens exprimèrent leurs souhaits de bienvenue à leur nouveau curé, M. l'abbé Jean-Noël Montour.

Les citoyens d'Yamachiche connaissaient déjà, depuis quelques années, ce prêtre dévoué, l'ayant entendu donner des conférences radiodiffusées, en s'adressant à la Jeunesse Rurale Catholique. Ils se souviennent aussi qu'en 1955, le 16 octobre, M. l'abbé Montour, aumônier, était venu rencontrer les Jacistes d'Yamachi-

che, au cours d'une récollection spirituelle, après avoir célébré la messe dans l'ancienne église. Devenu curé de cette paroisse, sans l'assistance d'un vicaire, il assume seul la lourde charge de l'administration générale de la cure. Il a néanmoins l'avantage de bénéficier de l'aide d'un valeureux vicaire dominical, M. l'abbé Charles-Eugène Plourde; il apprécie beaucoup la collaboration de l'aumônier du Foyer, du service pastoral paroissial, de l'excellent concours des religieuses. M. le Curé s'applique, depuis son arrivée, à faire exécuter les directives du Concile Vatican II, à confier des responsabilités pastorales à des paroissiens. Il s'efforce également de supprimer les derniers vestiges de cloisonnement entre les classes sociales du milieu, sans acception de personne, de fortune, en se faisant surtout tout à tous.

Un mois après son installation, soit le 19 août 1970, M. le curé Montour est appelé à poser un geste historique, en signant conjointement avec MM. Yvon Milot, notaire, Marcel Duchesne, Armand Pellerin et les Soeurs de la Providence, le contrat de vente de l'Hospice Ste-Anne à la Corporation du Foyer Ernest-Jacob, Inc. L'année suivante, le 31 octobre 1971, il aura à titre de pasteur, l'honneur de présider à l'inauguration du dit foyer d'hébergement.

Sous sa dynamique impulsion, il saisit toutes les occasions de susciter diverses activités culturelles, tant auprès de la jeunesse que chez les adultes. Les plus notoires se résument au nombre de sept, que nous portons à l'attention du lecteur; A l'été de 1972 (31 juillet), M. l'abbé Montour présidait à la réalisation d'un projet de Perspective-Jeunesse, qui eut pour dénouement le visionnement d'un montage audio-visuel, avec film, mettant en scène des personnages aptes à faire revivre des souvenirs sur la vie et les oeuvres du poète Beauchemin. Le tout se déroula à la vue d'une forte assistance, qui remplissait le sous-sol de l'église. Les auteurs de ce projet, Mlles Célinas Milot, Francine Ricard et MM. Jean-Pierre Milot et Bertrand Ferron, ont compilé le fruit de leurs recherches dans une brochure imprimée, d'une centaine de pages.

En février 1973, des travaux de restauration sont effectués à l'intérieur de l'église: lavage et peinture des murs. Ce projet est réalisé par des ouvriers de la paroisse, sous la surveillance effective de M. le Curé. On profite de l'occasion pour apporter quelques réaménagements dans le presbytère: confection d'une salle de réception et la remise en état de service d'un antique foyer de cheminée, abandonné depuis des années. Le coût de ces dépenses est défrayé par la participation conjointe du gouvernement fédéral (\$20 000) et la fabrique (\$8 000). Les paroissiens sont fiers de leur église, qu'ils considèrent une des plus belles du diocèse et, sans contredit, la plus étincelante de propreté. Il en est ainsi du parterre de l'église et de l'impressionnant cimetière, contigu au lieu saint. L'administration de M. l'abbé Montour est visiblement marquée par un réel souci de l'ordre.

Samedi, le 5 mai 1973, la population d'Yamachiche assistait à un ravissant concert exécuté pour la première fois par les « Tournesols » de la localité, sous la direction de M. Jacques (Henri) Milot. Ce grand spectacle de musique chorale fut donné dans le sanctuaire de l'église devant une assistance de près d'un millier de spectateurs. Sous les feux de lumière féerique, une cinquantaine de chanteurs, hommes et femmes, en tenue de concert, ont

livré à l'auditoire leur message polyphonique. Plusieurs solos furent exécutés par des artistes, tous de la paroisse. Les vibrantes acclamations répétées démontrèrent que les gens d'Yamachiche sont comblés de talents artistiques. Au milieu de ce beau groupe de chantres, nous remarquons la présence de notre pasteur, qui en toute occasion ne refuse guère sa coopération, si encourageante. Le comité de direction des Tournesols se composait alors de M. Marcel Milot, président, Mme Gérard Ricard, née Yolande Montour, vice-présidente, M. Maurice Carbonneau, secrétaire, et M. Jacques Milot, directeur.

M. l'abbé Jean-Noël Montour s'intéresse beaucoup à l'histoire paroissiale. Il va sans dire qu'il est apparenté au Père Alexandre Dugré, S.J., auteur l'histoire de la Pointe-du-Lac, qui était le frère de sa grand-mère Mme Adolphe Montour, née Edwidge Dugré. Effectivement, la réalisation du présent livre, traitant de l'histoire détaillée d'Yamachiche, est attribuable à la généreuse collaboration de notre curé, qui n'a rien épargné pour favoriser le succès d'une entreprise de si grande envergure. A cette fin, qu'on se souvienne du grand dîner de la St-Jean-Baptiste, le 24 juin 1973, au sous-sol de l'église, sous la présidence de M. l'abbé Montour. En cette circonstance, M. Alide Pellerin rendait public son projet d'écrire un nouveau manuel d'histoire paroissiale, sous le thème de la « collaboration ». Comptant beaucoup sur l'assistance de la SSJB pour mener à bien son travail, il s'était adjoint deux conseillers techniques, MM. l'abbé Jean-Noël Montour et Maurice Carbonneau; la photo ci-jointe rappelle le lancement du projet.

Le 28 août 1976, à l'occasion du jubilé d'argent de Soeur Yvonne Brassard, C.N.D., un comité d'organisation fut formé, sous la présidence et à la participation active de M. l'abbé Montour, pour rendre hommage à la supérieure du Couvent, qui comptait vingt-cinq ans de vie religieuse. Ses excellents services auprès des élèves, des malades et pour le culte liturgique sont manifestes et très appréciés. En reconnaissance pour tant de dévouement, la population d'Yamachiche était heureuse d'avoir l'opportunité de lui exprimer sa profonde gratitude. A cette fin, une messe solennelle d'action de grâces fut célébrée à ses intentions, par M. le Curé. A l'Offertoire, après le renouvellement de ses vœux de religion, on lui présenta une magnifique gerbe de roses. Le chant liturgique était exécuté par la chorale des Tournesols. En soirée, à l'invitation du comité, le célèbre chantre, Aimé Major, vint donner un récital de chants variés, en l'honneur de la jubilaire. Cette agréable fête se termina par une réception intime au presbytère, offerte par M. l'abbé Montour.

En poursuivant le rappel des principaux événements, survenus depuis la nomination de M. l'abbé J.-N. Montour en cette paroisse, auxquels il prit une part active, citons maintenant l'établissement de la nouvelle école élémentaire, qui vient d'ouvrir ses portes. Construite en grande partie sur l'emplacement du vieux collège, il fallut néanmoins acheter une portion de terrain appartenant à la fabrique. Cette transaction ne se produisit pas sans occasionner au président du conseil des marguilliers des recherches d'anciens documents, pour établir les titres officiels de propriété. Lors de la traditionnelle « levée de la première pelletée de terre », le 19 mai 1977, il était bien normal que l'autorité religieuse soit représentée; elle a encore droit de regard sur l'éducation, tout autant